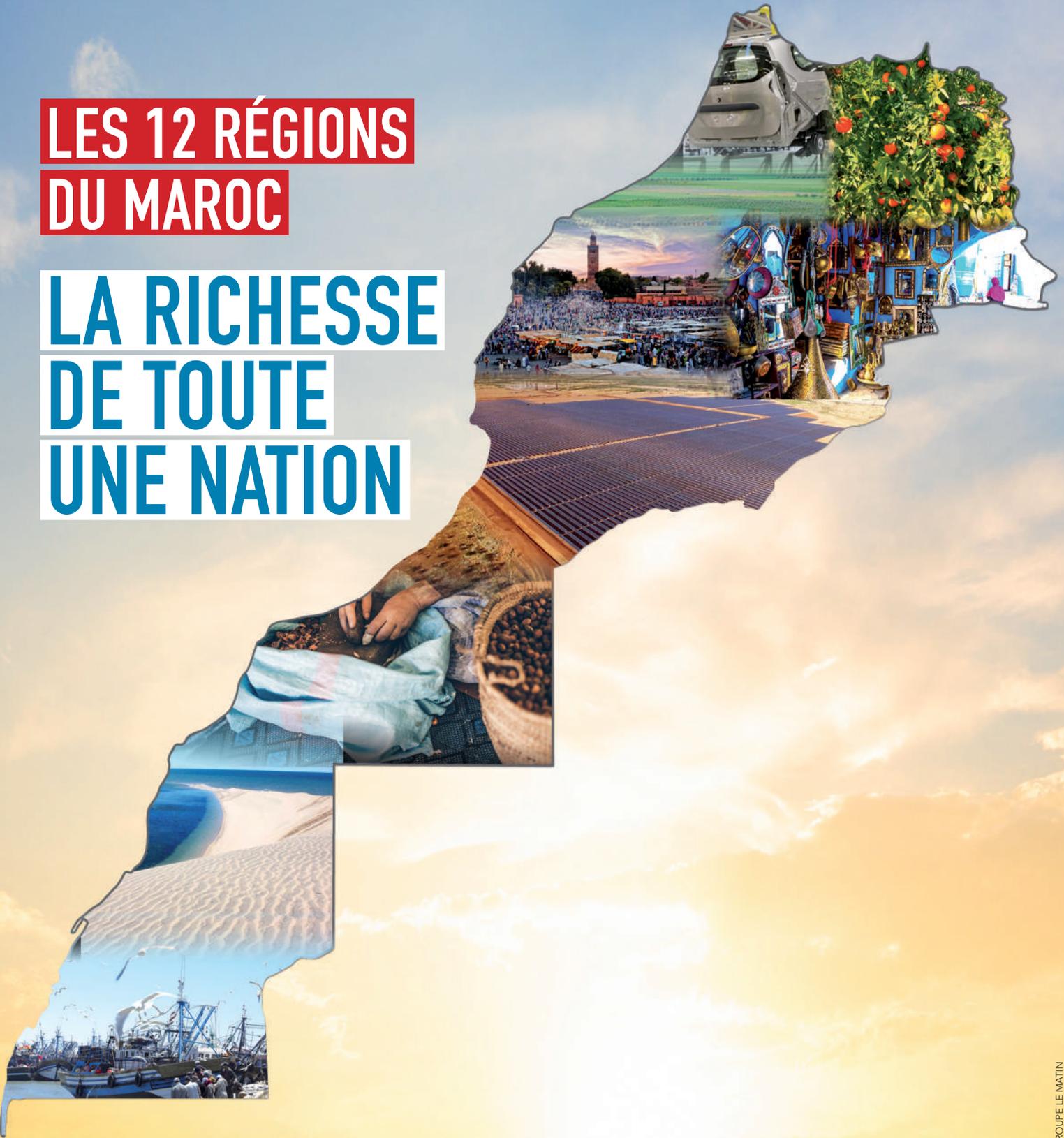


LES 12 RÉGIONS DU MAROC

LA RICHESSE DE TOUTE UNE NATION





البركة تجمعنا
 ١٥٠٠٤ +٥٤٩١ ٥٢
 Partageons le Progrès
 Sharing Progress



Depuis 1929, Cosumar s'engage auprès de ses partenaires pour un progrès durable et partagé par tous. Cette ambition est portée au quotidien par les femmes et les hommes de Cosumar qui œuvrent pour le développement social et économique des régions dans le respect de notre Terre. C'est pour cela que depuis 90 ans, Cosumar produit bien plus que du sucre.



www.cosumar.co.ma

ÉDITO

La régionalisation, un choix irréversible pour le Maroc de demain

Le concept de régionalisation embrasse plusieurs définitions et renvoie à des interprétations parfois subjectives ou qui ramènent à des idées qui la réduisent à un ou deux chantiers définis.

L'on a également fait des confusions entre régionalisation et solution d'autonomie de nos provinces du Sud. Des concepts liés à la décentralisation et à la déconcentration ne sont pas non plus cernés par le citoyen lambda.

La régionalisation est un chantier de longue haleine et un édifice qui se construit au fur et à mesure. Sa feuille de route doit s'étaler normalement sur le long terme et non pas sur une législature ou deux.

Bien que l'idée de base soit simple : gérer la chose locale par des représentants locaux, la réalité est que la mise en œuvre et les enjeux de la régionalisation sont tellement immenses que seuls les initiés en perçoivent les contours et la portée. C'est l'amorce d'une révolution tran-

quille dans l'organisation administrative qui a jusqu'alors prévalu, que ce soit en matière de prérogatives du gouvernement, de financement des infrastructures, des attributions de la région, de ses choix, etc.

Il n'est pas étonnant que la régionalisation soit l'une des thématiques que Sa Majesté le Roi a développées dans plusieurs discours. Le Souverain n'a pas manqué de rappeler, à plusieurs occasions, son importance pour les chantiers de développement du Royaume.

Le Hors-série que vous avez entre les mains a pris le pari d'en expliquer les enjeux, les tenants et les aboutissants, ainsi que le bilan d'étape. Il ambitionne de relier le faisceau des composantes du projet de société voulu par Sa Majesté le Roi, vers le point de convergence qu'est la régionalisation.

Le titre que nous avons choisi n'est pas anodin, il reflète ce que sera la régionalisation : une richesse de toute une nation !

Mohammed HAITAMI



**LA RÉGIONALISATION
AVANCÉE, UN CHANTIER
EN MARCHÉ**

Projet d'une Nation :

La régionalisation avancée, levier stratégique de développement **12-14**

État d'avancement : Le chantier de la régionalisation avancée sur les rails **16-17**

Premier Colloque national de la régionalisation avancée : S.M. le Roi : «L'application effective de la régionalisation avancée reste tributaire de la mise en place d'une politique régionale clairement définie et réalisable» **18-23**

Plaidant pour un «Maroc des régions» prospère et dynamique : Le nouveau modèle de développement appelle à une accélération du processus de la régionalisation avancée **24-26**

Contractualisation État-Région : Un nouveau mode de gouvernance pour la mise en œuvre du chantier de la régionalisation **28-29**

Gouvernance territoriale : Les pistes pour implémenter le chantier régionalisation avancée selon le CESE **30-31**

Les compétences des régions, un enjeu de la régionalisation avancée **32**

Croissance : La relance économique se fera par les régions **34-36**

Loi de Finances 2021 : Quatre axes prioritaires pour accompagner la mise en œuvre de la régionalisation avancée **38-40**

Éducation et formation : La régionalisation, un des piliers majeurs de la mise en œuvre de la loi-cadre 51.17 **42-43**

Développement de la formation professionnelle : Les régions au cœur de la transformation **44-46**

« Moumk'In » : La régionalisation de l'emploi, une priorité stratégique **48-50**

La marque «Région» : Le marketing territorial au service de l'attractivité des régions **52-54**

e-Nation : Des territoires digitalisés attirent plus d'investissements ! **56-57**

Transformation numérique : La digitalisation au cœur du nouveau modèle de développement des territoires **58**

Entretien avec Pr. Aawatif Hayar, présidente de l'Université Hassan II de Casablanca : «L'installation d'un écosystème d'innovation stimulant va de pair avec un développement territorial réussi» **60-62**

Covid-19 : Les régions solidaires et mobilisées **64**

Entretien avec Mehdi Qotbi, président de la Fondation nationale des musées : «Notre but est de mettre en lumière les spécificités culturelle et patrimoniale de chaque région du Royaume » **66-68**

**LES ACTEURS DU
DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL**

La Direction générale des collectivités territoriales, partenaire de la dynamique



du développement territorial **72-76**

Projets de développement : Les AREP, le « bras armé » des conseils régionaux **77**

Loi relative à la région : Les compétences des régions, pierre angulaire du processus d'aboutissement de la régionalisation avancée **78**

Souss Massa : Une forte mobilisation autour de projets structurants **79**

Mohamed Amerzag, Directeur général de la Régie autonome de distribution eau et électricité Meknès (RADEM) : «La Radem prévoit le renforcement et le renouvellement des réseaux primaires et secondaires et la gestion intelligente des réseaux hydrauliques» **80-83**

Al Omrane, l'immobilier au service du développement régional **84**

Les Centres régionaux d'investissement, des accompagnateurs et des facilitateurs de l'acte d'investir **86-87**

Yassine Tazi, directeur général du Centre régional d'investissement (CRI) Fès-Meknès : «Le Centre régional d'investissement Fès-Meknès mène plusieurs chantiers structurants en faveur de la promotion de l'entrepreneuriat et l'accompagnement des TPME» **88-92**



Salmene Belayachi, directeur général du Centre régional d'investissement (CRI) Casablanca-Settat :

«Investisseurs, TPME et porteurs de projets dans notre région peuvent accéder à un service public de qualité, en amélioration continue, prouvée par des indicateurs de performance et des délais de traitement jamais atteints» **94-96**

CRI de Béni Mellal-Khénifra :

Pour un investissement intelligent et créateur de valeur **98-101**

Yassine Mseffer. Directeur général du CRI de la région de Marrakech Safi :

«Marrakech-Safi a tout le potentiel pour être sur le podium des régions dynamiques du Royaume et être la locomotive sur plusieurs écosystèmes clés à l'échelle du continent» **102-107**

CRI : une dynamique nationale

108-115

Schémas régionaux d'aménagement du territoire :

Les SRAT, l'outil d'élaboration de la stratégie de

développement régional

118-119

Entretien avec Driss Moulay Rchid, directeur général de la SDL Casa-Aménagement :

«En nous inscrivant dans la continuité, nous avons pu exécuter d'importants projets structurants pour la région» **120-122**

Groupe Banque Populaire :

Les Régionales de l'investissement 2021, un roadshow riche en enseignements **126-132**

Promotion de l'emploi :

ANAPEC : pour le renforcement de la politique de proximité **134-135**

Enseignement supérieur :

L'université marocaine à l'ère de la régionalisation avancée **136-137**

Université Hassan II :

L'université, maillon essentiel du développement des territoires **138-141**

Entretien avec Pr Mohammed Rhachi, président de l'Université Mohammed V de Rabat :

«L'UM5R accompagne le chantier par la formation des jeunes économistes, juristes, ingénieurs, entrepreneurs et d'autres différents profils métiers nécessaires pour bâtir un écosystème favorable au développement local» **142-144**

15 établissements

universitaires à travers les 5 provinces de la région :

L'Université Sultan Moulay Slimane mise sur la diversité et la digitalisation **146-147**

L'eau et la régionalisation avancée, enjeux de développement

148-150

Gestion des ressources hydriques :

Lydec, acteur engagé pour le développement durable **152-155**

Najia Belmadani directrice de la direction régionale de la jeunesse et des sports Beni-Mellal-Khénifra :

«La forte présence des départements de la jeunesse et du sport à travers les directions régionales du ministère a inévitablement contribué à la mise en œuvre de la stratégie de la régionalisation avancée» **156-158**

MONOGRAPHIE DES RÉGIONS

162-211

GROUPE LE MATIN ENGAGÉ POUR CRÉER DES ESPACES DE DÉBATS AUTOUR DE LA RÉGIONALISATION

214-218

Dépôt Légal : 1971/0015 / ISSN : 1114-9205 / Dossier de Presse : QF/010-05

• **Directeur Général et de la Publication :** Mohammed Haitami

• **Directeur Général Adjoint :** Kamal El Alami • **Directeur exécutif en charge de la Transition Digitale :** Nabil El Khalidy

• **Directeur de Développement :** Hicham Mekouar • **Directeur des Rédactions :** Sohail Nhaili

• **Responsable Spéciaux :** Souad Badri • **Rédaction :** Mounia Senhaji, Najat Mouhssine, Abdelouahed Rmiche, Mohamed Sellam, Youssa Amrani, Souad Badri, Ayoub Lahrech, Brahim Moukhliiss, Abdelhafid Marzak, Ouafaa Bennani

• **Responsable Artistique :** Mourad Chamseddine • **Infographiste :** Kamal Hansabi

• **Correction :** Mustapha Haimou • **Crédit Photos :** Shutterstock

• **Éditeur :** Groupe Le Matin - Tél. : 0522 48 91 00 • **Régie Commerciale :** GMS Média - Tél. : 05 22 48 91 58

• **Impression :** Les Imprimeries du Matin - Bd Chefchaouni Ain Sebaa - Casablanca. Tél. : 0522 35 51 28

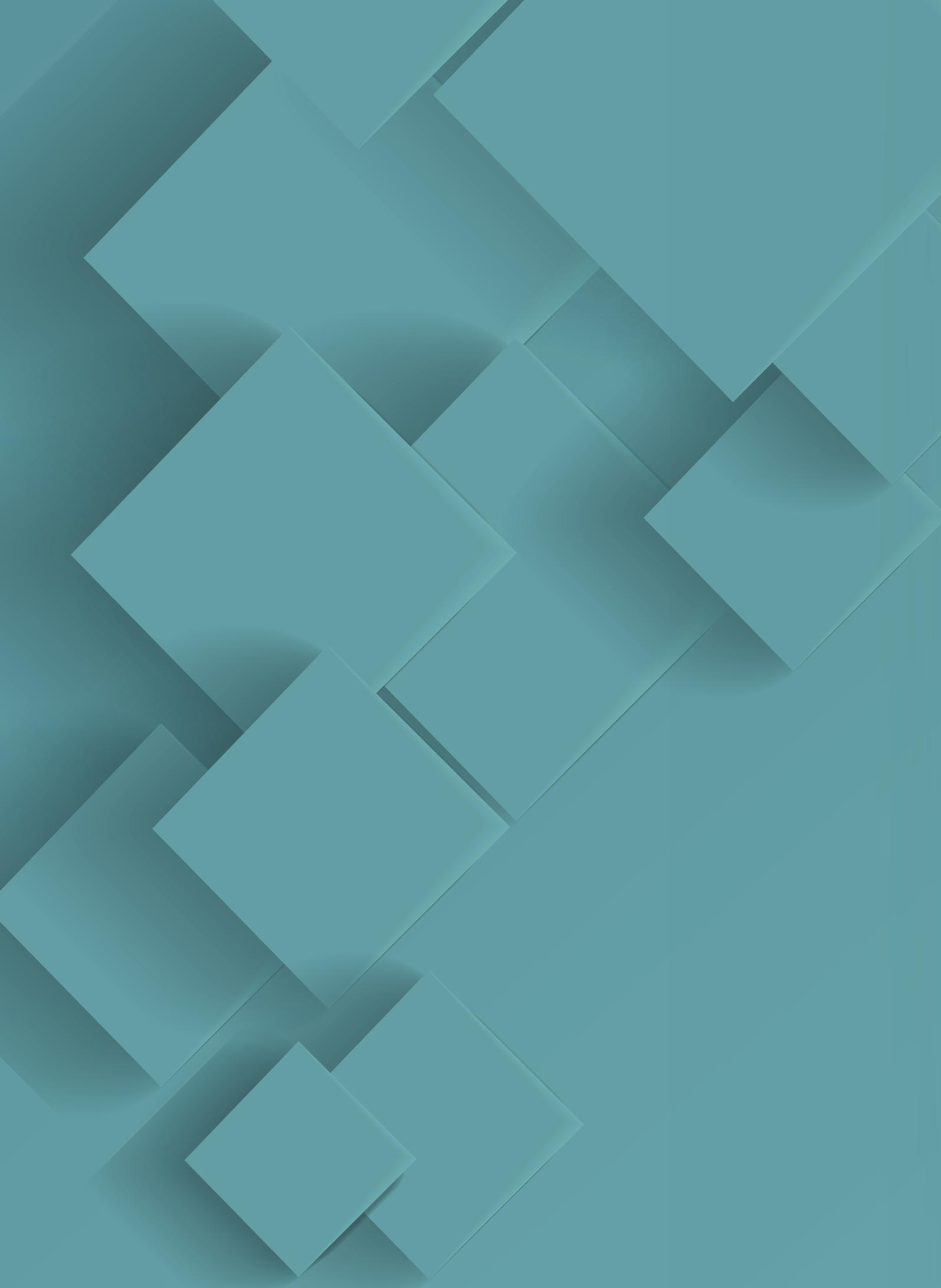


<https://lematin.ma/qf/4819>



Sa Majesté le Roi Mohammed VI
Artisan de la Régionalisation avancée





LA RÉGIONALISATION AVANCÉE, UN CHANTIER EN MARCHE



«La régionalisation que Nous appelons de Nos vœux doit reposer sur un effort soutenu et imaginatif permettant de trouver des solutions adaptées à chaque région, selon ses spécificités et ses ressources, et en fonction des opportunités d'emploi qu'elle peut apporter, et des difficultés qu'elle rencontre en matière de développement. La région doit constituer un pôle de développement intégré, dans le cadre d'un équilibre et d'une complémentarité entre ses zones, ses villes et ses villages, de telle sorte qu'elle contribue à endiguer le mouvement d'exode vers les villes.»

Discours Royal à l'occasion de la Fête du Trône du 30 juillet 2015



«La régionalisation avancée constitue un acquis institutionnel capital qui participe de cette volonté inébranlable qui Nous anime, depuis Notre accession au Trône de Nos glorieux ancêtres, de franchir un seuil significatif dans la réforme et la modernisation de nos institutions. Il nous faut donc en prendre le plus grand soin. Nous constatons aujourd'hui que le dispositif juridique nécessaire à la mise en œuvre de la régionalisation avancée est pour l'essentiel adopté et que les élus territoriaux sont déjà à pied d'œuvre pour inscrire dans les faits le processus de la régionalisation avancée. Désormais, les objectifs sont fixés, les principes et les règles sont clairement établis et les acteurs sont à l'œuvre. Il s'agit, dans l'étape qui s'ouvre, de passer à la vitesse supérieure, celle de la concrétisation effective et efficiente de cette mutation historique.»

Message Royal adressé au deuxième Forum parlementaire des régions, le 16 novembre 2017



Projet d'une Nation

La régionalisation avancée, levier stratégique de développement

Au cours du règne de S.M. le Roi Mohammed VI, il y a l'avant et l'après Constitution de 2011. Cette Loi fondamentale a été à l'origine de chantiers majeurs ayant accompagné la rénovation institutionnelle. Parmi les chantiers féconds de cette révision constitutionnelle de 2011, un concerne directement le projet de régionalisation avancée, une réforme structurante sur laquelle tablent les pouvoirs publics pour le développement équitable et intégré du pays.

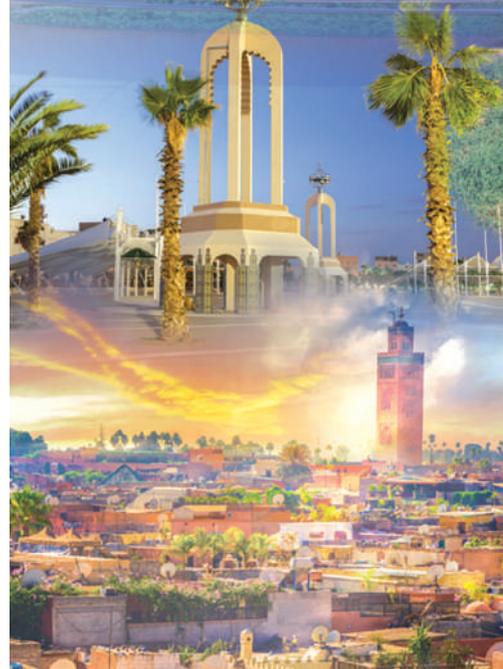
Le chantier de la régionalisation avancée a pris des années de réflexion, de concertations entre les acteurs politiques, universitaires, élus, ONG... On se rappelle, dans ce sens, le discours de S.M. le Roi Mohammed VI, du 3 janvier 2010, à l'occasion de l'installation de la Commission consultative de la régionalisation. Le Souverain y avait qualifié le projet de régionalisation, de chantier structurant qui «traduit une option résolue pour la rénovation et la modernisation des structures de l'État». Sa Majesté le Roi avait, à cette occasion, invité à la mise «au point d'un modèle maroco-marocain de régionalisation, issu des spécificités de notre pays» en rappelant que, parmi les nations, «le Maroc se distingue par son patrimoine historique séculaire, autant que par son évolution moderniste notamment connue, en matière de décentralisation élargie». Autant

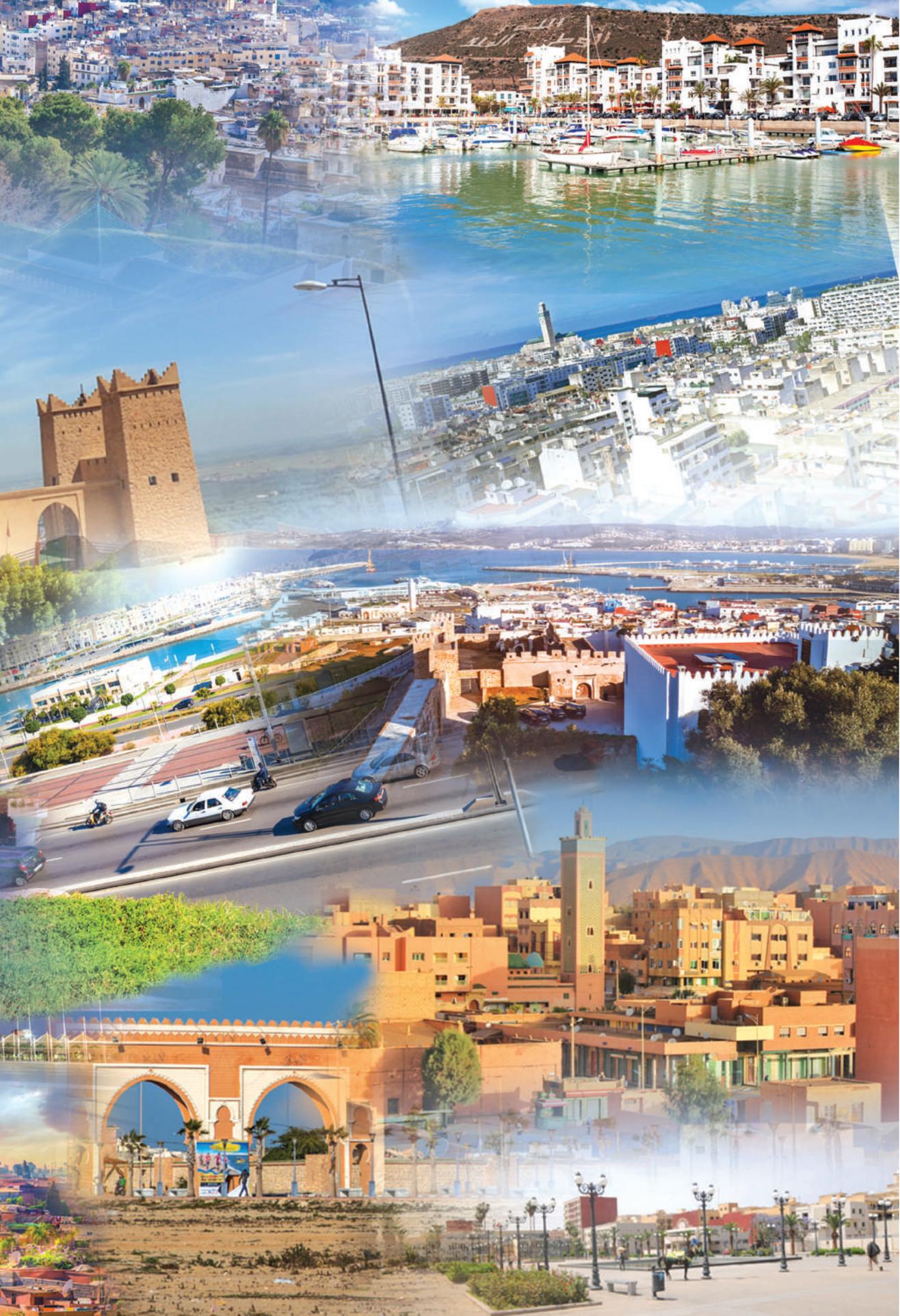
d'éléments que l'Institut Royal des études stratégiques (IRES) n'a pas manqué de relever dans un important document intitulé «les leviers stratégiques pour réussir la régionalisation avancée».

Ainsi, ce chantier structurant a demandé du temps pour être élaboré et mis sur pied. Ce qu'ont permis, en plus de la Constitution, depuis juillet 2015, les dispositions de la loi organique n°111-14 relative aux régions qui fixe «les conditions de gestion démocratique par la région de ses affaires...» Cependant, malgré les efforts entrepris, les réflexions et lois adoptées pour la mise en application de la régionalisation, sur le terrain de nombreuses incohérences et dysfonctionnements et parfois même des blocages remontent à la surface. Chose qui a été pointée du doigt par différents acteurs (partis, élus, société civile, universitaires...) au fur et à mesure que les 12 conseils régionaux sont entrés en jeu au lendemain des élections de septembre 2015. Que faire donc pour rectifier le tir ?

En réponse, il fallait réunir l'ensemble des entités concernées pour remettre sur la table ces dysfonctionnements et échanger sur les meilleurs moyens de les rectifier.

C'est dans cet esprit que, sous le Haut Patronage de S.M. le Roi,







le ministère de l'Intérieur et l'Association des régions du Maroc ont organisé, les 20 et 21 décembre 2019 à la ville d'Agadir, le 1er Colloque national sur la régionalisation avancée. «À l'évidence, Notre Haut Patronage témoigne de l'intérêt éminent que Nous accordons à ce grand chantier structurant et stratégique, depuis que Nous avons procédé à son lancement. Notre souhait est que vous considériez ce symposium comme une opportunité pour approfondir la réflexion d'ores et déjà engagée, pour échanger à propos des défis présents et futurs et pour mesurer son impact sur le développement socio-économique de notre pays», avait souligné S.M. le Roi réaffirmant l'importance de ce chantier, dans son message adressé aux participants à ce premier colloque.

Le Souverain avait souligné, par ailleurs, que les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la régionalisation avancée, pour importants qu'ils sont, resteront en-deçà du niveau requis, s'ils ne sont pas étayés par des mesures d'accompagnement permettant aux régions d'exercer efficacement leurs différentes attributions. Ainsi, ce 1er Colloque national sur la régionalisation avancée avait eu justement pour objectif de partager des éléments de diagnostic relatif au bilan de la mise en œuvre de la régionalisation avancée et l'identification des pistes d'action nécessaires à l'atteinte d'un nouveau palier



**LE PROJET DE
RÉGIONALISATION
EST UN CHANTIER
STRUCTURANT QUI
TRADUIT UNE OPTION
RÉSOLUE POUR LA
RÉNOVATION ET LA
MODERNISATION DES
STRUCTURES DE L'ÉTAT.**

dans le processus de sa mise en œuvre. Les travaux ont permis ainsi de dégager douze importantes recommandations pour améliorer la mise en application de la régionalisation avancée. Il s'agit tout particulièrement de renforcer les mécanismes de la planification territoriale ainsi que la convergence et l'adéquation des programmes de développement régional avec les plans sectoriels. Il est question de prendre en compte la justice territoriale en réduisant les disparités spatiales et sociales. Un appel

a été lancé en direction des élus et leurs partenaires pour adopter un nouveau système de gestion budgétaire et financière à travers une programmation pluriannuelle, qui obéit aux exigences de l'efficacité et de la qualité. Quant à l'État, il a été invité à renforcer les capacités des régions en matière de gouvernance et de gestion financière, à agir pour multiplier les sources de financement de la région et élargir le modèle des contrats-programme... D'autres recommandations ont axé sur l'importance de garantir l'adhésion des services centraux des départements ministériels et des institutions publiques à la mise en œuvre de la Charte de la déconcentration administrative et de concrétiser le chantier relatif à l'adaptation législative et organisationnelle des compétences dévolues aux différents départements ministériels avec les compétences des régions. Dans ce sens, l'accent a été mis sur la nécessité de fixer un minimum commun de compétences à transférer aux régions, en érigeant en priorité les réformes relatives à des secteurs et prestations qui concernent de près les citoyens et qui aboutissent à l'amélioration de leur niveau de vie. En matière de de la démocratie participative, il a été recommandé que les régions renforcent leurs capacités en la matière et en termes de communication avec les citoyens et la société civile... De même, il a été recommandé de mettre en place les mécanismes de la gouvernance et activer les mécanismes de coordination et de communication entre l'administration régionale et les différents intervenants... ●

TASBIQ FDA

LA BONNE SOLUTION POUR LA RELANCE DU MONDE RURAL À 3,5%



En partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Crédit Agricole du Maroc lance " TASBIQ FDA ", une réponse novatrice pour la relance du monde rural.

Avec " TASBIQ FDA ", bénéficiez d'une avance sur subvention dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA) au taux préférentiel de 3,5% sur simple ouverture d'un compte au Crédit Agricole du Maroc et justification d'une décision d'octroi de la subvention FDA par le Ministère.

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات

ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ
ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ

Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE



HORS-SÉRIE
LES 12 RÉGIONS DU MAROC



État d'avancement

Le chantier de la régionalisation avancée sur les rails

De nombreux projets ont été programmés dans le cadre du chantier de la régionalisation avancée. Ces projets sont de différentes natures et concernent aussi bien le cadre juridique que les Schéma régionaux de l'aménagement du territoire et les Plans de développement régionaux (PDR)... La Direction générale des collectivités territoriale (DGCT) fait le point sur l'état d'avancement de ces projets.

Cadre juridique et réglementaire

Plus de 70 décrets et arrêtés d'application des lois organiques relatives aux collectivités territoriales ont été promulgués. La loi n°07.20 du 31 décembre 2020 modifiant et complétant la loi n°47.06 relative à la fiscalité des collectivités locales a vu le jour. Le projet de loi sur le patrimoine des collectivités territoriales est en état avancé de discussion au Parlement.

Accompagnement et appui technique des régions

La Direction générale des collectivités territoriale a accompagné les régions pour la création de leurs Agences régionales d'exécution des projets, pour l'instauration des organigrammes. La direction a procédé à l'élaboration et à la publication sur le portail national des collectivités territoriales (www.collectivites-territoriales.gov.ma) de plusieurs guides et manuels relatifs à la gestion du droit d'accès à l'information, à la procédure de l'élaboration du schéma régional de l'aménagement du

territoire, à la budgétisation sensible au genre, à la gestion des pétitions, et à la mise en place et le fonctionnement des instances de l'équité, de l'égalité et de l'approche genre...

Planification du SRAT et du PDR

Le SRAT est un document de référence qui définit les orientations de la région étendues sur 25 ans en matière de l'aménagement de son territoire. Il assoit, à partir d'un diagnostic territorial, un cadre général de développement régional, durable et harmonieux pour les aires urbaines et rurales, ainsi que des propositions de projets territoriaux structurants.

Jusqu'à cette date, quatre SRAT sont visés. Il s'agit de ceux des régions de Fès-Meknès, Dakhla-Oued Ed-Dahab, Guelmim-Oued Noun, et Béni Mellal-Khénifra. Trois SRAT sont en phase finale avant visa. Ils s'agit de ceux de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Laâyoune-Sakia El Hamra et Rabat-Salé-Kénitra. De même, cinq SRAT sont à différentes phases d'étude (Oriental, Souss-Massa, Casa-

blanca-Settat, Marrakech-Safi et Drâa-Tafilalet).

En ce qui concerne le PDR, il est élaboré par la région pour une période de 6 ans. Il fixe les actions de développement dont la programmation ou la réalisation sont prévues sur le territoire de la région. L'élaboration du PDR constitue le point de départ du processus de la contractualisation entre l'État et la région.



LA DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALE A ACCOMPAGNÉ LES RÉGIONS POUR LA CRÉATION DE LEURS AGENCES RÉGIONALES D'EXÉCUTION DES PROJETS, POUR L'INSTAURATION DES ORGANIGRAMMES.

Dans ce cadre, onze régions sur 12 ont élaboré leurs programmes de développement régionaux, qui ont été visés par le ministère de l'Intérieur. La région, dont le PDR n'est pas encore visé, est Drâa-Tafilalet.

Affectation des ressources aux régions

Selon la Direction générale des collectivités territoriale, les ressources affectées aux régions durant la période 2016-2020 sont estimées à 30 Milliards de DH. ●



Premier Colloque national de la régionalisation avancée

S.M. le Roi : «L'application effective de la régionalisation avancée reste tributaire de la mise en place d'une politique régionale clairement définie et réalisable»



Un message fort et une feuille de route pour faire l'état des lieux d'un chantier hautement stratégique. C'est en quelques mots la lecture que l'on peut faire du Message adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux participants aux premières Assises nationales de la régionalisation avancée, organisées les 20 et 21 décembre 2019 à Agadir.

Le message royal a appelé à un débat approfondi pour évaluer une expérience de quatre ans depuis l'adoption du chantier de la régionalisation avancée et en tirer des conclusions concrètes dans l'optique de traduire dans les faits un projet hautement stratégique. Cette feuille de route renferme des orientations claires visant à accélérer la mise en œuvre de la régionalisation avancée et à imprimer une forte impulsion à l'approche participative au sein de la région.

«Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Nous tenons, avant tout, à saluer l'initiative qui a été prise d'organiser des Assises nationales consacrées à l'évaluation du chantier de la régionalisation avancée. À l'évidence, Notre Haut Patronage témoigne de l'intérêt éminent que Nous accordons à ce grand chantier structurant et stratégique, depuis que Nous avons procédé à son lancement. Notre souhait est que vous considériez ce symposium comme une opportunité pour approfondir la réflexion d'ores et déjà engagée, pour échanger à propos des défis présents et futurs et pour mesurer son impact sur le développement socio-économique de notre pays. Comme vous le savez, depuis que

notre pays a recouvré son indépendance, la décentralisation territoriale est une modalité essentielle de la conduite des affaires de l'État, et elle a constitué un choix stratégique dans la construction de son système politique et de son organisation administrative ainsi que dans la consolidation de sa dynamique démocratique. Ainsi, à toutes les étapes clés de son histoire, notre pays a su réserver à la décentralisation territoriale une place centrale en la mettant en œuvre dans le cadre de la dynamique des réformes constitutionnelles, politiques et administratives qui ont été successivement lancées. Le résultat a été une refonte radicale du cadre normatif du chantier et un renforcement graduel du rôle essentiel assigné aux collectivités territoriales en matière de progrès politique et de développement socioéconomique.

Un modèle marocain qui répond aux défis du développement

Mesdames, Messieurs, Le processus de régionalisation avancée a franchi d'importantes étapes depuis que Nous avons installé la Commission consultative chargée de la conduite de ce chantier. Ce sont d'ailleurs les conclusions de cette dernière qui ont servi de base à la conception démocratique, efficiente et participative d'un modèle marocain, axé sur le principe d'une contribution au développement intégré des collectivités territoriales, en général et des régions, en particulier.

La Constitution de 2011 a été le point culminant d'un processus au cours duquel se sont additionnés les acquis politiques et

les réalisations économiques et sociales qui ont finalement donné naissance à une société démocratique moderne, gouvernée par les principes de l'État de droit. En vertu de cette Constitution, les collectivités territoriales, en tête desquelles les Régions, sont décrétées comme faisant partie intégrante des institutions élues de l'État. Par ailleurs, la Loi fondamentale stipule que l'organisation territoriale du Royaume, décentralisée, est fondée sur une régionalisation avancée. Ont également été consacrés, dans le texte constitutionnel, d'autres principes de gestion décentralisée, tels qu'ils sont admis et appliqués dans les expériences internationales, pionnières en ce domaine.

Dans notre pays, l'application effective de la régionalisation avancée, de ses principes théoriques comme de ses modalités pratiques, reste tributaire de la mise en place d'une politique régionale clairement définie et réalisable en matière économique, sociale, culturelle et environnementale. Un tel processus doit être mené en accord avec une politique publique intégrant la dimension régionale, s'appuyant sur une économie forte et efficiente, génératrice de croissance, pourvoyeuse d'emplois et garante de justice sociale et s'attachant à conférer une efficacité accrue aux programmes et aux projets entrepris au niveau territorial pour qu'ils puissent profiter réellement aux bénéficiaires ciblés. Ainsi pourra se concrétiser la justice sociale et territoriale dont Nous souhaitons qu'elle bénéficie à l'ensemble de Nos citoyens.

C'est dans cette optique que Nous avons veillé, dès sa mise en



place, à traduire cette approche dans les faits, en prenant comme point de départ Nos provinces récupérées du Sud. Pour cela, Nous avons mis en chantier un modèle de développement intégré, respectant les spécificités de la région et s'appuyant sur un large éventail de chantiers structurants, mis au service de sa population et destinés à satisfaire ses attentes.

Le citoyen au coeur de la réforme

Mesdames, Messieurs, Comme Nous l'avons souligné à maintes reprises, servir les citoyens et

leur assurer la jouissance de leurs droits légitimes constituent la cause première et la finalité ultime des structures et des instances administratives, toutes catégories confondues et tous régimes juridiques et managériaux combinés. De fait, il incombe aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés, aux établissements publics, de mobiliser leurs ressources humaines, financières et logistiques pour offrir des prestations publiques couvrant efficacement et équitablement l'ensemble du territoire national. Aussi, les progrès accomplis dans

la mise en œuvre de la régionalisation avancée, pour importants qu'ils sont, resteront en deçà du niveau requis, s'ils ne sont pas étayés par des mesures d'accompagnement permettant aux régions d'exercer efficacement leurs différentes attributions.

Conscient que la déconcentration administrative est une condition sine qua non pour l'aboutissement de la régionalisation avancée, Nous avons veillé récemment à ce que le gouvernement de Notre Majesté adopte la Charte de déconcentration administrative et entreprenne sa mise en œuvre au niveau régional.

Cette Charte définit la mission et les attributions respectives des administrations centrales et déconcentrées ; elle présente l'échelon régional comme le cadre idéal à la mise en cohésion des politiques publiques, à la planification des projets relevant des différents secteurs gouvernementaux ainsi qu'à la répartition, aux services déconcentrés, des missions et des ressources humaines et matérielles qui leur sont destinées. Elle met également l'accent sur les contrats-programmes conclus entre les administrations centrales et ces services.

Les objectifs ainsi définis ne pourront être atteints sans une mobilisation de toutes les ressources potentielles et sans une implication de l'ensemble des départements ministériels, au service de la mise en œuvre effective de la Charte. Aussi, une plus grande célérité est requise dans la préparation des plans directeurs de la déconcentration administrative qui repose sur un transfert effectif des attributions et des pouvoirs décisionnels, au niveau régional.

Le rayonnement des régions, une responsabilité collective

Mesdames, Messieurs, Vous le savez bien : l'effort d'investissement public ne suffit pas. Il importe de le renforcer et de l'enrichir par une ouverture au secteur privé. En l'espèce, pour favoriser l'investissement privé, il convient de lui faciliter l'accès aux informations sur les opportunités régionales, notamment celles liées aux domaines jugés prioritaires pour la Région, en particulier le capital foncier, l'aménagement territorial, les créneaux de développement.

Aussi, la réforme du système des CRI qui s'est attachée à élargir leurs compétences et à les doter d'importantes prérogatives en matière de gestion de l'investissement, constituera un mécanisme essentiel d'accompagnement pour inciter les régions à dynamiser le processus de développement économique, par l'encouragement et la promotion des entreprises.

Parallèlement, une importance particulière devra être accordée au renforcement de la coopération décentralisée internationale en tant que levier d'accompagnement du chantier de la régionalisation avancée, à la mise en place de nouveaux partenariats stratégiques capables de s'ajuster à l'action ambitieuse menée par la diplomatie marocaine à l'échelle africaine.

Sur un autre plan, comme Nous l'avons déjà souligné, aussi bien dans Notre Discours prononcé en 2017 à l'occasion de l'ouverture du Parlement que dans le Message Royal adressé, la même année, aux participants du deuxième Forum parlementaire des régions, les compétences dévolues aux collectivités territoriales en

général et aux conseils régionaux en particulier, doivent être définies avec toute la précision requise pour prévenir toute confusion, interférence ou duplication des attributions. Celles-ci doivent pouvoir être élargies graduellement, en parallèle avec l'accroissement de leurs ressources humaines et financières.

Nous avons appelé à une concertation efficace pour que, parmi les compétences assignées aux régions en vertu de la loi organique, soient définies celles qui sont les plus pointues et qui ont vocation à être mises dans un premier temps, étant entendu qu'elles seront soumises à des actualisations périodiques. À cet égard, Nous engageons les départements gouvernementaux, les élites régionales et locales, ainsi que les différents acteurs concernés, à s'impliquer plus encore dans la concertation en cours pour examiner, selon une approche participative et dans des délais raisonnables, les moyens de mettre les régions en capacité d'exercer leurs compétences.

Dans la même veine, Notre Message adressé aux participants au 3e Forum parlementaire sur les régions a appelé à une contribution à l'effort de réflexion engagé autour de la mise en place d'un cadre méthodologique définissant le calendrier des étapes par lesquelles les régions devront passer dans l'exercice de leurs compétences. La conception de ce cadre doit prendre en considération les exigences de complémentarité entre les compétences propres, partagées et transférées et doit tenir compte des capacités financières et managériales spécifiques à chaque région.

De plus, si Nous saluons les efforts déployés pour rendre pos-

sible l'exercice par les régions de leurs attributions, Nous insistons une fois encore sur la nécessité d'adopter une approche fondée sur les notions de gradation, d'expérience et sur la singularité des compétences de chacune d'entre elles. Cette démarche doit être menée en accord avec le principe de subsidiarité qui est, dans la Constitution du Royaume, la clé de voûte de toute répartition des compétences, notamment entre l'État d'une part, et les régions et le reste des collectivités territoriales d'autre part.

La région, palier essentiel dans la conduite des politiques publiques

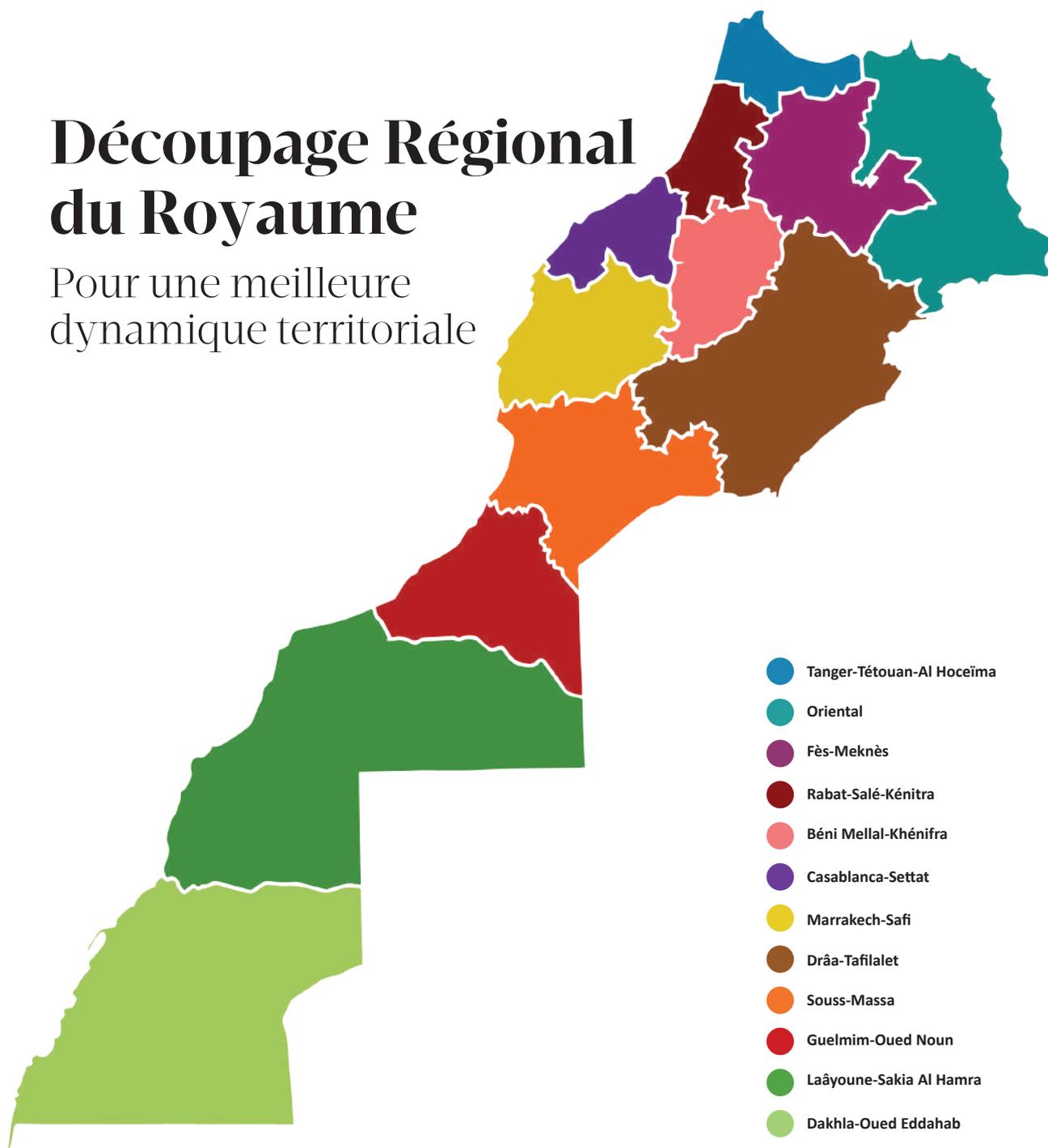
Mesdames, Messieurs, Quatre années de pratique effective se sont écoulées depuis les élections régionales et locales de 2015 qui ont donné naissance à des élites politiques régionales.

Dans ce contexte, force est de constater que le premier mandat régional a été une étape de construction fondamentale qui a jeté les assises de ce chantier important. Une architecture concrète d'actions et de mesures a notamment permis de parachever l'arsenal juridique et réglementaire qui a rendu opérationnelles les lois organiques relatives aux collectivités territoriales. En outre, des mesures d'accompagnement ont été prises pour aider les collectivités territoriales dans leur gestion et l'exercice de leurs compétences, conformément au principe de bonne gouvernance, et, de manière générale, pour qu'elles organisent les structures administratives régionales et qu'elles renforcent les mécanismes destinés à assurer une plus grande représentativité



Découpage Régional du Royaume

Pour une meilleure
dynamique territoriale



des femmes au sein des Conseils des Régions.

Cela ne fait aucun doute : le mandat actuel constitue un temps fondateur dans la dynamique de concrétisation de la nouvelle vision décentralisée de l'organisation territoriale. Placée au rang le plus élevé, la Région constitue un palier essentiel dans la conduite des politiques publiques, la planification des projets et des programmes de développement. Elle est aussi érigée en acteur incontournable aux différents niveaux stratégiques, notamment à ceux qui visent à attirer les investissements, à impulser la dynamique de développement économique, à promouvoir les entreprises. Ce sont là autant de préalables essentiels à tout développement économique intégré.

Les premières Assises nationales constituent une plate-forme de débat et de dialogue autour des thèmes éminemment importants que vous avez retenus, et qui portent particulièrement sur les compétences dévolues aux Régions, la contractualisation et le développement régional intégré, l'administration régionale, la gouvernance financière, et la démocratie participative. Ce choix est en phase avec les préoccupations qui sont les Nôtres : la satisfaction réelle des besoins inhérents à ce grand chantier de réforme, qui est supposé apporter des solutions et des réponses aux demandes sociales et aux attentes, en matière de développement, qui s'expriment à l'échelle de tout le Royaume. Ces solutions devront mettre à la disposition des jeunes, véritable capital immatériel et force motrice de la société, des mécanismes qui

facilitent leur participation à la gestion de la chose publique, aux niveaux régional et local.

C'est aussi une importante occasion de débattre autour de l'expérience accumulée durant les quatre dernières années pour assurer la mise en œuvre des lois organiques sur les collectivités territoriales et définir les moyens de relever les multiples défis auxquels les élites régionales ont dû faire face dans l'exercice des compétences assignées aux régions. Il s'agit, en somme, de marquer un temps d'arrêt pour mener de manière approfondie une évaluation de la situation présente, afin d'envisager une nouvelle phase d'action. Celle-ci, en même temps qu'elle s'inscrira dans la continuité, devra permettre d'affermir les règles de bonne gouvernance dans la gestion des affaires des Régions et d'aplanir les obstacles jusqu'ici rencontrés. Lors de la prochaine étape, il conviendra en effet de concrétiser cette mutation historique avec une célérité redoublée.

De même, pour accroître la performance de l'administration des collectivités territoriales nouvellement configurées, Nous tenons à rappeler la nécessité d'accompagner les élus et les fonctionnaires territoriaux, par des actions de formation et par le renforcement de leurs capacités managériales dans leurs domaines d'intervention.

Mesdames, Messieurs,
Nous soulignons l'importance de mettre à profit les mécanismes contractuels établis entre les Régions, l'État et le reste des intervenants en vue d'élaborer et de mener à bien les projets de développement prioritaires. Certes, Nous prenons acte du fait que les

différentes Régions du Royaume ont pris l'initiative de mettre au point leurs programmes de développement, selon une approche participative permettant la mise en œuvre fluide de ces programmes. Nous les invitons, néanmoins, à faire une évaluation d'étape pour redresser le cap dans la définition des projets prioritaires et leur hiérarchisation ainsi que dans l'élaboration d'une architecture renforcée des projets programmés et de leur montage financier. Le but ultime est de garantir l'efficacité de ces projets et de parvenir à faire converger les différentes politiques et les divers programmes publics au niveau régional.

En conclusion, Nous formons le souhait que ces assises nationales soient l'occasion d'engager une réflexion approfondie, une étude constructive et un dialogue sérieux, pour dresser un bilan rigoureux de la mise en œuvre du chantier de la Régionalisation avancée. Nous attendons aussi que ces travaux débouchent sur des recommandations pratiques, qui permettront de relever le défi du développement régional, de réduire les disparités existantes, d'améliorer l'attractivité et la compétitivité au niveau des territoires. Il importe également de s'ouvrir aux mécanismes modernes de gouvernance financière, d'assurer l'efficacité de toutes les formes de démocratie participative, d'ériger cette dernière en levier majeur de développement socio-économique intégré et durable.

Puisse Dieu vous assister, guider vos pas et couronner vos travaux de succès.

Wassalamou alaïkoum warahmatoullahi wabarakatouh». ●



Plaidant pour un «Maroc des régions» prospère et dynamique

Le nouveau modèle de développement appelle à une accélération du processus de la régionalisation avancée

Le nouveau modèle de développement est porteur d'une nouvelle vision sur le rôle des territoires. Plaçant la régionalisation avancée au centre de ses axes stratégiques, le rapport élaboré par la commission spéciale pour le nouveau modèle de développement insiste sur l'importance de «faire émerger un Maroc des régions prospère et dynamique».

Le Maroc a entrepris plusieurs réformes ayant pour ambition d'asseoir les bases d'un développement territorial équilibré, traduisant sur le terrain le choix de la régionalisation avancée, à travers le processus de décentralisation et de déconcentration. «Ces réformes ont permis d'insuffler un élan supplémentaire à la dynamique des territoires, mais

n'ont pas réussi à corriger les disparités territoriales dans la mesure où la richesse nationale demeure portée par un nombre réduit de régions», souligne la commission spéciale pour le modèle de développement dans son rapport présenté à S.M. le Roi Mohammed VI, le 1er juin 2021.

C'est pour corriger ces déséquilibres et en alignement avec

la Constitution, que le Nouveau modèle de développement prône un «Maroc des régions». La commission de Chakib Benmoussa affirme dans ce sens que pour assurer la convergence et l'efficacité des politiques publiques au niveau des territoires il faudra lancer une réforme territoriale de l'État et renforcer les capacités des acteurs territoriaux pour prendre en main leurs responsabilités.

Dans cette perspective, la Commission appelle à accélérer le processus de régionalisation avancée avec une déconcentration effective et une levée des réticences qui la retardent. «La



déconcentration doit être synonyme de subsidiarité, de modularité, d'interministérialité, de proximité et d'animation mobilisatrice des énergies dans les territoires», précise la commission dans son rapport.

Pour atteindre cet objectif, la solution, selon les élaborateurs du rapport de la CSMD est que les schémas directeurs de déconcentration soient mis en œuvre de manière plus volontariste, en procédant à de véritables transferts de pouvoirs et de moyens, et pas uniquement à des délégations de signature. «Ce transfert de pouvoir appelle au renforcement du rôle des Walis en ma-

tière de coordination des services extérieurs de l'État, pour en faire de véritables partenaires de la région élue, et ce, conformément à l'esprit du nouveau concept d'autorité, défini par Sa Majesté le Roi dans son discours du 12 octobre 1999 et aux dispositions de la Constitution confiant aux Walis la coordination et le bon fonctionnement des services déconcentrés», lit-on sur le rapport.

Vers une accélération du transfert des compétences aux régions

Le rapport de la CSMD est catégorique : amorcer une véritable dynamique de régionalisation

nécessite une accélération du transfert aux régions des outils relatifs à leurs compétences propres, partagées et transférées. En matière de formation professionnelle, à titre d'exemple, et qui fait partie des compétences des régions, les branches régionales de l'OFPPT gagneraient à être fortement autonomisées pour être en mesure de répondre aux besoins de formation en adéquation avec les besoins des acteurs économiques au niveau régional et en phase avec les objectifs des diverses stratégies sectorielles, souligne la commission. Dans le même sens, le rapport donne l'exemple du secteur de l'enseignement. «Il est essentiel de doter les académies régionales d'éducation et de formation de véritables pouvoirs de décision et d'une réelle autonomie dans le cadre d'une déconcentration affirmée, à même de leur assurer un meilleur ancrage dans leur territoire d'intervention et une prise en compte des spécificités locales dans les politiques d'enseignement», relève le rapport en affirmant que l'aboutissement de la régionalisation avancée nécessitera une consolidation des ressources financières des collectivités territoriales, leur diversification, et leur mutualisation au niveau intercommunal ainsi qu'un renforcement de leurs ressources humaines. Plusieurs moyens sont possibles pour renforcer ces ressources, rapporte la CSMD. Elle cite dans ce sens, notamment, le relèvement des transferts financiers effectués par l'État en liaison avec le transfert de compétences, partiellement indexés sur les recettes fiscales générées au niveau de chaque région.



La commission met en avant également l'accroissement des ressources propres des collectivités territoriales, moyennant la simplification et l'optimisation de la fiscalité locale. «Cela passera également par un recours plus systématique à l'intercommunalité pour mutualiser les moyens et pour assurer des services de qualité avec l'appui des départements techniques de l'État», précise le rapport.

Accordant également une place importante au développement des ressources humaines, la Commission souligne que, dans cette dynamique, la mobilisation de ressources humaines qualifiées revêt une grande importance pour permettre aux collectivités territoriales d'accomplir leurs missions. «Cette mobilisation pourra s'opérer à travers des mécanismes fluides de réallocation des ressources humaines à partir du niveau

central ou par la contractualisation et le recrutement direct par les collectivités territoriales des profils et des compétences dont elles ont besoin», conclut le rapport.

Régionalisation des services d'infrastructures

Une régionalisation avancée passe également par une régionalisation des services d'infrastructure, selon la CSMD. En plus de cette option, les experts de la commission évoquent la possibilité de recourir aux partenariats publics-privés pour appuyer la mise en œuvre des projets de développement régionaux qui se prêtent à ce mode de financement.

«La région peut aussi s'appuyer sur le Fond d'équipement communal dont les capacités devront être renforcées, pour un meilleur accompagnement aussi bien dans le financement des

grands projets que dans leur conception et leur montage technique», lit-on sur le rapport de la commission.

La CSMD cite par ailleurs plusieurs services pouvant connaître une régionalisation à court terme. Il s'agit notamment des travaux de construction et de maintenance du réseau routier provincial et communal ; du schéma de mobilité et de transport régional pour optimiser la logistique régionale ; des sociétés régionales de distribution d'eau et d'électricité ; du rattachement des hôpitaux publics de la région aux CHU pour accroître les capacités de formation du personnel soignant et pour optimiser l'offre de soins ainsi que du transfert d'infrastructures aux AREF (installations culturelles, sportives, transport scolaire, internat) pour améliorer l'interaction de l'école avec son environnement. ●



VOS OPÉRATIONS ENTRE LES MAINS D'UN EXPERT

Présente dans les 10 principaux ports du Royaume, Marsa Maroc offre des solutions logistiques en mesure de répondre à l'ensemble de vos besoins. Services aux navires et aux marchandises, services logistiques connexes ou encore information en temps réel, nous mettons à votre disposition des prestations complètes avec toute l'expertise de près de 50 ans d'expérience. Outre notre expertise dans la gestion portuaire, nous attachons une importance particulière à la qualité de nos équipements et la qualification de nos équipes, avec pour seul objectif de vous apporter toujours satisfaction.

**Marsa
Maroc**



Contractualisation État-Région

Un nouveau mode de gouvernance pour la mise en œuvre du chantier de la régionalisation

Pour la mise en œuvre optimale du chantier de la régionalisation, la contractualisation constitue un des instruments mis à contribution. Les données du département des collectivités territoriales indiquent que des contrats programmes ont été signés avec les régions de Fès-Meknès, Dakhla-Oued Ed Dahab, Béni Mellal-Khénifra et Guelmim-Oued Noun et que les conventions spécifiques s'y rapportant sont en cours de finalisation. Deux autres contrats programmes sont en cours de signature avec les régions de Souss Massa et Tanger-Tétouan-Al Hoceima alors que celle avec la région de l'Oriental est en phase finale d'élaboration. Pour le reste des régions, les listes des projets prioritaires sont en cours d'élaboration.

La régionalisation avancée a installé de nouvelles relations entre l'État et les régions, basées sur le partenariat et la contractualisation. De la sorte, la contractualisation reste l'un des meilleurs moyens de gestion des rapports État-Collectivités territoriales. Elle permet de responsabiliser les acteurs, d'optimiser les moyens et de simplifier les procédures. Cette nouvelle réforme a consolidé la pratique contractuelle au sein des Collectivités territoriales, mais aussi dans leur relation avec l'État ainsi qu'avec le secteur privé, et ce, afin de garantir la convergence des politiques de développement territorial avec les politiques nationales et d'améliorer le niveau d'exécution des différents programmes.

Justement, ainsi que le précise la Direction générale des collectivités territoriale (DGCT) dans ses documents, la contractualisation État-Région constitue un nouveau mode de gouvernance et un mécanisme pour la mise en œuvre des principes de convergence et de coordination. «Elle est considérée comme une vraie opportunité pour la formulation des programmes conjoints, basée sur une vision intégrée et consensuelle, dans le but de garantir la convergence et la complémentarité optimale entre la vision de développement des régions et les stratégies nationales», est-il souligné. Ce mécanisme constitue une réelle opportunité pour formuler des programmes communs, basés sur une vision intégrée et compatible à même d'assurer

une harmonie et une complémentarité entre les visions des régions en matière de développement et la stratégie nationale de développement. Où en est-on dans la réalisation des chantiers programmés dans ce cadre depuis l'adoption de la régionalisation avancée ?

Selon des données livrées par la DGCT, jusqu'à ce dernier trimestre, quatre contrats programmes ont été signés relatifs aux régions de Fès-Meknès, Dakhla-Oued Ed Dahab, Béni Mellal-Khénifra et Guelmim-Oued Noun. Pour la mise en œuvre de ces contrats programmes signés, les conventions spécifiques s'y rapportant sont en cours de finalisation. Deux autres contrats programmes sont en cours de signature. Contrats qui impliquent les





régions de Souss Massa et Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Le contrat programme État-Région de l'Oriental est en phase finale d'élaboration. Concernant le reste des régions, les listes des projets prioritaires sont en cours d'élaboration.

Il est à rappeler que la Commission spéciale sur le nouveau modèle de développement (CSMD) a également souligné l'importance de ce mécanisme en analysant les atouts du modèle marocain de la régionalisation. Elle a ainsi considéré que la contractualisation territoriale est aujourd'hui remise en perspective en tant que cadre de mise en œuvre des programmes de développement entre l'État et les régions. Indissociable du processus d'approfondissement de la déconcentration et du renfor-

cement de la décentralisation, elle constitue une démarche de valorisation de l'approche territoriale qui vaut aussi bien par le contenu de projet qu'elle porte



LA CONTRACTUALISATION ÉTAT-RÉGION CONSTITUE UN NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE ET UN MÉCANISME POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DE CONVERGENCE ET DE COORDINATION.

que par le processus de concertation et de mobilisation des acteurs et des ressources qu'elle nécessite. La Commission estime de ce fait que «le cadre

contractuel État-Région devrait être simplifié pour optimiser les moyens et les procédures et ainsi responsabiliser les acteurs. Cela passe par l'ouverture d'un débat avec les élus ainsi que l'élaboration d'un cadre référentiel précisant les modalités de cette contractualisation et les obligations de l'État et celles des collectivités territoriales», peut-on relever dans le rapport de la Commission spéciale. Dans cette perspective, la Commission appelle à accélérer le processus de régionalisation avancée avec une déconcentration effective et une levée des réticences qui la retardent. La déconcentration doit être synonyme de subsidiarité, de modularité, d'interministérialité, de proximité, et d'animation mobilisatrice des énergies dans les territoires. ●



Gouvernance territoriale

Les pistes pour implémenter le chantier de la régionalisation avancée selon le CESE

La régionalisation avancée a enregistré des progrès importants. Mais l'examen du fonctionnement des acteurs de ce chantier, des relations entre eux et avec les parties prenantes, a permis de mettre en évidence des insuffisances en matière d'appropriation, d'implémentation et d'opérationnalisation des mécanismes de pilotage et de coordination aux niveaux national et territorial. Le CESE propose des pistes de réforme.

Les réformes engagées, à ce jour, dans le cadre du chantier de la régionalisation avancée, constituent de véritables avancées et traduisent la volonté des pouvoirs publics de doter le pays d'une organisation territoriale capable de relever les nouveaux défis du développement territorial et de répondre efficacement aux at-

tentes des citoyens. Après l'entrée en vigueur des 3 lois organiques relatives aux collectivités territoriales, ainsi que la publication de 68 décrets d'application y afférents et de la charte nationale de la déconcentration administrative, le modèle actuel de gouvernance territoriale apparaît, à l'épreuve de l'analyse et de l'appréciation des acteurs



et experts encore loin de l'ambition initialement souhaitée. L'examen du fonctionnement des acteurs, des relations entre eux et avec les parties prenantes, a permis de mettre en évidence des insuffisances en matière d'appropriation, d'implémentation et d'opérationnalisation des mécanismes de pilotage et de coordination aux niveaux national et territorial. Cette situation s'explique par un ensemble de facteurs. On peut citer, à cet égard, le manque de précision dans les textes législatifs et réglementaires, notamment ceux en lien avec les com-

pétences des collectivités territoriales ; l'insuffisance des ressources financières allouées aux collectivités territoriales qui demeurent fortement dépendantes de l'État et le manque d'attractivité, au niveau territorial, du système de gestion des ressources humaines. Il s'agit aussi de la faible effectivité des mécanismes de démocratie participative et de la participation citoyenne et de l'absence d'un système unifié d'information territoriale partagé entre toutes les parties prenantes.

Pour transcender cette situation, un rapport du conseil économique social et environnemental formule 40 recommandations s'articulant autour de huit axes. Au niveau de la clarification des compétences, premier axe des recommandations, le Conseil propose de modifier les lois organiques des collectivités territoriales en précisant le périmètre d'intervention de chaque échelon territorial par nature de compétence. Il suggère aussi d'éclaircir les rapports entre les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales. Pour ce qui est de la contractualisation, l'avis préconise de doter la démarche de la contractualisation d'un cadre institutionnel en précisant les conditions et les formes de déroulement du processus de dialogue et de concertation entre les parties prenantes. Concernant les autres axes, le Conseil recommande de revoir le mode de gouvernance relatif à la préparation et à la mise en œuvre du programme de développement régional et de créer à cet effet une instance de dialogue et de

coordination permettant d'associer les représentants des assemblées élues et les directeurs des services déconcentrés sous la coprésidence du wali de région et du président du Conseil régional. Les experts du CESE proposent en outre d'élaborer une vision stratégique du financement des collectivités territoriales, à moyen et long termes, adaptée aux nouvelles exigences du développement territorial et aux compétences nouvelles conférées aux administrations territoriales dans le cadre d'une concertation élargie et d'activer le transfert par l'État des ressources nécessaires à l'exercice des compétences des collectivités territoriales. Le CESE propose enfin



**LE CESE PROPOSE
D'ASSURER LE SUIVI ET
L'ÉVALUATION CONTINU
DU PROCESSUS DE
DÉCENTRALISATION
ET DE RENDRE
OPÉRATIONNELS LES
MÉCANISMES DE SUIVI-
ÉVALUATION PRÉVUS PAR
LES LOIS ORGANIQUES.**

d'assurer le suivi et l'évaluation continu du processus de décentralisation et de rendre opérationnels les mécanismes de suivi-évaluation prévus par les lois organiques et de systématiser l'évaluation périodique des plans sectoriels et stratégiques par les instances constitutionnelles en charge de la bonne gouvernance et de l'évaluation des politiques publiques territoriales. ●



Les compétences des régions, un enjeu de la régionalisation avancée

Le Cadre d'orientation pour la mise en œuvre de l'exercice des compétences des régions est un grand pas en avant dans le processus de déconcentration administrative et plus globalement dans le chantier structurant de la régionalisation avancée.

Signée le 20 décembre, lors de la séance d'ouverture du premier Colloque national de la régionalisation avancée, entre des membres du gouvernement et les 12 présidents des Conseils régionaux, le Cadre d'orientation pour la mise en œuvre de l'exercice des compétences des régions constitue un véritable accélérateur du processus de régionalisation.

Le Cadre d'orientation pour la mise en œuvre de l'exercice des compétences des régions est un cadre de référence, fruit d'une méthodologie participative. Tirant profit des conclusions de l'étude relative à la définition des compétences propres et

communes des régions, ce cadre permettra d'accélérer l'exercice de ces compétences, ainsi que l'adhésion de toutes les parties au processus de mise en œuvre, en droite ligne avec les compétences de chaque région et les moyens financiers et humains disponibles. Cette action qui vise à définir les compétences de la région renseigne ainsi sur l'importance de l'adoption d'une approche holistique en vertu de laquelle l'État et la région assument leur responsabilité entière en vue de réaliser les objectifs de la mise en œuvre effective de ces compétences.

Ce document comporte un certain nombre d'engagements de la part des présidents des régions.

Ainsi, et d'ici la fin de ce mandat, ils sont tenus de mettre en place une feuille de route pour le transfert effectif des compétences vers les régions et rendre leur pratique concrète de la part des régions. Cette transition ne peut être réalisée sans une définition précise du rôle de la région dans les différents secteurs : santé, éducation, emploi..., en interaction notamment avec le rôle de l'État. Une fois ces rôles déterminés, il faut enclencher le processus de mise en œuvre en identifiant notamment les textes de lois qui nécessitent d'être adaptés, amendés ou même annulés.

Autre action effective, qui traduit la volonté commune de mettre le processus de régionalisation avancée sur les rails est la mise en avant des régions pilotes qui seraient prêtes pour expérimenter différentes approches et donc servir d'exemple pour les autres. ●

LE NUMÉRIQUE NOTRE AVENIR

21ressourcespourlavenir.com

L'Afrique est notre avenir, un continent où la transformation digitale constitue une opportunité de croissance pour tous les secteurs d'activités. BANK OF AFRICA s'engage à accompagner son développement en mettant l'innovation et la technologie au service de l'humain, en encourageant le progrès collectif et les réussites individuelles et en offrant une expérience bancaire aux meilleurs standards. Ensemble, révélons le potentiel de l'Afrique aux yeux du monde.



Croissance

La relance économique se fera par les régions





La démarche adoptée par le Comité de veille économique régional vise la préparation d'un programme de relance économique selon une démarche participative associant l'ensemble des acteurs économiques au côté des administrations déconcentrées et des élus.

L'enjeu pour le Maroc est de veiller à l'instauration des conditions propices pour une relance vigoureuse à la sortie de la crise, au rétablissement de la confiance des opérateurs économiques, à l'amélioration des conditions de leur compétitivité et à la garantie d'un bon climat des affaires. Ces axes prioritaires sont également au cœur des stratégies régionales qui œuvrent pour une croissance équilibrée de l'économie marocaine.

Les premières mesures dévoilées le 4 août 2020 par Mohamed Benchaâboun, ministre de l'Économie, des finances et de la réforme de l'Administration, font directement partie du plan de relance de l'économie nationale annoncé par S.M. le Roi Mohammed VI lors du discours du Trône du 30 juillet dernier. «L'élaboration d'un plan de relance global et intégré comprend des mesures transverses tout en tenant compte des spécificités sectorielles. L'objectif étant d'accompagner le redémarrage progressif de l'activité des différents secteurs de l'économie et de créer les conditions propices pour une relance vigoureuse à la sortie de la crise», avait indiqué M. Benchaâboun. S'inscrivant dans la vision de la régionalisation avancée, les walis des 12 régions ont été mobilisés pour constituer des Comités de veille économique (CVE) régionaux. Composés des acteurs

du secteur privé et des services décentralisés des ministères représentés dans le CVE national, ces comités contribuent ainsi à la mise en place des mécanismes efficaces pour gérer les impacts de la pandémie du Covid-19, l'adoption de mesures nécessaires d'accompagnement destinées à atténuer son impact socio-économique et la réflexion sur les mécanismes de préservation du tissu des entreprises et les emplois en tenant compte des spécificités régionales.

En effet, la déclinaison régionale du CVE a pour objectif de mettre en place des mesures permettant la relance des secteurs économiques au niveau local, provincial et régional. Ce comité a pour mission de suivre la mise en œuvre des décisions du CVE national, d'analyser la situation économique et sociale de la région et d'établir des propositions et des recommandations en coordination avec les acteurs locaux.

La démarche adoptée par le CVE régional vise, outre les missions précitées, la préparation d'un programme de relance économique selon une démarche participative associant l'ensemble des acteurs économiques au côté des administrations déconcentrées et des élus, ainsi que la mise en place d'une structure régionale d'écoute, d'orientation et d'accompagnement animée par le CRI et la CGEM au profit des entreprises et des porteurs de projets.



Impact économique sur les régions

Selon une étude de la Direction des études et prévisions financières (DEPF), réalisée conjointement avec la Banque mondiale, l'impact socio-économique de la crise sanitaire dans les douze régions du Maroc est loin d'être similaire. L'étude publiée en juin 2021 identifie trois groupes de régions eu égard à leurs taux de perte de valeur ajoutée. Le premier groupe, profondément impacté par la crise du Covid-19, est constitué par les régions spécialisées dans les activités liées au tourisme, aux activités forte-

ment dépendantes des chaînes de valeurs mondiales ou celles caractérisées par une présence importante de l'emploi informel. Il s'agit des régions de l'Oriental, Marrakech Safi, Souss Massa et Béni Mellal avec des pertes allant de 9,8% à 6,8%.

Le deuxième groupe, indique l'étude, est formé des régions modérément touchées par la crise avec une perte aux alentours du niveau national (-5,3%). Ce sont des régions généralement spécialisées dans les secteurs modérément impactés par la crise sanitaire et dont la part de l'emploi informel est relative-

ment faible. Il s'agit des régions de Laâyoune-Sakia El Hamra, Guelmim-Oued Noun, Fès-Meknès, Casablanca-Settat et Dakhla-Oued Ed Dahab.

Le troisième groupe, considéré par les analystes «relativement résilient aux effets de la crise», est caractérisé par une présence relativement élevée des activités de support, des activités non marchandes administrées ou activités ayant profité de cette crise. Ce groupe est constitué des régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (-1,6%), Rabat-Salé-Kenitra (-2,5%) et Drâa-Tafilalet (-4,3%). ●

CONTRIBUER À LA GÉNÉRALISATION DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE NOTRE DEVOIR. NOTRE FIERTÉ.



Dans le cadre du chantier de généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire au profit de tous les Marocains, la CNSS est fière d'œuvrer aux côtés des pouvoirs publics pour la réussite de ce projet social d'envergure.

L'opération de l'année en cours vise à inscrire tous les travailleurs non salariés et leurs ayants droits à la CNSS pour leur assurer la prise en charge de leurs frais médicaux et d'hospitalisation.

www.cnss.ma



الضمان الإجتماعي
+٥٥:٥٥:٥٥
CNSS

Le devoir de vous protéger



Loi de Finances 2021

Quatre axes prioritaires pour accompagner la mise en œuvre de la régionalisation avancée

La loi de Finances pour l'année budgétaire 2021 met l'accent sur l'accélération de la régionalisation avancée en tant que nouveau mode de gouvernance territoriale. Un mode qui s'inscrit dans le processus continu de mise en œuvre, à travers le renforcement des ressources financières des régions et de leurs capacités d'exécution et de gestion, de leur accompagnement pour la clarification de leurs compétences propres

et partagées et pour l'activation de la mise en œuvre des programmes de développement régionaux (PDR).

Ce nouveau mode de gouvernance territoriale, qui vise à instaurer un modèle de développement socio-économique territorial inclusif et durable, s'inscrit dans un processus continu de mise en œuvre à travers quatre principaux axes : renforcement des ressources financières des régions, renforcement des capaci-

tés d'exécution et de gestion des régions, leur accompagnement pour la clarification de leurs compétences propres et partagées ainsi que leur accompagnement pour l'activation de la mise en œuvre des PDR.

En ce qui concerne le renforcement des ressources financières des régions, pour 2021, l'État avait annoncé le transfert aux régions d'un budget de 10 MMDH, dont 2 MMDH proviennent du produit de l'IS

et 2,1 MMDH du produit de l'IR. Pour les contrats d'assurance, les régions auront droit à 600 MDH, soit 20% des recettes prévisionnelles du PLF 2021. La loi de Finances 2021 indique qu'en application des dispositions de l'article 188 de la loi organique n° 111-14 relative aux régions, il est affecté aux régions, au titre de l'année budgétaire 2021, 5% du produit de l'impôt sur les sociétés, 5% du produit de l'impôt sur le revenu. Pour rappel, la loi de Finances de 2020 avait «alloué aux régions 5% du produit de l'impôt sur les sociétés, 5% du produit de l'impôt sur le revenu, 20% du produit de la taxe sur les contrats d'assurance ainsi qu'une contribution du Budget général d'un montant de 3,7 milliards de dirhams, soit un montant global des ressources affectées de 9,59 milliards de dirhams, contre 8,46 milliards de dirhams en 2019». L'État s'était également engagé à honorer tous ses engagements relatifs à la contribution du budget général vis-à-vis des régions. Aussi, la loi de Finances de l'année 2020 avait prévu au profit des collectivités territoriales une part de la TVA d'un montant de 30,9 milliards de dirhams, contre 29,99 milliards de dirhams en 2019. Toutefois, et compte tenu des prévisions actualisées révisant à la baisse les recettes fiscales suite à l'effet de la pandémie de Covid 19, le plafond des ressources financières affectées aux régions et aux autres collectivités territoriales a été revu à la baisse en vertu de la loi de Finances rectificative de l'année 2020. S'agissant du renforcement des capacités d'exécution et de gestion des régions, le PLF rappelle

la création des Agences régionales d'exécution des projets (AREP), conformément à la loi organique n°111-14 relative aux régions. À fin août 2020, l'enveloppe budgétaire globale programmée au niveau des budgets desdites Agences s'est élevée à 5,88 milliards de dirhams, dont un montant de 5,69 milliards de dirhams alloués aux programmes et projets de développement confiés par les Conseils régionaux aux dites AREP, contre une masse budgétaire globale de 3,65 milliards de dirhams en 2019. En ce qui concerne l'accompagnement des régions pour la clarification de leurs compétences propres et partagées, le PLF focalise sur la signature du «Cadre d'orientation relatif à la mise en œuvre des compétences des régions (COCR), entre les 12 régions du Royaume et les départements ministériels concernés. Ce document a été signé à l'issue des travaux du premier Colloque national de la régionalisation avancée tenu à Agadir le 20 et 21 décembre 2019. Le but du COCR est de faciliter l'opérationnalisation et l'exercice effectif des compétences propres et

partagées des régions. Ce Cadre d'orientation engage les parties signataires à prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre à la région d'exercer ses compétences dans des délais raisonnables. Il vise l'élaboration d'une feuille de route pour la clarification des compétences propres et l'adaptation législative et réglementaire des attributions dévolues aux départements ministériels concernés. Il concerne également la conclusion des conventions spécifiques traduisant les engagements réciproques, la mise en œuvre des PDR au moyen de contrats-programmes État-régions. Les engagements portent également sur la mise en place d'un cadre réglementaire fixant les modalités de mise en œuvre des compétences partagées et leur opérationnalisation par voie contractuelle. Par ailleurs, en juillet 2020, et afin de veiller à l'opérationnalisation des dispositions du COCR, plusieurs instances ont été mises en place. Il s'agit d'un Comité de pilotage stratégique (CPS), une Commission de suivi et d'évaluation (CSE), ainsi que sept comités thématiques,





pilotés par le ministère de l'Intérieur (Direction des collectivités territoriales) et l'Association des régions du Maroc (ARM), assistés par un cabinet d'études, avec la participation d'intervenants représentant les différentes régions du Royaume et les départements ministériels concernés. Les travaux des groupes thématiques susmentionnés aboutiront à un rapport et à des recommandations qui seront soumis à la validation du Comité de pilotage stratégique au courant de ce mois d'octobre.

Dans le volet relatif à l'accompagnement des régions pour l'activation de la mise en œuvre des PDR, les documents du PLF 2021 rappellent les PDR approuvés. Il s'agit, au cours de l'année 2019, des PDR de dix régions qui ont été approuvés par leurs Conseils et visés par

le ministère de l'Intérieur (il reste donc les PDR des régions de Draa-Tafilalet et de Guelmim-Oued Noun), et ce, pour



**L'ÉTAT S'ÉTAIT ENGAGÉ
À HONORER TOUS SES
ENGAGEMENTS RELATIFS
À LA CONTRIBUTION DU
BUDGET GÉNÉRAL VIS-À-
VIS DES RÉGIONS.**

un montant global de 411,44 milliards de dirhams.

Afin d'accélérer la mise en œuvre desdits plans, il a été convenu de choisir les projets prioritaires qui feront l'objet de financement dans le cadre des Contrats-programmes État-régions. Ainsi, «le nombre de projets-programmes désignés comme prioritaires s'élève à

454, choisis parmi les 2.368 projets ou programmes figurant dans l'ensemble des PDR, et totalisant une enveloppe de 109,93 milliards de dirhams, soit 26,7% du coût global estimé. La participation des régions dans le financement de cette tranche prioritaire est estimée à 29,87 milliards de dirhams, soit 27% du montant global, celle des départements ministériels s'élèverait à 42,56 milliards de dirhams, soit 39%, et celle des établissements publics à 9,06 milliards de dirhams, soit 8,2% du montant global», relève la note de présentation du PLF. Dans ce cadre, rappelons que l'année 2020 a été marquée par la signature du premier contrat-programme entre l'État et la région de Fès-Meknès au titre de la période 2020-2022. ●



Excellence
académique

Rentrée Septembre 2021
sur le campus de Rabat

1 an
d'ouverture
internationale

Candidature en ligne
www.essec.edu/africa



10 mois
d'expérience
professionnelle

ESSEC
GLOBAL BBA
PARCOURS INNOVATION
ET MANAGEMENT DIGITAL

Bachelor N°1 en France

Pour plus d'informations :

 06 84 88 55 79 / 72 ou  essec.campus.rabat@essec.edu



Éducation et formation

La régionalisation, un des piliers de la mise en œuvre de la loi-cadre 51.17

La régionalisation constitue l'un des piliers majeurs pour la mise en œuvre de la loi-cadre 51.17 relative au système de l'éducation et de la formation. Pour la mise en œuvre de ce cadre légal, le ministre de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, a organisé, tout au long de l'année, des rencontres régionales de coordination et de suivi des projets stratégiques de cette loi-cadre.

Depuis février 2021, le ministre de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Saaid Amzazi, a multiplié les rencontres régionales de coordination et de suivi des projets stratégiques de la loi-cadre 51.17 relative à l'éducation au niveau des régions. La première réunion de coordination régionale, faisant partie d'une série de rencontres organisées à travers l'ensemble des régions du Royaume, a été tenue à Béni Mellal le 20 février. Drâa-Tafilalet, Rabat, Séfrou,

Oujda, Es-Semara, Dakhla, Guelmim... sont autant d'escaliers dans la tournée de coordination avec les responsables et les cadres des Académies régionales d'éducation et de formation (AREF). Objectif : donner une forte impulsion à la mise en application des projets de la loi-cadre 51.17, selon une méthodologie visant l'efficacité et l'efficience.

Ce processus stratégique a été planifié conformément à une feuille de route bien spécifique, dans le cadre d'une approche participative entre l'administration centrale, les AREF, les universités et les délégations régionales de la formation professionnelle. « Cette dynamique a abouti à la cristallisation d'un ensemble de mécanismes de pilotage et de mise en œuvre de projets aux niveaux national et régional, qui s'est manifestée par l'élaboration

d'un portefeuille de projets nationaux pour appliquer les dispositions de la loi-cadre relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, en plus de la mise en place d'un système de leadership, de suivi et d'évaluation des projets en la matière », a fait observer M. Amzazi. Et d'expliquer que ce portefeuille est centré autour de trois domaines stratégiques, à savoir l'équité et l'égalité des chances, l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation, ainsi que de la gouvernance du système et la mobilisation.

Ces projets se déclinent, à travers un portefeuille d'initiatives régionales, en 18 projets dans le secteur de l'éducation nationale, 16 au niveau de celui de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et 13 pour celui de la formation professionnelle. ●





Les AREF, acteurs stratégiques de la réforme du système éducatif

La mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre de l'éducation et de la formation aux niveaux régional et local demeure le plus grand défi de la réforme du système éducatif. L'adhésion de l'ensemble des parties prenantes au niveau local est nécessaire pour relever ce défi. Dans ce sens, les académies régionales de l'éducation et de la formation (AREF) jouent un rôle essentiel pour réussir les différents chantiers de la réforme (l'équité et l'égalité des chances, l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation, la gouvernance et la mobilisation). L'enjeu est de développer une gestion de proximité en partenariat avec les différents acteurs locaux, dont les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et les partenaires économiques. En effet, le recours à une approche de concertation incluant les principaux acteurs de l'écosystème s'avère indispensable. «Relever les différents défis de la réforme du système éducatif au niveau des régions demeure tributaire de l'appropriation collective de ces projets stratégiques, du développement des mécanismes d'intervention sur le terrain, du renforcement des canaux de coordination, de la réalisation de la convergence entre les divers programmes de développement local et ceux inhérents à la mise en œuvre de la loi-cadre relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique», a souligné le ministre de tutelle, Saaid Amzazi, qui s'exprimait lors des rencontres régionales de coordination et de suivi de la déclinaison des projets de la loi-cadre 51.17.

Développement de la formation professionnelle

Les régions au cœur de la transformation



C'est un fait. Le Royaume a bien tracé sa voie pour réussir une régionalisation avancée inclusive grâce aux Hautes Orientations de S.M. le Roi Mohammed VI. Il s'agit d'un chantier majeur qui ambitionne un développement économique incluant les 12 régions du Royaume avec l'implication et la mobilisation, tous azimuts, de toutes les parties prenantes. C'est dans ce contexte particulier qu'intervient la feuille de route pour le développement de la formation professionnelle. Une stratégie de transition qui permettra, sans aucun doute, à travers les cités des métiers et des compétences de satisfaire les besoins de chaque territoire en tenant compte de sa particularité.

La régionalisation avancée est un vaste chantier de réforme qui répond à de nouveaux défis suivant une approche territoriale en harmonie avec les besoins humains, économiques et sectoriels. Relever ces défis implique le développement de nouvelles compétences, l'amélioration des savoirs techniques et des soft skills (compétences comportementales, transversales et humaines) qui suscitent de plus en plus l'intérêt. C'est la raison d'être des cités des métiers et des compétences privilégiant des formations, colonne vertébrale de la nouvelle feuille de route pour le

développement de la formation professionnelle. La proximité, la cohérence, l'efficacité et l'efficience sont les caractéristiques de ces nouvelles structures. En effet, le programme des Cités des métiers et des compétences (CMC) vise à inaugurer une nouvelle génération d'établissements de formation professionnelle, favorisant l'employabilité des jeunes, la compétitivité des entreprises et la création de valeur au niveau des territoires avec un grand «T». Il prévoit, à ce titre, la réalisation de 12 Cités des métiers et des compétences qui seront des plateformes de formation

professionnelle multisectorielles et accueilleront chaque année, un effectif de 34.000 stagiaires en formation. La réalisation du programme des CMC nécessitera un budget d'investissement de 3,6 milliards de dirhams. Pensé pour réunir toutes les conditions nécessaires à une formation professionnelle de qualité et répondant aux besoins réels de la région, du marché de l'emploi et des différents secteurs économiques, le concept des CMC repose sur trois piliers fondamentaux, à savoir : une offre de formation actualisée ; des espaces pédagogiques modernes ; et un capital humain valorisé.

12 CMC pour les 12 régions du Royaume

Loubna Tricha, Directrice générale de l'OFPPPT, qui a présenté les nouvelles ambitions de l'OFPPPT pour 2021, lors de la réunion du conseil d'administration consacrée à l'approbation du plan d'action et du budget de l'exercice 2021, a déclaré : «Il s'agit d'une année charnière et d'obligation de résultats, tournée vers la concrétisation des chantiers initiés dans le cadre de la nouvelle Feuille de route pour le développement de la formation professionnelle, présentée devant Sa Majesté le Roi que Dieu l'Assiste le 04 avril 2019». Une année qui connaîtra le lancement des chantiers des 12 CMC et le démarrage des 3 premières Cités des métiers et des compétences, à Agadir, Nador et Laâyoune. Selon la DG du premier acteur national de la FP, l'effort se poursuivra pour la mise en place d'une nouvelle offre de formation, ouverte sur 76 filières nouvelles et 44

restructurées, ainsi que l'instauration d'un nouveau standard pédagogique.

De même, le réseau de formation de l'OFPPPT s'élargira à 490 EFP avec le démarrage de 21 autres nouvelles structures qui offriront une capacité additionnelle de près de 7.500 places pédagogiques en 1re année.

L'OFPPPT ne lésine pas sur les efforts en matière de l'éducation à l'esprit d'entreprendre au niveau régional. Dans ce cadre une nouvelle approche de formation à l'entrepreneuriat est étudiée, à travers le lancement du Programme d'innovation entrepreneuriale (P.I.E) en partenariat avec l'UM6P, favorisant l'esprit entrepreneurial chez les jeunes et assistant les porteurs de projets à la création de leurs entreprises dans les régions de Souss Massa, l'Oriental et Laâyoune-Sakia El Hamra ainsi que la ville de Benguerir.

Et ce n'est pas tout : L'action de l'OFPPPT, a ajouté Mme Tricha, concernera également la restructuration et la mise à niveau du dispositif de formation, via l'instauration d'un Programme de mise à niveau intégrée, mis en œuvre en étroite collaboration avec les professionnels et les territoires (régions, provinces, etc.) pour une meilleure adéquation avec leurs besoins spécifiques en compétences. Un programme qui repose sur 04 piliers, à savoir la carte de formation, les espaces pédagogiques, le capital humain et les processus et outils de gestion, et qui vise à inscrire les EFP dans une démarche itérative de progrès et d'ancrage de l'excellence opérationnelle, dans la perspective de les convertir en centres d'excellence. ●

Repères

- Le Programme des CMC prévoit la réalisation de 12 Cités des métiers et des compétences
- La nouvelle feuille de route pour le développement de la formation professionnelle vise, entre autres, la création de valeur au niveau des territoires.
- La réalisation du programme des Cités des métiers et des compétences nécessitera un budget d'investissement de 3,6 milliards de dirhams.
- 2021 connaîtra le lancement des chantiers des 12 CMC et le démarrage des premières Cités des métiers et des compétences, à Agadir, Nador et Laâyoune.





Verbatim

Saaïd Amzazi, ministre de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle



«La feuille de route relative au développement de la formation professionnelle propose un nouveau modèle de centres de FP, qui demeure perfectible au regard de l'évolution rapide et constante des métiers ainsi que du potentiel socioéconomique de chaque région.»

CMC : Le processus de concrétisation sur les bons rails

La machine pour permettre aux 12 régions du Maroc de se doter des cités des métiers et des compétences (CMC), nouvelle génération, conformément aux Hautes Orientations Royales, est en marche. Le démarrage du premier lot des CMC, à savoir Souss-Massa, Laâyoune-Sakia El Hamra et l'Oriental, est prévu à partir de la rentrée de formation 2021/2022. Ces établissements seront implantés progressivement dans chacune des 12 régions du Maroc, et ce, dans le cadre de la feuille de route relative au développement de la formation professionnelle. Force est de constater que l'objectif de ce vaste chantier reste de revoir en profondeur les spécialités de la formation professionnelle pour qu'elles répondent aux besoins en compétence des territoires, l'accompagnement des professionnels ; l'amélioration de l'employabilité des jeunes et la promotion de l'emploi. Les CMC se caractériseront par une offre de formation actualisée, équilibrée et ouverte sur des métiers en phase avec l'évolution du marché, un modèle pédagogique moderne axé sur une pédagogie active, un apprentissage centré sur le stagiaire et un encadrement rapproché. Pour rappel, l'OFPPT a lancé le 28 juin dernier les travaux de construction d'un des CMC de Marrakech-Safi et de Drâa-Tafilalet. À l'instar des autres CMC déjà lancés, l'offre de formation de ces deux nouvelles structures est riche et variée. Elles seront dotées d'infrastructures de pointe, conçues dans un esprit nouvelle génération pour favoriser un cadre de vie propice à l'apprentissage et à l'épanouissement des futurs stagiaires.



Une prestation intégrée au service des E-commerçants



Stockage et préparation des commandes



Livraison express dans tout le territoire



Paiement à la livraison avec un retour de fonds à partir de J+1



Suivi de vos colis et notification SMS de livraison

Télécharger l'appli My Amana



080 200 60 60





« Moumk'In »

La régionalisation de l'emploi, une priorité stratégique

L'employabilité des jeunes, leur insertion professionnelle, le soutien à la création des petites entreprises passe inéluctablement par la mise en place d'une approche territoriale sachant que chaque région a ses propres spécificités. L'implication de la région dans ce processus est un choix stratégique, interrogeant tous les acteurs concernés - gouvernement, entreprises, autorités locales et élus - à accompagner les plans élaborés pour donner une dynamique à l'emploi au niveau régional. C'est une des vocations du plan «Moumk'In», plan national de promotion de l'emploi.

«**L**a régionalisation de l'emploi est un choix stratégique du plan national de promotion de l'emploi», selon Mohamed Amekraz, ministre du Travail et de l'insertion professionnelle, qui s'est exprimé en mai

dernier lors d'une cérémonie de signature de deux conventions de partenariat destinées à promouvoir l'emploi dans la région Fès-Meknès, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat programme 2020-2022 entre l'État et la région Fès Meknès. Une option qui s'explique, d'après le responsable gouvernemental, par «la place de la Région, qui est l'espace idoine pour coordonner les efforts et les actions des intervenants et développer la convergence entre les différentes politiques



publiques, les programmes et les plans sectoriels».

C'est dans ce cadre que s'inscrit le plan national de promotion de l'emploi «Moumk'In», lancé par le ministère en coordination avec les divers partenaires et secteurs concernés. «Malgré les circonstances imposées par la pandémie de Covid-19, ce plan a atteint des "résultats importants" par rapport aux objectifs tracés, et ce, à travers la diversification et le renforce-

ment des initiatives régionales visant à soutenir l'intégration professionnelle et économique des jeunes et de différentes couches de manière générale», a fait savoir M. Amekraz.

Appui à l'emploi dans le monde rural, Amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi, soutien à la création de petites entreprises et Appui des contrats d'emploi salarié, au profit de certaines couches en difficulté d'insertion profes-

sionnelle... Les initiatives sont légion.

Un mois auparavant, M. Amekraz, a présenté le bilan de la mise en œuvre du plan national de promotion de l'emploi, lors de son passage devant la Commission des secteurs sociaux au niveau de la Chambre des représentants. Les chiffres annoncés sont encourageants. «Le programme, qui d'étale sur la période entre 2017 et 2021, a déjà permis



la création de pas moins de 660.000 emplois, dont 486.435 dans le secteur privé et 172.148 dans le secteur public jusqu'à la fin de l'année 2020, soit un taux de réalisation de 55% de l'objectif de 1.200.000 emplois». Cette performance s'explique par les mesures mises en

place par le gouvernement qui ont permis de soutenir 770.000 jeunes sur les 1 million de chercheurs d'emploi, et ce, à travers les actions de l'Agence nationale de promotion de l'emploi, la formation professionnelle et la formation graduelle.

S'agissant de l'accompagne-

ment des petites et moyennes entreprises, 65% de l'objectif fixé ont été atteints à travers l'accompagnement de la création de 13.000 nouvelles unités économiques sur les 20.000 unités fixées initialement dans le cadre du plan de promotion de l'emploi. ●

Moumk'in, appui à la dimension régionale de l'emploi

Le plan s'est fixé plusieurs objectifs pour la période 2017-2021 dont l'appui à la dimension régionale de l'emploi. Il s'agit de :

- Enrichir les programmes régionaux et provinciaux actuels de promotion de l'emploi.
- Améliorer les diagnostics territoriaux relatifs à l'emploi.
- Mettre en place un dispositif de gouvernance régional et provincial de promotion de l'emploi.
- Étudier les moyens d'élargissement des financements territoriaux pour la promotion de l'emploi.
- Préparer les manuels de procédures des mesures régionales et provinciales de promotion de l'emploi.
- Élaborer une approche de programmation à moyen terme des programmes de promotion d'emploi régionaux et provinciaux.
- Renforcer les capacités des acteurs territoriaux en matière de promotion d'emploi.
- Créer des observatoires régionaux du marché du travail pour cerner et prospector les besoins régionaux en emploi.
- Renforcer graduellement des régions en matière de promotion d'emploi dans un cadre contractuel État-Région (Préparation de plans régionaux de promotion d'emploi, formalisation de partenariats Région-État).

Verbatim

Mohamed Amekraz , ministre du Travail et de l'insertion professionnelle



«La régionalisation de l'emploi est un choix stratégique du plan national de promotion de l'emploi (...). Ce choix s'explique par la place de la région, qui est l'espace idoine pour coordonner les efforts et les actions des intervenants et développer la convergence entre les différentes politiques publiques, les programmes et les plans sectoriels.»

MON SUCCÈS EST ENTRE MES MAINS

Leila SAOUD

Lauréate de L'OFPPT et ingénieure
Mécatronique chez MG2 Engineering



Le temps est venu de libérer **vos énergies**,
de croire en vous et en **vos capacités**.

Le temps est venu de révéler **vos talents**
et de vivre votre **passion** avec courage et
fierté.

Le temps est venu de faire **le meilleur choix**.
Pour tous les ambitieux qui aspirent à
un meilleur futur, **votre succès** est entre
vos mains.



Découvrez les parcours des lauréats ofppt sur khatwadkia.ma





La marque «Région»

Le marketing territorial au service de l'attractivité

Dans le cadre de la régionalisation avancée, le marketing territorial s'est imposé comme un moyen efficace qui permet de renforcer l'attractivité des territoires en mettant en avant leurs atouts et avantages comparatifs de manière à ce qu'ils puissent attirer les investissements, et de là, créer des emplois et produire de la richesse.

Le Marketing territorial a été reconnu comme l'un des éléments clés de la réussite du processus de régionalisation avancée. Ce concept, présenté par les experts comme un véritable outil de management public, permet aux territoires de renforcer leur attractivité et de favoriser ainsi leur positionnement dans la course à la compétitivité.

«Dans le cadre de la régionalisation avancée, les régions ont pour mission principale d'assurer leur développement endogène. Le Marketing territorial est un outil pour atteindre cet objectif», indique l'expert en Marketing, Hassan Azouaoui, professeur à l'Université Ibn Tofaïl de Kénitra.

Une stratégie de marketing territorial réussie, explique-t-il, doit remplir trois principales missions. Sa première finalité est de développer l'attractivité

du territoire. Il s'agit de développer une offre territoriale qui permettra d'attirer les investisseurs, les fonds, les compétences... À ce niveau, il y a un enjeu de séduction, d'image de marque à construire auprès des potentiels «consommateurs/clients» du territoire en agissant sur leurs perceptions.

Le deuxième objectif, poursuit Hassan Azouaoui, est de réaliser une bonne gouvernance locale. «Le Marketing territorial doit contribuer à la réalisation des objectifs de la bonne gouvernance locale à travers les 5 principes définis par le PNUD, à savoir : la transparence (amélioration des indicateurs de transparence au niveau du territoire), la démocratie locale (mise en place de politiques permettant de répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens), l'approche participative (implication de toutes







les forces vives du territoire dans l'élaboration de la stratégie marketing), la responsabilisation (reddition des comptes) et le développement local», a-t-il détaillé.

Quant au troisième objectif, il est question de réaliser un développement durable inclusif. «Les deux premiers objectifs sont en fait des variables intermédiaires qui vont permettre d'aller vers un développement durable inclusif», souligne-t-il.

La mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial devra essentiellement passer par la mise en place d'une démarche réfléchie qui se décompose en 4 étapes principales, à commencer par l'élaboration d'un diagnostic territorial. Dans cette première étape, chaque territoire va devoir établir un état des lieux en identifiant ses forces, ses faiblesses, les menaces qui pèsent sur lui ainsi que les opportunités à saisir. «Le territoire

doit identifier ses spécificités ou les éléments de différenciation qui vont renforcer son attractivité par rapport aux territoires concurrents», signale l'expert.



LA SEGMENTATION STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE EST LA TROISIÈME ÉTAPE QUI IMPLIQUE DE DIVISER LE MARCHÉ EN SOUS-GROUPES DE CLIENTÈLES HOMOGENES AYANT DES BESOINS QUASI-IDENTIQUES ET QUI SERONT LA CIBLE DU PLAN DE MARKETING.

La deuxième étape est la priorisation : chaque territoire doit définir ses priorités pour ne pas disperser ses moyens, comme par exemple miser sur un secteur sur lequel il pourra asseoir

sa stratégie et aura par la suite des effets d'entraînement sur les autres secteurs, a-t-il expliqué.

La segmentation stratégique du territoire est la troisième étape qui implique de diviser le marché en sous-groupes de clientèles homogènes ayant des besoins quasi-identiques et qui seront la cible du plan de marketing.

La dernière étape consiste à définir un positionnement pour le territoire, c'est-à-dire la place qu'on choisira de lui conférer dans l'esprit des segments visés. Selon Hassan Azouaoui, la réussite d'une approche marketing territorial est tributaire d'un certain nombre de conditions dont la gestion partagée du territoire, l'élément humain en tant que pierre angulaire autour de laquelle s'articule toute stratégie et la construction d'une approche qui s'harmonise avec la stratégie globale d'aménagement du territoire. ●



Bâtissons

ENSEMBLE

**un Maroc audacieux
et plus compétitif
que jamais**



الوكالة المغربية لتنمية الاستثمارات و الصادرات
AGENCE MAROCAINE DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS

www.morocconow.com



e-Nation

Des territoires digitalisés attirent plus d'investissements !

La simplification des procédures et leur digitalisation renforcent l'attractivité des territoires. Plusieurs concepts ont émergé, il y a quelques années, un peu partout à travers le Royaume et sont aujourd'hui à un stade plus ou moins avancé. À tel point que leur généralisation à l'ensemble du pays a été enclenchée.



Si tous les efforts doivent converger vers l'attractivité des territoires, ils doivent forcément intégrer la variable digitale. La numérisation, communément appelée digitalisation, implique l'ensemble des acteurs, qu'ils soient publics ou privés. La mutualisation de leurs efforts permettra sans nul doute de dessiner des territoires plus attractifs pour les investissements et les citoyens.

Le webinaire, organisé début juillet, par l'Institut CDG a permis de dresser le bilan d'expériences menées dans certains territoires du Royaume et de s'enquérir du sort qui leur est réservé dans l'avenir. Comment donc la transformation digitale est-elle en train de dessiner les contours

des territoires de demain ? C'est la question à laquelle se sont essayés les participants au webinaire de l'Institut CDG, sur le thème «La transformation digitale au service des territoires».

Ainsi, l'on apprend que l'Agence d'urbanisation et de développement d'Anfa (AUDA) a fait d'Anfa Park un site pilote pour son concept de Smart City. «Nous sommes en train de généraliser des concepts déjà testés et éprouvés», a révélé Driss Essaouabi, DG délégué de l'AUDA. Parmi ces concepts, l'éclairage public intelligent, son allumage et extinction automatique lors du passage de citoyen sur la voie publique, l'arrosage intelligent des espaces verts, avec des capteurs de température et de pluviométrie, la détection de fuites et l'analyse de la consommation. Pour Souhail Benchrifa, directeur Knowledge management et transformation digitale à CDG Développement, la digitalisation permet un pas additionnel vers les Smart City. Il cite en exemple le projet porté par la Société d'aménagement de Zenata. «Aujourd'hui, par exemple, la surveillance du territoire se fait par drones», révèle Benchrifa. Autre exemple, celui de la mise en place de e-showrooms chez la CGI, filiale de la CDG, qui permettent, depuis un PC ou smartphone de faire des visites 360° en 3D des biens immobiliers proposés et qui offrent une mise en relation directe avec les commerciaux. Un système qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'expérience client et qui permet de s'adresser, 24 heures sur 24 à une clientèle éloignée.

Concernant les Centres régionaux d'investissement (CRI),

un projet d'interfaçage entre les plateformes criinvest et rokhass est en cours de réalisation. L'objectif final étant de permettre un suivi digitalisé de bout en bout des projets d'investissement. À cela s'ajoute «le suivi des chantiers liés à l'investissement, qui se fera par drones et photos satellites», partage Adil Allach, chef de la division de la digitalisation et simplification des procédures au Centre régional d'investissement de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima.

Bien qu'ils couvrent des aspects différents, ces projets ont tous un objectif commun : rendre les territoires où ils sont appliqués plus attractifs. «Les territoires se doivent d'être plus compétitifs et les initiatives doivent avoir pour objectif d'attirer les investissements, les ressources humaines et les citoyens», souligne Essaouabi. Application de l'intelligence artificielle dans la gestion de la circulation ou encore la gestion intelligente des parkings publics, détection des embouteillages ou encore des solutions de mobilité propre, points d'alimentation des véhicules électriques : Les idées évoquées lors du webinaire sont nombreuses. Il est donc important, pour Lamiae Benmakhoulouf, DG du Technopark, de mutualiser les ressources dont disposent le public et le privé, notamment les startups, qui ont fait preuve d'un niveau élevé d'ingéniosité pendant la pandémie. Il faut qu'il y ait une collaboration entre les différents acteurs pour la construction d'une véritable stratégie de transformation digitale au sein des territoires. En gros, travailler en silos est la meilleure manière pour les acteurs de ne pas y parvenir. ●



Transformation numérique

La digitalisation au cœur du nouveau modèle de développement des territoires

Le numérique est considéré comme un levier de transformation des territoires. Grâce à ses nombreuses applications dans divers domaines, le digital permet l'amélioration du bien-être des citoyens. Dans cette optique, le concept de Smart city et plus largement Smart région vient définir les opportunités que présentent les nouvelles technologies pour le développement des territoires.

Le concept «Smart» doit répondre aux nouveaux besoins et usages des citoyens avant tout, mais aussi des entreprises et des territoires. Ce nouveau modèle de développement a pour vocation d'établir de nouveaux rapports avec le citoyen et d'améliorer l'attractivité des territoires, non pas dans une approche purement technologique, mais surtout de gouvernance.

Au-delà des outils technologiques, ce concept vise à faire du développement du territoire un projet collaboratif où chaque acteur remplit son rôle pour une harmonisation des politiques de développement dans les régions. Il s'agit d'un moyen pour renforcer la gouvernance, évaluer l'ancrage territorial des initiatives mises en œuvre et mesurer la dynamique de développe-

ment d'une région. En plaçant l'humain au centre de cette démarche d'intelligence collective, ce concept permet d'assurer un développement durable des territoires. En effet, le déploiement des nouveaux modes d'interconnexion satisfait grandement les besoins d'interactions humaines. C'est le niveau d'intégration et d'intuitivité de ce type d'interactions qui détermine l'intelligence de la région. Cette dernière étant appréhendée comme un écosystème complexe vivant de relations sociales et c'est la richesse des transactions entre les individus et les groupes sociaux qui détermine le degré d'intelligence d'un territoire et le rythme de son évolution dans le temps.

Loin de se limiter à la digitalisation des infrastructures et services, le «Smart» vise la trans-

formation d'une région pour permettre à cette dernière de devenir efficace, innovante, inclusive et participative. Les sujets à explorer sont notamment en rapport avec l'environnement, la gouvernance et la dématérialisation, le transport, l'accessibilité, la sécurité, l'efficacité énergétique, la technologie et la gestion de data. Le but étant de répondre plus efficacement aux besoins spécifiques de développement des territoires et proposer des solutions novatrices capables de traduire les besoins en de véritables projets à forte valeur ajoutée pour une régénération du territoire durable et inclusive.

Cette vision à 360°, qui s'inscrit parfaitement dans la politique de régionalisation du Royaume, exige la mutualisation des ressources à travers l'engagement de l'ensemble des parties prenantes que sont les gestionnaires de la chose publique, les opérateurs économiques, les acteurs du monde académique et de la société civile, les startups et le citoyen lui-même. ●

AU CARREFOUR DES DÉFIS RELEVÉS PAR L'AFRIQUE

L'Université Mohammed VI Polytechnique est un pôle de recherche, d'innovation, d'éducation et d'entrepreneuriat, qui aspire à devenir un pont solide entre le Maroc, l'Afrique et le monde



L'UM6P applique une approche de formation par la pratique, le “learning by doing” et développe de solides partenariats avec des universités de classe mondiale, afin de promouvoir le leadership et la formation dans des domaines de recherche ciblés. En contribuant à la formation d'une nouvelle génération de chercheurs, d'entrepreneurs et de leaders, l'UM6P s'engage à positionner

le Maroc et l'Afrique à la pointe de la technologie et des sciences humaines.

L'Université Mohammed VI Polytechnique aspire à devenir une université de classe mondiale, engagée, et activement impliquée dans la formation de leaders dans les domaines des sciences, de la technologie et des sciences humaines en Afrique.



Entretien avec Pr. Aawatif Hayar, présidente de l'Université Hassan II de Casablanca

«L'installation d'un écosystème d'innovation stimulant va de pair avec un développement territorial réussi»



Le numérique est considéré comme un levier de transformation des territoires. Quel est votre regard sur l'évolution du concept de Smart City au Maroc ?

Le Maroc a fait jusque-là un pas important en ce qui concerne l'instauration du concept de Smart City. Plusieurs villes marocaines ont adopté le concept de villes intelligentes et sa déclinaison à travers des projets concrets comme la mise en place du système de vidéosurveillance urbain intelligent, l'amélioration du suivi des services d'accès à l'eau et à l'électricité, la gestion responsable des déchets et de l'énergie, l'aménagement des espaces verts connectés, le renforcement de l'intermodalité des transports, la dématérialisation des modes de paiement, la digitalisation de plusieurs services urbains, les plateformes de communication entre l'administration et les citoyens... Cela dit, il reste du chemin à parcourir. Notamment, les villes intelligentes ne peuvent se développer correctement sans une stratégie clairement définie et une gouvernance du projet Smart City bien identifiée avec des objectifs et des indicateurs de

performances chiffrés. Aussi, il est nécessaire de développer un cadre légal et des outils législatifs incitatifs qui permettent de créer un environnement propice à l'implication et à la convergence de tous les acteurs et à plus de coordination, de concertation et surtout de mutualisation.

Quelle place doit occuper le citoyen dans ce processus de transformation des territoires ?

Le concept Smart City est loin de se limiter à la digitalisation des infrastructures et services. La transformation des territoires ne peut s'opérer d'une manière optimale sans l'implication active des citoyens. Ainsi, le projet IEEE Casablanca Smart City proposé en 2015 était précurseur, au niveau national et même au niveau international, à placer le citoyen au centre de la transformation «Ville intelligente» et même à en faire l'acteur principal de l'innovation territoriale. Aussi l'appropriation du projet par les citoyens est fondamentale pour amorcer un processus de co-création s'appuyant sur l'intelligence collective, moteur de l'intelligence et l'attractivité du territoire pour répondre plus efficacement à ses besoins

spécifiques et proposer des solutions novatrices capables de traduire les besoins en de véritables projets à forte valeur ajoutée pour une régénération du territoire durable et inclusive.

Quel est le rôle des acteurs de l'écosystème dans ce processus ?

L'installation d'un écosystème d'innovation stimulant va de pair avec un développement territorial réussi. Dans cette approche, il est primordial d'impliquer activement, dans un cadre de partenariat PPP (public, private, people) un ensemble d'acteurs issus d'organisations de différents horizons et de toute taille (institutions, entreprises, startups, associations, coopératives, incubateurs et accélérateur, université et écoles, laboratoires et centres de R&D...), qui vont travailler de manière concertée à créer une dynamique d'initiatives et de partage au service de l'innovation et le développement du territoire et qui va permettre de doter le territoire d'une capacité intrinsèque d'adaptation aux changements en créant un système résilient. À cette fin, il est nécessaire de mettre en place plusieurs plateformes d'échanges



et de transfert de connaissance et de technologie, physiques et virtuelles interconnectées, qui vont servir et accélérer les connections entre ces différents acteurs.

Qu'en est-il des solutions que peut apporter la Smart City pour le développement durable des territoires ?

De nos jours, et tenant compte des changements rapides et défis que connaît le monde, le modèle de la Smart City se révèle très pertinent pour le développement durable des territoires. Il permet, grâce aux technologies de supervision de l'environnement et d'analyse de données, de faire face aux différents défis écologiques, sociaux et économiques

en répondant vite et de manière optimale aux différentes perturbations que peuvent connaître les systèmes du territoire comme les inondations, la congestion du trafic routier, la pollution atmosphérique, l'incivilité et l'insécurité dans l'espace public, etc. tout en assurant de meilleurs services urbains aux citoyens et en pré-



LA TRANSFORMATION DES TERRITOIRES NE PEUT S'OPÉRER D'UNE MANIÈRE OPTIMALE SANS L'IMPLICATION ACTIVE DES CITOYENS.

servant les ressources naturelles. Cet aspect «smart» touche de multiples domaines comme les

transports (transports publics, circulation, voitures intelligentes, stationnement, etc.), les infrastructures (bâtiments, mobiliers urbains, etc.), les smart grids (énergies, approvisionnement en électricité et en eau, gaz, télécoms), les communautés (prosumer, Internet of People ...). Il inclut aussi les e-services et e-administrations qui permettent aux villes de mieux communiquer avec leurs citoyen.nes et de leur offrir de meilleurs services urbains surtout en s'appuyant sur les avancées de l'intelligence artificielle qui va révolutionner notre quotidien en développant un «digital twin» de la ville capable d'anticiper et améliorer l'offre d'une ville servicielle. ●



MEDZ

GROUPE CDG



Nous concevons



Nous construisons



Nous aménageons



Nous gérons



Nous commercialisons

SUR L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE



15 Zones Industrielles

4 Zones Offshoring

5 Zones Touristiques

2 000 ha
Aménagés

300
Clients

+ de 85 000
Emplois créés



Pour en savoir plus, contactez-nous au :
Tél : +212 537 57 61 00 • Fax : +212 537 71 64 17 • E-mail : medz@medz.ma • www.medz.ma



Crise sanitaire

Covid-19 : Les régions solidaires et mobilisées

La crise sanitaire à laquelle le Maroc, comme tous les pays du monde, fait face a démontré plus que jamais l'importance de la complémentarité de l'action entre les États et les régions pour la gestion des situations d'urgence nécessitant une grande connaissance du terrain dans ses différents aspects : socio-économique, sanitaire, éducatif, etc.

Le Maroc, qui a eu le mérite de gérer la crise avec exemplarité, a entrepris de nombreuses initiatives en réponse aux urgences liées à la pandémie du Covid-19. Ainsi, et grâce à la clairvoyance de Sa Majesté le Roi, le Royaume a placé la vie du citoyen au premier rang des priorités, en prenant des mesures audacieuses pour enrayer la propagation de la pandémie, et en déployant des dispositifs de soutien inédits au profit des couches sociales dont la vulnérabilité a été accentuée par la crise. En effet, dès que l'état d'urgence sanitaire a été décrété, le 19 mars 2020, le gouvernement, sous Hautes Instructions Royales, a procédé à la création du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Covid-19, et ce, pour faire face aux effets économiques et sociaux induits par la crise. En réponse à cet appel, les régions du Maroc ont aussitôt déclaré la mobilisation de 1.5 milliard de dirhams pour le soutien de ce fonds qui a permis de venir en aide à des millions de Marocains.

«L'implication des régions est indispensable pour une sortie rapide de la crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus», avait affirmé Mohand Laenser, président de l'Association des régions du

Maroc et président de la région Fès-Meknès. S'exprimant lors de la 89e édition du Carrefour diplomatique, organisée à l'initiative de la Fondation diplomatique sous le thème «La place des régions dans la relance post-Covid», M. Laenser a souligné qu'une sortie rapide de cette crise sanitaire exige essentiellement l'implication



**L'IMPLICATION
DES RÉGIONS EST
INDISPENSABLE POUR
UNE SORTIE RAPIDE DE LA
CRISE SANITAIRE LIÉE À
LA PANDÉMIE**

totale de toutes les régions du Royaume. Malgré l'hétérogénéité des régions et des collectivités territoriales, le Royaume a pu mettre en place une «unicité de commandement» pendant l'état d'urgence sanitaire, grâce à la conduite éclairée de S.M. le Roi Mohammed VI, a-t-il souligné. Le responsable a par ailleurs précisé que les collectivités territoriales doivent fournir davantage d'efforts, afin de mettre en place un management efficient anti-coronavirus, en particulier pour la prochaine étape que s'apprête à franchir le Royaume.

M. Laenser n'a pas manqué, à cet égard, de mettre en lumière les avancées majeures réalisées par le Maroc dans le domaine de la promotion du monde rural, de même que l'importance qui lui est accordée dans les stratégies de développement, notant que le développement que connaît le Royaume doit profiter à toutes ses populations.

Les régions de par leurs compétences, et leur proximité et connaissance du territoire, peuvent en effet jouer un rôle très important pour un meilleur ciblage de l'action publique et dans la sensibilisation de la population, pour apporter des réponses adéquates à la crise économique induite par les mesures de confinement et l'évaluation des capacités sanitaires et des besoins réels pour contrer cette situation sans précédent. ●



Luxury

LE MATIN

*Entre tradition
et authenticité,
Le luxe se réinvente*

Le Luxe se réinvente en puisant sa puissance dans les traditions créant un équilibre subtile entre : Innover et Préserver.

DIPONIBLE EN KIOSQUE



ENTRE TRADITION ET AUTHENTICITÉ
LE LUXE SE RÉINVENTE



Entretien avec Mehdi Qotbi, président de la Fondation nationale des musées

«Notre but est de mettre en lumière les spécificités culturelle et patrimoniale de chaque région du Royaume»

Depuis sa création en 2011, la Fondation nationale des musées œuvre pour valoriser le patrimoine muséographique national, à travers une bonne gouvernance muséale au Maroc qui respecte les spécificités de chaque région. Son président, Mehdi Qotbi, et son équipe ne ménagent aucun effort pour la démocratisation de la culture, le renforcement, la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et artistique marocain. Pour ce faire, la FNM a établi toute une stratégie, afin de mener une approche de management culturel moderne, qui fera des musées des espaces publics accueillants et attractifs, contribuant à la connaissance et à la compréhension des divers aspects du patrimoine national et régional. Nous en saurons davantage sur ce volet à travers cette rencontre avec le président de la FNM.



Depuis la création de la Fondation nationale des musées, son premier souci, outre l'organisation d'expositions haut de gamme, est de rendre aux musées du Maroc leur éclat et leur crédibilité pour attirer plus de public. Quelle a été votre stratégie pour accomplir cette mission ?

Le cœur même de notre mission, avant d'organiser de grandes expositions, est l'ouverture de nouveaux musées et la réhabilitation d'anciennes bâtisses historiques que nous gérons depuis la passation, en 2014, avec le ministère de la Culture. Ces dix dernières années ont été l'occasion pour nous, à la Fondation, de dresser un état des lieux du monde muséal au Maroc afin de développer une nouvelle stratégie, conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Il faut savoir que ce fut un travail laborieux, car nous avons récupéré certains musées dans un état critique, comme Dar Si Saïd à Marrakech, qui est aujourd'hui devenu Dar si Saïd, musée national du tissage et du tapis, il abrite une très belle collection nationale de tapis.

Nous avons toujours illustré une volonté de travailler avec toutes les institutions étatiques qui œuvrent pour la culture, car les résultats ne sont meilleurs que lorsque nous sommes tous complémentaires. Nous

avons aussi misé sur des partenariats public-privé et sur le mécénat pour mener à bien nos missions. Enfin, nous avons signé des conventions avec plusieurs institutions et musées internationaux pour la modernisation des musées et pour des échanges de bonnes pratiques en matière de ressources humaines et de formations aux métiers des musées. En 2020, nous avons signé une convention de partenariat avec l'Agence française de développement pour la création d'un centre africain de



NOTRE BUT EST DE METTRE EN LUMIÈRE LES SPÉCIFICITÉS CULTURELLES, QUI SONT SI RICHES ET DIVERSIFIÉES, DE CHAQUE RÉGION DU ROYAUME, AFIN QUE LES MAROCAINS SOIENT FIERS DE LEUR PATRIMOINE.

formation dédié aux métiers du patrimoine et de restauration. Globalement, toutes ces actions nous permettent de doter les villes du Royaume de musées, et de démocratiser l'accès à l'art et à la culture pour tous les Marocains, et nous continuons notre mission de doter chaque ville d'un musée. Nous attirons aujourd'hui des publics très diversifiés, la jeunesse manifeste un vif intérêt pour nos musées et nos expositions, et il y a davantage d'attractivité depuis le début de la pandémie. Tout cela est, à notre sens, un gage de crédibilité.

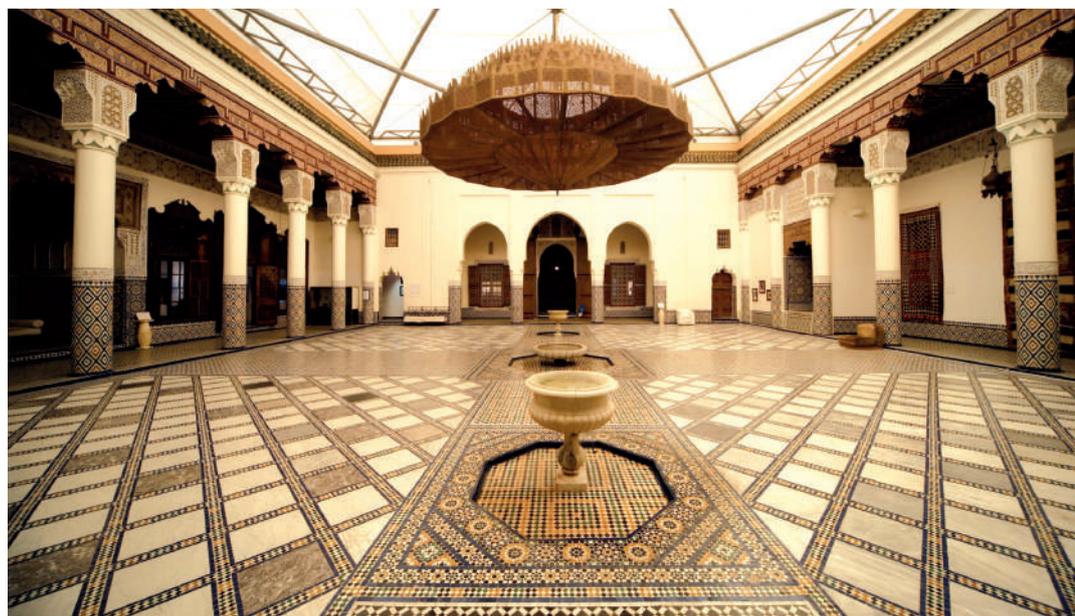
Jusqu'à présent, neuf musées ont été rénovés et sont actuellement opérationnels. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour la réalisation de ce travail, d'un point de vue aussi bien logistique que matériel ?

Pour être tout à fait honnête avec vous, beaucoup de personnes pensent qu'ouvrir un musée est une chose simple et rapide à faire. On me demande très souvent : «Quand ouvrira ce musée ? Nous l'attendons depuis longtemps», mais il faut savoir qu'il y a un immense travail en coulisses qui s'opère avant chaque rénovation et ouverture d'un nouveau musée, aussi bien sur le plan logistique et matériel que sur le plan stratégique, scientifique et humain. Il y a beaucoup de corps de métiers impliqués, avec des équipes pluridisciplinaires. Il faut également respecter les espaces et l'histoire et l'architecture des bâtiments. Plusieurs chantiers se succèdent, c'est un véritable travail de longue haleine. Ensuite, il s'agit de déterminer la scénographie, la disposition des collections, en conformité avec les normes muséographiques nationales ou internationales et de déterminer les canaux de communication pour la promotion. Nous sommes très perfectionnistes dans notre façon de travailler et j'espère que nous l'avons bien démontré au public à travers l'ouverture de neuf musées, bientôt 14 dans quelques mois. À la FNM, nous sommes une équipe de passionnés, la passion nous anime au quotidien.



Y a-t-il une politique muséale, menée par la Fondation, pour établir une spécificité régionale ? Avez-vous pensé à doter toutes les régions du Royaume de leurs propres musées qui reflètent leur culture locale ? Si oui, où en êtes-vous arrivé ?

Je crois que nous pouvons être fiers de dire qu'aujourd'hui, aucun de nos neuf musées ouverts ne ressemble à un autre. Chaque musée a sa thématique et des collections et expositions en phase avec l'histoire de la ville ou de la région où il se trouve. Notre but est de mettre en lumière les spécificités culturelles, qui sont si riches et diversifiées, de chaque région du Royaume, afin que les Marocains soient fiers de leur patrimoine. Ainsi, à Tanger par exemple, ville au carrefour de la Méditerranée, entre deux continents, nous avons deux musées qui retracent l'histoire du bassin méditerranéen, qu'elle soit artistique ou ethnographique et archéologique. À Fès, capitale spirituelle du Royaume, nous allons ouvrir très prochainement le musée des arts de l'Islam et le musée de la mémoire juive marocaine, pour démontrer que, depuis toujours, cette ville est un exemple de tolérance et de vivre ensemble. À Safi, ville historique de la poterie, nous avons ouvert un musée national de la céramique qui met en avant le savoir-faire des célèbres mâalems et potiers de la ville. Nous travaillons sur un troisième musée à Marrakech, dans la mythique place de Jamaa Lafna, qui sera un musée de sa mémoire matérielle et im-



matérielle. Il ouvrira ses portes dans les mois à venir. Dans l'ensemble, nos musées sont d'une grande diversité et, surtout, des lieux de transmission de la culture de toutes les composantes de la société marocaine.

Depuis le début, la Fondation estime, par son travail, accompagner la diplomatie culturelle à l'extérieur du Royaume. Où en est arrivé ce processus et qu'a-t-il apporté au Maroc ?

La diplomatie culturelle est un élément important de notre travail et dont découlent beaucoup de nos actions et de nos expositions. Depuis 10 ans, nous avons intensifié ce volet, en phase avec la stratégie adoptée par le Royaume, pour collaborer avec de nombreuses institutions mondiales comme le Musée du Louvre, le Musée d'Orsay, l'Institut du monde arabe à Paris, le Musée Pouchkine à Moscou, les musées des Émirats arabes unis pour l'Abu Dhabi Exhibition, entre autres, afin de tisser des liens avec d'autres cultures

et établir un climat propice aux échanges et à la confiance. Ces relations ont permis notamment l'exposition de grands artistes internationaux au Maroc et l'exportation d'expositions marocaines à l'étranger, car nous avons pu montrer au monde que nous étions un pays de culture et de partage.

Comme vous le savez sans doute, nous accueillions Eugène Delacroix le 7 juillet à Rabat, 190 ans après le voyage diplomatique qui l'avait marqué et qui avait influencé nombreux artistes. Une première dans le monde arabe et sur le continent africain. Delacroix est le premier ambassadeur de la couleur, de la lumière et des traditions marocaines. Surtout, le Maroc dispose d'une histoire millénaire qui conjugue différentes affluences berbères, arabes, africaines, méditerranéennes, juives, occidentales qu'il faut aussi inscrire dans une perspective mondiale, conformément à la vision de Sa Majesté le Roi qui est un fervent défenseur et promoteur de cette culture à la fois si unie et diversifiée. ●

AVEC SAIF AL OMRANE, VENEZ CÉLÉBRER LE RETOUR DES BEAUX JOURS !

- Jusqu'au 15 Septembre
- Remises allant jusqu'à **20%**
 - Avantages sur le reste à payer pour nos clients



Rendez-vous dans nos agences pour découvrir l'ensemble des offres



Al Omrane Bot



05 22 49 41 15

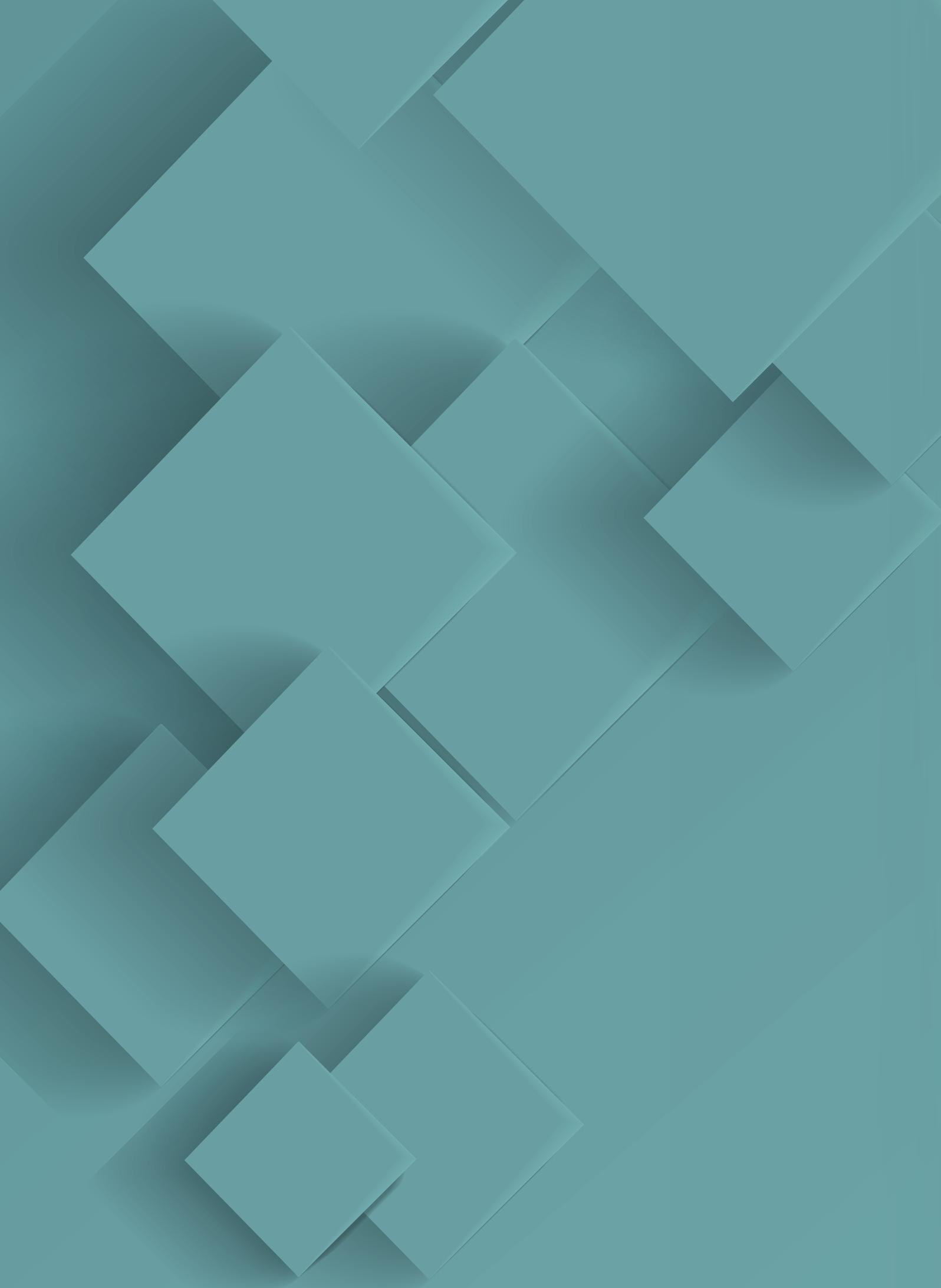


080 100 15 16
PRIX D'UNE COMMUNICATION LOCALE



Groupe
al omrane

www.alomrane.gov.ma



LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



La Direction générale des collectivités territoriales, partenaire de la dynamique du développement territorial

La Direction générale des collectivités territoriales (DGCT) œuvre pour l'accompagnement des collectivités territoriales pour accomplir leurs missions, conformément à la Constitution, aux nouvelles lois organiques relatives aux collectivités territoriales et aux textes d'applications y afférents.

La DGCT est chargée de la préparation des décisions du ministre de l'Intérieur, dans le cadre des attributions qui lui sont conférées en vertu des textes législatifs et réglementaires relatifs aux collectivités territoriales, et du suivi de leur exécution. Elle assure l'appui et l'accompagnement juridique, technique et financier des collectivités territoriales, des instances qui en relèvent, des établissements de coopération intercommunale et des groupements des collectivités territoriales. Elle est chargée également, en coordination avec les départements et organismes concernés, de concourir au développement territorial.

Les principales missions de la DGCT

Planification et développement territorial

- Apporter l'appui aux régions et aux autres collectivités territoriales dans le domaine de la planification et de l'aménagement du territoire ainsi qu'en matière de l'élaboration des programmes de développement régionaux et de l'encouragement de la contractualisation avec l'État.
- Accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en place des plans et des programmes de mise à

niveau urbaine et de développement territorial ainsi que les stratégies et programmes de développement des villes et des centres urbains.

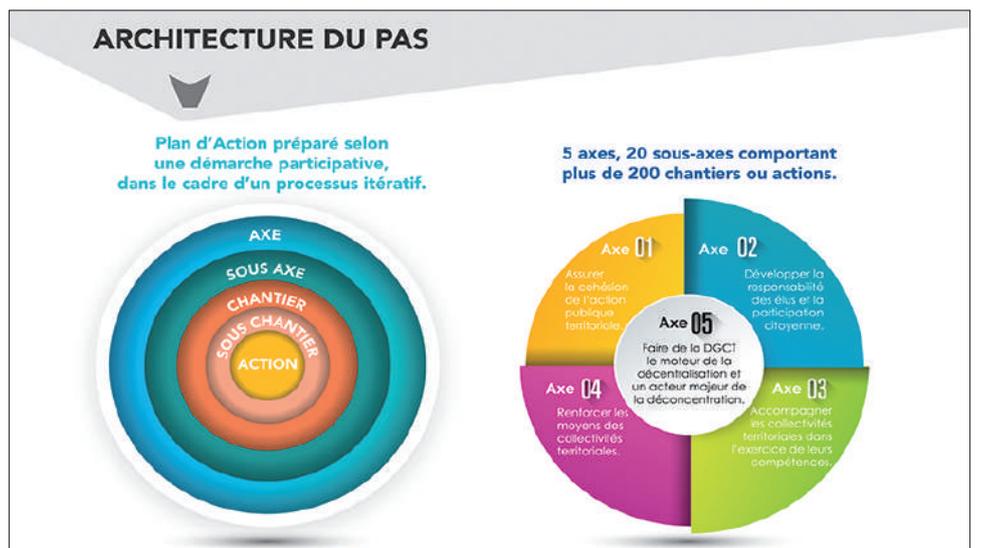
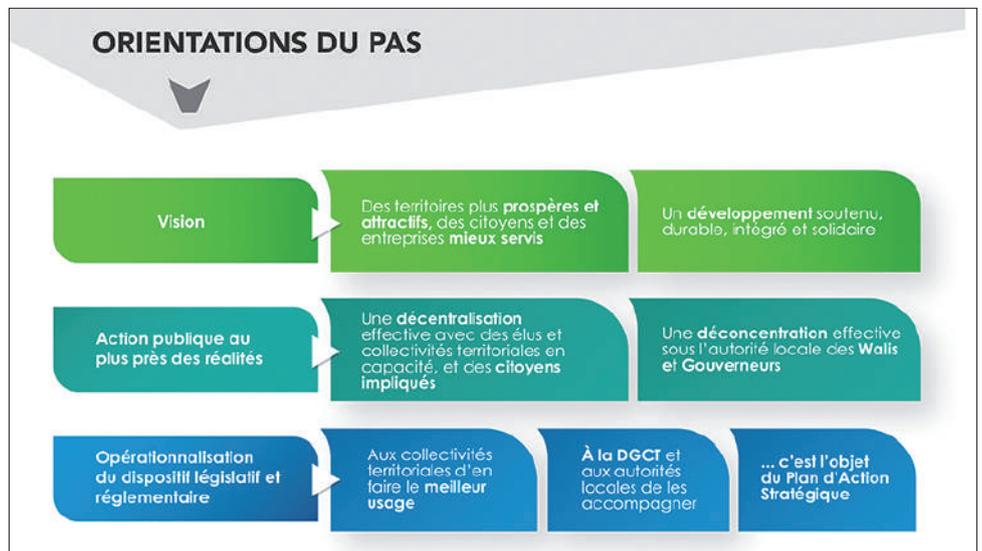
- Assurer la régulation de l'intervention des collectivités territoriales dans le domaine de l'urbanisme.

Réseaux publics locaux

- Accompagner techniquement les collectivités territoriales, les instances qui en dépendent, les établissements de coopération intercommunale et les groupements des collectivités territoriales dans les domaines de l'eau, de l'électricité, de l'assainissement, de l'éclairage public, de l'aménagement numérique et de l'environnement.
- Assister les collectivités territoriales, les instances qui en dépendent, les établissements de coopération intercommunale et les groupements des collectivités

Le Plan d'action stratégique de la DGCT 2018-2022

Pour assurer la réussite de ses missions, la DGCT s'est dotée d'un Plan d'actions stratégiques (PAS) qui couvre la période 2018-2022. Le PAS-DGCT s'est fixé cinq objectifs stratégiques qui ont été déclinés en sous-objectifs, projets et actions. Ce Plan d'action stratégique a été formulé en collaboration avec les différentes directions-métiers de la DGCT et a été validé par le Comité directeur composé du Wali Directeur général et les Gouverneurs directeurs. Il a fait l'objet aussi d'une présentation devant le ministre de l'Intérieur et le ministre délégué. Un PMO a été instauré au niveau de la DGCT pour suivre et superviser la mise en œuvre du PAS.



territoriales pour la réalisation et le développement des infrastructures des réseaux publics locaux.

- Veiller au bon fonctionnement des opérateurs dans les domaines précités et contribuer à l'amélioration de leur performance. Elle est chargée en outre de la régulation des services publics locaux et de la mise en place des mécanismes de leur gestion et de leur contrôle.

Services publics locaux

- Accompagner et appuyer les collectivités territoriales dans le développement des projets économiques structurants ainsi que dans la promotion de l'emploi avec les autres services et organismes compétents.
- Assurer l'appui aux collectivités territoriales en matière de normalisation relative aux équi-

pements et aux services publics locaux économiques, marchands et non marchands, ainsi que la mise en place des outils de leur bonne gestion.

- Accompagner les collectivités territoriales en matière de préservation de l'hygiène et de lutte contre les vecteurs de maladies et contribue à l'élaboration des politiques de développement des espaces verts et paysagers.



Verbatim

Khalid Safir, wali, directeur général des Collectivités locales



«Le processus de décentralisation représente pour le Maroc un choix irréversible et un chantier prioritaire. Il a fait l'objet de plusieurs réformes permettant aux citoyennes et citoyens de disposer d'une administration de proximité, efficace, autonome, efficiente et à leur écoute. Ce processus a été entamé dès les premières années de l'indépendance, par la mise en place des structures fondamentales en 1960, et s'est accentué avec la promulgation de la Charte communale de 1976, puis s'est revigoré avec la naissance de la région comme nouvelle collectivité locale dont l'organisation était régie par la loi 47-96 ; et il s'est affirmé, récemment, avec la consécration de la régionalisation avancée par le texte constitutionnel de 2011. Persuadé de la place primordiale qu'occupent les collectivités territoriales dans les politiques et les programmes publics, le Royaume du Maroc, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a su capitaliser sur l'expérience vécue et ses acquis en matière de démocratie locale, et ce, à travers la construction d'un modèle de régionalisation basé essentiellement sur les spécificités institutionnelles et culturelles du pays. Ce modèle est reconnu à l'échelle internationale.»

Mobilité urbaine et transports

- Appuyer les collectivités territoriales dans le domaine de la mobilité urbaine et du transport ;
- Contribuer à la mise en place de la politique de développement des infrastructures du transport à l'intérieur de la région ;
- Accompagner les collectivités territoriales dans le domaine de la contractualisation et de l'amélioration de la gestion du transport public
- Normaliser la mobilité urbaine et veiller au développement des modes de transport ;
- Accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration des plans régionaux du transport

public et de renforcement de l'accessibilité des zones enclavées.

Institutions locales

- Assurer le suivi juridique du fonctionnement conseils des collectivités territoriales, des instances qui en relèvent, des établissements de coopération intercommunale et des groupes des collectivités territoriales ;
- Assurer le contrôle administratif de légalité des actes des conseils des collectivités territoriales conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Traiter les questions relatives aux attributions des collectivités territoriales et de leurs conseils et assurer le suivi de tout ce qui a trait au statut juridique des

élus locaux et le développement des services relatifs à l'état civil.

- Apporter aux collectivités territoriales l'assistance et le conseil juridique dans la gestion des requêtes et la résolution des conflits impliquant les collectivités territoriales.

Finances des collectivités territoriales

- Assurer l'accompagnement financier des collectivités territoriales pour renforcer leurs capacités à exercer les attributions qui leur sont légalement confiées.
- Apporter aux collectivités territoriales le soutien financier pour la réalisation de leurs projets de développement et la mise en place des équipements.

إزدihar

IZDIHAR

Votre Allié pour Entreprendre

Inscrivez-vous!

www.izdihar.coeurdumaroc.ma



Elèves - Etudiant - Associations
Stimulation de l'esprit Entrepreneurial



Entrepreneurs - Startups
Accompagnement au montage
du Projet et à la création de l'entreprise



Entreprise Existante en Croissance
Renforcement des Capacités et aide
à la Croissance



Accompagnement des start-ups
Appui à l'entrepreneuriat
et à la création des Entreprises Innovantes



Entreprise existantes en Difficulté
Pérennisation des Entreprises



Marocains du Monde
Comptoir permanent de
l'entrepreneuriat pour
les Marocains du Monde

NOS PARTENAIRES





- Assurer le conseil aux collectivités territoriales dans la recherche des sources de financement de leurs projets et programmes de développement.
- Contribuer à l'amélioration de l'assiette fiscale, le recouvrement des taxes locales, du développement de l'administration fiscale locale et du patrimoine des collectivités territoriales.
- Assurer le contrôle administratif des actes ayant une incidence financière soumis au visa du ministre de l'Intérieur et participe à l'élaboration des normes de la finance locale et de l'arbitrage juridique dans le domaine financier.

Développement des compétences et transformation digitale

- Apporter son soutien à la modernisation des structures administratives des collectivités territoriales ;
- Accompagner les services des collectivités territoriales chargés des ressources humaines et veiller à la modernisation et au développement de leurs compétences ;
- Assurer la coordination administrative et pédagogique des centres interrégionaux de formation des fonctionnaires des collectivités territoriales, des centres de formation administrative et des instituts de forma-

tion technique relevant du ministère de l'Intérieur.

- Accompagner la transformation digitale des services assurés par les collectivités territoriales.
- Assurer la gestion du portail national des collectivités territoriales.

Coopération décentralisée

- Promouvoir la coopération décentralisée
- Assister les associations des élus dans leurs missions d'accompagnement
- Coordonner les actions de coopération avec les agences internationales de coopération et les bailleurs de fonds. ●

Source : DGCT

Mise en place de la loi 55.19 : Voici le dispositif d'accompagnement de la direction des collectivités territoriales

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi 55.19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives, la direction générale des collectivités territoriales (DGCT) accompagne les collectivités territoriales dans leurs efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs de cette loi et ce, à travers la mise en place d'un plan de sensibilisation et de formation d'environ 5.000 fonctionnaires des collectivités territoriales. Ce plan est mis en œuvre en deux phases. La première phase qui a démarré le 11 mars 2021 concerne la formation de formateurs et le lancement des sessions de sensibilisation sur les principes, objectifs et nouveautés de la loi 55.19. La deuxième phase, prévue dès le début du mois de mai 2011, correspond à des sessions de formation sur les actes et procédures administratives délivrés par les collectivités territoriales.

Une campagne d'information et de communication, adressée principalement aux collectivités territoriales et à l'administration territoriale, est lancée en parallèle pour accompagner ce chantier d'envergure nationale.

Les collectivités territoriales sont concernées par environ 150 procédures administratives articulées autour de huit principaux domaines, à savoir les activités économiques et commerciales, l'urbanisme, la fiscalité locale, l'hygiène et salubrité publique, l'état civil, le transport, le patrimoine communal (occupation temporaire du domaine public) et le raccordement aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité.

Projets de développement

Les AREP, le « bras armé » des conseils régionaux

Les Agences régionales d'exécution des projets (AREP) jouent un rôle important dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement définis et votés par les Conseils régionaux.

Prévues par la loi organique relative aux régions, les AREP sont une structure administrative et technique, placée sous la supervision et le contrôle de chaque Conseil régional. Elles permettent d'exécuter les projets et programmes de développement définis et votés par les Conseils régionaux. Ces derniers sont en droit de demander à ces agences de fournir l'assistance technique et financière durant les différentes étapes de la programmation des projets, ou d'apporter un avis juridique.

À noter que selon la loi, les 12 régions sont tenues de mettre en place cette structure centrale dans la gouvernance régionale au plus tard dans un an à compter de l'élection du Conseil de la

région. L'article 144 de la loi organique relative à la région précise, en effet, que l'agence entre en fonction dès la nomination de son directeur, et ce, avant la fin de la première année du mandat



ARTICLE 128 DE LA LOI ORGANIQUE 111.14 : « EN VUE DE PERMETTRE AUX CONSEILS DES RÉGIONS DE GÉRER LEURS AFFAIRES, IL EST CRÉÉ AUPRÈS DE CHAQUE RÉGION, SOUS LA DÉNOMINATION AREP, UNE PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC DOTÉE DE L'AUTONOMIE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE ».

du conseil comme délai maximal. L'un des principaux organes assurant le fonctionnement de cette agence est le comité de supervision et de contrôle qui éla-

bore le plan d'actions, le budget annuel, les comptes et l'affectation des résultats, l'approbation des états comptables et financiers de l'agence ainsi que le statut du personnel.

Dès 2016, les 12 régions du Royaume ont commencé à mettre en place leurs Agences régionales d'exécution de projets.

Les missions de l'AREP, selon l'article 130 de la loi organique 111-14, sont :

- Apporter au conseil de la région, sous demande du président, toute forme d'assistance juridique et d'ingénierie technico-financière, lors de l'étude et l'élaboration des projets et programmes de développement ;
- Prendre en charge et exécuter les projets et programmes de développement adoptés par la région ;
- Gérer certains projets pour le compte de la région ;
- Proposer au Conseil la création de sociétés de développement régional (SDR). ●



Loi relative à la région

Les compétences des régions, pierre angulaire de la régionalisation avancée

Des conditions de gestion par la région de ses affaires, aux compétences de la région, aux attributions du conseil de la région et de son président... la Loi organique n°111-14, promulguée le 7 juillet 2015, est une véritable feuille de route pour la gestion et le fonctionnement des régions. En septembre 2021, le premier mandat des conseils régionaux dans le cadre du nouveau système de la régionalisation avancée arrive à échéance.

La région est une collectivité territoriale de droit public, dotée de la personnalité morale, de l'autonomie administrative et de l'autonomie financière. Elle constitue l'un des niveaux de l'organisation territoriale décentralisée du Royaume, fondée sur une régionalisation avancée.

«Les affaires de la région sont gérées par un conseil dont les membres sont élus au suffrage universel direct, conformément aux dispositions de la loi organique n°59-11 relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales (...) Les organes du conseil sont constitués du bureau, de commissions permanentes et d'un secrétaire du conseil ainsi que de son adjoint. Le bureau du conseil se compose du président et des vice-présidents», détaille l'article 9 de la loi organique 111-14 relative aux régions.

Dans un délai de 15 jours suivant l'élection des membres du conseil, survient l'élection du président du conseil et ses vice-présidents. L'opération doit se dérouler en une seule séance. Ainsi, les conseils régionaux en

exercice depuis 2015. Par ailleurs, et dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Constitution relatives à la régionalisation avancée, deux autres lois viennent compléter ce dispositif. Il s'agit de la loi 112-14 concernant les préfectures et les provinces et 113-14 sur les communes.

Ces projets de lois organiques se réfèrent aux dispositions de l'article 146 de la Constitution et aux Hautes orientations Royales visant l'instauration d'une régionalisation avancée. Ils sont également fondés sur les conclusions de la commission consultative sur la régionalisation, et ce, conformément à des objectifs bien déterminés visant le renforcement de la démocratie locale, l'élargissement du rôle des collectivités territoriales dans le développement, la conception de mécanismes de renforcement de la participation dans la gestion de la chose locale, l'efficacité dans la gestion locale et la mise en œuvre des principes et règles de la bonne gouvernance prévues par la Constitution. Lesquels objectifs font de ces trois textes de loi une nouvelle architecture territoriale,



qui place la région au centre de l'édifice institutionnel du pays, harmonise davantage la Charte communale actuelle avec les dispositions de la Constitution, consolide la place des provinces et des préfectures en les séparant des services de l'administration territoriale relevant de l'État et en les dotant d'attributions dans les domaines du développement et de l'efficacité.

Les trois textes comportent plusieurs nouveautés, dont l'adoption du vote public dans l'élection des conseils régionaux, des provinces, des préfectures et des régions et dans la prise des décisions au sein de ces conseils, la consécration du principe de la gestion autonome qui confère à ces collectivités territoriales, dans la limite de leurs prérogatives, le pouvoir de délibération de manière démocratique, le pouvoir d'exécuter les conclusions de leurs délibérations et décisions et la promotion de la présence et de la contribution de la femme. ●



Souss Massa : Une forte mobilisation autour de projets structurants

Le Conseil régional Souss Massa met en œuvre un Programme de développement régional ambitieux qui vise à donner une nouvelle dynamique au développement économique et social de la région.

Le Programme de développement régional (PDR) 2022 constitue dans son ensemble une continuité de la dynamique initiée par le Conseil régional Souss Massa en mettant en avant quatre axes prioritaires : Redynamisation durable de l'économie de la région ; Transformation du Grand Agadir en métropole d'envergure nationale ; Positionnement de la région comme modèle de développement social et durable ; Promotion de l'investissement et structuration de la gouvernance.

En se basant sur ces piliers, le PDR a déterminé 25 projets structurants à lancer en priorité auxquels il consacre un budget global de près de 24.645 MDH. Il s'agit, pour redynamiser l'économie, notamment de la mise à niveau des établissements hôteliers, de la mise en place du plan marketing touristique, de l'opérationnalisation de la centrale de dessalement de Chtouka, du développement de l'aquaculture au large d'Agadir et de la mise en place de la ferme Solaire dans la province de Tata. Pour le positionnement de la région comme modèle de développement social et durable, le PDR 2022 se focalise sur la mise en place d'un programme de réduction des inégalités en zones

rurales, la mise à niveau des zones commerciales des villes intermédiaires et centres émergents, la création d'un pôle de savoir d'envergure nationale autour des métiers phares de la région, la mise en application du plan territorial de lutte contre le réchauffement climatique, ou encore la création d'un cluster Artisanat.

Autre pilier du PDR, la promotion de l'investissement et la structuration de la gouvernance, qui nécessite la mise en place d'une zone franche pour l'attraction des investissements, la mise à niveau du port d'Agadir, la mise en place de la zone logistique d'Ait Melloul et le programme «Souss Entrepreneurs» pour le renforcement du tissu entrepreneurial local.

La réalisation du Programme de développement urbain au pas de charge

La réalisation du Programme de développement urbain (PDU) d'Agadir 2020-2024 se poursuit à une cadence soutenue. C'est ce qui ressort de la cinquième réunion du Comité de pilotage, de suivi et d'évaluation du PDU, tenue cette semaine au siège de la wilaya.

Dotés initialement d'un budget de 5,991 milliards de DH, les 94 projets contenus dans le Programme ont vu l'enveloppe qui leur est consacrée évoluer pour atteindre 6,297 milliards de DH. Et ce à la lumière de la signature d'une panoplie de conventions, au nombre de 15, ainsi que de 5 avenants, avec 23 partenaires financiers et opérationnels. ●



Mohamed Amerzag, Directeur général de la Régie autonome de distribution eau et électricité Meknès (RADEM)

La Radem, opérateur structurant des services publics essentiels de la capitale ismaélienne, s'assigne pour principal objectif la performance dans la qualité des services offerts à ses clients



Quels sont les points stratégiques du plan d'action de la Radem à court et moyen termes ?

Afin d'accompagner le développement urbain et en conséquence la croissance de la demande en eau potable et électricité, la Radem prévoit à court terme l'actualisation des schémas directeurs Eau, Électricité et Assainissement et par la suite la réalisation des projets de sécurisation, l'alimentation en eau potable et en électricité.

La sécurité d'approvisionnement en eau vise à porter la réserve globale en eau potable à un minimum de 24 heures d'autonomie. Cette sécurité d'alimentation en eau potable se traduit par la réalisation à court terme de nouveaux réservoirs, de nouvelles stations de pompage... Les services Radem assureront également la régularité du service, la réduction du nombre d'incidents, des durées d'interruptions du service ainsi que les baisses de pression. À cet effet, elle veillera à la remise rapide en bon état de fonctionnement des installations en cas d'incident. Dans ce cadre, la Radem prévoit d'une part le

renforcement et le renouvellement des réseaux primaires et secondaires et d'autre part la gestion intelligente des réseaux hydrauliques via la création d'une plateforme de télégestion (Bureau central de conduite (BCC)) et l'équipement des réseaux des automates et systèmes asservis permettant aux exploitants la gestion et le contrôle commande à distance des réseaux, le suivi de la qualité de l'eau, l'amélioration du rendement des réseaux, la réduction des coûts d'exploitation, la performance énergétique et l'optimisation de la ressource vitale Eau Potable.

La Radem prévoit dans ce cadre la réalisation des principaux projets visant l'amélioration du rendement, en vue d'atteindre l'objectif de 80% à l'horizon 2025.

Ces actions vont concerner l'extension de la sectorisation mais aussi l'augmentation de la capacité de recherche des fuites d'eau à travers le renforcement des équipes dédiées à cette opération et du parc des détecteurs acoustiques fixes des fuites, notamment les capteurs de pré-localisation, corrélateurs acoustiques et hydrophones pour la détection des fuites d'eau dans les réseaux, les débitmètres, des

dispositifs Data Logging nécessaires pour la maîtrise des flux d'eau dans les réseaux et l'orientation des recherches de fuites.

En ce qui concerne le service d'assainissement liquide, la Radem poursuit la réalisation des projets de dépollution de la ville, la mise à niveau du système de traitement des eaux usées STEP et l'amélioration de la collecte et du transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration. Au programme, la remise à niveau du système d'épuration STEP actuelle et la création de nouvelles STEP, l'une au Centre Zoulte Dkhissa et la l'autre à la zone Haj Kaddour. Il est prévu également la réalisation, l'extension et la réhabilitation des réseaux d'ossature sanitaire, le renforcement et renouvellement des réseaux de desserte, la généralisation du raccordement au réseau d'assainissement des populations à revenus modestes, la réalisation d'un programme de lutte contre les inondations et la résorption des «points noirs» d'assainissement pluvial.

Le plan d'action Électricité prévoit la réalisation des ouvrages et investissements nécessaires à l'horizon 2025 pour satisfaire la demande en puissance avec une



تقرير حول تدبير أنشطة القطاع في زمن كورونا

منذ بداية الجائحة أعلنت وزارة الثقافة والشباب والرياضة - قطاع الشباب والرياضة - عن مجموعة من التدابير الوقائية والاحترازية للحد من تفشي فيروس كورونا ، وذلك على مراحل حسب تطور الحالة الوبائية وكباقي المديريات الجهوية عملنا على توقيف كافة الأنشطة الإعتيادية الإشعاعية منها والقارة ، كما تم إغلاق بعض المؤسسات الرياضية والتربوية ، وأما هذا الوضع كان لزاما علينا تدبير هذه الفترة العصيبة بشكل يسمح للقطاع بالتواجد واستمرار ادائه لخدمته، قمنا باتخاذ التدابير اللازمة لتزويد المؤسسات بالمعدات ووسائل التعقيم ، كما تم وضع مركز التخيم بتاورطة ومركز الإستقبال رهن إشارة لجنة اليقظة لايواء مرضى كونه 19 ، في حين وضعت القاعة المغطاة للرياضات رهن إشارة الاكاديمية الجهوية للتعليم لاجراء إمتحانات البكالوريا في ظروف صحية آمنة . كما كان لمؤسسات دور الشباب دورها في التحسيس بمخاطر الجائحة عن طريق وصلات إشهارية بمكبر الصوت تدعو المواطنين للإلتزام الحيطة والحذر واتخاذ التدابير اللازمة للوقاية من الفيروس . وقد ساهم القطاع أيضا بمؤسستين إثنين لدور الشباب كمركز للتقيح . وتجدر الإشارة أن المديرية الجهوية وبتنسيق مع المجتمع المدني عمدت على تنفيذ برامجها عن بعد باستعمال الوسائل السمعية البصرية ومواقع التواصل الاجتماعي كأسلوب جديد فرض نفسه في مثل هذه الظروف الصحية .

ومن جهة أخرى ، ونظرا لعضوية القطاع بلجنة اليقظة قمنا في مرحلة سابقة بتفقد القاعات الخصوصية للرياضة وكذا دور الحضانة للوقوف على مدى احترامها للتدابير الإحترازية . ومع تخفيف القيود واستئناف بعض المؤسسات لأنشطتها ، كان لزاما علينا مد الجمعيات الرياضية بالشروط اللازمة لبدء أنشطتها وفق دليل إستئناف الأنشطة الذي يتضمن مجموعة من التدابير الضرورية لذلك .

ورغم كل هذا ، حضيت المديرية على اعتماد على مالي لتنفيذ مشاريع إصلاحات خاصة بالقاعة المغطاة والمركز السوسيو رياضي للقرب مع تهيئة لارضية لمعبين للقرب ، وتهيئة مركز التخيم بتاورطة بإقليم وادي الذهب في حين عرف إقليم أوسرد إستكمال بناء المركب السوسيو رياضي وملعب للقرب .



meilleure qualité de la fourniture et un degré suffisant de sécurisation et de fiabilisation de l'alimentation. Le programme s'articule autour des objectifs suivants : l'actualisation du schéma directeur Électricité ; le renforcement de la capacité et des postes sources et le passage du palier classique au palier numérique ; Le renforcement de la sécurité d'approvisionnement par la création de nouvelles lignes HT dans l'objectif de multiplier et diversifier les sources d'alimentation électrique ; la mise en œuvre d'un réseau d'interconnexion moyenne tension fiable entre les différents postes sources afin d'assurer un transit optimal des puissances appelées en cas d'indisponibilité d'un poste source ; l'amélioration du rendement d'électricité par la réduction des pertes en vue d'atteindre l'objectif de 94,5% à l'horizon 2025. Afin d'assurer la régularité du service, la qualité de fourniture, la réduction du nombre d'incidents et des durées d'interruption du service, la Radem envisage de réaliser l'extension et la modernisation de son système de télégestion. Elle poursuivra également sa politique dynamique pour réaliser les extensions, accélérer, généraliser et faciliter le raccordement au réseau d'électricité des populations à revenus modestes. Dans le cadre de sa politique de proximité avec sa clientèle, la

Radem poursuit le programme de déploiement et de modernisation de son réseau d'agences commerciales, par le renouvellement d'agences existantes et la création de nouvelles agences. Concernant le capital humain, la Régie le place au centre de sa stratégie RH, et ce, à travers une politique qui favorise le bien-être professionnel, l'évolution de carrière, le développement des compétences et la prise de responsabilité ainsi que le partage.

Quelle place de l'aspect écologique dans vos stratégies RSE ?

La RSE est un véritable levier de performance que la Radem a totalement intégré dans sa stratégie de développement. Cette démarche nous permet de concilier les objectifs de rentabilité et de développement et les préoccupations environnementales et sociales. L'évaluation RSE nous permettra de dresser une feuille de route claire de la contribution de notre Institution au développement durable à travers nos choix et décisions. Les effets bénéfiques d'une telle démarche sont multiples, à partir du moment où le développement de la compétitivité de tout organisme dépend du niveau de satisfaction de ses parties prenantes internes et externes (adhérents, entreprises, collaborateurs, étudiants, fournisseurs, pouvoirs publics, partenaires, société civile, etc.).



Notre objectif est de faire de la RSE une composante de nos processus pour dépasser le stade d'actions isolées que la Radem mène depuis plusieurs années déjà, et qu'elle devienne le moteur de nos actions. La Régie doit avoir des objectifs pluriels en servant l'ensemble de ses parties prenantes, pour répartir sa valeur ajoutée entre tous ceux qui y contribuent. Elle devra arbitrer «un optimum» entre ses parties prenantes pour être utile. C'est parce qu'une entreprise est utile qu'elle prospère, et non l'inverse.

Dans un contexte de transformation digitale, comment vous avez géré ce chantier au niveau de vos métiers ?

La Radem, opérateur structurant des services publics essentiels de la capitale ismaélienne,





se voit assignée pour principal objectif la performance dans la qualité des services offerts à ses clients. Dans cette optique, la Régie s'est engagée dans la mise en place d'une démarche de digitalisation et de modernisation de ses processus faisant ainsi de la transformation digitale un de ces objectifs stratégiques.

Pour mener à bien ce projet de transformation digitale, une organisation a été mise en place pour concrétiser la feuille de route digitale de la Radem qui s'appuie sur trois piliers principaux, auxquels sont associés des projets, des objectifs et des indicateurs de performance :

Client digital : Utiliser le digi-

tal pour simplifier et dématérialiser nos services et satisfaire nos clients.

Collaborateur digital : Simplifier les usages, favoriser l'agilité et la collaboration

Opérations digitales : Optimiser la performance opérationnelle

L'objectif est de planifier l'ensemble de ces projets en priorisant les projets clientèle pour constituer une feuille de route sur les trois prochaines années qui touche l'ensemble des processus de la Régie. C'est un projet structurant pour l'avenir de la Radem, à la fois managérial et opérationnel, qui fait évoluer les méthodes et les technologies de travail. Elle permet à la Régie de s'adapter aux nouveaux usages, d'améliorer la performance de ses activités et l'expérience client, et de trouver de nouveaux leviers de croissance pour l'avenir. ●

Principaux objectifs du plan d'action de la Radem

- L'actualisation des Schémas directeurs Eau Électricité et Assainissement liquide
- La poursuite de la dépollution de la ville de Meknès
- Le renforcement de la sécurité de l'alimentation en eau potable et en électricité.
- Le renforcement et renouvellement des réseaux d'infrastructure et de distribution.
- La réalisation des projets liés au programme prioritaire de lutte contre les inondations.
- La mise à niveau des ouvrages d'assainissement sur la base des recommandations des études d'actualisation du Schéma directeur d'assainissement liquide en cours.
- L'accompagnement des autorités dans les projets du programme de réaménagement de voiries et des projets de mise à niveau et réhabilitation des quartiers de l'ancienne Médina de Meknès.
- La transformation digitale en améliorant notamment le système commercial et la plateforme digitale.
- La mise en place d'un centre appel «Allo Radem» destiné au traitement des réclamations commerciales et techniques
- La mise en place d'un système intégré de management Qualité, Sécurité et Environnement.
- Le développement du capital humain.
- Le renforcement de la communication.



Al Omrane, l'immobilier au service du développement régional



S'inscrivant parfaitement dans le cadre de la régionalisation avancée, le groupe Al Omrane s'est mobilisé pour finaliser son adaptation au nouveau découpage territorial. Un chantier qu'il a réalisé dès 2019 avec la fusion de ses deux Sociétés Al Omrane Meknès et Al Omrane Fès, ainsi que la création de la Société Filiale Al Omrane Draâ-Taflalet.

Premier opérateur public, le groupe Al Omrane est chargé d'exécuter les politiques publiques nationales, et régionales dans le domaine de l'Habitat et du développement urbain. Ses deux antennes régionales, Al Omrane Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Al Omrane Chrafate, contribuent activement à la réalisation des objectifs du groupe à travers la satisfaction des citoyens, de ses clients ainsi que toutes les parties prenantes locales. À rappeler que la réalisation de la ville nouvelle de Chrafate s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale visant

la création de relais de croissance urbains à proximité des grandes villes destinés à absorber les déficits et besoins exprimés en termes de logements, d'équipement et d'infrastructures.

Impacté par la crise sanitaire, le secteur de l'immobilier a connu une quasi-stagnation de l'activité entraînant une baisse des indicateurs de performance. C'est ce que confirment, par ailleurs, les responsables du groupe, qui indiquent que «la majorité des chantiers ont connu un ralentissement et des mesures ont été mises en place pour faire face aux retombées de cette pandémie afin d'as-

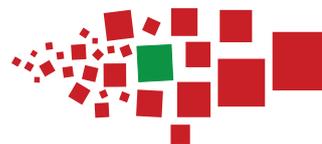
surer la reprise de l'activité». Pour Al Omrane Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Al Omrane Chrafate, la réaction face à la crise s'est faite de manière proactive en se concentrant sur l'initiation de plusieurs actions pour atténuer les répercussions de cette crise sur leur activité et garantir la continuité de service vis-à-vis de ses partenaires institutionnels, des professionnels et des citoyens.

Des réalisations honorables

Les deux antennes régionales du groupe Al Omrane sont engagées dans la gestion à travers 71 projets qui représentent une superficie cumulée de 1.142,49 hectares, pour un investissement total de 7,499 MMDH et une consistance de 16.131 unités. Le groupe a démontré une résilience face à la crise sanitaire durant l'année 2020, il a ainsi réussi la mise en chantier de 1.179 unités de production nouvelle, 12.046 unités de mise à niveau urbaine. 4.656 nouvelles unités ont été achevées, dont 4.298 de mise à niveau urbaine. Les recettes globales s'élèvent à 227,69 MDH et le chiffre d'affaires a atteint 169,79 MDH. Le groupe a par ailleurs investi 400,72 MDH. Pour rappel, le groupe Al Omrane assure une présence territoriale nationale à travers ses 14 filiales, dont 4 sociétés de projets (villes nouvelles), 58 agences et à l'international avec une représentation à Paris. Il dispose d'une expertise et un savoir-faire de plus de 40 ans à travers la fusion des opérateurs publics opérant dans le secteur. ●



Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur



المركز الجهوي للإستثمار فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement Fès - Meknès

Le CRI FÈS-MEKNÈS, catalyseur du développement économique régional



Une offre de services complète pour faciliter,
accompagner, développer et promouvoir l'investissement
dans la Région de Fès-Meknès



Intelligence
économique



Conseil
& accompagnement



Solutions foncières
et immobilières



Offres
incitatives



Procédures et actes
d'investissement



Suivi des projets
post-investissement



Veille et intelligence
territoriale



Stratégies
de développement



Marketing
Territorial



fesmeknesinvest.ma





Les Centres régionaux d'investissement, des accompagnateurs et des facilitateurs de l'acte d'investir

Les Centres régionaux d'investissements (CRI) ont contribué à la création de 20.466 nouvelles entreprises en 2020, première année post-réforme de cette institution. Ces Centres ont également fourni des services d'accompagnement et de soutien à 18.111 petites, moyennes et très petites entreprises, actives ou en cours de création.

En avril 2021, la commission interministérielle de pilotage de la réforme des CRI avait tenu sa quatrième réunion sous la présidence du Chef du gouvernement, Saad Eddine El Otmani. Cette réunion a été l'occasion d'examiner le bilan du plan d'action annuel des CRI au titre de l'année 2020 et des indicateurs d'évaluation de leur performance, conformément aux dispositions de la loi n° 47-18 portant réforme des CRI et création des commissions régionales unifiées d'investissement (CRUI), outre l'examen des recours déposés par les investisseurs concernant les décisions des CRUI. Ces Centres ont accompagné plus de 4.000 investisseurs dans les étapes d'étude et de conception du projet et de constitution et dépôt des dossiers d'investissement. Les indicateurs révèlent

que le délai moyen pour l'étude des dossiers d'investissement finalisés et la prise de décision à leur égard par la CRUI ne dépasse pas 20 jours. Près de 60%



LE DÉLAI MOYEN POUR L'ÉTUDE DES DOSSIERS D'INVESTISSEMENT FINALISÉS ET LA PRISE DE DÉCISION À LEUR ÉGARD PAR LA CRUI NE DÉPASSE PAS 20 JOURS.

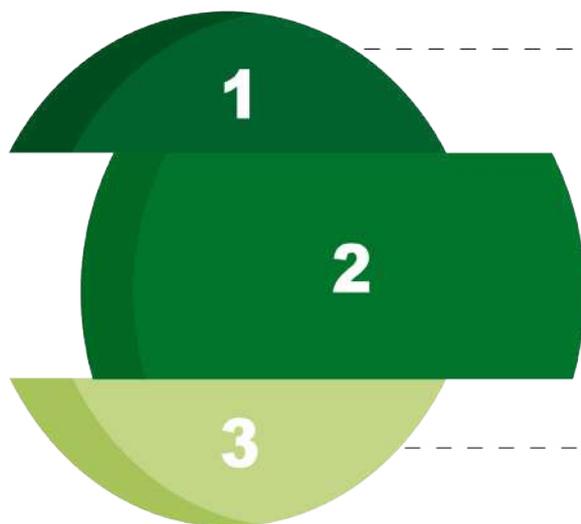
des dossiers ont été approuvés. Les CRUI, pour leur part, ont tenu 705 réunions au cours de cette année, soit une hausse d'environ 141% par rapport à 2019. À noter également que 1.499 projets d'investissement ont été approuvés au cours de cette pé-

riode, pour une enveloppe totale estimée à 151 milliards de dirhams et qu'environ 153.000 emplois devraient être créés.

Ce premier bilan intervient donc, une année après la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de ces CRI les transformant en établissements publics, la création des CRUI, la simplification des procédures relatives à l'opération d'investissement, l'application du nouvel organigramme des Centres, la mobilisation des ressources humaines, des moyens de fonctionnement et des infrastructures d'accueil nécessaires pour les CRI. À noter que la commission a eu à examiner une série de recours soumis à l'encontre des décisions négatives émises par les CRUI, avant de trancher conformément aux dispositions juridiques en vigueur. ●



LES 3 PRINCIPAUX APPORTS DE LA RÉFORME



RÉORGANISATION DES CENTRES RÉGIONAUX D'INVESTISSEMENT

- Nouveau statut d'établissement public pour les CRI
- Nouvelles missions des CRI

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION RÉGIONALE D'INVESTISSEMENT UNIFIÉE

- Nouvelle commission représentant toutes les administrations concernées par l'investissement

SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES

- Simplification des procédures au niveau régional
- Simplification des procédures au niveau central



Yassine Tazi, directeur général du Centre régional d'investissement de Fès-Meknès

«Le Centre régional d'investissement de Fès-Meknès mène plusieurs chantiers structurants en faveur de la promotion de l'entrepreneuriat et l'accompagnement des TPME»



Pouvez-vous nous donner une idée sur le climat d'investissement dans la région de Fès-Meknès ?

Le climat d'investissement est très favorable dans la région de Fès-Meknès, ceci grâce à ses atouts ainsi que les différents chantiers stratégiques lancés afin de renforcer l'attractivité du territoire et booster la dynamique impulsée.

Tout d'abord, il faut rappeler que la région de Fès-Meknès est dotée d'un positionnement géographique qui lui confère une centralité au cœur des échanges économiques et des flux démographiques à l'échelle nationale. Fruit d'une fusion de deux grandes anciennes régions à savoir «Fès-Boulemane» et «Meknès-Tafilalet», elle constitue aujourd'hui un pôle régional émergent contribuant à hauteur de 8,4% au PIB, soit la 4e position au niveau national. La région jouit de caractéristiques intrinsèques qui contribuent à son rayonnement, grâce à un cadre de vie agréable

avec une dimension multiculturelle fortement ancrée dans son ADN. En effet, la région abrite la capitale scientifique et spirituelle du Maroc, Fès, qui dispose de l'une des premières universités et bibliothèques au monde toujours en activité «Quaraouiyine». En outre, la cité impériale de Meknès, l'ancienne médina de Fès et le site archéologique de Volubilis dotent la région d'un patrimoine culturel mondial unique. La région de Fès-Meknès possède également un atout majeur, à savoir son capital humain et son fort potentiel de développement des compétences grâce notamment à ses 266 établissements de formation professionnelle et à ses cinq universités formant plus de 20% des étudiants au niveau national, qui font de la région le 1er pôle universitaire national. De surcroît, la région se dotera très prochainement de la nouvelle Cité des métiers et des compétences (CMC) qui offrira 2.920 places pédagogiques par an additionnelles, hautement qualifiées, qui répondront aux spécificités

techniques émanant des besoins des écosystèmes professionnels. En termes de réserve foncière, la région dispose de 13 quartiers et zones industrielles opérationnelles sur une superficie de plus de 1000 ha ainsi que d'un port sec sur une superficie de 5,5 ha, offrant de multiples services comme le stockage sous douane et hors douane ainsi que des services de manutention. Afin de répondre à la demande croissante des investisseurs en termes de foncier, la région a lancé de nouvelles zones comme le Parc Industriel Ain Cheggag (PIAC), la Zone d'accélération



LA RÉGION CONNAIT UNE NOUVELLE DYNAMIQUE QUI PERMETTANT DE CONCRÉTISER SES AMBITIONS, À TRAVERS NOTAMMENT LE LANCERMENT DE CHANTIERS STRUCTURANTS INSCRITS DANS LE CADRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.

industrielle de Sefrou, l'ex-Cotef à Fès et Ouislane à Meknès qui seront accompagnées de 7 zones logistiques programmées sur une superficie de 365 ha.

Toutes ces plateformes bénéficient d'une forte connectivité aux réseaux routiers et ferrés, les reliant aux grands ports nationaux comme Tanger Med (à 3H50). Cette connectivité est renforcée par l'aéroport international «Fès Saïss», 4e aéroport au niveau national en termes de trafic, d'une capacité d'accueil annuelle de près de 3 millions de passagers, avec une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 13% et plus de 27 destinations internationales hebdomadaires desservies par des compagnies aériennes régulières et low-cost.

La région peut se targuer d'être pionnière sur l'un des secteurs innovants à très forte valeur ajoutée : elle abrite en effet le premier écosystème industriel 4.0. Dénommé «Fez Smart Factory», ce projet pilote devrait renforcer la dynamique socio-économique de la région et booster sa compétitivité. Fruit d'un partenariat public-privé, ce projet est conçu pour être un incubateur et un accélérateur de startups, proposant des services d'ingénierie pour l'industrie et des laboratoires de recherche pour le développement, et ceci, afin de répondre aux besoins d'amélioration de la productivité industrielle et des performances environnementales et sociales.

À cela s'ajoutent de nombreux mécanismes incitatifs instaurés à l'échelle de la région, comme la prime à l'emploi pour l'offshoring ou le fonds d'appui pour les investissements industriels. Couplés aux incitations d'appui



et subventions nationales, aux efforts de dématérialisation et de simplification des procédures administratives et aux plateformes d'accueils compétitifs, et nous obtenons les ingrédients pour faire de la région un territoire propice au développement économique et attractif pour l'investissement national et étranger.

Il faut noter enfin que la région connaît une nouvelle dynamique lui permettant de concrétiser ses ambitions, à travers notamment le lancement de chantiers structurants inscrits dans le cadre du Plan de développement régional

(PDR) matérialisant la vision portée par le Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT). Le déploiement de ces plans stratégiques accompagnera le développement économique et social de la région et lui permettra d'atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés.

Quels sont les enjeux et les défis auxquels sont confrontés les jeunes porteurs de projets dans la région de Fès-Meknès ?

La région dispose d'atouts multiples et majeurs afin d'attirer les



investisseurs nationaux et internationaux, cependant la nature de son tissu économique impose d'accorder une importance particulière à l'accompagnement des TPME, qui représentent 95% de l'économie régionale.

Les principaux défis auxquels sont confrontés les jeunes porteurs de projets portent sur trois aspects : l'accès au foncier, l'accès au financement et la complexité des procédures administratives. Concernant l'accès au foncier, plusieurs chantiers structurants ont été lancés dans la région afin de développer l'offre foncière industrielle et de services et favoriser la création d'espaces d'incubation destinés aux startups. Ainsi, le lancement du Parc industriel de Ain Cheggag (80 ha), de la Zone d'accélération industrielle de Ain Cheggag (390 ha),

de l'Ecoparc Fès-Saiss (20 ha), du Technopark à Fès (7000 m), la disponibilité des locaux équipés aux meilleurs normes et standards internationaux au niveau du parc Fès-Shore (20 ha), la présence d'espaces d'incubation au niveau des universités Euro-méditerranéennes de Fès (UEMEF) et Sidi Mohamed Ben Abdellah (USMBA), du parc d'exposition international de la Chambre de commerce, d'industrie et des services (CCIS) et de la Fez Smart Factory, offrent des plateformes compétitives permettant d'accueillir les investisseurs et porteurs de projets de la région.

Sur le volet financement, les jeunes porteurs de projets et les TPME bénéficient d'une attention particulière à travers les offres d'accompagnement et de financement déployées afin d'en-

courager l'entrepreneuriat et apporter des solutions concrètes à des problématiques rencontrées par les jeunes porteurs de projets. Dans cette optique, le Programme intégré d'appui et de financement des entreprises (PIAFE), lancé suite aux Hautes Orientations de Sa Majesté que Dieu l'Assiste, a pour objectifs de faciliter l'accès au financement, assouplir les conditions de garantie, et assister les porteurs de projets pour concrétiser, développer et pérenniser leurs idées. Les partenaires de ce programme national (CRI, GPBM, OFFPT, BAM, CCG, ANAPEC) assurent une coordination rapprochée afin de simplifier le parcours des entrepreneurs et assouplir les conditions d'accès, comme l'exigence d'un apport personnel, d'un statut juridique lors du dé-



pôt du dossier de financement ou encore d'expérience avérée dans le domaine souhaité. Le bilan du Programme à fin 2020 a démontré la dynamique entrepreneuriale au niveau de la région, où plus de 1.700 entreprises ont bénéficié de financement pour un montant de 248,4 MDH, soit 11% de part pour Fès-Meknès qui se classe en 3^e position au niveau national.



LE CRI A LANCÉ EN 2020 LA CARAVANE DIGITALE MICROLABS SOLUTIONS, QUI A ACCOMPAGNÉ PLUS DE 220 PORTEURS DE PROJETS AU NIVEAU DE LA RÉGION.

Enfin, sur le volet des démarches administratives, plusieurs chantiers structurants ont été lancés permettant de simplifier et dématérialiser les procédures, et améliorer le climat des affaires. Ainsi, l'entrée en vigueur de la loi 55.19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives comporte un ensemble de changements encadrant la relation entre l'Administration et les usagers dans l'objectif de permettre à ces derniers d'accomplir leurs formalités dans des conditions optimales et dans les meilleurs délais. Par ailleurs, la réforme des CRI, portée par la loi 47-18, suite aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, a permis notamment l'unification du cadre de prise de décisions relatives aux dossiers d'investissement, à travers la mise en place des Commissions régionales unifiées d'investisse-

ment (CRUI), et la digitalisation des procédures d'investissement dans une logique de traitement intégré à travers la plateforme www.cri-invest.ma, assurant ainsi transparence et maîtrise des délais aux investisseurs.

Quelles sont les actions du CRI pour promouvoir et accompagner les petites et moyennes entreprises ?

Le Centre régional d'investissement Fès-Meknès mène plusieurs chantiers structurants en faveur de la promotion de l'entrepreneuriat et l'accompagnement des TPME, au cœur de ses missions et de sa stratégie.

Ainsi, le CRI a lancé en 2020 la caravane digitale Microlabs Solutions, qui a accompagné plus de 220 porteurs de projets au niveau de la région, sur les volets de sensibilisation, formation à l'entrepreneuriat, aide au montage de Business Plan, aide au montage du dossier de financement, etc. Par ailleurs, le CRI a noué plusieurs partenariats stratégiques afin d'étoffer et diversifier son offre d'accompagnement, et assurer une mutualisation des expertises au profit des TPME. C'est ainsi que le partenariat établi avec Bank Of Africa a permis de former et accompagner 45 TPME dans le cadre du programme «Club de l'entrepreneuriat» (accès au marché, développement d'activité, gestion de trésorerie, etc.) et d'encourager 60 projets innovants dans le cadre du programme «Smart Bank», challenge régional récompensant la créativité et l'innovation.

Le partenariat établi avec la Société Générale marocaine des banques a pour sa part permis

l'accompagnement des investisseurs souhaitant accéder au programme de financement Green Value Chain (GVC), visant à améliorer la compétitivité durable des entreprises et l'appui au financement des PME s'inscrivant dans des écosystèmes industriels, souhaitant intégrer des chaînes de valeur plus performantes et à plus forte valeur ajoutée.

Le partenariat établi avec le groupe Attijariwafa bank a porté sur la mise en place d'un dispositif d'accompagnement dédié aux investisseurs industriels dans la région de Fès-Meknès, à travers l'expertise technique, la conception de solutions de financement sur mesure, la mise à disposition de plateformes digitales ou encore la mise en relation professionnelle (business networking) pour les entreprises souhaitant se développer à l'export, notamment vers le marché africain.

Enfin, le CRI a conçu et lancé le programme Afwaj, premier programme d'accompagnement intégré au niveau de la région de Fès-Meknès à destination des porteurs de projets et TPME. Ce programme, lancé en partenariat avec l'ANAPEC, la Fondation Création d'entreprise de groupe BCP et la Banque Populaire Fès-Meknès, vise à mutualiser les efforts d'accompagnement régionaux et s'inscrit dans une démarche proactive où les acteurs vont à la rencontre des porteurs de projets au niveau des neuf préfectures et provinces de la région.

Ce programme inédit offre à ses bénéficiaires un accompagnement durant l'ensemble des phases du projet (du cadrage de l'idée jusqu'à l'aide au montage



du dossier de financement, en passant par les formations, l'aide au montage du business plan et l'assistance aux démarches de création d'entreprises) et ambitionne d'accompagner 500 porteurs de projets à fin 2021, avec un objectif de financement de 70% dans le cadre du PIAFE. Une plateforme digitale a été conçue spécialement dans le cadre de ce programme pour s'inscrire, s'informer et suivre le programme : www.afwaj.ma

Quid des incitations concrètes de soutien à l'investissement au niveau de la région ?

La région de Fès-Meknès dispose d'un cadre incitatif attractif et propose des mécanismes de soutien à l'investissement inédits, à travers notamment le dispositif de «prime à l'emploi» destiné à drainer des investissements créateurs de richesses et d'emplois dans la région ainsi que le «fonds régional d'appui aux investissements industriels». Le dispositif de prime à l'emploi est le fruit d'une convention signée entre la Wilaya de la région de Fès-Meknès, le Conseil de la région, la Commune de Fès et le Centre régional d'investissement Fès-Meknès. Afin d'encourager la création d'emplois dans les secteurs de l'Industrie et des Services, une prime est accordée aux entreprises opérant dans ces secteurs dans la région de Fès-Meknès, à condition de créer à minima 50 postes d'emplois et de les maintenir pendant au moins 24 mois. Le montant de cette subvention est modulable en fonction du nombre d'emplois créés sur une durée de deux années.



Afin d'en bénéficier, l'entreprise peut déposer sa demande au Conseil de la région ou au CRI Fès-Meknès. Après vérification que l'entreprise remplit les conditions d'éligibilité, celle-ci signe une convention spécifique avec le Conseil de la région de Fès-Meknès.

Les investisseurs dans le secteur industriel de la région peuvent également bénéficier d'un appui financier à travers le fonds régional d'appui aux investissements industriels, fruit d'une convention signée entre le ministère de l'Industrie, du commerce, de l'économie verte et numérique, la Wilaya de la région, le Conseil régional, la Chambre de commerce, d'industrie et de services Fès-

Meknès et le CRI Fès-Meknès. Doté d'un budget de 55 MDH financé par le Conseil régional et la CCIS de Fès-Meknès, ce fonds, géré par le CRI, permettra de soutenir les investissements dans les activités industrielles favorisant la production locale dans le cadre de la stratégie de substitution aux importations. Un appui financier est ainsi accordé pour l'acquisition de machines et équipements industriels, la prise en charge de frais d'études et expertises techniques et la formation des ressources humaines nécessaires. Afin d'en bénéficier, l'entreprise peut déposer sa demande au CRI de Fès-Meknès pour étude et traitement selon les conditions prévues. ●



Salmane Belayachi, directeur général du Centre régional d'investissement de Casablanca-Settat

«Investisseurs, TPME et porteurs de projets peuvent accéder à un service public de qualité»



En tant qu'acteur du développement régional, quelle lecture faites-vous de l'état d'avancement du chantier de la régionalisation avancée ? Comment le CRI de Casablanca-Settat contribue-t-il au développement de ce chantier prioritaire ?

Un des chantiers réussis de la régionalisation dans notre pays est la réforme des Centres régionaux d'investissement survenue à la suite des Hautes Instructions de S.M. le Roi que Dieu l'assiste, qui déjà, par sa vision éclairée en 2002, avait créé les Centres régionaux d'investissement à travers la lettre royale adressée à son Premier ministre dans le but d'instaurer la décentralisation de l'acte d'investir, signe des premières prémices de la régionalisation avancée.

L'entrée en vigueur de la loi 47-18 portant réforme des CRI et la création de la Commission régionale unifiée de l'investissement a

permis de mettre en place l'unique instance de prise de décision dans l'acte d'investir au niveau territorial, dotant les représentants des services déconcentrés et les acteurs publics membres de cette commission de pouvoirs décisionnels sans revenir vers le central. Il s'agit là de l'instauration d'un nouveau modèle de gouvernance, intelligent et efficace, qui se conjugue parfaitement avec les objectifs du chantier de la régionalisation. Ceci à travers une rupture dans le modus operandi de la gestion de l'acte d'investir au niveau régional, de nouvelles règles de performance dans le traitement des projets d'investissements, la contribution avec une démarche d'intelligence collective à la planification stratégique, le développement d'une offre attractive propre à la région et enfin une stratégie de marketing territorial, mettant en exergue les atouts et potentialités du territoire.

Quel est l'impact de vos efforts sur le développement de la région en termes d'investissement ?

Depuis la réforme, le CRI de Casablanca-Settat a contribué au développement de l'investissement régional via trois chantiers de sa mise en œuvre.

Digitalisation et Simplification des procédures administratives liées à l'acte d'investir

Ce premier chantier, partie visible de l'iceberg pour les investisseurs, a permis d'instaurer un climat de confiance et de changer la perception que ces derniers ont de l'administration. En effet, ce changement s'est opéré grâce à la mise en place de la plateforme de gestion du processus administratif de bout en bout «CRI-Invest», conjuguée à l'instauration d'un nouveau modus operandi de la Commission régionale unifiée de l'investissement. Nous assistons à une révolution en termes de traitement des dossiers d'investissement avec un délai réglementaire maximal de programmation et d'instruction d'un mois sachant qu'avant la réforme, ces délais pouvaient atteindre des

années. De plus, le pilotage et le suivi de la performance est fait en temps réel dans le but d'améliorer en continu le service public régional.

Au niveau de Casablanca-Settat :

- 51 Réunions de CRUI ont été tenues en 2020 dont 42 réunions tenues à distance depuis le 20 mars 2020 ;
- 311 dossiers d'investissement ont été soumis à la CRUI de Casablanca-Settat en 2020, après examen 159 dossiers ont eu l'avis favorable de la commission ;
- Le délai moyen de programmation de ces dossiers d'investissement par la CRUI est de 1 jour et le délai moyen d'instruction est de 9 jours.

Cette innovation dans le modèle opérationnel a permis d'augmenter et d'améliorer l'impact économique prévisionnel au niveau de la région. À Casablanca Settat, les projets ayant reçu un avis favorable vont permettre d'attirer plus que 45.7 milliards de DH d'investissement avec une projection de création de plus de 24.000 emplois directs dans la région.

Accompagnement des investisseurs et entrepreneurs

Conscient du poids important de la TPME dans la région et de l'impact de la crise sanitaire sur son développement, le CRI de Casablanca Settat a placé le renforcement du dispositif d'accompagnement des TPME au cœur de sa stratégie en s'engageant dans la conception d'une offre d'accompagnement de proximité et sur mesure répondant à leur besoin. L'accompagnement fait désormais partie de l'ADN du CRI de Casablanca-Settat,



d'où le pôle intégré de l'accompagnement Qimam et le lancement de son premier produit en janvier 2021 en partenariat avec la structure d'accompagnement le Centre marocain de l'innovation et l'entrepreneuriat social (MCISE). Il s'agit d'un programme d'accompagnement de 6 mois au profit de 100 TPME de la région de Casablanca-Settat ; le but étant de les doter de skills mais aussi de renforcer leurs aptitudes entrepreneuriales nécessaires pour accélérer leur croissance et renforcer leur compétitivité sur le marché via des bootcamps, des séances d'informations, de formation et de mentoring. Un autre objectif est de les préparer à bénéficier des différents dispositifs de financement mis en place en leur faveur notamment le programme Intelaka. Six mois après son lancement, Qimam a réussi à devenir une référence dans le domaine de l'entrepreneuriat au niveau régional et à fédérer une communauté d'entrepreneurs locaux via l'accompagnement des porteurs de projets mais également

la création de contenu à travers une série de Live Facebook sur des thématiques diverses.

Qimam en chiffres :

- » Nombre d'entrepreneurs de la région Casablanca-Settat accompagnés et formés : 250
- » Nombre de boot camps : 4
- » Nombre de workshops physique : 10
- » Nombre des sessions de mentorat collectif (par groupes) en ligne : 31
- » Nombre de focus groupes physique par province : 8
- » Nombre de focus groupes individuel physique par province : 4
- » Nombre des sessions par groupes avec banques dans le cadre du programme Intilaka : 9
- » Nombre des sessions individuel avec banques dans le cadre du programme Intilaka : 14
- » 17 Lives, 17 thématiques, 26 intervenants, + de 30.000 vues.

Impulsion économique territoriale

Partant du constat du bilan 2020 du CRI et de l'importance du foncier comme étant le premier



facteur déterminant dans l'acte d'investir, le CRI de Casablanca-Settat a décidé de lui réserver toute une réflexion stratégique avec l'ensemble des intervenants de la chaîne de valeur : Planificateurs, industriels, aménageurs-développeurs, experts...

Le travail de réflexion a démarré par une phase préparatoire durant laquelle nous avons mené :

- Un diagnostic de l'état des lieux du foncier industriel dans la région CS,
- Un sondage auprès de 200 industriels de la région,
- Un benchmark international et des rencontres avec les fédérations industrielles, les agences urbaines, les associations des ZI, les aménageurs développeurs

Le diagnostic que nous avons mené a fait ressortir les éléments suivants :

- 53 est le nombre des ZI/PI dans la région de Casablanca-Settat, avec environ 6.000 ha de superficie (existantes, disponibles, en cours d'aménagement et en cours d'études)
- 72% des ZI/PI sont portés par le secteur public ;
- 1/3 des ZI/PI se situent à Casablanca ;
- 12 ZI/PI se caractérisent par une offre locative ;
- 39 ha sont disponibles immédiatement ;
- 374 ha représente le potentiel en cours d'aménagement ;

Un événement d'envergure a été organisé le 27 mai dernier, présidé par le Wali de la région de Casablanca-Settat, auquel ont pris part l'ensemble des intervenants. L'objectif étant d'élaborer une feuille de route à travers une démarche d'intelligence collective innovante autour de quatre principales thé-

matiques : la planification urbaine, l'offre en foncier industriel, la demande en foncier industriel et la vocation des territoires de la région. Ainsi, la synthèse des recommandations issues des travaux de ce workshop sera publiée dans un livre blanc dans les jours à venir. Cette feuille de route permettrait de mettre à disposition des industriels une offre adaptée en structures d'accueil répondant à leurs besoins et attentes. L'objectif étant d'évaluer, de manière quantitative et qualitative, la demande et l'offre actuelle et prospective en foncier industriel au niveau de la région, dans le but d'identifier des corridors industriels régionaux et d'élaborer un schéma régional de développement du foncier industriel.

Quel bilan faites-vous de cette première année post-réforme ?

Les premiers signes de la rupture et des choix stratégiques des axes de la réforme du CRI sont aujourd'hui palpables sur le terrain après une année de bilan, et ont permis aux investisseurs, aux TPME et aux porteurs de projets dans notre région, d'accéder à un service public de qualité, en amélioration continue, prouvée par des indicateurs de performance et des délais de traitement jamais atteints. Le choix du ministère de l'Intérieur de démarrer le chantier de la réforme par la dématérialisation et la simplification des procédures administratives s'est révélé stratégique, perspicace voire même salvateur face au contexte particulier marqué par la crise sanitaire. Cela a engendré un «avant» et un «après» réforme du CRI avec la mise en œuvre des premiers chantiers et

la collecte des premiers fruits, des quick wins notamment en matière d'amélioration et de la digitalisation de bout en bout du processus de traitement des dossiers d'investissement et d'octroi des autorisations administratives dans des délais records tout en assurant une transparence, une clarté et un suivi, signe d'un nouveau visage de l'administration moderne au service de l'investissement offrant un service public moderne et digitalisé ayant un impact fort dans l'amélioration du climat des affaires.

Cette première année post-réforme a été aussi l'occasion pour le CRI de Casablanca-Settat de se pencher sur l'élaboration de son plan stratégique triennal (2020-2022) faisant ressortir 22 projets relatifs à :

- La veille, planification stratégique, offre et promotion territoriale,
- La digitalisation et la facilitation administrative,
- Le suivi des projets d'investissement,
- L'accompagnement des investisseurs et entrepreneurs,
- La conciliation et au règlement des différends.

Sur ces 22 projets phares du plan stratégique triennal du CRI Casablanca-Settat, 5 ont été réalisés sur l'année 2020, 15 sont en cours de réalisation sur l'année 2021 et 2 sont à lancer.

Ce premier bilan positif a renforcé donc notre conviction que la mise en place d'un nouveau modèle de l'administration passe par un établissement performant et orienté solution, moderne et digitalisé, centré client et impact, offrant un accompagnement de bout en bout à l'investisseur de notre région. ●



Communiqué de Presse Conseil d'administration de la RAMSA Rapport de gestion 2020

Le Conseil d'Administration de la Régie Autonome Multi-Services d'Agadir (RAMSA) s'est réuni Vendredi 16 Juillet 2021, en mode visioconférence, sous la Présidence de Monsieur **Ahmed HAJJI**, Wali de la Région Souss Massa, avec la participation de M. **Youssef ETTAZI**, Directeur Général de la RAMSA, et des membres du Conseil d'Administration de la Régie.

Les travaux de cette session ont été consacrés à l'approbation des comptes officiels de la RAMSA au titre de l'exercice 2020 et du budget modificatif 2021, ainsi que d'autres points inscrits dans l'ordre du jour de la réunion.

Lors de cette session, M. le Wali a rappelé le contexte inédit dans lequel intervient ce Conseil ; une pandémie qui continue de frapper le monde entier, notamment les nombreux cas du variant Delta détecté au Maroc. Il a, par la suite, mis l'accent sur les efforts déployés en termes de mise en place et d'exécution des projets engagés dans le cadre du programme 2020-2024, lancé en février 2020 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, en précisant que l'objectif de ces projets est de hisser la ville d'Agadir au rang des grandes métropoles du Royaume et de consolider son rôle de pôle économique en pleine expansion. Ensuite, Monsieur le Wali de la Région Souss Massa a rappelé le rôle central et vital de la Régie dans le développement de sa zone d'action, et a mis l'accent sur les résultats positifs et les principaux indicateurs qui ont caractérisé l'exercice 2020, témoignant par conséquent de l'efficacité des actions menées par la RAMSA, notamment en termes d'économie d'eau, la rationalisation des dépenses et l'amélioration des services rendus aux clients, en l'invitant à une plus grande mobilisation pour un meilleur service répondant aux attentes des citoyens, saluant par la même occasion les efforts consentis par la Régie et les membres du conseil d'administration, ainsi que l'adhésion de l'autorité locale et les secteurs concernés.

De sa part, Monsieur Youssef ETTAZI, Directeur Général de la RAMSA, a présenté aux membres du conseil d'administration un aperçu global sur les activités de la Régie en matière de réalisations techniques, commerciales et financières ainsi que les faits marquants l'exercice en question.

Ainsi, les investissements réalisés au cours des cinq dernières années ont atteint un montant global de **389 Millions** de dhs, soit **117 Mdhs** pour l'activité eau potable et **272 Mdhs** pour l'assainissement liquide. Ces investissements ont permis de sécuriser davantage l'alimentation en eau potable, d'assurer une meilleure rationalisation de l'utilisation de cette ressource qualifiée de rare, de renforcer les moyens de contrôle de la qualité de l'eau et d'améliorer le taux de desserte.

Les efforts déployés par la Régie ont permis aussi de satisfaire les besoins de la clientèle du grand Agadir qui a atteint (fin 2020)

303 092 clients à travers un taux de branchement en eau potable de 98,4 % et en assainissement liquide de 93 % a rappelé M. ETTAZI.

En terme d'économie de l'eau, les actions entreprises par la RAMSA ont permis de maintenir un taux de rendement performant durant les cinq dernières années d'environ 80% .

Grace à ces efforts, ajoute M. le Directeur Général, la RAMSA dispose actuellement d'une réserve de 132 000 m³ permettant d'assurer une plus grande autonomie de distribution.

Quant à sa contribution à la réduction du déficit hydrique que connaît la région, la RAMSA a développé une infrastructure importante faisant appel aux ressources en eau non conventionnelles, à savoir la réutilisation des eaux usées épurées avec un potentiel mobilisable d'environ **12 millions** m³/an.

A cet effet, pour l'année 2020, la concrétisation du projet de réutilisation des eaux usées épurées pour l'arrosage des espaces verts et golfs du Grand Agadir a été marquée par :

- La généralisation de l'irrigation de tous les golfs du Grand Agadir par les eaux usées épurées avec une consommation journalière qui a pu atteindre les **16.000** m³/j donnant ainsi un bilan annuel de **3.1 Millions** m³ courant l'année 2020 contre 1 Million m³ en 2019. • La poursuite des travaux de mise en place du réseau d'arrosage des espaces verts des communes avec un recalibrage des travaux permettant d'avoir une synergie avec le Plan de Développement Urbain (PDU).

Quant au résultat net enregistré au titre de l'exercice 2020, il a connu une nette amélioration par rapport à l'année 2019 malgré la conjoncture économique difficile.

Après présentation du rapport d'audit des comptes par un cabinet externe, qui a certifié les comptes sans aucune réserve, le Conseil d'Administration de la RAMSA a approuvé à l'unanimité les comptes au titre de l'exercice 2020 ainsi que les modifications apportées sur le budget 2021.

Au terme de cette réunion, Monsieur le Wali et les membres du conseil d'administration ont félicité vivement la Direction Générale, Cadres et Agents de la RAMSA des efforts déployés pour le développement et l'amélioration des services rendus aux citoyens tout en incitant la RAMSA à multiplier les efforts pour maintenir le niveau très satisfaisant des indicateurs techniques, commerciaux et financiers.

La clôture de cette séance a été marquée par la lecture de la lettre d'allégeance et de dévouement adressée à **Sa Majesté le Roi Mohamed VI**, que Dieu le glorifie, par le Président du Conseil d'Administration en son nom et aux noms des membres du Conseil d'Administration.



CRI de Béni Mellal-Khénifra : Pour un investissement intelligent et créateur de valeur

Au cœur du Maroc, la région de Béni Mellal-Khénifra est l'une des douze régions qui a su emprunter une dynamique soutenue de développement économique. Pour accompagner cette dynamique, le Centre régional d'investissement de la région multiplie ses actions à différents niveaux pour contribuer à un modèle économique plus prospère. En dépit de la conjoncture difficile sur les plans sanitaire et économique, «le CRI a déployé les efforts nécessaires pour implémenter et rendre opérationnelles les dispositions de la nouvelle loi -N°47.18- portant réforme des Centres régionaux d'investissement et Création des commissions régionales unifiées d'investissement», a souligné le wali de la région-président du CA du CRI lors de la dernière réunion du Conseil d'administration du CRI de Béni Mellal-Khénifra. Cette réunion a été aussi l'occasion pour M. El Hebil de rappeler que le CRI atteindra la vitesse de croisière durant l'année 2021, en déployant son plan d'action approuvé et visant la facilitation des procédures, l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de l'attractivité de la région.



Mohamed Amine Bekkali,
Directeur général du CRI de Beni Mellal-Khénifra.

«La Région dispose d'énormes potentialités économiques qui offrent des opportunités d'investissement très riches et diversifiées»

«**L**a Région de Béni Mellal-Khénifra jouit d'une position stratégique au cœur du Maroc, elle est à moins de trois heures des principaux pôles économiques du Royaume, Casablanca, Rabat, Fès, Meknès, Marrakech, etc., ce qui permet aux investisseurs qui s'installent dans la région de toucher presque la moitié de la population du Maroc, dans un rayon ne dépassant pas 300 km.

Cette position géographique a été renforcée par la mise en place d'un ensemble d'infrastructures de communication qui ont per-

mis d'améliorer davantage la connectivité de la région, comme par exemple l'autoroute Béni Mellal-Casablanca et l'aéroport international de Béni Mellal.

La région dispose d'énormes potentialités économiques qui offrent des opportunités d'investissement très riches et diversifiées.

On peut classer ces opportunités dans 3 catégories de secteurs ou de filières porteuses :

• **Il y a tout d'abord les filières classiques qu'on est en train de consolider :**

» Il s'agit bien entendu de l'agri-

culture. La région dispose de près de 1 million ha de superficie agricole utile, et 200 mille ha de superficie irriguée soit 14% de la superficie irriguée au niveau national. Ce qui fait que naturellement la région participe à des taux allant de 15 à 30% de la production agricole nationale, selon les filières. Ce pourcentage atteint 80% à 90% pour des filières de terroir comme le piment rouge ou le sésame.

» Ensuite il y a les activités minières : la région produit 65 à 70% de phosphate du Maroc et abrite la plus grande laverie de phosphate au monde.



» Et enfin il y a le tourisme qu'on essaie de développer davantage, vu le potentiel naturel, culturel, archéologique, géologique et humain de la région. D'ailleurs, cette dernière dispose du 1er Géoparc labellisé UNESCO au Maroc et le 2e au niveau de l'Afrique

• Ensuite, il y a des filières émergentes qu'on est en train de soutenir pour atteindre la vitesse de croisière :

» Tout d'abord, l'agro-industrie, vu l'énorme production agricole, donc naturellement on doit développer un écosystème autour de l'industrie agro-alimentaire. Dans ce sens, la région a mis en place un agro-pôle, sur une superficie de 208 ha, dont la première tranche est aménagée et disponible pour accueillir les investisseurs.

» Pour encourager la valorisation de cet agro-pôle, le conseil régional a mis en place un fonds régional d'appui à l'investissement dans cette plateforme, qui contribue à l'acquisition du foncier avec une subvention égale à la moitié du prix d'achat du terrain, avec une procédure d'octroi de la subvention qui est très facile et rapide, et qui est gérée par le CRI.

» Ensuite, pour valoriser davantage les potentialités minières, nous sommes en train de développer un écosystème minier, autour notamment des activités de l'OCP. Une zone intégrée et un fertiparc sont en cours de mise en place au niveau de la Province de Khouribga, pour accueillir justement l'ensemble des sous-traitants de l'OCP, mais également toutes les entreprises travaillant dans la valorisation minière. Ce fertiparc a déjà attiré de gros opérateurs de renommée internationale, comme Cummins qui s'activent dans la production, la maintenance et réparation des gros engins et dont les services sont surtout destinés au marché africain.

» Nous sommes également en train de développer les activités logistiques, vu la position centrale de la région. Deux plateformes logistiques sont en cours d'étude au niveau des villes de Béni Mellal et de Khouribga, en collaboration avec l'AMD L (Agence marocaine de développement de la logistique) ;

» Et puis il y a le secteur des énergies renouvelables, surtout solaire et hydroélectrique. La Région abritera une station solaire noor au niveau de la Pro-

vince de Khouribga, et plusieurs projets sont en cours de réalisation au niveau d'Azilal et de Khénifra par un grand groupe français pour la production de l'énergie hydroélectrique.

• Enfin, il y a les filières à forte valeur ajoutée qu'on essaie de développer au niveau de la région, notamment pour se positionner dans les métiers mondiaux du Maroc, et pour développer l'innovation et les NTIC.

» Dans ce sens, il y a la cité d'innovation, qui est en cours de construction au niveau de la Province de Fquih Ben Salah.

» Il y a également la plateforme d'accueil des startup industriel qui est en cours de lancement dans l'agro-pôle en collaboration entre le CRI, le Conseil régional et la Fondation de recherche, de développement et d'innovation en sciences et ingénierie.

Donc des secteurs classiques, secteurs émergents et secteurs à développer permettent à la région de diversifier son économie et d'offrir d'énormes opportunités d'affaires pour les investisseurs.»



Azmi Adil,
directeur du
pôle Maison
de l'investis-
seur

«Le CRUI permet une véritable gouvernance en matière de gestion des dossiers d'investissement»

«**A**fin d'offrir un climat d'affaires le plus propice aux investisseurs, la Commission régionale unifiée d'investissement qui est présidée par M. le Wali de la région de Béni Mellal-Khénifra et qui regroupe l'ensemble des collectivités territoriales et des organismes concernés par l'investissement s'active pour examiner et traiter les demandes d'investissement dans les meilleures conditions de célérité et de rapidité.

Ainsi, cette commission tient en moyenne deux réunions par semaine, ce qui a permis de réduire le délai de traitement des dossiers d'investissement de plusieurs mois à moins de 6 jours au niveau de la région de Béni Mellal-Khénifra. Cette commission qui a été créée par la loi 47-18 portant réforme des Centres régionaux d'investissement et création des Commis-

sions régionales unifiées d'investissement, laquelle réforme qui a été initié par Sa Majesté le Roi Mohamed VI que Dieu Le glorifie, permet également d'assurer plus de cohérence dans les avis des différentes administrations, puisqu'on traite dans la même réunion plusieurs procédures nécessaires pour le même dossier. À titre d'exemple, dans une seule réunion la CRUI peut se prononcer et sur la délivrance du permis de construire et sur le classement touristique lorsqu'il s'agit d'un projet d'unité d'hébergement touristique.

Et donc, la CRUI permet une véritable gouvernance en matière de gestion des dossiers d'investissement. La région dispose d'un tissu très important de très petite, petite et moyenne entreprise, le territoire abrite plus de 95.000 TPME qui s'active dans tous les secteurs économiques de la région.

Pour apporter appui à ces entreprises, le CRI a lancé sous la présidence de M. le Wali de la région le programme Izdihar qui est un programme régional intégré d'accompagnement des TPME.

Ce programme se veut un dispositif permettant de fédérer les principaux acteurs en charge de l'accompagnement des entrepreneurs, afin de dispenser une offre d'accompagnement claire, cohérente, complète et à forte valeur ajoutée pour les entrepreneurs et les TPMEs de la région.

L'offre de service d'accompagnement est dispensée par plus de 30 conseillers appartenant aux principaux d'acteurs impliqués dans l'accompagnement comme le CRI, l'ANAPEC, la CGEM, l'USMS, l'OFPPPT, les chambres professionnelles et la Coordination régionale de l'INDH».





Nawfal Hammoumi, directeur du Pôle impulsion économique au CRI de Beni Mellal-Khenifra

«Plusieurs projets d'envergure ont été réalisés au niveau de la région pour promouvoir et accélérer la valorisation de son énorme potentiel économique»

«**L**a région de Beni Mellal-Khenifra commence à s'affirmer depuis peu comme un pôle d'opportunités économiques et d'attraction pour de nombreux investisseurs en quête d'un environnement très porteur et viable pour les affaires et l'entrepreneuriat. Encouragés par le grand potentiel de cette région et par la forte dynamique que connaît ce territoire du centre du Ma-

roc, de nombreux investisseurs y ont posé pied pour tirer profit des avantages multiples et des atouts indéniables et prometteurs qu'elle offre aux hommes d'affaires marocains et étrangers dans divers secteurs stratégiques et fondamentaux de son économie. Tous ces éléments favorisent la diversification du tissu économique de la région et la complémentarité aussi bien entre ces cinq provinces qu'entre les

différents secteurs d'activité. Si les provinces de Beni Mellal et de Fkih Ben Salah focalisent l'intérêt des agro-industriels, Azilal et Khenifra attirent les projets touristiques et d'énergies renouvelables et Khouribga suscite les convoitises des industriels et des entreprises de services.» Plusieurs projets d'envergure ont été réalisés au niveau de cette région pour promouvoir et accélérer la valorisation de son énorme potentiel économique.»





Yassine Mseffer. Directeur général du CRI de la région de Marrakech Safi

«Marrakech-Safi a tout le potentiel pour être sur le podium des régions dynamiques du Royaume et être la locomotive sur plusieurs écosystèmes clés à l'échelle du continent»



Quels sont les grands projets structurants qui vont renforcer la compétitivité de la région ?

La région de Marrakech-Safi a connu ces dernières années une accélération dans la concrétisation de plusieurs projets structurants, présents dans le Plan de développement régional. Il y a tout d'abord le Palais des congrès et des expositions de Marrakech. Avec 25.000 m² d'espaces d'exposition (extensible à 75.000 m²) et 5.000 places assises (extensible à 10.000 places), il sera l'un des plus grands d'Afrique et permettra à la région de devenir un acteur incontournable de l'industrie du MICE (Conférences, Foires, Expositions, etc.). Cet investissement offrira à Marrakech la possibilité de devenir une véritable capitale mondiale du tourisme d'affaires et bénéficiera à l'ensemble de l'écosystème industriel et de services de la région.

D'autre part, dans le cadre de la stratégie touristique inscrite dans une perspective Résilience, Relance et Réinvention, sous le leadership de monsieur le Wali de la région de Marrakech-Safi et en partenariat avec le Conseil régional du tourisme, le Programme d'impulsion de l'emploi et de

l'investissement a été lancé afin d'atténuer l'impact de la pandémie sur le secteur et de convertir la crise en une nouvelle opportunité. À ce titre, et à travers la création d'itinéraires touristiques (Ocean Drive, Mountain Drive et Desert Drive), présenté lors d'un roadshow dans chacune des provinces et préfectures de la région, le Programme offre l'occasion d'inventorier les opportunités d'investissements créatrices d'emplois et de valeurs, en valorisant la richesse et diversité matérielle et immatérielle de la région de Marrakech-Safi.

Par ailleurs, et dans le contexte de la valorisation de la richesse immatérielle, l'un des projets structurants entrepris au niveau de la région consiste en la rénovation et réhabilitation des médinas historiques de Marrakech et d'Essaouira. Témoins de l'histoire de ces deux villes, la réhabilitation des deux médinas permettra la conservation du patrimoine et le renforcement de l'offre culturelle de la région. La Médina de Safi devrait suivre le même cours et fait actuellement l'objet d'études concernant son projet de rénovation.

Parallèlement, la ville de Safi compte dans le portefeuille de ses grands projets structurants la reconversion et mise à niveau de

son port de plaisance qui devrait permettre de redynamiser le tissu économique de la ville et son offre de loisirs.

Au-delà du tourisme, la région se positionne également comme un hub industriel et logistique grâce à sa position géostratégique et à ses infrastructures de premier plan. Une légitimité qui a été renforcée durant la crise du Covid qui a mis en lumière nos champions industriels et les opportunités d'investissement industriel dans la région. 2 projets structurants verront bientôt le jour dans la Commune de Tamensort : un parc technologique et une zone logistique, sur une superficie globale de 200 ha, un montant d'investissement projeté de plus de 500 millions de DH et la création de 10.000 emplois. Ces projets font partie de schémas directeurs plus larges prévoyant le développement de 5 zones logistiques et 5 zones industrielles dans toute la région de Marrakech-Safi.

Dans l'arsenal des équipements et infrastructures d'envergure, la région compte aussi une centrale thermique de premier plan continental. Avec une capacité de 1386 MW, la Centrale située à 30 km au sud de Safi utilise la technologie SuperCitrique au rendement énergétique plus élevé et à empreinte carbone réduite. La

Centrale en exploitation depuis décembre 2018 a été distinguée par le prix de la North African Power Deal.

Au niveau agro-industriel, la région est là aussi très bien positionnée pour accompagner la dynamique du secteur agricole à travers un triptyque de projets phares dans la province de Rhamna : une agropole, une plateforme logistique dédiée à l'industrie agro-business, et un marché d'intérêt national.

L'art et la culture ne sont pas en reste. La future Cité des arts et de la culture à Essaouira est un des projets culturels phares qui témoigne de l'importance de l'industrie culturelle et créative dans la région de Marrakech-Safi.

Tous ces projets vont sans aucun doute impacter significativement la compétitivité de Marrakech-Safi. Mais améliorer la compétitivité de la région, c'est avant tout améliorer et renforcer les capacités et les compétences de sa population. Marrakech-Safi va ainsi accueillir l'une des toutes premières Cités des métiers et des compétences, l'offre nouvelle génération de l'OFPPPT pour former aux métiers d'aujourd'hui et de demain.

Dans le même sens, Marrakech-Safi est une région pilote en termes d'accompagnement de sa population, notamment jeune, à travers un programme triennal phare «d'insertion économique des jeunes». Un programme très ambitieux avec l'appui de la Banque Mondiale et qui vise à la fois l'insertion économique par l'emploi et par l'entrepreneuriat. La spécificité de ce programme unique est la complémentarité de l'offre, entre une structure

physique dédiée pour chaque province, et une carte de formation adaptée à chaque marché. À terme, ce sont 15.000 jeunes entrepreneurs qui devront bénéficier de ce programme.

Quels sont les atouts que vous mettez en avant pour attirer les investissements ?

Marrakech Safi est sans aucun doute la région la plus riche en diversité du pays. Elle propose des conditions naturelles favorables, entre terre et mer, pour plusieurs secteurs d'activité, industriels et de services.

La région dispose également d'infrastructures de premier plan, pour transporter les personnes et les marchandises avec ses 2 aéroports, 2 ports, 315 km d'autoroutes et 332 km d'armature ferroviaire ; et désormais pour transporter la data, puisque la région abrite l'un des plus grands data centers d'Afrique. À travers ses 2 pôles académiques et de recherche d'excellence, l'Université Cadi Ayyad et l'Université Mohammed VI polytechnique de Benguerir, et son écosystème éducatif privé, la région forme des talents aux métiers de demain et dispose d'un important vivier de ressources humaines capables d'accompagner la dynamique de l'investissement. Tous les projets structurants en cours mentionnés précédemment sont également autant d'atouts capables d'influer sur les décisions d'implantation des investisseurs. Mais au-delà de tous ces critères socio-économiques, Marrakech-Safi est avant tout une marque à l'international, synonyme de bon-vivre et de qualité de vie à laquelle sont

très sensibles les investisseurs, tout comme les touristes.

Marrakech-Safi a tout le potentiel pour être sur le podium des régions dynamiques du Royaume et être la locomotive sur plusieurs écosystèmes clés à l'échelle du continent : industrie du voyage, industrie culturelle et créative, industrie innovante et durable et agro-industrie. C'est ce que nous avons voulu montrer durant la première édition de la Marrakech Investment Week, qui a eu lieu du 29 juin au 2 juillet. Un événement qui a permis de mettre en avant les atouts de la région à travers ses champions, acteurs publics et privés qui ont démontré depuis un an une formidable résilience. Marrakech-Safi a démontré qu'elle est une plateforme de réinvention permanente, et restera toujours une terre d'opportunités.

Le Maroc a engagé de grands chantiers de digitalisation et simplification des procédures, qu'avez-vous réalisé dans ce sens au niveau du CRI de Marrakech-Safi ?

La digitalisation a été l'un des axes forts de la nouvelle loi 47-18 qui porte réforme des Centres régionaux d'investissement et qui s'est matérialisée par la mise en place d'une plateforme d'investissement cri-invest.ma permettant à tout investisseur potentiel d'entamer à distance tout type de procédures, et d'avoir une visibilité et une transparence totale quant au traitement de ses dossiers. Ajouté à cela des critères plus souples en matière de quorum et de vote, le CRI de Marrakech-Safi a pu ainsi traiter plus



de 330 projets d'investissement en 2020, en pleine crise sanitaire. Ainsi, sur la période allant de décembre 2019 à décembre 2020, le délai moyen de traitement d'un dossier investissement s'est établi à 4,3 jours ouvrés, le pourcentage de dossiers d'investissement traités et soumis à la Commission régionale unifiée d'investissement dans un délai maximum de 30 jours est de 99,5% et enfin le délai moyen d'instruction et de prise de décision par la Commission d'investissement est lui de 12,05 jours ouvrés.

Depuis son instauration, ce parcours simplifié a ainsi été emprunté par 576 investisseurs, dont 148 ont été approuvés, pour un montant d'investissement projeté de 29,45 milliards de dirhams et près de 40.700 emplois escomptés.

D'autre part, au niveau de la région de Marrakech-Safi, nous avons lancé il y a quelques semaines une nouvelle plateforme collaborative en ligne, permettant aux investisseurs de découvrir les atouts de notre région et d'accéder à une dizaine de e-services exclusifs afin de faciliter leur expérience dans l'acte d'investir.

Une 3e plateforme, très appréciée par les entrepreneurs de la région, a été lancée en partenariat avec la CGEM et Emerging Business Factory. Nommée Tamwil, son objectif est d'orienter l'entrepreneur vers la meilleure solution de financement de son projet, par rapport à son besoin et à sa maturité.

Les chiffres de création d'entreprises – où Marrakech-Safi arrive en tête avec 6.242 créations, soit 34% de plus que la région de Casablanca-Settat, qui elle arrive en deuxième position – démontrent la confiance des porteurs de pro-



jets et des investisseurs en la dynamique économique régionale.

Quelle évaluation faites-vous du rôle du CRI de Marrakech-Safi durant cette crise du Covid et plus généralement dans l'impulsion économique de la région ?

Accompagner l'investisseur et faciliter l'implantation de son projet, tel est notre mission historique qu'il a fallu continuer à honorer, malgré la crise, et je dirais d'autant plus depuis la crise. Que ce soit via la plateforme susmentionnée, ou en présentiel dès que les conditions sanitaires l'ont permis, nous avons accueilli, orienté et accompagné des centaines d'entrepreneurs, TPE et PME.

Cette crise a également renforcé notre rôle de médiation et de conciliation entre l'investisseur et l'administration. Nous avons ainsi assisté plusieurs entreprises afin de pérenniser leurs activités et leurs emplois durant cette période instable.

Un focus particulier a été porté vers les jeunes et les entrepreneurs. C'est ainsi que dans le cadre du Programme intégré d'accompagnement et de financement des entreprises (plus connu sous le nom Programme Intelaka), nous avons mis en place plusieurs actions d'assistance et d'accompagnement :

Le CRI BOOST LAB offre aux entrepreneurs qui souhaitent candidater au Programme Intelaka la possibilité de rejoindre des ateliers groupés de formation et d'encadrement visant à apporter un soutien supplémentaire dans la préparation de leur business plan. Le BOOST LAB se conclut avec un événement de Speed Banking durant lequel les entrepreneurs rencontrent les banques régionales, partenaires du Programme. Parallèlement, le CRI MS, en partenariat avec la préfecture de la région de Marrakech-Safi, les provinces, les autorités locales, la Caisse centrale de garantie (CCG), l'ANAPEC, et les banques partenaires, a lancé, la Caravane de l'entrepreneuriat.

Celle-ci a voyagé tout au long du mois de juillet afin d'aller au cœur des territoires, à la rencontre des entrepreneurs, et ce, afin d'amener au plus près des porteurs de projet, toute l'information nécessaire à la concrétisation de leurs ambitions.

Par ailleurs, et toujours avec pour volonté de promouvoir l'entrepreneuriat régional, le CRI MS a signé une convention de partenariat avec la CGEM, la Fondation FCE, la Banque Populaire, et l'ANAPEC donnant le départ à la mise en place du Programme Khotwa. Celui-ci vise à compléter l'offre d'accompagnement des entrepreneurs mise en place dans le cadre du CRI BOOST LAB, à renforcer les capacités de nos formateurs qui bénéficieront de formations spécifiques et à impliquer les mentors, via la CGEM, dans l'accompagnement des entrepreneurs.

À côté de son rôle historique, le CRI de la région de Marrakech-Safi a adopté sa nouvelle mission telle que définie par la Loi 47-18, avec la création d'un pôle dédié : Impulsion économique et offre territoriale. Notre nouveau rôle : être le catalyseur de l'impulsion économique et contribuer à ce que, collectivement, nous nous projetions le plus rapidement possible dans l'après-Covid. Nous adoptons donc une approche proactive et travaillons en synergie avec les Institutions de la région afin de mettre en place une offre intégrée. L'une des retombées de ce travail a été la création des CRI Investment Days. Ces journées dédiées à l'investissement sont pour nous l'occasion d'aller à la rencontre des investisseurs et de leur présenter une offre packagée, attractive et compétitive. Le

premier CRI Investment Days – édition Sidi Kaouki, s'est tenu en mai. Le CRI de Marrakech-Safi, la province ainsi que les partenaires institutionnels y ont exposé la stratégie de développement éco-responsable de Sidi Kaouki, et de la Province d'Essaouira dans son ensemble, axée sur l'écotourisme et la mobilité douce, deux thématiques approfondies en partenariat avec le CRT de Marrakech-Safi et Essaouira Innovation Lab. Afin d'accompagner au plus près les investisseurs, le CRI de Marrakech-Safi a présenté une banque de projets novateurs, visant à enrichir l'expérience qu'offre Sidi Kaouki, en termes d'hébergement, de restauration, d'animation, d'activités sportives, d'artisanat, des produits du terroir, de mobilité douce et de développement durable. Cette édition ne s'est pas seulement limitée à l'identification et l'étude d'opportunités mais a également proposé une offre foncière qui a nécessité au préalable un travail de planification stratégique et de mobilisation collective. Un Appel à manifestation d'intérêt est d'ailleurs ouvert, jusqu'au 21 août 2021. 54 lots sont actuellement ouverts à la commercialisation, de 400 m² à 3.66 hectares. Les opérateurs intéressés peuvent se connecter sur crimarrakech.ma/sidikaouki ou contacter directement l'antenne du CRI à Essaouira. Les investisseurs dont les projets seront retenus bénéficieront d'un accompagnement personnalisé, d'un fast-track administratif et d'une visibilité accrue sur les plateformes du CRT et du CRI de Marrakech-Safi.

S'inscrire pleinement dans notre rôle de catalyseur de la dynamique économique nécessite

d'être en mesure d'apporter aux opérateurs économiques l'information essentielle à la réussite et pérennité de leurs projets. La Data est à ce titre notre chantier le plus central. Parallèlement, nous avons lancé le rendez-vous mensuel des CRI Meeting Days. Ces derniers sont des rendez-vous d'échanges et d'information, durant lesquels le CRI MS invite des panellistes, afin que ceux-ci exposent leurs visions de la thématique choisie. Trois webinaires ont été tenus jusqu'à présent, avec un premier sur la mixité en entreprise, un deuxième sur l'industrie dans le contexte de la relance post-Covid et enfin, un troisième sur l'écotourisme en tant que levier de relance économique.

Être catalyseur de l'impulsion économique ne peut se concevoir sans une célébration de la région, et une communication et promotion efficace. Dans cette optique, le CRI MS a organisé du 29 juin au 2 juillet, le Marrakech Investment Week. Ce salon international de l'investissement s'est articulé autour de 4 tables rondes, chacune proposant des échanges et discussions de panellistes experts de leur domaine, et portant sur les écosystèmes clés de la région, l'innovation et la durabilité, l'agro-business, l'agro-pharma, la cosmétologie et les métiers de la mer, mais aussi, l'industrie du voyage et des loisirs, et les industries culturelles et créatives. Un programme qui aura permis à ceux désirant de mieux comprendre le tissu économique de la région et les écosystèmes prometteurs de Marrakech-Safi d'en prendre connaissance au travers de la voix de ceux qui y contribuent de manière opérationnelle tous les jours. ●



La Région de Marrakech-Safi se démarque par son Programme «Insertion économique des jeunes»

Dans le cadre du projet «Soutenir l'insertion économique des jeunes», la région de Marrakech-Safi se démarque par le 1er Programme intégré d'entrepreneuriat et d'employabilité. Mis en place par le gouvernement, notamment avec l'INDH, la Wilaya de Marrakech-Safi, le CRI et l'ANAPEC, en partenariat avec la Banque Mondiale, ce projet vise à mettre en œuvre une approche innovante pour améliorer l'insertion économique des jeunes de la région, choisie pour être le pilote du déploiement de ce programme. Il adopte une démarche intégrée et territoriale qui répond au double objectif d'investir : (i) dans la population jeune pour qu'elle soit prête à s'insérer dans le marché du travail, avec les compétences et les expériences requises ; et (ii) dans l'écosystème entrepreneurial et dans des chaînes de valeur à fort potentiel pour la création d'emplois. Le projet offre de nouveaux services et des approches qui, combinés, améliorent l'offre d'opportunités économiques pour les jeunes. La conception du projet est innovante compte tenu de :

- 1) L'intégration d'interventions complémentaires axées à la fois sur le renforcement de l'offre et de la demande du marché du travail ;
 - 2) Le focus sur une meilleure compréhension des besoins et compétences des jeunes (surtout les non-diplômés) ;
 - 3) L'ancrage institutionnel et opérationnel du projet au niveau régional ;
 - 4) Sa capacité intrinsèque à répondre et à s'ajuster à la demande du marché du travail sur une base annuelle.
- Le projet vise à valider cette approche dans la région de Marrakech-Safi, avant d'examiner la pertinence de la dupliquer sur d'autres régions, sur la base d'une évaluation de ses résultats et impacts en matière d'insertion des jeunes.

Travaillant en bonne synergie et dans une approche participative et collaborative, les institutions partenaires impliquées dans la réalisation du Programme structurent et coordonnent leurs efforts via quatre comités de pilotage se répartissant à niveau national et régional, dont notamment, au niveau national, le Comité Ministériel de l'Emploi (CME) en charge du pilotage stratégique du projet. Le Comité de Coordination National (CCN) est en charge de l'analyse, l'examen et la validation des plans d'actions et le budget annuel du projet. Il assure un haut niveau de soutien aux activités du projet et une coordination entre tous les acteurs impliqués et entre le

gouvernement central et les autorités régionales. Le CCN est également responsable de la préparation des travaux du CME pour les points concernant ce projet.

La coordination des activités au niveau régional est assurée par un Comité de Coordination Régional (CCR) présidé par le Wali de la Région Marrakech Safi. Le CCR est dédié aux activités du projet qui bénéficient directement à la région. Il comprend les représentants du conseil régional, du CRI, des directions régionales du MTIP, du DFP et de l'ANAPEC, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile. Le CCR assure la cohérence stratégique et l'alignement des activités du projet sur les priorités de développement régional.

Sur le volet de la promotion de l'employabilité et l'insertion économique des jeunes, des objectifs ambitieux au départ et des réalisations très positives ont été atteints malgré la conjoncture. D'abord, des espaces emploi jeunes (EEJ) ont été installés, ou en cours d'aménagement et d'équipement. Ces espaces sont des dispositifs d'information, de profilage, d'orientation et d'accompagnement des jeunes. Au nombre de 8, ils sont pilotés par l'ANAPEC et seront prêts à accueillir les jeunes d'ici octobre 2021. Sous le pilotage de la Direction régionale de la Formation Professionnelle, des formations qualifiantes ont été lancées auprès des jeunes, l'objectif est de certifier 2021, 225 jeunes diplômés et 225 jeunes non diplômés à travers la région. Aussi, et pour améliorer l'insertion des jeunes dans le monde du travail, des formations par apprentissage, données par l'ANAPEC ont déjà permis entre l'année 2020 et 2021 à 2.123 jeunes de bénéficier d'un échange de savoir-faire et d'un accompagnement personnalisé orienté vers des filières porteuses, ces bénéficiaires dont 57% sont des femmes. Le Programme d'Insertion Economique des Jeunes est un Programme novateur dont les principes sont en totale adéquation avec les objectifs du nouveau modèle de développement : qu'il s'agisse d'autonomiser les femmes et assurer l'égalité de genre, de favoriser l'inclusion et l'épanouissement des jeunes en multipliant les opportunités et voies de participation, de mobiliser la diversité culturelle comme levier d'ouverture de dialogue et de cohésion, ou encore d'assurer un socle de protection sociale qui renforce la résilience et matérialise la solidarité entre citoyens, les opportunités d'inclusion sont nombreuses et les réalisations du programme à date excèdent déjà les objectifs fixés.

Ces success-stories qui augurent de la réussite du programme

Hiba Ghiati, une entrepreneure qui révolutionne l'univers de l'enfance

Hiba Ghiati est la fondatrice de l'entreprise H Kids, spécialisée dans la fabrication et la création d'espaces pour enfants. «Dès que j'ai eu l'idée de fonder H Kids, je savais que je devais me lancer. Et grâce à l'accompagnement et à la subvention financière de l'INDH, mon rêve a pu voir le jour», explique-t-elle, avant d'ajouter que «c'est une fierté de pouvoir contribuer au développement économique de mon pays en créant de l'emploi via H Kids». «J'ai démarré mon projet en étant auto-entrepreneur, mais avec le Programme d'appui à l'entrepreneuriat, mon projet est passé à un stade d'entreprise. La subvention reçue de 100.000 dirhams m'a permis de faire l'acquisition de la machine CNC. Grâce à celle-ci, j'ai gagné en productivité et je suis en mesure aujourd'hui d'offrir un produit de grande qualité».

SweetPet, 3 jeunes au service du bien-être des animaux

Les trois jeunes fondateurs de l'entreprise SweetPet ont réalisé leur rêve d'enfant : fabriquer au Maroc des niches, accessoires et alimentation pour animaux de compagnie. «Veiller au bien-être des animaux a toujours été notre rêve, grâce au Programme d'accompagnement de l'INDH, notre rêve a pu voir le jour en 2020, et ce, malgré la pandémie et la conjoncture», indiquent-ils. «Nous avons bénéficié du Projet d'appui à l'entrepreneuriat et grâce à l'accompagnement de

Emerging Business Factory, nous avons pu préparer notre projet avec des experts», expliquent les trios porteurs du projet SweetPet, avant d'ajouter que «le Projet nous a ouvert la voie et nous a donné tous les éléments clés pour sa réussite». Et de conclure : «Un seul conseil pour les jeunes de la région, croyez en vos rêves, ils sont à votre portée».

JYann, revisiter le savoir-faire ancestral du feutrage

Jihane Boumediene, lauréate du Programme d'appui à l'entrepreneuriat de l'INDH, s'est dite «heureuse de faire partie de cette belle aventure entrepreneuriale qui se veut à la fois formatrice et accélératrice, et qui m'accompagne dans projet». Son projet s'engage à mettre en avant et à valoriser un métier artisanal ancestral menacé de disparition qui est le feutrage. «Nous intervenons à travers l'innovation sociale pour mettre en avant l'artisan et son savoir-faire et produisons des objets innovants et créatifs adaptés aux nouveaux modes de consommation marocains et internationaux», dit-elle. Et d'ajouter : «Le soutien de l'INDH a été nécessaire, voire fondamental. L'appui par la formation et l'appui par la subvention nous permettent de mettre en avant notre projet et de le développer pour contribuer à l'économie locale et régionale».

Redomtech, la révolution robotique

Réseau et Domotique Technologies est une entreprise nouvellement créée de fourniture, installation

et mise en service de matériel domotique basée à Marrakech. L'entreprise propose une multitude de solutions destinées aux professionnels tout comme aux particuliers, avec notamment son produit phare de serre intelligente «Smart Green House». Doté d'une solide expérience en réseau et domotique, Mohamed Moutaoukil - porteur du projet, a bénéficié du double appui de l'INDH. Si la subvention lui a permis de faire l'acquisition du matériel nécessaire au lancement de son activité, il est tout aussi satisfait de l'accompagnement dont il a bénéficié.

Wash N'Go, un dispositif de lavage urbain à destination des citoyens

Marouane Bouchkara et son équipe ont gagné le challenge «Entre tes mains, un geste pour nous reconnecter», organisé en mai 2020. Jeune designer de 32 ans, Marouane a eu 3 semaines de travail acharné pour proposer au concours son prototype de lavage de mains 100% marocain. Le couple est lauréat du Programme d'appui à l'entrepreneuriat chez les Jeunes de l'INDH. Ces jeunes entrepreneurs créatifs ont bénéficié de conseils juridiques, de soutien technique et de suivi dans la conceptualisation du produit. «Grâce à l'appui de l'INDH, nous sommes aujourd'hui arrivés à la phase d'industrialisation de notre produit et anticipons sur sa commercialisation. Un rêve qui voit le jour pour nous». Et d'ajouter : «Qui aurait cru il y a encore un an que nous parviendrions à créer tout cela !».



CRI de Dakhla-Oued Eddahab : Le financement des initiatives entrepreneuriales, un axe prioritaire

Pour promouvoir le financement des initiatives entrepreneuriales dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, le Centre régional d'investissement a lancé, en juin 2021, un programme intégré d'accompagnement baptisé «Tamayouz», qui traduit une volonté du CRI et des acteurs locaux de s'inscrire dans la continuité des Hautes directives royales visant à accompagner les initiatives entrepreneuriales dans l'ensemble des régions du Royaume.

Fruit d'un partenariat entre le CRI de Dakhla-Oued Eddahab, l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) et le groupe BCP, ce programme cible les porteurs de projets pouvant bénéficier d'un financement dans le cadre du Programme intégré d'appui et de financement des entreprises (PIAFE). Il vise ainsi à promouvoir l'esprit entrepreneurial dans la région, à travers l'accompagnement et la formation des porteurs de projets durant l'ensemble des phases de leurs projets. Il porte sur le cadrage de l'idée de départ jusqu'à l'aide au montage du dossier de financement, en passant par des formations autour de l'entrepreneuriat, l'aide au montage du business plan et l'assistance dans les démarches de création d'entreprises. L'objectif fixé est d'accompagner 200 porteurs de projets à l'horizon 2021, de financer 70% des projets accompagnés, à travers une déclinaison communale et provinciale et d'organiser 3 à 4 événements en présentiel ou à distance autour de l'entrepreneuriat au niveau de la région.

CRI de Marrakech-Safi : Dynamiser l'investissement multisectoriel

Jouant pleinement son rôle d'acteur de développement du tissu économique dans la région de Marrakech-Safi, le Centre régional d'investissement (CRI) agit selon une feuille de route et une stratégie autour de trois principaux axes : dynamiser l'investissement, accompagner les investisseurs, notamment les TPE et entrepreneurs, et développer une offre territoriale intégrée. Il a ainsi axé son plan d'actions stratégique 2021-2023 sur trois angles de transformation et d'accélération.

Le premier axe concerne la maîtrise de la connaissance de la région à travers une dynamique de collecte de données et de stratégie prédictive. Le CRI ambitionne dans ce sens de devenir un véritable Think-Tank de connaissance de la région, ce qui lui permettra d'orienter plus activement la stratégie de développement économique.

Le deuxième axe de travail se rapporte à la construction et au renforcement des écosystèmes autour de clusters économiques et industriels. «En mettant à profit les atouts de la région, les acteurs - investisseur, parties prenantes institutionnelles et population – augmentent ensemble l'efficacité du tissu industriel et productif, et inscrivent la région dans une dynamique vertueuse de création de valeur», indique le centre. Le CRI a pour feuille de route les clusters suivants :

Mobilité durable : en se basant sur l'écosystème de la ville verte de Benguerir.

Agro-pharma : accompagnement du cluster Menara dans la ville de Marrakech autour des PAM et cosmétiques.

Industries créatives : Essaouira dans le réseau des villes créatives de l'UNESCO

Surf : Safi avec surf comme mode de vie et vecteur d'attractivité des «digital natives».

Le troisième axe du plan d'action du CRI vise à accroître la visibilité et l'attractivité afin de libérer le potentiel régional et décupler la croissance économique : La priorité est de mettre à disposition de l'investisseur les outils de prise de décision efficaces lui permettant ainsi de réduire considérablement l'incertitude dans son environnement. Il s'agit par ailleurs d'utiliser de manière efficace et optimale tous les outils, classiques et digitaux, de promotion et de communication disponibles pour rendre la visibilité de la région plus importante.

CRI de Tanger-Tétouan-Al Hoceima : Cap sur l'accompagnement direct pour promouvoir l'investissement

Dans une région à fort potentiel économique, le Centre régional d'investissement de Tanger-Tétouan-Al Hoceima mise principalement sur l'accompagnement global des entreprises, la contribution à la planification et à la gestion de l'appui financier de l'État destiné aux investisseurs et la mise à disposition d'un guichet unique de l'investissement à l'échelle régionale. C'est dans cette optique que le centre a hissé la digitalisation de ses process en haut de ses priorités. L'objectif principal est d'instaurer une communication directe et transparente entre le CRI TTA et ses usagers citoyens et entreprises afin de répondre à leurs attentes dans les meilleurs délais. Le Centre vient ainsi de mettre en place un dispositif dédié à la gestion des requêtes et des réclamations en ligne qui permet d'offrir une meilleure visibilité et un suivi rigoureux de la progression du

traitement des demandes des usagers. Avec cette même volonté de proximité, le CRI de Tanger-Tétouan-Al Hoceima a lancé sa caravane de l'entrepreneuriat. Organisées sous l'égide du Wali de la région, en partenariat avec l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des préfectures et provinces du Nord, ces journées permettent aux jeunes porteurs de projets d'être en relation avec les différents acteurs de l'écosystème entrepreneurial afin de bénéficier de l'orientation et de l'accompagnement, ainsi que le contact direct avec les banques, pour échanger sur les possibilités de financement offertes par le Programme PIAFE. L'enjeu étant d'exploiter les opportunités d'investissement offertes au niveau régional d'une part, et réussir l'intégration économique des jeunes d'autre part.



Interview de Mme la Présidente de l'UH2C, Professeur Aawatif HAYAR

Journal : LE MATIN

en un « smart green inclusive campus » engagé dans une démarche éco-friendly, grâce aussi bien à la conception de bâtiments durables visant la réduction de la consommation énergétique qu'à la mise en place d'actions « vertes » au quotidien, comme l'opération « #BharBlaPlastic », effectuée récemment par ses étudiants dans le cadre d'une collaboration avec la Fondation Mohamed VI pour la protection de l'environnement.

L'UH2C est aussi membre du « Réseau des Universités Africaines Vertes » initiative portée par le Centre International Hassan II de Formation à l'Environnement de Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Cette orientation Green s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement du secteur agricole, baptisée "Génération Green 2020-2030", et de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).

Cette stratégie s'est illustrée aussi à travers des projets d'excellence, nouvelle génération à Benslimane, qui s'étalera sur une superficie de 100 hectares, basé sur les technologies de l'information pour améliorer les services fournis aux parties prenantes sur les plans socioéconomique et environnemental, et dont l'offre de recherche et de formation privilégiera les domaines de la santé, du sport et de l'environnement. Aussi, le projet pilote « Campus d'Intelligence Territoriale et Economique Zenata », qui sera une composante importante du pôle universitaire de l'Eco-Cité Zenata

L'Université Hassan II de Casablanca a inscrit la Responsabilité Sociétale de l'Université RSU comme étant l'un des axes majeurs de sa stratégie de développement. Dans cette optique et sur le volet environnemental, elle ambitionne la labellisation de l'ensemble de ses établissements universitaires en « site vert » et un espace d'innovation de culture et du développement durable. Dans ce sens, une série d'actions ont été lancées (Équipement de tous ses établissements universitaires de centrales photovoltaïques, installation du système d'irrigation par pompage solaire, l'enrichissement de l'offre pédagogique par des formations sur la RSU et le développement durable...).

3. UNE UNIVERSITÉ QUI PROMeut L'EMPLOYABILITÉ ET L'ENTREPRENEURIAT :

L'Université Hassan II de Casablanca inscrit l'insertion professionnelle et la culture entrepreneuriale au cœur de sa stratégie de développement à travers le renforcement de la qualité de la formation et la valorisation des compétences, notamment les Softskills et les qualités entrepreneuriales de ses lauréats.

Ainsi, l'UH2C a mis en place le pôle Insertion et Entrepreneuriat de l'UH2C pour renforcer l'employabilité et l'insertion de l'étudiant dans le monde professionnel. Plusieurs initiatives ont été fédérées et mises en place, notamment le Projet « Structuration et accompagnement de l'entrepreneuriat étudiant au Maghreb » (SALEEM), le projet Career Center, le projet Yabda, l'Incubateur @UH2C et le Centre de langues et des SoftSkills...

La période de post-confinement a connu la mise en place de la **plateforme Loghate@UH2C**, qui est une plateforme d'apprentissage en ligne, ouverte à toute la communauté universitaire et qui offre à l'étudiant.e la possibilité d'apprendre des langues étrangères (Français, anglais, espagnol, allemand, italien, portugais, néerlandais), ainsi que le partenariat avec « Coursera », leader

mondial de la formation et de l'apprentissage en ligne. Cette collaboration a pour objectif de donner aux étudiants de l'Université Hassan II de Casablanca un accès plus large à des ressources des meilleures universités du monde et des plus grandes entreprises comme Google, Amazon et IBM. Ces ressources liées notamment aux skills (soft, life, civic, Professional) et aux tendances technologiques du futur nous permettent d'améliorer les soft skills des étudiants et d'aborder des enjeux de l'intelligence artificielle, des big data, des objets connectés, de la robotique, de la finance digitale et de la blockchain etc.

4. UNE UNIVERSITÉ INCLUSIVE, CITOYENNE ET PORTEUSE DE VALEURS DE DEVELOPPEMENT DUTERRITOIRE :

Levier du développement économique et social de son territoire, l'Université Hassan II de Casablanca renforce son ouverture sur son environnement à travers une multitude de projets qui répondent aux besoins du territoire dans un esprit de partage et d'ouverture, dont on cite :

- L'organisation du 1^{er} Hackathon en faveur des doctorant.e.s sur le thème « R&D Serving Casablanca Inclusive Smart City », du 20 au 22 février 2020, en partenariat avec l'association R2S des marocains du monde, la Ville de Casablanca et l'AUF
- Students Learning Centers, qui sont des espaces étudiants à accès libre à l'internet et équipés par des ordinateurs.
- Les espaces d'apprentissage et d'accompagnement des étudiants déficients visuels à la Bibliothèque Universitaire Mohamed Sekkat (BUMS), avec un projet de leur généralisation dans les autres établissements.
- L'accompagnement des étudiants incarcérés pour maîtriser l'utilisation de la plateforme e-learning de l'Université Hassan II de Casablanca dans le cadre d'actions de collaboration avec la Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion de Casablanca-Settat.
- Le Centre d'Employabilité Mobile, avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale Formation Professionnelle Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique et en collaboration avec l'AUF qui est une plateforme de sensibilisation et formation sur les programmes d'entrepreneuriat des étudiants et des jeunes en général avec un parcours dans les établissements de l'université et dans les quartiers des établissements de l'université.



CRI de Lâayoune-Sakia El Hamra : Des ambitions prometteuses pour la région

Pour la mise en lumière des potentialités d'investissement et des différents projets structurants dans la région de Lâayoune-Sakia El Hamra, dans l'objectif d'en faire un pôle économique, reliant les autres régions du Maroc à l'Afrique subsaharienne, le Centre régional d'investissement de la Laâyoune-Sakia El Hamra multiplie les initiatives auprès des potentiels investisseurs pour leur présenter les principaux avantages concurrentiels de la région ainsi que les opportunités d'investissement qu'elle offre. La parfaite connectivité de Laâyoune-Sakia El Hamra avec les autres régions du Maroc, son grand potentiel en matière d'énergie renouvelable notamment l'hydrogène vert, et la profondeur africaine qu'elle représente font en effet de la région un pôle qui offre de véritables opportunités d'investissement. Par ailleurs, le nouveau modèle de développement des provinces du Sud, et l'importance des principes du développement durable comme base à tous les investissements liés à l'agriculture, la pêche et le phosphate sont d'autres atouts que recèle la région et qui font ses principaux points d'attractivité économique.

À rappeler que la récente refonte des statuts des CRI au Maroc leur permet d'accélérer les procédures d'instruction et de validation des dossiers d'investissements et de faciliter le travail des hommes d'affaires. Ces avantages sont en effet mis au profit du développement des investissements dans la région. Et les résultats sont déjà là : au mois de juin 2021, le CRI a annoncé qu'au moins 4.000 créations d'entreprises sont enregistrées chaque année dans la région. L'objectif du CRI est d'augmenter ce nombre de 1.000 nouvelles entreprises actives qui pourront générer plus de 5.000 emplois par an ; ce qui permettra de baisser considérablement le taux de chômage dans la région.

CRI de Guelmim Oued-Noun : Nouvelle impulsion pour le développement de la région

La Commission régionale unifiée d'investissement de Guelmim Oued-Noun a traité en 2020 un total de 24 dossiers d'investissement d'une valeur de 1,5 milliard de dirhams (MMDH) qui ont contribué à la création de 939 emplois. Ce sont les derniers chiffres livrés par le Centre régional d'investissement de Guelmim Oued-Noun qui mise sur une diversification des secteurs pour le développement économique de la région. Les dossiers de projets d'investissement traités concernent ainsi les domaines comme l'énergie éolienne, l'industrie du ciment, les industries alimentaires relatives à la valorisation des produits marins, la fabrication de chaussures, le tourisme et l'étude de l'impact sur l'environnement.

L'année 2020 a été également marquée par une réduction des délais de traitement des dossiers d'investissement à 28 jours en moyenne, contre 100 jours dans le passé, ainsi que la livraison de 10 autorisations administratives par le Commission, en plus l'assistance de 26 entreprises dans le cadre de démarches administratives.

À noter que beaucoup d'efforts sont consentis par l'ensemble des acteurs économiques de la région pour promouvoir l'attractivité de Guelmim-Oued Noun et encourager les investissements et la création des emplois, ainsi que divers partenaires et institutions publiques pour faire face aux difficultés qui entravent les investissements dans la région de Guelmim-Oued Noun.

CRI de Rabat-Salé-Kénitra : Accompagner le rayonnement de la région

Située au confluent des pôles économiques de Casablanca, Fès-Meknès et Tanger – Tétouan-Al Hoceïma, la région Rabat-Salé-Kénitra constitue une passerelle naturelle sur les axes Est-Ouest et Nord-Sud, ce qui fait d'elle un point d'accès privilégié aux principaux marchés nationaux et étrangers.

Visant à mettre en avant ces atouts et à améliorer le climat des affaires, le CRI de Rabat-Salé-Kénitra œuvre pour la simplification de plusieurs procédures en mettant en place, notamment, le système électronique rabat.eregulations.org afin de présenter des procédures en ligne mais aussi de permettre d'identifier les procédures à simplifier et de les harmoniser. C'est ainsi que dans le souci de mettre en place des mécanismes d'harmonisation des développements régionaux, le chantier du Comité régional pour l'environnement des affaires «CREA» Rabat-Salé-Kénitra a été lancé le 10 octobre 2017, sous la présidence du wali et en présence des différents acteurs et partenaires régionaux du secteur public et privé. Ce comité a une fonction de pilotage stratégique, d'orientation, de conseil, d'appréciation, de suivi et de veille en matière du climat des affaires dans la région. À l'issue de ce comité, trois groupes de travail ont été créés afin de se pencher sur les thématiques suivantes : la simplification des procédures administratives à travers la dématérialisation des autorisations d'urbanisme ; la simplification des procédures administratives à travers la dématérialisation des autorisations d'urbanisme ; la simplification de la procédure relative à l'étude d'impact sur l'environnement ; et la mise à niveau et amélioration des zones industrielles.





CRI de l'Oriental : Un nouvel élan au service de l'investissement

L'année 2020 a été l'occasion, pour le centre régional d'investissement de l'Oriental, de prendre un nouvel élan pour la promotion des investissements et de la création d'entreprises. Si le premier Conseil d'administration (CA) du CRI de l'Oriental, tenu fin 2019, a porté sur l'opérationnalisation de la réforme et la mise en marche des nouvelles missions du CRI, la 2e réunion du CA, tenue en octobre 2020, a permis de dresser un premier bilan d'étape, et le constat est plutôt satisfaisant.

En effet, malgré l'impact négatif et des contraintes engendrées par la propagation de la Covid-19, le CRI a enregistré une hausse du nombre de dossiers examinés durant les neuf premiers mois de cette année par la Commission régionale unifiée d'investissement (CRUI). Le nombre de dossiers d'investissement reçus et examinés par le CRI avant leur soumission à la CRUI pour émettre un avis définitif s'élève à 223, dont 127 ont reçu un avis favorable. Ces 127 projets approuvés vont permettre de créer environ 5.426 postes d'emploi et d'attirer plus de 1,6 milliard de dirhams d'investissements dans la région. Ces chiffres ont été revus à la hausse à la fin de l'année 2020, puisque la CRUI de l'Oriental indique avoir approuvé un total de 167 projets devant drainer 2,1 milliards de dirhams et créer quelque 6.930 postes d'emploi.

Il est à rappeler également la création de l'Observatoire de l'investissement de la région de l'Oriental, ayant pour but de permettre aux investisseurs et aux professionnels d'avoir un accès illimité à une Data complète et actualisée sur la région.

CRI de Drâa-Tafilalet : Acteur incontournable pour le renforcement de l'attractivité de la région

Des résultats positifs qui engendrent une dynamique des investissements dans la région de Drâa-Tafilalet. C'est en somme le bilan dressé par le Centre régional d'investissement de Drâa-Tafilalet lors de son conseil d'administration, session de juin 2021, organisé sous la présidence du wali de la région. Le bilan du CRI fait en effet état d'une évolution de la dynamique d'investissement et de l'entrepreneuriat à Drâa Tafilalet, notamment au niveau de la réduction du délai moyen de traitement des dossiers d'investissement. À noter également la tenue de 39 réunions de la commission régionale unifiée d'investissement à raison de 6 réunions par mois, soit une à deux réunions par semaine.

Ainsi, durant l'année 2020, le centre a procédé au traitement de 192 projets avec un montant d'investissement de 11,72 milliards de dirhams et 12.501 postes d'emplois créés. À retenir également la réduction record des délais du traitement des dossiers d'investissement à moins de 20 jours pour l'obtention des différentes autorisations ayant trait à l'acte d'investir, et à moins de 3 mois, au lieu de 21 mois auparavant, pour l'obtention de l'acte d'acceptabilité environnementale. Il s'agit aussi de l'augmentation de 38% du nombre de créations des entreprises comparativement à 2019 et de la délivrance de 900 certificats négatifs, sachant que 99% des actes administratifs ont été délivrés aux investisseurs dans les délais.



CRI de Souss Massa : Des actions tous azimuts pour dynamiser l'investissement

Un total de 236 dossiers d'investissement validés en 2020 au niveau de la région de Souss Massa, pour un montant prévisionnel de 13,96 milliards de dirhams et 16199 emplois projetés, annonce le Centre régional d'investissement de Souss Massa.

Au cours de l'exercice 2020, la Commission régionale unifiée d'investissement a validé 236 dossiers d'investissement équivalent à 13,96 milliards de dirhams et permettant la création de plus de 16.199 emplois projetés dans les différentes préfectures et provinces de la région. Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée d'une part par l'établissement et la signature de plusieurs partenariats et conventions visant l'amélioration de l'offre intégrée d'accompagnement au profit des TPME et coopératives régionales, et d'autre part par la mobilisation du foncier industriel au profit des investisseurs dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan d'accélération industrielle créant ainsi une dynamique d'investissement sans précédent.

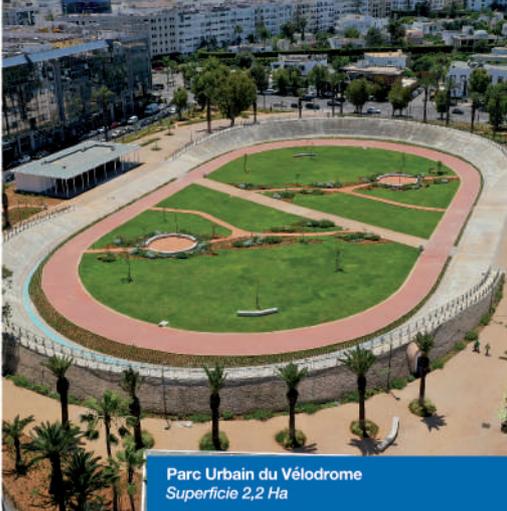
D'autres initiatives ont été lancées pour l'amélioration des services rendus aux investisseurs et la célérité dans le traitement des dossiers d'investissement grâce notamment à la mise en place de nouveaux outils digitaux comme la plateforme «Zonesindustriellessoussmassa.ma», service offert par le CRI de Souss Massa au profit des investisseurs et porteurs de projets en recherche d'un lot de terrain industriel dans la région de Souss Massa.

De plus, une amélioration notable du processus de traitement des dossiers impactant de manière significative les délais y afférent a été constatée.



Promenade Maritime de la Mosquée Hassan II
Linéaire 1,5 Km

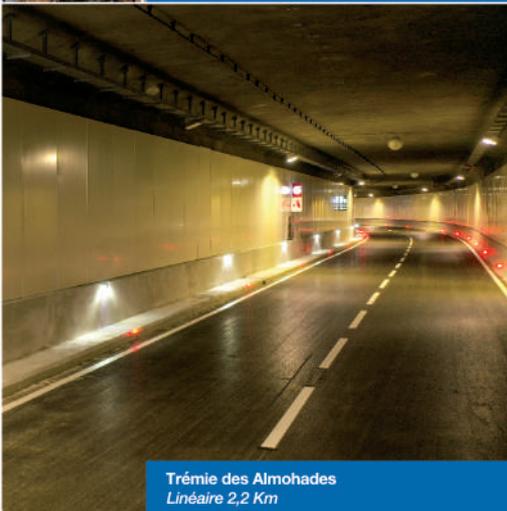
12 PROJETS STRUCTURANTS AU SERVICE DES CITOYENS



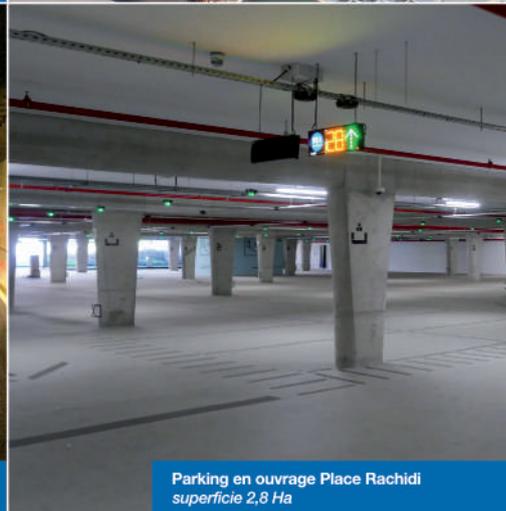
Parc Urbain du Vélodrome
Superficie 2,2 Ha



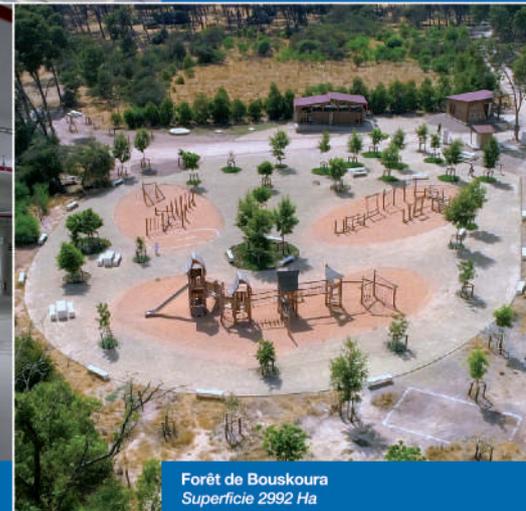
Parc Zoologique Ain Sebaa
Superficie 10 Ha



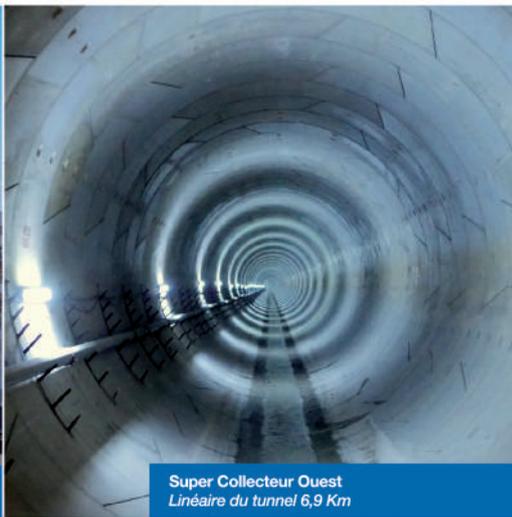
Trémie des Almohades
Linéaire 2,2 Km



Parking en ouvrage Place Rachidi
superficie 2,8 Ha



Forêt de Bouskoura
Superficie 2992 Ha



Super Collecteur Ouest
Linéaire du tunnel 6,9 Km



Complexe Sportif Mohammed V
Superficie 12,15 Ha



Parc de la Ligue Arabe
Superficie 30 Ha



Corniche Ain Diab
Linéaire 3,5 Km



Voiries de la ville de Casablanca
Linéaire environ 100 Km



Grand Théâtre de Casablanca
Superficie 3,75 Ha

CASV الدار البيضاء للتهيئة
MENAGEMENT

CASABLANCA MARINA, Tour Crystal 2, 10^{ème} étage, 20 030, Casablanca - Maroc
Tél : + 212 (0) 522 39 23 00 - Fax : + 212 (0) 522 39 01 00
www.casa-amenagement.ma



Schémas régionaux d'aménagement du territoire

Les SRAT, l'outil d'élaboration de la stratégie de développement régional

Le schéma régional de l'aménagement du territoire (SRAT) figure parmi les compétences propres de la région dans le domaine du développement. Il constitue un élément de grande importance dans la nouvelle vision de la régionalisation, au même titre que le programme de développement régional (PDR). Le SRAT est considéré comme un outil efficace pour assurer, au niveau de la région, la convergence entre les politiques de développement et l'intégration des projets à connotation sectorielle.

La région est avant tout un ensemble territorial complexe qui se veut à la fois une entité géographique, un domaine de vie économique, sociale et culturelle, un territoire d'aménagement, une zone d'influence politique et administrative et surtout un creuset privilégié où peuvent s'exprimer de manière efficiente l'action publique et l'initiative privée.

La mise en œuvre de la politique de l'aménagement du territoire s'appuie sur un ensemble d'outils, dont le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) et les Schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT). Ayant pour finalité de traduire et de fixer les grandes orientations du SNAT à moyen terme, le SRAT est l'outil de planification et de programmation des plans de développement durable à l'échelle de la région.

Le SRAT, comme défini dans le guide relatif à la procédure d'élaboration de ce schéma, est un document de référence

qui définit les orientations de la région étendues sur 25 ans en matière d'aménagement de son territoire. Il assoit, à partir d'un diagnostic territorial, un cadre général de développement régional, durable et



LE SRAT EST UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE QUI DÉFINIT LES ORIENTATIONS DE LA RÉGION ÉTENDUES SUR 25 ANS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE SON TERRITOIRE.

harmonieux pour les aires urbaines et rurales, ainsi que des propositions de projets territoriaux structurants. Il s'agit ainsi, d'un document qui trace la vision prospective à long terme, de développement et d'aménagement du territoire régional. Il est réalisé sur la base d'une démarche territoriale participative ascendante qui valorise les initiatives locales et instaure une dynamique de développe-

ment territorial concertée. Il affiche comme objectif principal la cristallisation d'une entente entre l'État et la région sur les mesures d'aménagement du territoire et de sa mise en œuvre, de manière à définir les orientations et les choix de développement dans le cadre de la convergence des actions des différents intervenants à l'échelle régionale et l'identification des espaces projet susceptibles de constituer le support territorial pour un développement cohérent et durable, valorisant les potentialités, les vocations et les spécificités locales.

Il est à noter que des SRAT sont aujourd'hui déjà visés et d'autres sont en cours de validation. Les premiers concernent les régions de Fès-Meknès, Dakhla-Oued Ed-Dahab, Guelmim-Oued Noun, et Béni Mellal-Khénifra. D'autres schémas sont en cours de préparation et sont arrivés à la phase de finalisation comme le SRAT de Souss-Massa, Rabat-Salé-Kénitra ou encore Marrakech-Safi. ●



Article 88 de la loi organique 111-14 relative aux régions

En concertation avec les autres collectivités territoriales, les administrations, les établissements publics et les représentants du secteur privé concernés par le territoire de la région, le conseil de la région met en place, sous la supervision de son président, le schéma régional d'aménagement du territoire, conformément aux lois et règlements en vigueur et dans le cadre des orientations de la politique publique d'aménagement du territoire adoptée au niveau national. En application des dispositions de l'article 145 de la Constitution, le Wali de la région assiste le président du conseil de la région dans la mise en œuvre du schéma régional d'aménagement du territoire. Le schéma régional d'aménagement du territoire est un document de référence pour l'aménagement de l'espace de l'ensemble du territoire de la région.



Entretien avec Driss Moulay Rchid, directeur général de la SDL Casa-Aménagement

«En nous inscrivant dans la continuité, nous avons pu exécuter d'importants projets structurants pour la région»

Suite à la présentation du Schéma directeur d'aménagement urbain du Grand Casablanca (SDAU), dont le conseil d'administration est présidé par le Wali de la région de Casablanca-Settat, il a été procédé à la création par décret, en octobre 2008, de Casablanca Aménagement. Vecteur du développement territorial, Casa Aménagement est chargée par les autorités locales de la ville de mener à bien un ensemble de grands projets structurants tels que : le Grand Théâtre de Casablanca, le Super Collecteur Ouest, le Parc de la Ligue Arabe, le Complexe sportif Mohammed V ou encore le Parc zoologique d'Ain Sebaa.



Quelle lecture faites-vous aujourd'hui de l'état d'avancement du chantier de la régionalisation avancée ?

La régionalisation avancée est un projet extrêmement stratégique pour le Maroc. Dans un premier temps, il a fallu instaurer les bases législatives et réglementaires. Cette étape importante qui a pris du temps certes, mais qui a été franchie grâce à l'engagement des parties prenantes, notamment le ministère de l'Intérieur et la Direction générale des collectivités territoriales. Maintenant, nous sommes passés à la phase de mise en place des structures et des organes de gouvernance au niveau des régions et notamment à Casablanca-Settat. Autre étape importante, celle du contrat-programme avec l'Etat qui permettra de dresser un véritable portefeuille de projets et

ainsi enclencher la dynamique de développement.

Quelles sont les actions engagées par Casa Aménagement, avec cette vision de régionalisation ?

Casa Aménagement, au même titre que Casa Transport et Casa Iskane, a été l'un des précurseurs en la matière. Nous avons ainsi montré que l'on peut mettre en place, au niveau des collectivités territoriales, des organes d'exécution qui permettent d'assurer une continuité dans la mise en place des chantiers structurants. Il faut rappeler ici que les programmes et les projets prévus dans la région étaient suspendus aux résultats des élections et donc au changement de la majorité ou au changement du bureau. Or, depuis sa création en 2009, Casa Aménagement a pu exécuter de très grands projets pour la région, indépendamment des enjeux électoraux.

Nous avons ainsi démarré les projets dès 2011, notamment le Super Collecteur Ouest, le Grand Théâtre de Casablanca, et d'autres projets comme le tramway pour Casa Transport. Ce sont effectivement des projets qui ont démarré avec une certaine majorité au conseil de la région, puis se sont poursuivis avec une autre composition du bureau issue des élections. Nous avons donc réussi à exécuter ces projets et à les réaliser et les mener à terme. Il faut également noter qu'à Casablanca, nous avons eu la chance d'avoir le plan de développement en 2015-2020. Ça nous a permis aussi de mettre en exécution énormément de projets structurants pour la région et nous nous inscrivons dans la continuité avec une expertise que nous avons acquise au fil des projets. Cette organisation permet donc de garantir l'aboutissement des projets en cours, d'avoir des financements de plusieurs



sources, et non forcément de la collectivité territoriale en question, et de ramener l'expertise nécessaire en fonction du type de projet.

Quels sont les axes prioritaires de la stratégie de Casa Aménagement pour promouvoir le développement de la région Casablanca ?

Les grands axes sont définis au niveau du plan de développement de la région. On y définit les infrastructures de bases notamment celles relatives à la mobilité des citoyens : voirie, transport public, etc. La priorité dans ce plan et des projets qui en découlent est le développement du bien-être des citoyens, des Casablancais et de tous les ha-

bitants de la région avec la mise en place des espaces verts, des espaces ludiques, revitalisation du littoral... Ce sont donc des axes importants sur lesquels nous continuons à travailler en attendant la mise en place du Schéma régional de l'aménagement du territoire (SRAT).

Le Maroc se positionne aujourd'hui comme pionnier de la smart city en Afrique. Quel est le rôle de Casa Aménagement dans cet écosystème ?

Le choix porté par Casablanca est de confier la coordination de la smart city à la société Casa events. Casa aménagement s'inscrit dans cet écosystème à travers les projets qu'elle réalise dans cette vision globale, mais



NOUS SOMMES PASSÉS À LA PHASE DE MISE EN PLACE DES STRUCTURES ET DES ORGANES DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DES RÉGIONS ET NOTAMMENT À CASABLANCA-SETTAT.

en anticipant un certain nombre d'actions dont la digitalisation, les projets connectés ou autre. Notre objectif est de pouvoir intégrer rapidement la plateforme de ville intelligente. Nous travaillons toujours en parfaite coordination avec l'ensemble des acteurs de manière à ce qu'on puisse être prêt et anticiper certaines actions en favorisant l'approche participative. ●



Objectifs de Casa Aménagement

Dotée d'un capital de 40 millions de dirhams, Casa Aménagement dresse un certain nombre d'objectifs qui lui permettent d'être un acteur de développement dans la région :

- Réaliser de grands projets d'urbanisation et de développement (économique, culturel, environnemental et social) pour la région de Casablanca-Settat en qualité de maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué ou assistant à maître d'ouvrage ;
- Engager des études et assister les parties impliquées dans la définition des besoins ;
- Participer à l'évaluation des projets de développement ;
- Développer des schémas de financement, rechercher les sources de financement appropriées et mettre en place les partenariats nécessaires.

Par ailleurs, Casa Aménagement se porte garante du pilotage des projets en amont et en aval afin d'assurer la réalisation de projets d'envergure en qualité de maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué, ou assistant à maître d'ouvrage ; la réalisation d'études d'opportunités et de viabilité économique des projets ; l'élaboration de business plans, de montages financiers et de recherches en matière de financements ; la gestion des volets techniques et juridiques des différents projets ; l'élaboration de cahiers des charges et l'organisation d'appels à manifestation d'intérêts et d'appels d'offres, etc. ; le suivi et le contrôle des réalisations ainsi que la maîtrise des délais et des enveloppes budgétaires des projets.

Nous puisons dans
nos racines...



... pour conquérir l'avenir

Pour tracer son cap dans un monde qui va vite, il faut savoir d'où l'on vient. Depuis plus d'un demi siècle, Holmarcom a su faire face aux évolutions économiques et anticiper les enjeux du futur. Fier de ses racines et fort d'une vision de développement renouvelée, le Groupe renforce ses métiers stratégiques et s'ouvre à de nouveaux défis. Il conforte ses positions nationales et saisit de nouvelles opportunités continentales.



HOLMARCOM
GROUP



DÉMARRAGE DE NOUVEAUX



Faculté Polydisciplinaire KHENIFRA

Approbation par le Conseil de l'Université lors de sa réunion du 24 juillet 2019

Approbation par la CNACES lors de sa réunion du 13 Février 2020

“

L'Université Sultan Moulay Slimane est désormais présente dans toutes les provinces de la région Béni Mellal – Khénifra à partir de l'année universitaire 2021 - 2022.

”



جامعة السلطان مولاي سليمان
Université Sultan Moulay Slimane

L'Université Sultan Moulay Slimane :

Un bilan positif au terme de l'année universitaire 2020-2021

- ◆ Une capacité d'accueil de 26.280 sièges
- ◆ 34 projets de recherche financés par l'université à l'échelle nationale et internationale
- ◆ 42.117, nombre total des étudiants de l'université
- ◆ 12 établissements universitaires
- ◆ 146 filières accréditées
- ◆ 12.489 nouvelles inscriptions à la rentrée 2020-2021
- ◆ 66 unités de recherche composées de 32 équipes et 34 laboratoires
- ◆ 17 formations doctorales accréditées
- ◆ 1451 étudiants inscrits au cycle du Doctorat
- ◆ Un corps pédagogique composé de 685 professeurs
- ◆ Un corps administratif composé de 273 cadres administratifs et techniques
- ◆ La présidence de l'USMS est désormais certifiée le 15/01/2021.
- ◆ 558 publications scientifiques indexées parues dans les revues scientifiques internationales
- ◆ 21 articles scientifiques indexée SCOPUS ou WOS sur la pandémie Covid-19
- ◆ 28 conventions signées dans le cadre de partenariats internationaux.

ÉTABLISSEMENTS



Faculté Polydisciplinaire AZILAL

Approbation par le Conseil de l'Université lors de sa réunion du 21 novembre 2019

Approbation par la CNACES lors de sa réunion du 13 Février 2020



Faculté des Sciences Appliquées FKIH BEN SALEH

Approbation par le Conseil de l'Université lors de sa réunion du 05 Novembre 2020

Approbation par la CNACES lors de sa réunion du 19 avril 2021



Groupe Banque Populaire

Les Régionales de l'investissement 2021, un roadshow riche en enseignements

L'édition 2021 des Régionales de l'investissement a été riche en enseignements sur la dynamique de l'investissement à travers le pays. Le regain de confiance, la dynamique créée par la banque de projets, la réforme des Centres régionaux d'investissement et la mobilisation des opérateurs régionaux sont autant d'éléments positifs qui ressortent de cette tournée. Cependant, des contraintes subsistent, alors que l'heure est à la mobilisation pour booster les investissements.

Lancées le 19 mai dernier à Fès, «Les Régionales de l'investissement» de la Banque Populaire ont été clôturées le 13 juillet à Casablanca. 10 escales riches en activités, en échanges et en enseignements autour de l'écosystème économique des régions. Selon le premier bilan de ce périple de 8 semaines à travers 10 villes du Royaume, plus de 4.000 personnes ont été mobilisées, plus de 500 rendez-vous organisés entre les opérateurs de l'écosystème et les acteurs régionaux. L'édition 2021, c'est également plus de 450 intentions d'investissements pour plus de 11 milliards de DH, hors Casablanca-Settat. L'ambition du groupe BCP est de passer à la phase d'accompagnement pour opérationnaliser ces intentions d'investissement et participer ainsi à la relance économique à travers toutes les régions du Royaume. Mis à part ces chiffres éloquentes,

les Régionales de l'investissement ont été l'occasion d'identifier un certain nombre de points forts qui constituent des leviers pour la dynamique des investissements. C'est ce qu'a tenu à rappeler, lors de la dernière étape de ce roadshow, le président du groupe BCP, Mohamed Karim Mounir, qui s'est dit satisfait du succès de cette tournée dont les résultats ont dépassé les espérances des organisateurs et traduisent la mobilisation de l'ensemble des

le ministère de l'Industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique le 25 septembre 2020, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance industrielle. De l'avis des opérateurs, cette initiative a atteint aujourd'hui sa vitesse de croisière et a enregistré un bilan qui dépasse les prévisions. En effet, au bout de ses huit premiers mois, et avec un total de 523 projets d'investissement industriels validés, la banque de



«NOUS FERONS EN SORTE QUE LES PRODUITS, LES MÉCANISMES ET LES LEVIERS PUISSENT ÊTRE ADAPTÉS PROGRESSIVEMENT AUX BESOINS DE CHAQUE RÉGION».

MOHAMED KARIM MOUNIR, PRÉSIDENT DU GROUPE BCP

acteurs économiques et parties prenantes de l'écosystème. «L'objectif du groupe est de participer au rétablissement de la confiance des investisseurs, identifier les projets à forte valeur ajoutée et les accompagner notamment par le financement», indique M. Mounir. Consolider la confiance des investisseurs nationaux et internationaux envers l'administration et l'environnement des affaires reste donc l'un des leviers pour encourager les investissements au niveau national. En plus du regain de confiance, les opérateurs économiques ont exprimé leur satisfaction de la banque de projets, lancée par

projets est parvenue à représenter un potentiel d'investissement de 25,5 milliards de DH. Ces investissements, répartis sur 8 régions, permettront de générer plus de 10.600 emplois dans 10 secteurs industriels. Ils représentent un potentiel de 35,5 milliards de DH de substitution à l'importation et de 50 milliards de DH à l'export. À relever également l'impact des nouvelles prérogatives des centres régionaux d'investissement (CRI) qui a engendré une forte cadence des réunions des commissions régionales unifiées d'investissement, avec 305 réunions tenues en 2020, soit une hausse de 14%.



LA BANQUE POPULAIRE ORGANISE DU 19 MAI AU 08 JUILLET 2021

LES RÉGIONALES DE L'INVESTISSEMENT

AU SERVICE DE LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE

FES . RABAT . AGADIR . LAAYOUNE . DAKHLA . TANGER . CASABLANCA . MARRAKECH . OUJDA . NADOR

    GROUPEBCP.COM

#LA_RELANCE_ENSEMBLE

Foncier, Code du travail, informel... : des défis à relever

Face à ces constats encourageants pour l'économie, la tournée du groupe Banque Populaire a été l'occasion de mettre le doigt sur un certain nombre de contraintes et de difficultés qui empêchent d'accélérer la cadence. En premier lieu, le problème du foncier mobilisé pour l'investissement, pointé du doigt par les opérateurs tout au long de cette tournée. Rien qu'au niveau du CRI de la région de Casablanca-Settat, la majorité des projets non validés le sont pour un problème lié au foncier, alerte Salmane Belayachi, son directeur.

Le secteur informel, le coût toujours élevé de l'énergie ou



«LA CRISE A PERMIS DE RÉINSTAURER UN CLIMAT DE CONFIANCE ENTRE LES PORTEURS DE PROJETS ET L'ADMINISTRATION PUBLIQUE. LES ENTREPRENEURS DE TOUTES LES RÉGIONS ONT AUJOURD'HUI CONFIANCE ET ONT ENVIE D'INVESTIR ET DE S'INVESTIR»

JALIL SEBTI, DG DE LA BANQUE COMMERCIALE DU GROUPE BCP

encore les lacunes persistantes au niveau du Code de travail sont également autant de points noirs pointés par les opérateurs qui déplorent également un manque au niveau des projets d'investissement orientés recherche et développement. Ces enseignements, la Banque Populaire en fait une base de travail pour renforcer ses stratégies en faveur d'une dynamisation des investissements.

Fort de ces échanges, le groupe veut passer immédiatement à la concrétisation et l'accompagnement des projets identifiés pour qu'ils voient le jour dans les plus brefs délais. Avec ce même enthousiasme, la BCP prend rendez-vous avec les opérateurs pour une édition 2022 prometteuse en termes de réalisation des objectifs et de résolutions des problématiques persistantes. ●

Région de Fès-Meknès

Le coup d'envoi des Régionales de l'investissement a été donné par la Banque Populaire le 19 mai 2021 à Fès. Première étape d'une série de 10 rendez-vous régionaux à travers le Royaume, au service de la relance de l'économie. La rencontre de Fès a été suivie en direct par plus de 300 opérateurs économiques. Lançant ce roadshow, Mohamed Karim Mounir, président du groupe BCP, a rappelé que « tous les ingrédients sont propices à la relance économique de nos régions dès aujourd'hui ». Plusieurs acteurs publics et privés ont pris part à cette rencontre autour de 3 panels :

- Atouts et opportunités de la région : L'occasion pour les acteurs de donner un aperçu clair sur les avantages et enjeux de la région Fès-Meknès.
- Banque de projets et relance de l'investissement : Lors de ce panel, Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique, a indiqué qu'au-delà de l'accompagnement des porteurs de projets, « nous menons une action structurante pour faciliter l'accès de nos industriels à la commande publique et privée. »
- Relance de l'investissement : mécanismes de financement et d'accompagnement : Les participants ont dressé une liste de solutions proposées sur le terrain.

La clôture de l'étape Fès a été marquée par la présence du ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâboun.



Région de Rabat-Salé-Kénitra

L'engagement du groupe BCP pour accompagner efficacement les efforts menés afin d'encourager l'investissement au sein des régions a été réitéré lors de la deuxième étape du roadshow « Les Régionales de l'Investissement » qui a eu lieu à Rabat, le 25 mai. La rencontre de Rabat s'est articulée autour de 3 panels dédiés respectivement aux thèmes : « Atouts et opportunités de la région », « Banque de projets et relance de l'investissement », et « Relance de l'investissement : mécanismes de financement et d'accompagnement ». Cette étape a été marquée par la signature d'un accord de partenariat avec l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE). Celui-ci vise à encourager la décarbonation des entreprises afin de leur permettre d'améliorer leur compétitivité et réduire leur empreinte carbone. En vertu de celle-ci, l'AMEE s'engage à apporter l'assistance technique à la BCP dans le conseil et la sélection des projets éligibles aux offres de financements dédiées à l'économie verte, à réaliser des actions de sensibilisation dans le domaine de l'efficacité énergétique en faveur aussi bien de la clientèle de la Banque Populaire que de sa force de vente. A travers cette alliance, l'AMEE et la BCP bâtissent les bases d'une coopération, en vue de concrétiser les objectifs de la stratégie énergétique nationale et préparer les entreprises marocaines aux nouvelles exigences des marchés internationaux en matière de décarbonation.

Région de Souss-Massa

L'escale à Agadir, organisée le 02 juin, a permis de mettre en avant les atouts et les opportunités sectorielles de la région Souss-Massa. Intervenant à cette occasion, le président du Conseil de la région, Brahim Hafidi s'est félicité de l'état d'avancement très encourageant des grands chantiers lancés par le S.M. le Roi Mohammed VI, notamment la déclinaison régionale du Plan d'accélération industrielle, le Programme de développement urbain d'Agadir 2020-2024. Ces projets contribuent grandement à la promotion des investissements et du climat des affaires à Souss-Massa. De son côté, le DG du Centre régional d'investissement Souss Massa, Marouane Abdelati, a fait savoir que malgré la situation économique difficile liée à la crise sanitaire, la région a connu une progression de 68,5% du montant global d'investissement, passant de 4,4 milliards en 2019 à 13,96 milliards de Dirhams en 2020. Ce Roadshow a été marqué par la signature de deux conventions de partenariat. La première entre la BP Centre Sud, la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et la Chambre de commerce, d'industrie et des services (CCIS) Souss-Massa. La deuxième convention, quant à elle, a été signée entre la BCP et la Fédération des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de la Pêche (FENIP), visant à accompagner les membres de cette fédération à travers un dispositif de financement et d'accompagnement dédié.

Régions de Dakhla-Oued Eddahab & Laâyoune-Sakia El Hamra

Le roadshow « Les Régionales de l'Investissement » est arrivé à mi-parcours, avec l'organisation des étapes de Laâyoune et de Dakhla, respectivement les 9 et 11 juin. Ces étapes ont suscité un réel engouement de la part des investisseurs régionaux et des différents acteurs économiques, témoignant de la forte dynamique d'investissement dans ces régions qui regorgent d'opportunités. Lors de ces deux rencontres, les différents intervenants ont mis l'accent sur la forte dynamique économique que connaissent ces régions ainsi que sur l'importance de valoriser les secteurs à forte valeur ajoutée, notamment la pêche maritime et transformation des produits de la mer et le tourisme, tout en plaçant la problématique du développement durable au centre des préoccupations. En clôture de cet événement, M. Mounir a donné le coup d'envoi des travaux de construction de la nouvelle succursale de la Banque Populaire à Dakhla. Cette inauguration témoigne de la ferme volonté du groupe BCP de renforcer son engagement auprès de la population et des entreprises de nos régions du sud, en adéquation avec ses valeurs de Proximité et de Citoyenneté.



Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma

Après Fès, Rabat, Agadir, Laâyoune et Dakhla, le roadshow « Les Régionales de l'investissement » est arrivé, le 16 juin 2021, à Tanger à la rencontre des acteurs économiques de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et mettre la lumière sur les atouts et les opportunités d'investissement offerts par la région. Riche en échange et en partage, cette rencontre a permis de mettre en exergue les potentialités de la région en matière de plateformes industrielles et d'infrastructures logistiques offertes aux opérateurs, ainsi que les opportunités d'investissement sectorielles notamment dans les domaines de l'automobile, électronique, textile, agroalimentaire et tourisme. Les différents intervenants ont également mis l'accent sur l'importance de l'innovation dans l'accélération industrielle, ainsi que la synergie et la dynamique que la banque peut jouer entre le monde universitaire, le monde industriel et ses différents partenaires pour donner une impulsion à l'investissement régional.



Région de Marrakech-Safi



Engouement pour la septième étape du roadshow «Les régionales de l'investissement» de la Banque Populaire. L'escale de Marrakech a en effet suscité l'intérêt des entreprises de la région représentant divers secteurs. L'événement a été marqué par la signature d'une convention de partenariat avec le Cluster solaire. Objectif : renforcer l'accompagnement des PME dans l'accélération de leur transition énergétique. Cette signature vient ainsi concrétiser les efforts fournis par le groupe bancaire pour accompagner les entreprises dans le développement durable. «Aujourd'hui, l'intégration de la décarbonation industrielle est une obligation et n'est plus une option», a ainsi déclaré à cette occasion M. Jalil Sebti, DG de la Banque Commerciale. Lors du coup d'envoi de cette étape, le DG de la Banque commerciale, et le président de la région Marrakech-Safi ont insisté sur les opportunités dont regorge la région pour l'investissement. Un focus particulier a été mis sur le secteur du Textile, qui se place en second rang en termes d'opportunités identifiées par la Banque de projet au niveau de la région. Parmi les différents sujets abordés, l'offre des plateformes d'accueil mises en place par la Région. Les panélistes ont également souligné les opportunités offertes par la région dans des secteurs clés, tels que le tourisme, l'agriculture et la valorisation des produits agricoles et halieutiques. Les travaux de cette journée se sont prolongés dans l'après-midi, par un workshop qui a abrité plus de 60 rencontres en «one to one», qui ont permis aux entreprises clientes de bénéficier du conseil et de l'accompagnement d'experts de la Banque ainsi que des principaux partenaires présents, affirme la banque au cheval.

Région de l'Oriental



Dans la région de l'Oriental, la Banque Populaire réitère, à travers ses Banques Populaires Régionales d'Oujda et de Nador-Al Hoceima, son engagement en faveur de l'investissement à l'occasion de son roadshow « Les Régionales de l'Investissement ». Dans ce cadre, les villes d'Oujda et de Nador ont accueilli, respectivement les 7 et 8 juillet 2021, les 8ème et 9ème étape de cette tournée nationale.

A Oujda, les débats ont porté sur les opportunités offertes par la Région et sur les mesures d'accompagnement mises en place par la Banque Populaire ainsi que par les différents partenaires publics et privés pour encourager l'investissement. Lors de cette escale, l'accent a été mis également sur l'importance de l'innovation en tant que vecteur de développement de l'économie verte et des métiers de l'Offshoring. Cette étape a été sanctionnée par la signature, par la BP Oujda, d'une convention de partenariat avec la CGEM de l'Oriental, qui vise à accompagner la régionalisation du Plan d'Accélération Industrielle ainsi que la mise en œuvre des projets d'investissement, notamment dans le domaine du développement durable.

A Nador, les responsables de la Banque ont réaffirmé leur engagement pour accompagner les différentes initiatives publiques et privées. Les différents panels ont permis de souligner le renouveau économique que vit la région, avec la multiplication des projets structurants, notamment le grand port de Nador West Med et le développement de la baie de Marchica, créant une dynamique entrepreneuriale autour de l'écosystème permettant la relance de l'investissement au niveau régional. Le Fonds d'Investissement de la Région de l'Oriental (FIRO) et les mesures d'accompagnement mises en place par le Conseil Régional ont été également au centre des débats. Un accord-cadre a été signé à l'occasion de ces deux escales entre la BP Oujda, la BP Nador-Al Hoceima, la Wilaya de la Région de l'Oriental et le Conseil régional de l'Oriental, en faveur de l'accompagnement du tissu des coopératives dans la région de l'Oriental.

Région de Casablanca-Settat

Dernière escale de l'édition 2021 des Régionales de l'investissement, organisées par la Banque Populaire. Casablanca a accueilli l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème économique de la région Casablanca-Settat. Les débats riches ont permis de mettre l'accent sur les opportunités d'investissement dans la région, les facteurs de compétitivité qu'elle présente, mais également les défis qui restent à relever, notamment le foncier.

En guise de premier bilan de cette édition, le président du groupe BCP, Mohamed Karim Mounir, s'est dit satisfait du succès de cette tournée dont les résultats ont dépassé les espérances des organisateurs et traduisent la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques et des partenaires publics et privés.

«L'objectif du groupe est de participer au rétablissement de la confiance des investisseurs, identifier les projets à forte valeur ajoutée et les accompagner notamment par le financement», indique M. Mounir. Invité du premier panel, Mustapha Bakkoury, président de la région de Casablanca-Settat, a justement insisté sur la nécessité de rétablir la confiance et de profiter de cette période de crise qui offre de réelles opportunités d'investissement. Le président de la CGEM, Chakib Alj, a de son côté mis l'accent sur l'importance d'innover et d'encourager la production destinée à se substituer aux produits d'importation. «La dynamique est là, nos entrepreneurs sont capables d'innover, il faut les accompagner dans toutes les régions du Maroc», indique M. Alj.

L'étape Casablanca a été marquée par la signature d'une convention d'accompagnement et de financement des entreprises du secteur de l'agroalimentaire entre la Banque Populaire et la Fenagri (Fédération nationale de l'agroalimentaire). L'escale de Casablanca était également l'occasion de mettre en exergue les opportunités que présentent deux secteurs clés de l'industrie marocaine, à savoir la Chimie-parachimie et le Cuir.



NOUVEAU RENAULT EXPRESS

معكم في طريق النجاح



صورة غير متعلقة عليها

1200 DHS إبتداءً من
في الشهر* / ttc
أكبر باب جانبي متوفر في السوق: 71,6 سم
صنع في المغرب

* تمويل 0% على أساس تسبيق 50,3% من الثمن الإجمالي لمدة 60 شهرا. مصاريف الملف 3000 درهم
مع احتساب الرسوم ، ما يعادل 1,74% من النسبة الإجمالية.
عرض خاص بالخواص شرط قبول الملف من طرف RCI FINANCE، 44، خالد ابن الوليد، عين السبع - الدار البيضاء

Renault recommande 

renault.ma



Promotion de l'emploi

ANAPEC : pour le renforcement de la politique de proximité



Procéder à la prospection, à la collecte des offres d'emploi auprès des employeurs et à la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi ; assurer l'accueil, l'information et l'orientation des demandeurs d'emploi ; informer et orienter les jeunes entrepreneurs pour la réalisation de leurs projets économiques ; assister et conseiller les employeurs dans la définition de leurs besoins en compétences ; mettre en place des programmes d'adaptation professionnelle et de formation - insertion dans la vie active en liaison avec les employeurs et les établissements de formations ; les missions de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) sont légion.

Entreprise publique de service, l'agence joue l'intermédiaire actif sur le marché du travail et agit dans le cadre de l'accompagnement des territoires, des entreprises en termes de promotion des compétences. Son rôle s'articule essentiellement autour des trois axes suivants : l'intermédiation, le conseil et l'information. Depuis sa création, l'Agence se veut être une structure en phase avec la dynamique enclenchée, visant la croissance des territoires. Résolument engagée dans la régionalisation, l'agence ne ménage aucun effort pour garantir à tout chercheur d'emploi un accompagnement de proximité pour une intégration socioéconomique réussie.

Les chiffres dévoilés en marge de la réunion de son conseil d'administration en juillet 2020 sont significatifs : insertion de

plus de 118.000 chercheurs d'emploi dans le milieu professionnel ; bénéfice de plus de 7.200 entreprises du dispositif des contrats insertion améliorés ; amélioration de l'employabilité de plus de 36.800 chercheurs d'emploi en difficulté d'insertion ; accompagnement de plus de 4.800 porteurs de projets pour la création de leurs activités socio-économiques ; création de plus de 2.060 activités socio-économiques (très petites entreprises, coopératives, activités individuelles)...



DEPUIS SA CRÉATION, L'AGENCE SE VEUT ÊTRE UNE STRUCTURE EN PHASE AVEC LA DYNAMIQUE ENCLENCHÉE, VISANT LA CROISSANCE DES TERRITOIRES.

Le monde rural constitue une préoccupation majeure pour l'ANAPEC en raison de son importance démographique, sociale et économique. À cet effet, plusieurs actions de proximité en faveur des exploitants agricoles en quête de compétences et des jeunes ruraux en recherche d'emploi ont été menées, en mettant en place des projets novateurs en termes d'appui au recrutement des employeurs. Dans ce cadre, des conventions de partenariat ont été conclues avec les organismes interprofessionnels et en généralisant le modèle du dispositif PEJ bâti avec la coopération allemande vers d'autres provinces en partenariat avec les acteurs

locaux (communes, INDH...). Par ailleurs, en matière d'accompagnement des porteurs de projets, l'agence réalise une évolution positive. Un constat qui trouve son origine dans la conclusion de conventions avec plusieurs acteurs économiques. Pas plus tard que la semaine dernière, l'ANAPEC, le CRI de Casablanca-Settat, la Fondation Création d'entreprises du groupe BCP et la BCP ont signé une convention de partenariat stratégique pour l'accompagnement des porteurs de projet et la promotion de l'entrepreneuriat.

Le programme «Qimam Intelaka» objet de la convention de partenariat, a pour cible les porteurs de projets pouvant bénéficier d'un financement dans le cadre du Programme intégré d'appui et de financement des entreprises (PIAFE), et vise à promouvoir l'esprit entrepreneurial dans la région Casablanca-Settat, à travers l'accompagnement et la formation des porteurs de projets durant l'ensemble des phases de leurs projets. Cela va du cadrage de l'idée de départ jusqu'à l'aide au montage du dossier de financement, en passant par des formations autour de l'entrepreneuriat, l'aide au montage du business plan et l'assistance dans les démarches de création d'entreprises. L'objectif fixé est d'accompagner 700 porteurs de projets à l'horizon juillet 2022, de financer 70% des projets accompagnés à travers une déclinaison préfectorale et provinciale et d'organiser des événements autour de l'entrepreneuriat au niveau de la région. ●



Enseignement supérieur

L'université marocaine à l'ère de la régionalisation avancée

Le processus de la régionalisation avancée que le Maroc a érigé en priorité stratégique nécessite que la formation universitaire et l'offre pédagogique répondent à ses dispositions et jouent pleinement le rôle de levier pour réussir ce chantier. Cette vision est placée au cœur de la stratégie nationale de réforme de l'enseignement supérieur.

Le rôle des établissements de l'enseignement supérieur comme acteurs régionaux est inévitable. Les universités sont ainsi appelées à jouer différents rôles au sein des territoires dans lesquelles elles sont implantées, mais bien au-delà. Ce sont donc des actrices économiques, formatrices des ressources humaines et compétences ciblées, hubs d'innovation et de recherche et initiatrices des transformations notamment technologiques et numériques.

Ouverte sur son environnement socio-économique, l'université est à même de mieux identifier les besoins de la région et dispose des moyens pour former des compétences de haut niveau répondant aux besoins des différents secteurs au sein de la région.

Dans un rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE), «l'université qui recèle une frange importante et avertie de la société que représentent les professeurs, les chercheurs ainsi que les étudiants, devrait constituer un partenaire essentiel et permanent de la région dans l'effort de réflexion, d'expertise et de participation dans le chantier d'édification de la région de demain. L'im-

plication de l'université dans les phases de concertation serait en effet d'un grand apport dans l'approfondissement de la réflexion sur les problématiques régionales et les solutions appropriées et possibles qu'il convient d'y apporter, et surtout la création d'un lien de coopération et de partenariat futur avec l'université ainsi qu'une opportunité d'écoute, de partage, de formation pratique et d'apprentissage des étudiants.»

Les acteurs de la régionalisation doivent donc s'ouvrir sur l'université qui recèle une frange importante et avertie de la société que représentent les professeurs, chercheurs et étudiants et évoluer vers un partenariat permanent région-université couvrant des domaines divers de coopération susceptible de favoriser l'enracinement de l'université dans son environnement régional et l'implication des jeunes étudiants dans le fait régional. Le CESE recommande ainsi d'élargir le champ de la concertation et de participation à l'université qui devrait constituer un partenaire essentiel et permanent de la région dans l'effort de réflexion, d'expertise et de participation dans le chantier d'édification de la région de demain. ●





Université Hassan II

L'université, maillon essentiel du développement des territoires

Levier essentiel du développement économique et social dans la plus grande métropole du Royaume, l'Université Hassan II de Casablanca est pleinement engagée dans les chantiers de développement de son territoire par le biais de plusieurs projets inscrits autour d'une Université smart, verte et inclusive. Les détails.

La crise sanitaire, due à la pandémie Covid-19, a contraint tous les secteurs, de par le monde, à repenser leurs stratégies, à anticiper la transformation et à prendre le virage vers le numérique comme mode de pilotage et de prise de décision. En effet, cette pandémie n'ayant nullement épargné le domaine de l'enseignement supérieur. L'Université Hassan II de Casablanca, forte de son expérience et de son capital humain, a déployé tous les efforts nécessaires et a fait preuve de beaucoup de créativité, d'agilité et de solidarité pour réussir à relever le défi de la continuité des formations et assurer une transition souple.

La digitalisation pour assurer la continuité pédagogique

Convaincue du renouveau du système d'enseignement imposé par cette crise sanitaire et des conditions requises sur le plan de l'usage du numérique, l'Université Hassan II de Casablanca, dans le cadre de la déclinaison du projet de développement (5i),

a développé une plateforme intégrée d'enseignement en ligne, i-UH2C, qui intègre toute l'offre pédagogique de l'université et met en avant l'interaction entre les étudiant.e.s et les professeur.e.s. Cette mission a pleinement réussi grâce à un accompagnement efficace du corps professoral et à un travail acharné de toutes les ressources humaines de l'Université Hassan II de Casablanca, enseignant.e.s, étudiant.e.s et personnels, dont la mutualisation des efforts a permis aux étudiant.e.s de suivre leurs cours et passer leurs concours d'accès en ligne ou en hybride, dans le respect total des recommandations sanitaires des autorités compétentes, et d'en digitaliser la totalité pour faire de l'Université Hassan II de Casablanca une université 100% virtuelle dans son offre pédagogique.

L'Université Hassan II de Casablanca a certes réussi cette transition numérique et compte en bénéficier dans la période post Covid-19 en adoptant définitivement le mode d'enseignement hybride pour résoudre le problème de la massification dans les amphithéâtres de ses établissements. La transition digitale a concerné aussi le volet formation expérimentale dans les laboratoires. Ainsi, plusieurs établissements ont mis en place des e-lab pour permettre aux étudiants et doctorants de réaliser des expérimentations et bénéficier au mieux de leur formation universitaire.

Une université innovante, verte et inclusive

En phase avec les recommandations du Nouveau Modèle de développement (NMD), et dans le cadre de la déclinaison de la





vision stratégique du CSEFRS 2015-2030, la loi-cadre 51.17, et de son projet de développement 2019-2023, l'Université Hassan II de Casablanca prépare le cadre d'une Université smart, verte et inclusive, qui se traduit à travers plusieurs projets, notamment le projet «Smart GREEN INCLUSIVE CAMPUS» et «la Cité d'innovation distribuée» incluant plusieurs Centres de transfert de technologie (CITT).

1. Une université innovante :

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la qualité de la gouvernance, l'université Hassan II de Casablanca met en place un mode de pilotage par projet basé sur une gouvernance digitale et des indicateurs de performance suivis par les techniques BI (Business Intelligence).

Concernant la formation et la recherche scientifique, l'Université a adopté la démarche intégrée Formation-Recherche-Innovation, qui a pour objectif de décloisonner les mondes de la recherche et de la formation, et ce, grâce au développement de nouvelles filières qui répondent aux défis sociétaux et économiques (au titre

de la rentrée universitaire 2019-2020, l'UH2C a ouvert pour la première fois des filières en Photographie ; Design Graphique et digital Métiers du Cinéma ; Métiers du cinéma et de l'audiovisuel et des masters en anglais), l'octroi des primes d'excellence, la valorisation de la recherche scientifique à travers notamment la publication des brevets, et le développement de la collaboration avec le monde socioéconomique et la société civile.



L'UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA PRÉPARE LE CADRE D'UNE UNIVERSITÉ SMART, VERTE ET INCLUSIVE, QUI SE TRADUIT À TRAVERS PLUSIEURS PROJETS.

Dans ce sens, l'Université Hassan II de Casablanca a réalisé une avancée louable sur le plan de la recherche qui s'est traduite par des projets innovants proposés par ses chercheurs pour lutter contre la pandémie Covid-19, notamment le dépôt de brevet relatif au masque de protection

en tissu multicouche, la transformation du masque de plongée en masque de protection renforcée pour le personnel de la santé et en respirateur de réanimation pour les malades atteints du virus Corona ainsi que les projets en collaboration avec le CNRST (tests de dépistage rapide, applications de tracking, accompagnement social des personnes sans logement, gestion des transactions commerciales en temps de pandémie, etc.) et le projet de création d'un centre de dépistage Covid-19 et de virologie en collaboration avec l'Institut Pasteur Maroc.

L'université promet aussi l'innovation au service du développement du territoire notamment dans le contexte post-Covid-19. Ainsi en collaboration avec l'Université Mohammed VI de Benguerir, l'Université Hassan II de Casablanca a accompagné Casablanca Events et Animation pour l'organisation du Symposium Casablanca Smart City 2021 organisé sous le thème de «Smart city au service de la résilience et la régénération territoriale».

L'Université Hassan II de Casablanca, consciente du rôle de la femme dans la relance



économique, a lancé la Chaire «Autonomisation économique des femmes» en partenariat avec le ministère de la Solidarité, du développement social, de l'égalité et de la famille et le Centre de recherche GreenTIC.

Un autre partenariat très important pour le développement de l'innovation et la recherche action dans le domaine de l'économie sociale et solidaire a été signé avec le ministère du Tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale pour renforcer la position d'excellence de notre université sur cette thématique.

2. Une université verte :

L'Université Hassan II de Casablanca ambitionne de se transformer en un «smart green inclusive campus» engagé dans une démarche eco-friendly, grâce aussi bien à la conception de bâtiments durables visant la réduction de la consommation énergétique qu'à la mise en place d'actions «vertes» au quotidien, comme l'opération «#BharBlaPlastic», effectuée récemment par ses étudiants dans le cadre d'une collaboration avec la Fondation Mohamed VI pour la protection de l'environnement.

L'UH2C est aussi membre du «Réseau des Universités africaines vertes» initiative portée par le Centre international Hassan II de formation à l'environnement de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement en collaboration avec le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Cette orientation Green s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement du secteur agricole, baptisée «Génération Green 2020-2030», et de la Stra-

tégie nationale de développement durable (SNDD).

Cette stratégie s'est illustrée aussi à travers des projets d'excellence, nouvelle génération à Benslimane, qui s'étalera sur une superficie de 100 hectares, basée sur les technologies de l'information pour améliorer les services fournis aux parties prenantes sur les plans socioéconomique et environnemental, et dont l'offre de recherche et de formation privilégiera les domaines de la santé, du sport et de l'environnement. Aussi, le projet pilote «Campus d'intelligence territoriale et économique Zenata », qui sera une composante importante du pôle universitaire de l'Eco-Cité Zenata.



L'UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA A INSCRIT LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'UNIVERSITÉ (RSU) COMME ÉTANT L'UN DES AXES MAJEURS DE SA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT.

L'Université Hassan II de Casablanca a inscrit la Responsabilité sociétale de l'Université (RSU) comme étant l'un des axes majeurs de sa stratégie de développement. Dans cette optique et sur le volet environnemental, elle ambitionne la labellisation de l'ensemble de ses établissements universitaires en «site vert» et un espace d'innovation de culture et du développement durable. Dans ce sens, une série d'actions ont été lancées (Équipement de tous ses établissements universitaires de

centrales photovoltaïques, installation du système d'irrigation par pompage solaire, l'enrichissement de l'offre pédagogique par des formations sur la RSU et le développement durable...).

3. Une université qui promeut l'employabilité et l'entrepreneuriat :

L'Université Hassan II de Casablanca inscrit l'insertion professionnelle et la culture entrepreneuriale au cœur de sa stratégie de développement à travers le renforcement de la qualité de la formation et la valorisation des compétences, notamment les Softskills et les qualités entrepreneuriales de ses lauréats.

Ainsi, l'UH2C a mis en place le pôle Insertion et Entrepreneuriat de l'UH2C pour renforcer



l'employabilité et l'insertion de l'étudiant dans le monde professionnel. Plusieurs initiatives ont été fédérées et mises en place, notamment le Projet «Structuration et accompagnement de l'entrepreneuriat étudiant au Maghreb» (SALEEM), le projet Career Center, le projet Yabda, l'Incubateur @UH2C et le Centre de langues et des Soft Skills...

La période de post-confinement a connu la mise en place de la plateforme Loghate@UH2C, qui est une plateforme d'apprentissage en ligne, ouverte à toute la communauté universitaire et qui offre à l'étudiant.e la possibilité d'apprendre des langues étrangères (français, anglais, espagnol, allemand, italien, portugais, néerlandais), ainsi que le partenariat avec «Coursera», leader mondial de la formation et de l'apprentissage en

ligne. Cette collaboration a pour objectif de donner aux étudiants de l'Université Hassan II de Casablanca un accès plus large à des ressources des meilleures universités du monde et des plus grandes entreprises comme Google, Amazon et IBM. Ces ressources liées notamment aux skills (soft, life, civic, Professional) et aux tendances technologiques du futur permettent d'améliorer les soft skills des étudiants et d'aborder des enjeux de l'intelligence artificielle, des big data, des objets connectés, de la robotique, de la finance digitale et de la blockchain, etc.

4. Une université inclusive, citoyenne et porteuse de valeurs de développement du territoire :

Levier du développement économique et social de son territoire,

l'Université Hassan II de Casablanca renforce son ouverture sur son environnement à travers une multitude de projets qui répondent aux besoins du territoire dans un esprit de partage et d'ouverture, dont on cite :

- L'organisation du 1er Hackathon en faveur des doctorant.e.s sur le thème «R&D Serving Casablanca Inclusive Smart City», du 20 au 22 février 2020, en partenariat avec l'association R2S des Marocains du monde, la ville de Casablanca et l'AUF
- Students Learning Centers, qui sont des espaces étudiants à accès libre à l'internet et équipés par des ordinateurs.
- Les espaces d'apprentissage et d'accompagnement des étudiants déficients visuels à la Bibliothèque Universitaire Mohamed Sekkat (BUMS), avec un projet de leur généralisation dans les autres établissements.
- L'accompagnement des étudiants incarcérés pour maîtriser l'utilisation de la plateforme e-learning de l'Université Hassan II de Casablanca dans le cadre d'actions de collaboration avec la Direction régionale de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion de Casablanca-Settat.
- Le Centre d'employabilité mobile, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et en collaboration avec l'AUF qui est une plateforme de sensibilisation et formation sur les programmes d'entrepreneuriat des étudiants et des jeunes en général avec un parcours dans les établissements de l'université et dans les quartiers des établissements de l'université. ●





Entretien avec Pr Mohammed Rhachi, président de l'Université Mohammed V de Rabat

«L'UM5R accompagne le chantier par la formation des jeunes profils métiers nécessaires pour bâtir un écosystème favorable au développement local»

«La capacitation de développement d'une économie régionale et d'un processus autonome de décision localisé dépend du degré de qualification des Ressources Humaines du territoire», souligne dans cet entretien le président de l'Université Mohammed V de Rabat. Mohammed Rhachi ajoute que de nombreux axes de coopération sont développés par l'UM5R dans le cadre de la démarche d'ouverture de l'Université et de son interactivité dynamique avec les divers partenaires socioéconomiques de la région de Rabat-Salé-Kénitra (RSK).



En tant qu'acteur régional de formation, quelle lecture faites-vous de l'état d'avancement du chantier de la régionalisation avancée ?

Évaluer l'avancement d'un chantier aussi complexe puisque systémique et englobant à la fois, et aussi stratégique pour notre pays, que la régionalisation me paraît être peu aisé. Nous pensons que toute évaluation du processus de régionalisation du Maroc devrait être menée dans la transdisciplinarité que nous défendons dans notre université, et appuyée d'arguments institutionnels, constitutionnels, économiques, politiques et de planification stratégique. Comme vous le savez, la régio-

nalisation avancée, initiée par Sa Majesté le Roi, notamment dans son discours du 3 janvier 2010 à l'occasion de l'installation de la Commission consultative de la régionalisation, est un projet ambitieux que le Maroc a adopté afin d'atteindre un meilleur niveau de développement durable d'une manière équitable pour toutes les régions du Royaume et de contribuer au développement économique et social du pays. Selon la feuille de route approuvée par cette commission, on peut dire qu'actuellement le Maroc est à un stade avancé de la mise en œuvre des schémas directeurs de la déconcentration administrative aux niveaux législatif, juridique et institutionnel. La régionalisation avancée, avec la forme sur laquelle vise le Maroc n'est pas un simple dé-

coupage territorial, mais c'est un chantier de longue durée. Il est ouvert et en développement progressif, c'est une réforme profonde des structures de l'État et qui nécessite une implication forte et équilibrée des différents acteurs. Or bien que les défis soient nombreux, et doivent être revus régulièrement afin de pouvoir répondre adéquatement aux demandes sociales et aux attentes en développement.

Comment l'Université Mohammed V de Rabat accompagne ce chantier de grande envergure ?

Il est à noter que la capacitation de développement d'une économie régionale et d'un processus autonome de décision localisé dépend du degré de qualifica-

tion des ressources humaines du territoire. Les politiques de nos jours sont réalisées selon l'approche bottom-up et non top-down. Ce qui est loin d'être faisable sans des cadres locaux bien formés comme dans les administrations centrales. Ainsi, l'UM5R accompagne le chantier par la formation des jeunes économistes, juristes, ingénieurs, entrepreneurs et d'autres différents profils métiers nécessaires pour bâtir un écosystème favorable au développement local. D'ailleurs, le réseau de notre Université couvre pratiquement tout le territoire de la région dans maintes spécialités. En effet, l'UM5R dispose de 29 sites dans la région Rabat-Salé-Kenitra : des Facultés, des Centres de recherche, des Écoles d'ingénierie qui couvrent plusieurs domaines de compétences clés pour le Plan de développement de la région (PDR). Elle accueille plus de 88 000 étudiants en formations initiale et continue. Avec ses 18 établissements universitaires (dont 05 instituts de recherche), l'Université couvre pratiquement tous les champs de la connaissance. L'UM5R dispose de suffisamment de moyens pour former des compétences afin de répondre aux besoins des différentes attentes de la région. Institution de production et de diffusion du savoir, elle constitue un véritable maillon dans la chaîne de valeur de la région et un levier pour le développement de son capital immatériel. Plusieurs chantiers du PDR impliquent l'Université comme acteur de leur réussite.

L'Université est un des acteurs clés pour

apporter des éléments de réponse concrets et sûrs aux problématiques socio-économiques que rencontre la région. Quelles actions dans ce sens ?

En tant qu'acteur de formation-recherche-innovation au cœur du processus de développement de notre région RSK, nous pouvons apporter une évaluation de ce que nous faisons comme université avec un niveau élevé d'attraction, d'encadrement, de promotion et de valorisation du capital humain nécessaire au développement des métiers et des administrations de la région. De facto, nous sommes les principaux développeurs de la région essentiellement par l'axe éducation-formation. Nous pilotons le développement des compétences de la région et œuvrons à l'investissement par la montée en compétences métiers, offrant un potentiel d'emploi, de créativité, d'entrepreneuriat et de formation professionnalisante aux ressources humaines de la région.

D'ailleurs, le développement des métiers de la région RSK au sein des différentes formations que nous prestons est une occasion pour notre Université d'invertir dans la formation de profils futurs cadres de la région RSK et de s'aligner à son programme de développement. La qualification des ressources humaines est une exigence de ce chantier, puisque la décentralisation implique une formation des cadres au niveau territorial pour une offre plus qualitative des services publics. Nous sommes donc à l'écoute de nos partenaires (élus locaux, administrations, entreprises indus-

trielles...). C'est pourquoi nous sommes en passe de réaliser des partenariats avec nombre d'acteurs de la région pour déployer des canaux de transmission de savoirs proches de la réalité professionnelle et pour produire des formations plus à l'écoute et plus cohérentes avec les besoins du territoire.



L'UNIVERSITÉ MOHAMMED V DE RABAT EST UNE UNIVERSITÉ PLURIDISCIPLINAIRE. LES 19 CENTRES DE RECHERCHE, LES 11 LABORATOIRES DE RECHERCHE ET LES 22 ÉQUIPES DE RECHERCHE SONT PRÉSENTS DANS TOUTES LES GRANDES DISCIPLINES SCIENTIFIQUES ET LA MAJORITÉ D'ENTRE EUX SONT IMPLIQUÉS DANS DES PARTENARIATS AVEC LES INDUSTRIELS AUX NIVEAUX RÉGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL.

C'est ainsi que l'impact socio-économique de notre Université sur son territoire régional se reflète dans les nombreux accords de partenariat entrepris avec la région, la CGEM, les Chambres professionnelles (Agriculture, Artisanat, Commerce, Industrie et Services et Pêches Maritimes), etc. Ils nous ont permis d'établir des liens significatifs de proximité entre les universitaires et les professionnels de la région ainsi qu'un rayonnement profond au niveau national.



De nombreux axes de coopération sont développés dans le cadre de la démarche d'ouverture de l'Université et de son interactivité dynamique avec les divers partenaires socioéconomiques de la région. Dans le cadre de ses missions, l'UM5R a réalisé, au profit du développement de son territoire, des programmes de formations initiales pertinentes, des formations continues diplômantes ou qualifiantes, et des mises à niveau ; elle s'est engagée dans des projets de recherche-développement finalisés et a réalisé des expertises et des conseils.

Quid des partenariats publics-privés que vous avez noués pour réaliser un développement régional harmonieux et équitable ?

L'Université Mohammed V de Rabat est une université pluridisciplinaire. Les 19 centres de recherche et les 11 laboratoires de recherche, et les 22 équipes de recherche sont présents dans toutes les grandes disciplines scientifiques et la majorité d'entre eux sont impliqués dans des partenariats avec les industriels aux niveaux régional, national, et international. Actuellement, les accords de partenariat signés par l'UM5R sont tous orientés vers la production de prestations de services (Expertises, Formations, projets de recherche, etc.). Nous devons mentionner à ce niveau que l'Université n'est plus uniquement un espace d'enseignement et de formation des jeunes. L'université est devenue plutôt une force de proposition dans son pourtour territorial et l'ap-

pel à ses compétences et savoirs doit s'inscrire dans une ligne de conduite durable. Elle fournit des capacités de réflexion, de conseil grâce à ses structures de recherche à même de produire des plans d'action, des évidences grâce aux études et aux enquêtes sur le terrain. Elle est aujourd'hui un des pourvoyeurs de données pesants de la région et ne manquera pas de le faire savoir par tous les canaux de communication. Il s'agit du premier espace de réflexion qui peut alimenter le politique, le décideur public et l'entrepreneur d'idées et de visions nouvelles. D'ailleurs, les stages, les travaux de recherche, les thèses investissent les phénomènes économiques, sociaux, industriels, d'ingénierie dans la région, pourvue qu'ils soient publiés et mis en lumière auprès des décideurs publics et privés et qu'on leur attribue un intérêt plus grand.

Cette démarche est une bonne illustration de l'intégration de l'Université Mohammed V dans son pourtour d'acteurs de la région.

En plus des projets phares et à rayonnement national et international dans lesquels l'Université est impliquée, voici quelques

projets de partenariat entre l'UM5R et la région RSK :

- Projets Smart cities (smart guide, smart cities excellence Platform Restitution 3D de la Medressa Merinide de Chellah)
- Projets Geo-Écotourisme et Valorisation du potentiel naturel de la région RSK (Création d'un parc géo-éco-touristique du plateau central et valorisation des ressources géologique-hydrique et floristique dans le cadre d'un développement durable, «Terfess» de la Mamora : valorisation et développement, Valorisation des plantes aromatiques et médicinales à activité antidiabétique de la région RSK, Géo data base et Atlas numérique de la région RSK, valorisation des plantes aromatiques et médicinales de la région, le patrimoine géologique et biologique de la Région RSK : un espace naturel à évaluer et valoriser comme levier de développement socio-économique, élaboration de l'Atlas cartographique de la région).
- Projet SALEEM (structuration et accompagnement de l'entrepreneuriat étudiant au Maghreb). ●



ANNONCES
LE MATIN

ANNONCES LE MATIN FAIT PEAU NEUVE !

Une nouvelle version de la plateforme au design simple et épuré pour une navigation fluide, claire et confortable. Plus de fonctionnalités, plus d'ergonomie pour plus d'utilisabilité.



Une interface intuitive pour la gestion et le suivi de vos annonces



Une plateforme unique pour tous vos types d'annonces



Un portail sécurisé et des modes de paiement multiples

DÉCOUVREZ LA NOUVELLE VERSION DE LA PLATEFORME

Pour toute demande d'information contactez notre service client par téléphone au **05.20.30.17.38** ou par email annonces@lematin.ma





15 établissements universitaires à travers les 5 provinces de la région

L'Université Sultan Moulay Slimane mise sur la diversité et la digitalisation

L'Université Sultan Moulay Slimane (USMS) de Béni Mellal se positionne aujourd'hui comme l'acteur pivot de la formation dans la région de Beni-Mellal-Khénifra. Elle participe activement dans la dynamique régionale à travers un réseau renforcé d'établissements d'enseignement supérieur et une offre de formation qui tient compte des défis du développement de la région et du Royaume.

L'Université Sultan Moulay Slimane dispose aujourd'hui d'un réseau régional de 12 établissements opérationnels (2 à Khouribga, 1 à Fkih Ben Salah, 1 à Khénifra et 8 à Beni Mellal). Cinq nouveaux établissements, récemment créés, sont en cours de construction mais fonctionnent à partir des locaux de l'USMS. Il s'agit de l'ENCG, l'ENSA, l'ESEF, la Faculté de l'économie et de gestion et l'EST de Fkih Ben Salah.

Autre chantier en cours, le centre universitaire qui va centraliser l'ensemble des services communs des établissements de l'Université. Notons aussi la mise en œuvre de nouveaux centres à savoir le centre des carrières et soft skills, le centre de production numérique et le centre d'innovation pédagogique.

Au niveau de la FP de Khouribga, les travaux d'aménagement sont aujourd'hui quasi-terminés pour la première tranche, et la deuxième suivra très prochainement,

affirment les responsables. À noter que la FP de Khénifra est opérationnelle depuis le 16 mars 2021, et une deuxième tranche est en cours de finalisation. «Nous avons encore 3 projets d'établissement qui devraient démarrer bientôt, il s'agit de la FP d'Azilal, de la FP de Khénifra et une Faculté des sciences appliquées à Fkih Ben Salah. Nous avons déjà commencé à préparer les consultations architecturales pour pouvoir lancer les études et la construction de la 1re tranche», indique la même source. Ce qui portera le nombre des établissements universitaires à 15 à travers les 5 provinces de la région. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'Université à renforcer sa présence dans la région, à diversifier les formations, à mettre à la disposition des acteurs régionaux, des profils et compétences variés.

L'USMS mise sur la digitalisation

L'Université a réalisé des pro-



grès considérables en matière de digitalisation, et ce, bien avant la pandémie liée au Covid-19. Grâce à cette vision, l'USMS a réussi son pari qui est d'offrir à ses usagers de nouveaux services à distance. «Les cours, les TD, TP... sont hébergés de manière perpétuelle sur la plateforme de l'Université pour que les étudiants puissent en disposer directement. Nous avons, à ce jour, plus de 20.000 contenus numériques pédagogiques», note l'Université. Plu-



sieurs autres plateformes parallèles ont été développées pour assurer une meilleure transformation digitale de l'Université, notamment pour la gestion des ressources humaines, le bureau d'ordre, la signature électronique ou encore l'ENT (Environnement numérique de travail) qui permet aux étudiants de demander leurs documents administratifs à distance. «Cette transformation numérique est pensée selon une vision générale. Il ne s'agit nullement d'une

opération technique, mais d'un accompagnement à plusieurs niveaux. Ce ne sont pas les informaticiens seuls qui sont concernés, mais l'ensemble du personnel de l'Université à qui nous assurons une formation continue et un accompagnement pour les aider à s'approprier ces plateformes digitales». «Le projet de la digitalisation des Universités est l'une des priorités du ministère, et nous ambitionnons de participer activement dans la promotion des

compétences numériques au sein des établissements universitaires. Et c'est dans ce sillage que l'Université Sultan Moulay Slimane érige en piédestal ce projet de grande envergure qui est devenu, par excellence, le meilleur moyen de participer à la promotion des technologies de l'information et de la communication afin d'en faire la pierre angulaire du développement de la recherche scientifique et de la formation», indiquent les responsables de l'Université. ●



Ce dossier est réalisé en partenariat avec



L'eau et la régionalisation avancée, enjeux de développement

Présenter la problématique de l'eau dans une dimension de régionalisation avancée est un des axes placés en haut des priorités du Maroc. Objectif : faire face aux risques de pénurie de cette ressource vitale pour le développement des régions et du pays.

Selon les projections réalisées dans le cadre du Plan national de l'eau (PNE) 2020-2050, l'approvisionnement du Royaume en eau de manière durable nécessite un budget d'environ 400 milliards de dirhams, dont 115,4 milliards de dirhams dédiés au Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation (PNAEPI) 2020-2027, dont le lancement avait été donné le 13 janvier 2020 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Le Maroc, avancé sur la question

de la gestion durable de l'eau, est prêt à amener la réflexion plus loin et montrer qu'une gestion raisonnée de la ressource en eau peut devenir le levier d'un modèle de développement qui soit durable, résilient et inclusif appuyé par une dimension de régionalisation.

En effet, le Maroc, conscient du rôle central joué par les collectivités territoriales pour relever les défis des ressources en eau, a fait de la politique de décentralisation un choix stratégique irréversible d'organisation ter-

ritoriale. Ainsi, la loi organique 111-14 relative aux régions a octroyé à ces dernières plusieurs compétences dans le domaine de protection de l'environnement et de promotion du développement durable et a élargi le champ de ces compétences en donnant plus de liberté aux conseils régionaux et à leurs présidents. Comme l'énergie et l'environnement, l'eau compte également parmi les compétences étendues aux régions.

Par ailleurs, et dans le cadre du PNAEPI 2020-2027, l'axe relatif au pilotage et au suivi est assuré au niveau régional par des comités régionaux. Présidé par les Walis, le secrétariat de ces comités est assuré par les agences de bassins hydrauliques. ●



Contexte hydro-climatique

De par sa situation géographique, le Maroc est caractérisé par un climat à la fois méditerranéen au Nord et aride au Sud et au sud-est de l'Atlas, avec une saison sèche et chaude et une saison froide et humide. Les ressources naturelles en eau au Maroc sont parmi les plus faibles au monde. En effet, le potentiel des ressources en eau naturelle est évalué à 22 milliards de m³ par an, soit l'équivalent de 700 m³/habitant/an.

Les ressources en eau superficielle sur l'ensemble du territoire sont évaluées en année moyenne à 18 milliards de m³, variant selon les années de 5 milliards de m³ à 50 milliards de m³. La grande disparité régionale des précipitations induit également une grande variabilité spatiale des écoulements d'eau de surface. Ces derniers varient de quelques millions de m³ pour les bassins les plus arides, tels que les bassins Sahariens, du Souss-Massa-Tiznit-Ifni, du Ziz, Rhéris, Guir, Bouâanane et Maïder à des milliards de m³ par an pour les bassins les plus arrosés, tels les bassins du Loukkos, du Tangérois, des Côtiers méditerranéens et du Sebou. Les bassins du Nord (Loukkos, Tangérois et Côtiers méditerranéens) et le Sebou qui couvrent près de 7% de la superficie du pays disposant de plus de la moitié des ressources en eau. Les eaux souterraines représentent environ 20% du potentiel en ressources en eau du pays. Sur les 103 nappes répertoriées, 21 sont des nappes profondes et 82 superficielles. Les plus importants systèmes aquifères couvrent une superficie totale de près de 80.000 km², soit environ 10% du territoire. En l'état actuel des connaissances, le potentiel en eau souterraine est de l'ordre de 4.2 milliards de m³ par an.



DGCT : projet de restructuration du secteur de distribution de l'eau potable, de l'électricité et de l'assainissement liquide

Présenter la nouvelle organisation de la Direction générale des collectivités territoriales (DGCT), et spécifiquement de la Direction des réseaux publics locaux (DRPL), les fondements de la stratégie de la DGCT, son plan d'action 2021-2023 et les actions pour le développement du secteur de distribution de l'eau, l'électricité et l'assainissement liquide. Tels sont les principaux objectifs d'une rencontre, organisée le 2 juillet 2021, avec les directeurs généraux des régions de distribution, des sociétés délégataires de distribution et des services permanents de contrôle des gestions déléguées de Rabat, Casablanca, Tanger et Tétouan.

Lors de cette rencontre, Khalid Safir, Wali Directeur général des collectivités territoriales, a souligné que la professionnalisation des métiers du secteur de l'eau de l'électricité et de l'assainissement figure parmi les chantiers structurants de la DGCT, l'objectif étant de garantir une meilleure qualité de services rendus aux citoyens. Le Wali a ajouté que la dynamique de l'urbanisation et les défis des changements climatiques que connaît notre pays mettent la pression sur nos villes qui doivent répondre aux exigences des citoyens, d'où la nécessité de l'aménagement numérique et la digitalisation qui constituent des facteurs clés de réussite de ce secteur.

Mustapha El Habti, Gouverneur directeur de la DRPL, a indiqué, pour sa part, que la DGCT entreprend un projet de restructuration du secteur de distribution de l'eau potable, de l'électricité et de l'assainissement liquide à l'échelle nationale par la mise en place de sociétés régionales multiservices. Ce projet va démarrer dans quatre régions pilotes (Marrakech-Safi, Casablanca-Settat, Souss-Massa et Guelmim-Oued Noun) et sera généralisé par la suite à toutes les régions du Maroc. Il a à cet effet affirmé qu'il s'agit d'une initiative qui vise à répondre aux enjeux futurs liés au développement du pays et aussi à répondre aux attentes des citoyens.





Feuille de route Développement Durable

Engagement 1

Contribuer à une urbanisation durable
du Grand Casablanca

Engagement 2

Renforcer l'approche partenariale
au service du Bien Commun

Engagement 3

Agir en faveur de la gestion durable des
ressources naturelles dans un contexte
de changement climatique

Engagement 4

Promouvoir un développement
socio-économique équitable

Contribuons tous au développement durable de notre ville



Gestion des ressources hydriques

Lydec, acteur engagé pour le développement durable

L'expansion du Grand Casablanca à un rythme de plus de 300 ha par an induit une augmentation des besoins de base en eau, en assainissement et en énergie. Lydec, en tant que distributeur de quatre services essentiels (alimentation en eau potable, évacuation des eaux usées et pluviales, distribution d'électricité et en charge du métier de l'éclairage public) contribue à cette expansion en rendant ses réseaux «intelligents», s'inscrivant ainsi dans l'ambition de Casablanca visant à se transformer en «Smart City».

Lydec opère sur un territoire exposé au stress hydrique et aux risques naturels, dans un contexte de changement climatique, pouvant notamment s'exprimer par des épisodes pluvieux intenses et de courte durée. C'est ainsi que le délégataire casablançais s'engage, dans le cadre de sa feuille de route développement durable 2030, à «agir en faveur de la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique» (engagement n° 3) et a comme objectif «d'être un acteur de référence de la gestion durable de la ressource en eau» (objectif n° 6).

Améliorer en continu la performance du réseau

Chaque année, Lydec met en œuvre un plan d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable en menant plusieurs projets et déployant les moyens nécessaires. En 2020, ce rendement s'est maintenu à un bon niveau de performance de l'ordre de +77%.

Axé sur l'amélioration de la performance du réseau, le plan

d'actions déployé en 2020 a permis d'économiser plus de 10 millions de m³ d'eau sur toute l'année. Ces actions ont concerné, entre autres, la maintenance et l'exploitation rigoureuse de la sectorisation périodique, mais aussi l'augmentation de la capacité de recherche des fuites d'eau à travers le renforcement des équipes dédiées à cette opération et du parc des détecteurs acoustiques fixes des fuites (2.000 détecteurs au total).

L'entreprise a également fait évoluer son réseau d'eau potable en mettant en place des solutions «intelligentes» permettant une meilleure pertinence des actions de réduction des eaux non facturées.

Une meilleure gestion du patrimoine

Grâce à une meilleure connaissance du patrimoine (SIG, géolocalisation des fuites d'eau, traitement des réclamations des clients, mesure de la sectorisation), Lydec améliore chaque année son ciblage pour le renouvellement des canalisations et des branchements. En 2020,



le gain annuel en volume d'eau, suite aux travaux de renouvellement des canalisations réalisés en 2019, s'élève à 470.517 m³. Les travaux de renouvellement réalisés en 2020 ont ciblé 23 km de canalisations d'eau potable et +2.600 de branchements particuliers.

Réduction des eaux non facturées

L'entreprise mène régulièrement des campagnes de détection des fraudes et de changement des compteurs bloqués. En 2020, 1,85 million de m³ d'eau ont pu être économisés, grâce à des méthodes innovantes, basées sur des calculs sectoriels de rendement et sur des modèles statistiques et de ciblage géographique.

80% des investissements alloués à l'eau potable et à l'assainissement

En 2020, les investissements de



la gestion déléguée ont atteint près de 1 milliard de DH dont 80% alloués à l'eau potable (+220 millions de DH) et à l'assainissement liquide (587 millions de DH).

L'année 2020 a été marquée par la signature d'une convention de partenariat pour le financement et la réalisation du projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Grand Casablanca via les adductions Bouregreg. C'est ainsi que Lydec s'est engagée à réaliser une station de pompage d'une capacité de 1.000 litres/seconde et une conduite de refoulement entre le site «Médiouna 140» et «Merchich 240». Le coût de ce projet s'élève à environ 108 millions de DH HT.

En 2020, l'entreprise a également poursuivi la réalisation de plusieurs réservoirs de stockage d'eau, permettant d'assurer une sécurisation et une autonomie d'alimentation dans certaines

zones. Il s'agit de 3 réservoirs : Ryad d'une capacité de stockage de 15.000 m³ et son château d'eau de 1.000 m³, Mansouria d'une capacité de 15.000 m³ et Bouskoura (côte 180) d'une capacité 9.000 m³.



LYDEC DISPOSE D'UN PLAN D'ACTIONS QUI VISE À ÉVOLUER VERS UNE GESTION INTELLIGENTE DE LA RESSOURCE EN EAU ET À RENFORCER LES INFRASTRUCTURES, AFIN D'ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DE LA MÉTROPOLE ET DE GARANTIR AUX CLIENTS UN SERVICE DE QUALITÉ.

En matière de lutte contre les inondations et de collecte des eaux pluviales, Lydec a poursuivi et a mis en place plusieurs projets, notamment la galerie

des eaux pluviales de la RN1 et ses dessertes gravitaires ; la galerie de stockage des eaux pluviales de Hay Sadri ; la galerie des eaux pluviales de Tamaris ; ainsi que la réhabilitation du collecteur T150 au niveau du boulevard Mohammed V.

Le délégataire casablançais poursuit également ses efforts d'investissements dans les grands projets de collecte des eaux usées, tels que les transferts des eaux usées de la ville verte de Bouskoura, Bouskoura Ouled Saleh, Tit Mellil-Sidi Moumen et Errahma-Hay Hassani. Ces différents systèmes de transfert permettront d'acheminer les effluents en provenance des différentes communes et arrondissements situés dans des zones d'extension du Grand Casablanca vers le réseau existant qui rejoint les deux systèmes anti-pollution de la métropole (Est à Sidi Bernoussi et Ouest à El Hank). ●



La STEP de Médiouna : Un exemple de Re-use

Lydec veut anticiper les enjeux à venir. C'est ainsi que le délégataire mène l'expérimentation de la réutilisation des eaux usées traitées, afin de pouvoir demain disposer de ressources en eaux alternatives. En 2013, Lydec a mis en service la station d'épuration des eaux usées de Médiouna dimensionnée pour 40.000 équivalents habitants extensibles à 80.000. C'est la première STEP en Afrique du Nord à utiliser un processus combinant le procédé des boues activées et la technologie membranaire. L'ouvrage est certifié selon la norme ISO 14001 et est performant puisqu'il atteint une qualité d'épuration qui permet la réutilisation des eaux à des fins d'irrigation agricole. Pour démontrer la pertinence et l'intérêt de la réutilisation des eaux épurées de la STEP dans l'agriculture urbaine et biologique, la Fondation Lydec a aménagé, en 2016, en partenariat avec une association d'universitaires, l'ARADD (Association Recherche-Action pour le développement durable), un jardin expérimental d'agriculture urbaine de 1.600 m², sur le site de la station. Il regroupe plus de 80 espèces végétales. Les eaux usées traitées de la STEP sont utilisées pour leur arrosage et les boues déshydratées sont utilisées comme fertilisants. L'espace est aussi un lieu de sensibilisation ouvert à l'ensemble de nos parties prenantes (élèves et étudiants, riverains, associations, agriculteurs, élus...) en faveur de la protection de l'environnement et du développement de l'économie circulaire.

Questions à Jean-Pascal Darriet, Directeur général de Lydec



Quel est le rôle de la gestion de l'eau dans la politique de développement régional ?

Lydec gère quatre métiers dont la distribution de l'eau potable et l'assainissement liquide dans le cadre d'un contrat de gestion déléguée. Nous sommes engagés à acheminer une eau de qualité jusqu'au robinet du consommateur, à surveiller en continu le réseau d'eau potable et à assurer une sécurisation de l'alimentation 7j/7 et 24h/24. C'est ainsi qu'en nous appuyant sur les schémas directeurs de la Gestion déléguée mis à jour régulièrement, nous réalisons les infrastructures nécessaires (réservoirs, feeders...) et renforçons le réseau existant, en respect de nos engagements d'investissements.

En plus d'une politique de sécurisation de l'alimentation, Lydec veille à la rationalisation de cette ressource particulièrement précieuse dans un pays soumis au stress hydrique. Nous déployons chaque année un plan de lutte contre les pertes d'eau sur le réseau. Depuis le démarrage de ses activités en 1997, Lydec a pu économiser plus de 40 millions de m³ d'eau, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de la taille d'El-Jadida. Nous déployons également une politique de sensibilisation à la maîtrise de la consommation d'eau, à travers les campagnes de communication que nous menons au profit de nos clients. C'est une autre façon de protéger la ressource en eau.

Lydec s'inscrit aussi dans les orientations nationales en termes de réutilisation des eaux. Nous avons ainsi réalisé en 2013

une Station d'épuration des eaux usées (STEP) à Médiouna, disposant d'un processus extrêmement performant grâce à un bioréacteur à membrane, qui produit une eau réutilisable mise à disposition des associations et des agriculteurs locaux. Une expérimentation est conduite par la Fondation Lydec sur un jardin voué à l'agriculture urbaine, en partenariat avec une association environnementale, qui confirme la faisabilité de la réutilisation de cette eau à usage d'irrigation. Par ailleurs, nous finalisons la STEP des abattoirs avec un objectif de réutiliser les eaux épurées en sortie de cet ouvrage, grâce à une connexion vers le réseau d'arrosage des espaces verts de l'autoroute. Nous menons également un projet d'amélioration du rendement épuratoire de la STEP de Nouaceur, afin d'en permettre là aussi la réutilisation de ses eaux

au bénéfice des agriculteurs et des associations avoisinants. Nous avons, par ailleurs, mis à disposition des autorités nos moyens d'études au service d'un programme ambitieux de réutilisation des eaux usées pour l'arrosage des espaces verts de Casablanca, y compris ses golfs. Citons en particulier les parcs situés au niveau de la promenade maritime de la mosquée Hassan II, le parc de la Ligue arabe, le parc de l'AUDA, les espaces végétalisés de l'autoroute urbaine de Casablanca, les golfs d'Anfa et de Mohammedia et les terrains de football. Ces projets sont en cours de définition des montages financiers qui permettront leur mise en œuvre.

Comment Lydec pense ses stratégies dans la dimension du Grand Casablanca ?

Depuis le démarrage de nos activités en 1997, nous avons pu réaliser d'importants investissements. C'est ainsi que la Gestion déléguée a investi 26,4 milliards de DH, dont près de 44% en financement direct par le délégataire, afin d'accompagner la ville dans sa croissance et sa transformation.

Lydec dispose d'une stratégie métiers (eau potable, assainissement liquide, électricité et éclairage public) qui prend en compte et accompagne les stratégies définies aux niveaux national, régional et local, dans le cadre des missions et des contrôles prévus dans son contrat. La stratégie et les budgets d'investissements sont définis dans le respect des dispositions contractuelles et prennent en compte les grandes orientations générales en vigueur sur le



Grand Casablanca (exemples : SDAU et PDGC).

Dans le contexte de fort développement urbain porté par le Plan stratégique de développement du Grand Casablanca (PDGC), Lydec a réalisé de vastes opérations d'accompagnement de la ville dans ses grands projets d'aménagement urbain. Nous sommes ainsi intervenus pour tous les travaux de déviation des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité dans le cadre de la réalisation du tramway de Casablanca ainsi que les lignes BHNS. Nous accompagnons également tous les projets d'aménagement de la ville, comme la réalisation des trémies (Ghandi et Almohades) et du grand théâtre de Casablanca, que ce soit en termes d'alimentation ou de déplacement préalable des réseaux.

Le Grand Casablanca a connu l'aménagement de plusieurs villes nouvelles (opérations Arrachad, Riyad, Sidi Hajjaj, Bouskoura, Dar Bouazza...). Nous accompagnons ce développement rapide de la métropole en procédant aux extensions, mais également aux renforcements

nécessaires des réseaux. Citons en particulier la réalisation de réservoirs d'eau, de stations d'épuration des eaux usées, de stations de pompage, de galeries de stockage des eaux pluviales (exemples : Hay Sadri, la RN1...).

Les autres métiers sont également concernés, notamment l'électricité et l'éclairage public. En effet, dans le cadre de notre Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) visant l'élaboration d'une stratégie de sécurisation et de mise en valeur du paysage nocturne du Grand Casablanca, nous prenons également en compte le besoin de réduction de la facture énergétique de la ville. Lydec déploie ainsi un éclairage LED sur le réseau d'éclairage public et met en place la modulation de cet éclairage en fonction de la mobilité. Nous déployons aussi un programme de réduction des pertes sur les réseaux de distribution de l'électricité avec des actions qui permettent de réduire l'empreinte carbone de la métropole, dans le cadre de notre système de management efficacité énergétique certifié ISO 50 001. ●



Najia Belmadani directrice de la direction régionale de la jeunesse et des sports Beni-Mellal-Khénifra

«La forte présence des départements de la jeunesse et du sport à travers les directions régionales du ministère a inévitablement contribué à la mise en œuvre de la stratégie de la régionalisation avancée»



En tant qu'acteur régional, quelle lecture faites-vous de l'état d'avancement du chantier de la régionalisation avancée ?

Avant de partager notre lecture de l'état d'avancement du grand chantier de la régionalisation avancée, rappelons d'abord qu'il s'agissait d'une vision que Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a présentée dans plusieurs de ses Discours. Le Souverain a en effet appelé à la nécessité de développer la régionalisation afin de réduire la pression sur l'administration centrale dans les domaines à caractère administratif, et créer également un certain équilibre de croissance et de développement économique entre les régions du Royaume, en stimulant le développement local. Par conséquent, le défi le plus important pour l'instauration de la régionalisation reste celui d'assurer un développement fondé sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens et la réduction des inégalités à tous les niveaux.

Sa réalisation est conditionnée par la nécessité de doter la région de compétences nécessaires en matière de ressources humaines, juridiques, financières, économiques et naturelles et à la mise en place des bases de la bonne gouvernance.

Il est vrai que la réforme de la régionalisation avancée s'est caractérisée par un cumul d'expériences au niveau de la décentralisation, et ce, depuis les années soixante ; cependant, nous constatons que le déploiement de certaines bases est en deçà des objectifs fixés comme celui relatif au pouvoir de prise de décision, de planification, de coordination et de bonne gouvernance.

Quelles sont les orientations générales de la stratégie régionale orientée jeunesse et sport ?

La forte présence, et la couverture élargie des départements de la jeunesse et du sport à travers les directions régionales et provinciales du ministère, a inévitablement contribué à la mise en œuvre de la stratégie de la régio-

nalisation avancée adoptée par notre pays comme locomotive du développement et de la gouvernance territoriale. Cette organisation a eu, en effet, un impact conséquent sur le développement des activités et services offerts aux jeunes, aux athlètes, aux femmes et aux enfants. Elle a également permis de travailler dans le cadre d'une approche participative et en partenariat avec l'ensemble des acteurs notamment les collectivités territoriales, les institutions sectorielles et la société civile.

C'est dans ce cadre que la direction régionale de la jeunesse et des sports a défini ses plans d'action pour faire progresser le secteur en développant les infrastructures nécessaires comme les foyers de jeunes, les centres de formation des femmes et les centres de protection de l'enfance, en plus de mettre en place des espaces de jeux de proximité. Toutes ces initiatives ont pour objectif d'atteindre la qualité et la proximité par rapport aux services sociaux, culturels, éducatifs et sportifs selon des programmes qui tiennent compte de la spécifi-



cit  de la r gion et des besoins de tous les b n ficiaires.

Nous consid rons que le succ s de la strat gie r gionale ne sera atteint qu'en adoptant les mesures suivantes :

-  largir et g n raliser la participation des jeunes au d veloppement social,  conomique, culturel et politique dans toutes les provinces de la r gion.
- Aider les jeunes   s'int grer dans la vie active et   participer   des programmes de jeunesse et sport, et   fournir une assistance   ceux qui rencontrent des difficult s d'adaptation au niveau scolaire, social ou professionnel, en particulier les jeunes des zones rurales et montagneuses.
- Atteindre la justice spatiale en permettant l'acc s des jeunes   la culture, l'art, le sport et le divertissement.
- Cr er des conditions favorables pour leur permettre d'exprimer leur potentiel cr atif et leurs innovations dans tous les domaines, en tenant compte des particularit s de chaque r gion.

Ainsi, et en r ponse   toutes ces attentes, le d partement en charge de la jeunesse et des

sports a adopt  plusieurs projets couvrant toutes les r gions du Royaume, pour assurer une infrastructure qui permet la r alisation de la strat gie de r gionalisation, en cr ant des centres sportifs sociaux de proximit , des aires de jeux de proximit , halles couvertes pour sports inclusifs, piscines, maisons de jeunes et colonies de vacances...

Quels sont les d fis   relever pour une meilleure participation des jeunes au d veloppement de la r gion ?

Nous consid rons que le grand d fi qui doit  tre relev  pour permettre aux jeunes de participer efficacement au d veloppement r gional est de donner un caract re r gional aux politiques orient es vers la jeunesse, afin qu'ils puissent b n ficier des opportunit s que peut offrir une r gionalisation avanc e.

En effet, en vertu des dispositions constitutionnelles et sous l'impulsion de Sa Majest  le Roi Mohammed VI, la strat gie et plan d'action national int gr  pour la jeunesse vise   mettre la

jeunesse au centre des politiques publiques, et cela n cessite une volont  politique et un partenariat fort avec la jeunesse, la soci t  civile et toutes les parties en charge de la mise en  uvre de cette strat gie.



LE GRAND D FI QUI DOIT  TRE RELEV  POUR PERMETTRE AUX JEUNES DE PARTICIPER EFFICACEMENT AU D VELOPPEMENT R GIONAL EST DE DONNER UN CARACT RE R GIONAL AUX POLITIQUES ORIENT ES VERS LA JEUNESSE, AFIN QU'ILS PUISSENT B N FICIER DES OPPORTUNIT S QUE PEUT OFFRIR UNE R GIONALISATION AVANC E.

L' laboration d'un cadre l gislatif pour la participation des jeunes contribuera  galement    largir la port e de la participation des jeunes au d veloppement social,  conomique,



culturel et politique de l'État, ainsi qu'à aider les jeunes à s'engager dans les actions associatives à travers la société civile. Ce cadre a été mis en avant notamment avec la Constitution 2011 qui prévoyait la création du Conseil consultatif pour la jeunesse et l'action associative.

À noter que les deux Chambres du Parlement avaient adopté la loi 89-15 relative à ce Conseil dont le principal objectif est d'émettre des avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par S.M. le Roi, le gouvernement et les présidents des deux Chambres. Le Conseil devra également contribuer à l'élaboration des stratégies mises en place par le gouvernement en matière de promotion des conditions de la jeunesse et du développement de l'action associative, la réalisation de recherches et d'études ainsi que la formulation de recommandations au profit des autorités compétentes pour la promotion des conditions des jeunes et

de l'action associative. Son rôle est donc nécessaire pour faire en sorte que la voix des jeunes soit entendue dans ce contexte.

À préciser également le rôle central que jouent les maisons de jeunes et les centres de femmes réparties sur toute la région en facilitant l'intégration sociale des jeunes. Ainsi, la région peut devenir un acteur majeur dans le processus d'implication des jeunes dans la vie publique.

Je ne manquerai pas de souligner que le défi auquel sont confrontés les jeunes en matière de participation politique doit faire l'objet d'une grande attention, d'autant plus que Sa Majesté a souligné dans un récent discours que le manque de confiance conduit les jeunes à se séparer de la vie politique et des élections. Le Souverain a insisté sur le fait que la représentativité de la jeunesse aux élections est un moyen pour leur redonner confiance dans l'action politique. À noter, par ailleurs, que 30 sièges au Parlement

ont été attribués à des moins de 40 ans.

Ce sont donc ces défis que notre jeunesse doit affronter, et pour les relever, il faut déployer et mettre en œuvre, de façon réaliste et efficace, tout ce qui a été mentionné précédemment.

Quels sont les axes prioritaires sur lesquels vous travaillez pour développer le sport ?

Pour développer et promouvoir le sport aux niveaux régional et provincial, nous proposons d'adopter les axes suivants :

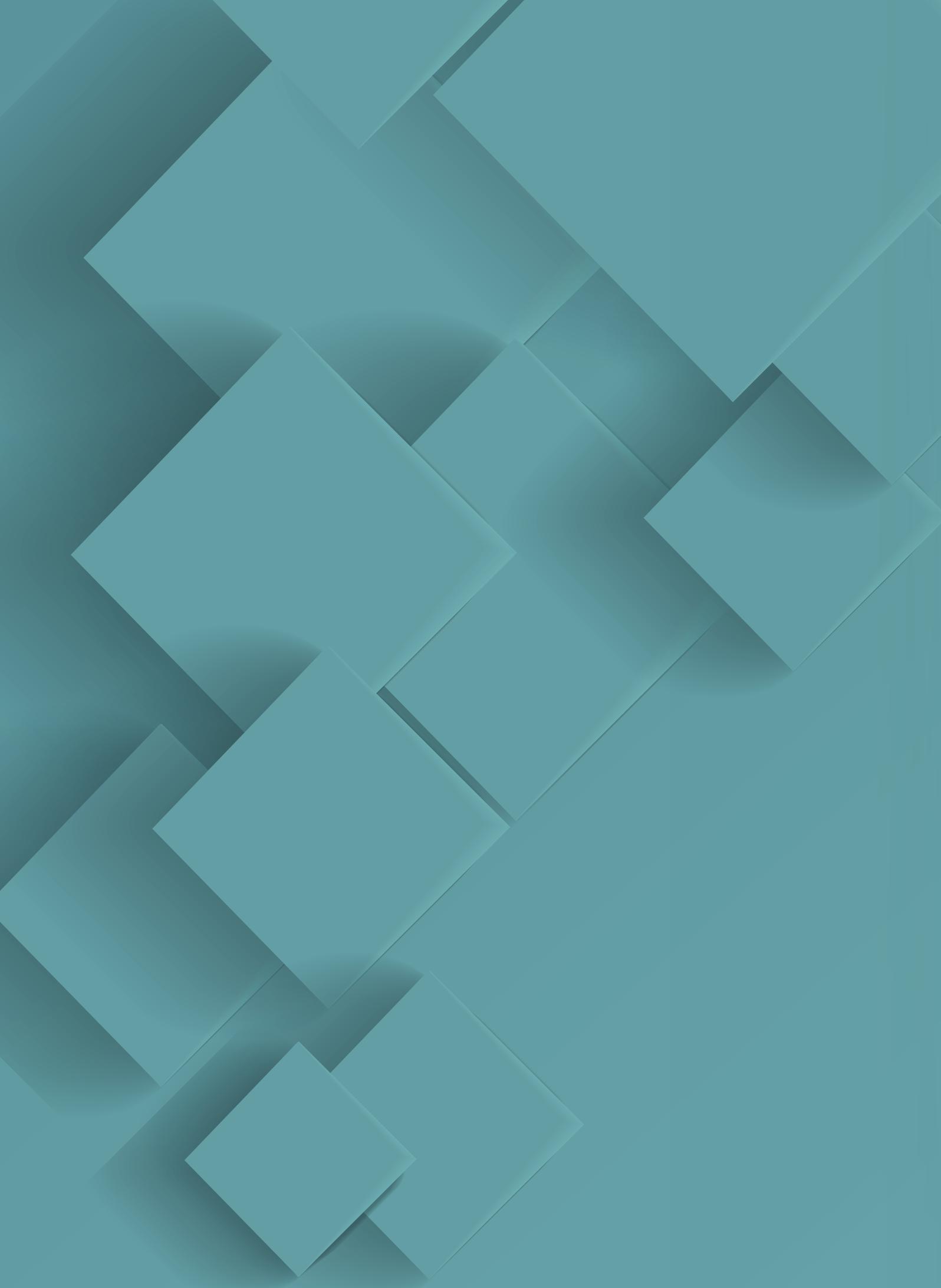
- Promouvoir le sport comme droit fondamental des citoyens et facteur d'intégration sociale,
- Faire des valeurs sportives un élément essentiel dans l'éducation des jeunes,
- Améliorer la bonne gouvernance des instances concernées par le sport,
- Renforcer les infrastructures sportives de proximité,
- Activer les parcours de formation aux métiers du sport (études et sport),
- Améliorer de façon réelle le sport en termes de performances et de compétitivité,
- Maintenir et développer l'équilibre sportif régional.

Enfin, nous énumérons cinq piliers de base pour mettre en œuvre une stratégie régionale efficace pour le sport :

- Développer le sport et la pratique sportive,
- Moderniser la gouvernance,
- Revoir le système de formation,
- Diversifier et consolider le financement sportif,
- Faire de la région un moteur de déploiement de la stratégie nationale du sport. ●

وزارة الشباب والرياضة
Ministère de la Jeunesse et des Sports
ⵜⴰⴷⵓⵔⴰⵏⵜ ⵏ ⵜⴰⴷⵓⵔⴰⵏⵜ ⵏ ⵜⴰⴷⵓⵔⴰⵏⵜ





**MONOGRAPHIE
DES RÉGIONS**



Région de Casablanca-Settat



Chef-Lieu : Casablanca

Provinces et Préfectures :

- Casablanca - Mohammedia - El Jadida - Nouaceur
- Médiouna - Benslimane - Berrechid
- Settat - Sidi Bennour

Région de Rabat-Salé-Kénitra



Chef-Lieu : Rabat

Provinces et Préfectures :

- Rabat - Salé - Skhirate - Témara
- Kénitra - Khémisset - Sidi Kacem
- Sidi Slimane

Région de Marrakech-Safi

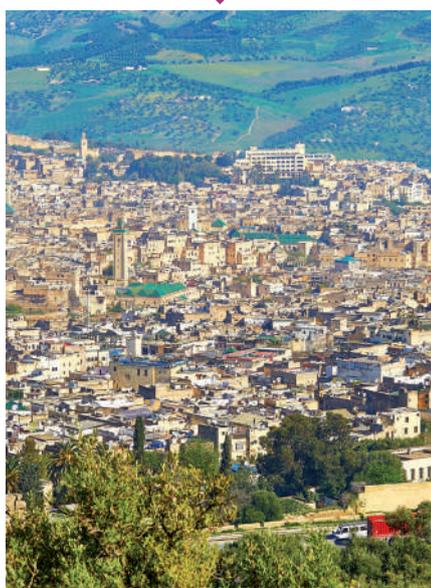


Chef-Lieu : Marrakech

Provinces et Préfectures :

- Marrakech - Chichaoua - Al Haouz
- Kelâa des Sraghna - Essaouira
- Rehamna - Safi - Youssoufia

Région de Fès-Meknès



Chef-Lieu : Fès

Provinces et Préfectures :

- Fès - Meknès - El Hajeb - Ifrane
- Moulay Yacoub - Sefrou - Boulemane
- Taounate - Taza

Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma



Chef-Lieu : Tanger- Assilah

Provinces et Préfectures : Tanger-Assilah

- M'diq-Fnideq
- Tétouan - Fahs-Anjra - Larache
- Al Hoceïma - Chefchaouen - Ouezzane

Région de Béni Mellal-Khénifra



Chef-Lieu : Béni Mellal

Provinces et Préfectures :

- Béni Mellal - Azilal
- Fquih Ben Salah- Khénifra - Khouribga

Région de Souss-Massa



Chef-Lieu : Agadir Ida Ou Tanane

Provinces et Préfectures :

- Agadir-Ida Ou Tanane - Inezgane-Aït Melloul
- Chtouka-Aït Baha - Taroudant
- Tiznit - Tata

Région de L'Oriental



Chef-Lieu : Oujda-Angad

Provinces et Préfectures :

- Oujda-Angad -Nador - Driouch -Jerada
- Berkane -Taourirt
- Guercif -Figuig

Région de Darâa-Tafilalet



Chef-Lieu : Errachidia

Provinces et Préfectures :

- Errachidia - Ouarzazate
- Midelt - Tinghir
- Zagora

Région de Laâyoune-Sakia El Hamra



Chef-Lieu : Laâyoune

Provinces et Préfectures :

- Laâyoune - Boujdour
- Tarfaya - Es-Semara

Région de Guelmim-Oued Noun



Chef-Lieu : Guelmim

Provinces et Préfectures :

- Guelmim - Assa-Zag
- Tan-Tan - Sidi Ifni

Région de Dakhla-Oued Eddahab



Chef-Lieu : Oued Eddahab

Provinces et Préfectures :

- Dakhla - Oued Eddahab
- Aousserd



Région de Casablanca-Settat

1- Cadre administratif

La région de Casablanca-Settat s'étend sur une superficie de 19.448 km², avec une densité de 353 habitants au km² et une superficie de 2,7% du territoire national. Elle est limitée au Nord-Est par la région de Rabat-Salé-Kénitra, à l'Est par la région de Beni Mellal-Khénifra, au Sud par la région de la région de Marrakech-Safi et au Nord et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

La région compte deux préfectures Casablanca et Mohammedia et sept provinces: Settat, El Jadida, Ben Slimane, Mediouna, Nouaceur, Berrechid, et Sidi Bennour. Le nombre de communes est de 153 dont 29 urbaines et 124 rurales, soit à peu près 10 % de l'ensemble des communes à l'échelon national.

Le chef-lieu de la région est la préfecture de Casablanca.

2- Population

Selon le dernier recensement de la population de 2014, la région de Casablanca-Settat est classée en tête avec une population de 6.861.739, soit une part de 20,3% de la population totale du pays. Le taux d'accroissement annuel moyen de la région sur la période 2004-2014, 1,54% est légèrement supérieur à la moyenne nationale (1,3%).



CASABLANCA SETTAT

CONTRIBUTION AU PIB



26,5% (2017)

Part dans la création de la richesse



2,8% (2010-2017)

Taux de croissance

INVESTISSEMENT PUBLIC



9,1% (2019)

Part dans l'investissement du BG



36% (2019)

Part dans l'investissement des EEP



2% (2017)

Part dans le foncier privé de l'Etat mobilisé pour l'investissement

SOCIAL



10,6% (2018)

Taux de chômage



2,6% (2014)

Taux de pauvreté



1^{ère} région créatrice de la richesse nationale



1^{ère} destination des investissements des EEP en 2019



2^{ème} performance en termes de moyenne d'années de scolarisation



Source : DEPF

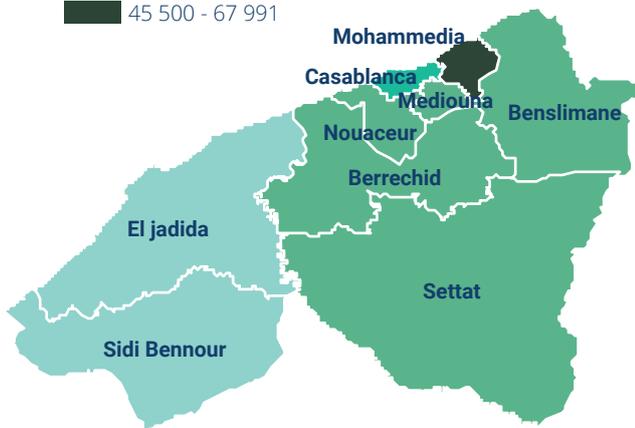


PIB PAR HABITANT

Région : 39.513
National : 30.510

PIB par habitant (DH)

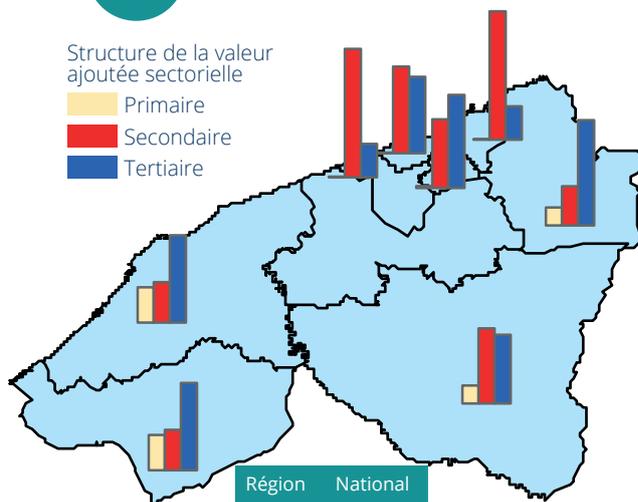
- 23 366 - 26 112
- 26 112 - 33 327
- 33 327 - 45 500
- 45 500 - 67 991



PIB PAR SECTEUR

Structure de la valeur ajoutée sectorielle

- Primaire
- Secondaire
- Tertiaire



Région	National
4,2%	13,6%
51,8%	29,4%
44%	57%

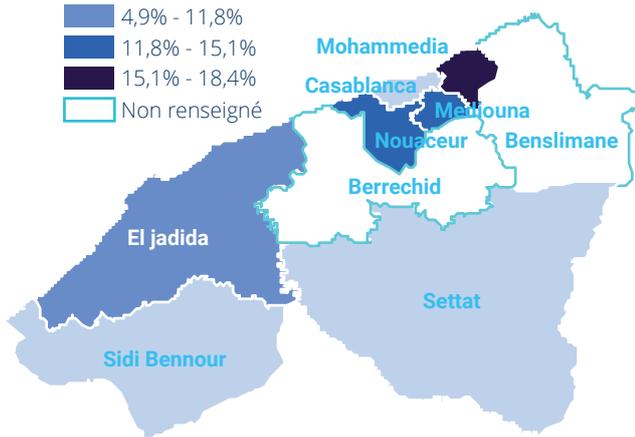


CHÔMAGE

Région : 9,3%
National : 9,4%

Taux de chômage en 2016

- 3,4% - 4,9%
- 4,9% - 11,8%
- 11,8% - 15,1%
- 15,1% - 18,4%
- Non renseigné

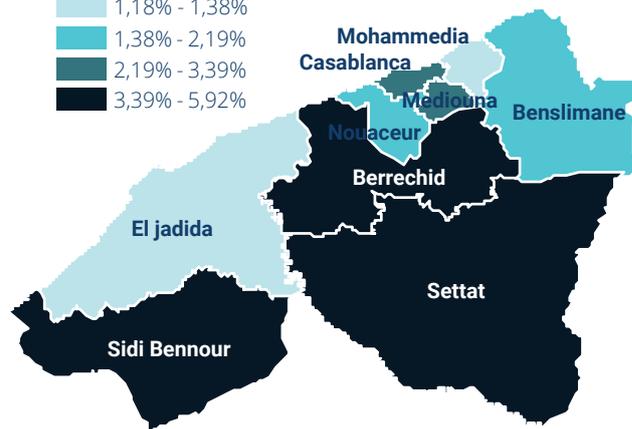


PAUVRETÉ

Région : 2,6%
National : 4,8%

Taux de pauvreté en 2014

- 1,18% - 1,38%
- 1,38% - 2,19%
- 2,19% - 3,39%
- 3,39% - 5,92%

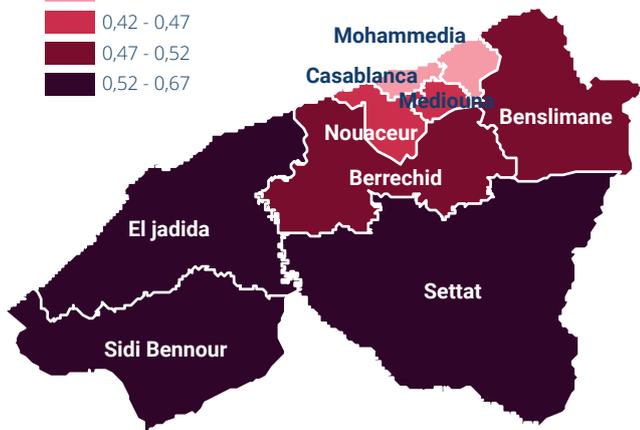


EDUCATION

Région : 0,46
National : 0,55

Indice de Gini de l'éducation en 2014

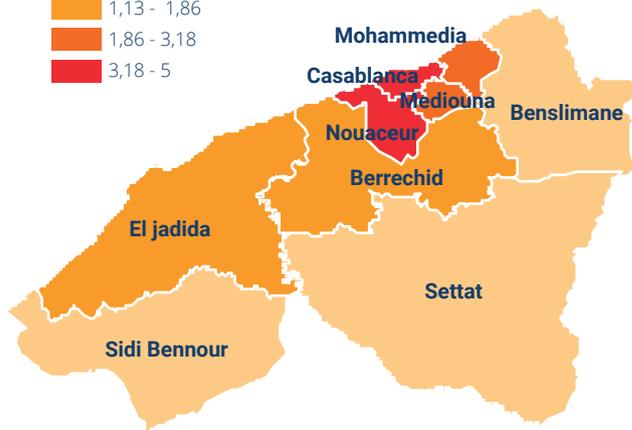
- 0,37 - 0,42
- 0,42 - 0,47
- 0,47 - 0,52
- 0,52 - 0,67



QUALITÉ DE VIE

Qualité de la vie en 2014

- 0,55 - 1,13
- 1,13 - 1,86
- 1,86 - 3,18
- 3,18 - 5





Région de Rabat-Salé-Kénitra

1- Cadre administratif

La région de Rabat-Salé- Kénitra s'étend sur une superficie de 18.194 km² et compte 4.581 milliers d'habitants (RGPH1 2014), soit une densité de 251,8 habitants au km² et une superficie de 2,56% du territoire national. Elle est limitée au Nord par la région de Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, à l'Est par la Région de Fès-Meknès, au Sud par la région de Beni Mellal-Khénifra et la Région de Casablanca-Settat et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

La région compte trois préfectures : Rabat, Salé et Skhirate-Témara et quatre provinces : Kénitra, Khémisset, Sidi Kacem et Sidi Slimane. Le nombre de communes est de 114 dont 23 urbaines et 91 rurales, soit à peu près 7,6 % de l'ensemble des communes à l'échelon national. Cette région est issue de la fusion des deux anciennes régions Rabat-Salé-Zemmour-Zaër et Gharb-Cherarda-Béni Hssen.

Le chef-lieu de la région est la préfecture de Rabat.

2- Population

Selon le dernier recensement de la population de 2014, la région de Rabat-Salé-Kénitra est classée en 2^{ème} place après la région de Casablanca-Settat, avec une population de 4.580.866, soit une part de 13,53% de la population totale du pays. Le taux d'accroissement annuel moyen de la région sur la période 2004-2014, 1,31% est équivalent à la moyenne nationale (1,25%). Cependant cette moyenne régionale cache des disparités assez importantes entre les provinces et les préfectures de la région.

RABAT-SALÉ-KÉNITRA

CONTRIBUTION AU PIB



15,2% (2017)

Part dans la création de la richesse



5,2% (2010-2017)

Taux de croissance

INVESTISSEMENT PUBLIC



12,1% (2019)

Part dans l'investissement du BG



17% (2019)

Part dans l'investissement des EEP



2% (2017)

Part dans le foncier privé de l'Etat mobilisé pour l'investissement

SOCIAL



11,8% (2018)

Taux de chômage



4% (2014)

Taux de pauvreté



1^{ère} région, depuis 2004, en termes du foncier mobilisé en appui au Plan Maroc Vert



1^{ère} contribution à la valeur ajoutée des services non marchands et 2^{ème} contribution à la valeur ajoutée des services marchands hors tourisme



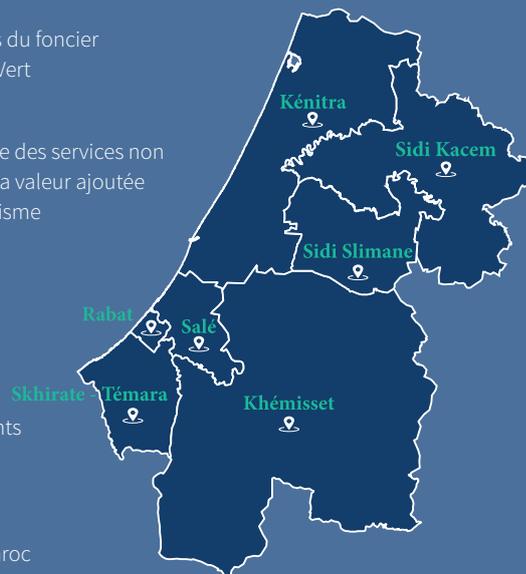
2^{ème} contribution à la valeur ajoutée agricole



2^{ème} destination des investissements de EEP en 2019



2^{ème} puissance économique du Maroc

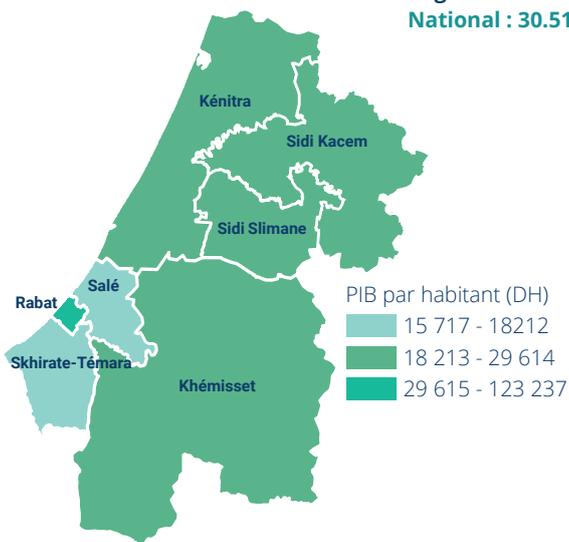


Source : DEPF



PIB PAR HABITANT

Région : 34.313
National : 30.510

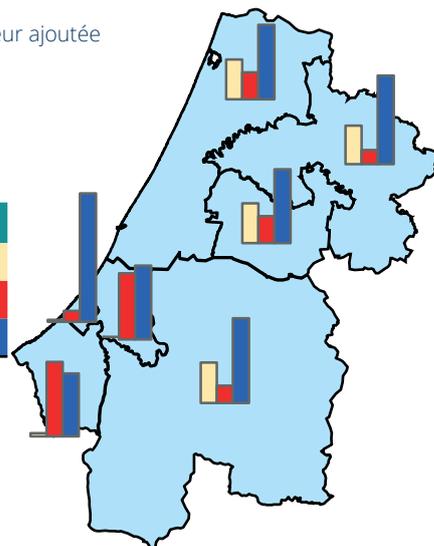


PIB PAR SECTEUR

Structure de la valeur ajoutée sectorielle

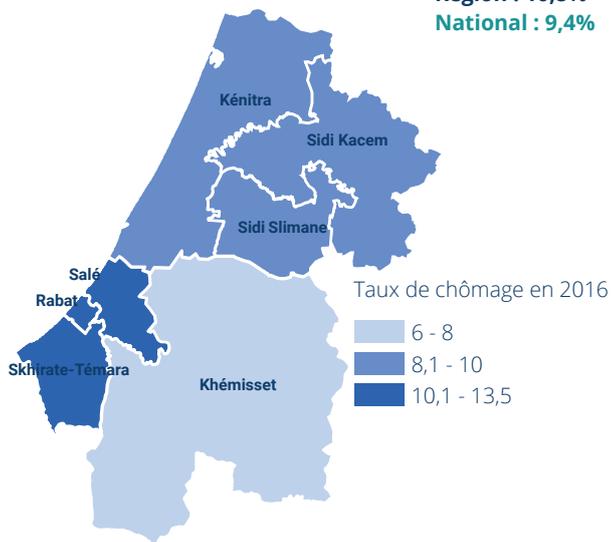
- Primaire
- Secondaire
- Tertiaire

Région	National
12,9%	13,6%
17,1%	29,4%
70,1%	57%



CHÔMAGE

Région : 10,8%
National : 9,4%

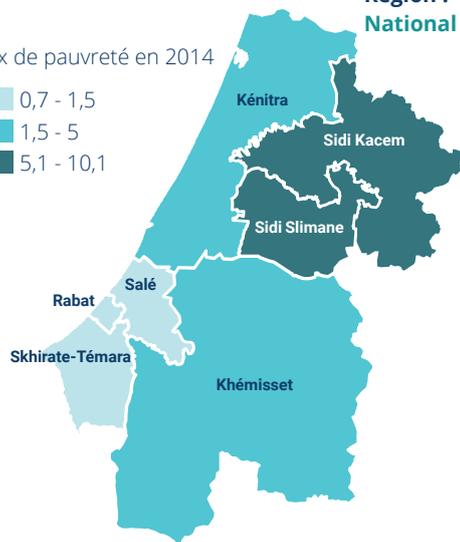


PAUVRETÉ

Région : 4%
National : 4,8%

Taux de pauvreté en 2014

- 0,7 - 1,5
- 1,5 - 5
- 5,1 - 10,1



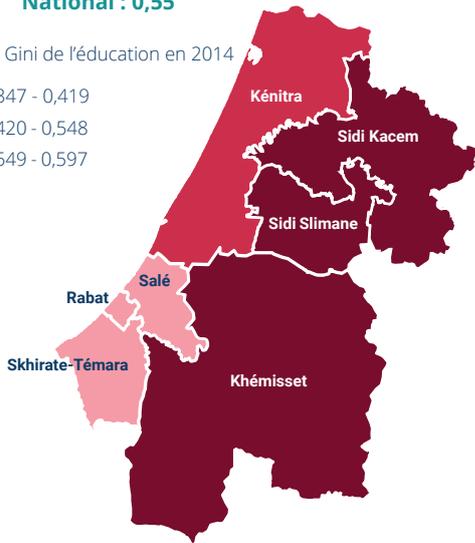


EDUCATION

Région : 0,49
National : 0,55

Indice de Gini de l'éducation en 2014

- 0,347 - 0,419
- 0,420 - 0,548
- 0,549 - 0,597



QUALITÉ DE VIE

Qualité de la vie en 2014

- 0,2
- 0,3 - 2,8
- 2,9 - 5

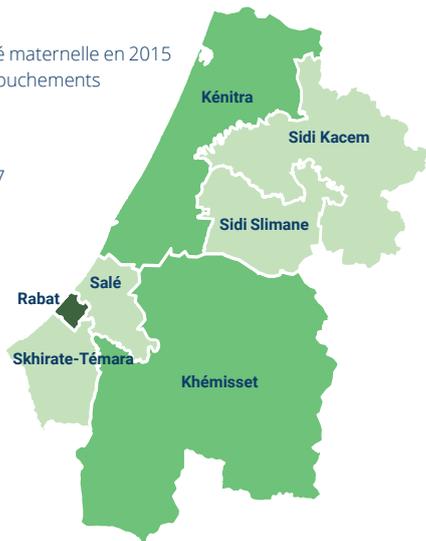


SANTÉ

Région : 37
National : 52,2

Taux de mortalité maternelle en 2015
Pour 10.000 accouchements

- 0,0
- 0,1 - 19
- 19,1 - 75,7

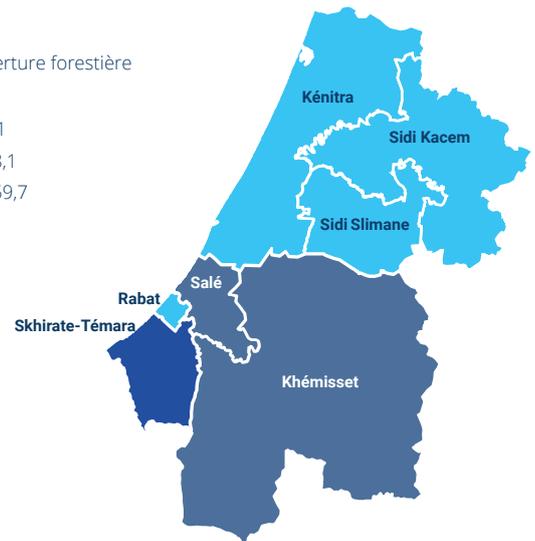


BIODIVERSITÉ

Région : 20%
National : 12,6%

Taux de couverture forestière en 2014 (%)

- 2,5 - 7,1
- 7,2 - 38,1
- 38,2 - 59,7





Région de Marrakech-Safi

1- Cadre administratif

La région de Marrakech-Safi s'étend sur une superficie de 39.167 km². Elle est limitée au Nord par la région du Grand Casablanca-Settat, à l'Est par la région de Beni Mellal-Khénifra, au Sud-Est par la région de Drâa-Tafilalet, au Sud par la région de SoussMassa et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

La région compte huit provinces et une préfecture : Chichaoua, Al Haouz, El Kelâa des Sraghna, Essaouira, Rehamna, Safi, Youssoufia et la préfecture de Marrakech. Le nombre de communes est de 215 dont 18 urbaines et 197 rurales soit à peu près 14 % de l'ensemble des communes à l'échelon national.

Le chef-lieu de la région est la préfecture de Marrakech.

2- Population

Selon le dernier recensement de la population de 2014, la population de la région se chiffre à 4 520 569 habitants, soit un taux de croissance annuel de 1,2%. La répartition de la population par préfecture et province montre le caractère dominant de la Préfecture Marrakech et des Provinces de Safi, d'Al Haouz et des Sraghna.



MARRAKECH-SAFI

CONTRIBUTION AU PIB



11,4% (2017)

Part dans la création de la richesse



2,4% (2010-2017)

Taux de croissance

INVESTISSEMENT PUBLIC



9,7% (2019)

Part dans l'investissement du BG



10% (2019)

Part dans l'investissement des EEP



8% (2017)

Part dans le foncier privé de l'Etat mobilisé pour l'investissement

SOCIAL



7,1% (2018)

Taux de chômage



4,6% (2014)

Taux de pauvreté



1^{ère} contribution à la valeur ajoutée du secteur du tourisme



2^{ème} contribution à la valeur ajoutée des secteurs des industries extractives et du BTP



3^{ème} source de richesse nationale



3^{ème} taux de chômage le plus bas en 2018



3^{ème} pôle productif et 2^{ème} exportateur des produits artisanaux en 2015, après avoir été 1^{ère} depuis des années



Source : DEPF



PIB PAR HABITANT

Région : 26.197
National : 30.510



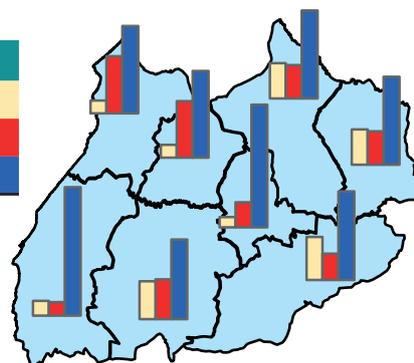
PIB par habitant (DH)

- 20 679 - 21 662
- 21 663 - 25 336
- 25 337 - 28 578



PIB PAR SECTEUR

Région	National
13,6%	13,6%
21,1%	29,4%
65,3%	57%



Structure de la valeur ajoutée sectorielle

- Primaire
- Secondaire
- Tertiaire



CHÔMAGE

Région : 7,4%
National : 9,4%



Taux de chômage en 2016

- 3,3 - 4,8
- 4,9 - 7,4
- 7,5 - 10,7



PAUVRETÉ

Région : 4,6%
National : 4,8%

Taux de pauvreté en 2014

- 1 - 3,2
- 3,3 - 6,1
- 6,2 - 9,1

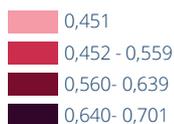


EDUCATION

Région : 0,58
National : 0,55



Indice de Gini de l'éducation en 2014



QUALITÉ DE VIE



Qualité de la vie en 2014

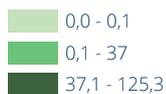


SANTÉ

Région : 73
National : 52,2



Taux de mortalité maternelle en 2015
Pour 10.000 accouchements

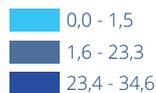


BIODIVERSITÉ

Région : 12,7%
National : 12,6%



Taux de couverture forestière
en 2014 (%)





Région de Fès-Meknès

1- Cadre administratif

La Région de Fès-Meknès s'étend sur une superficie de 40.075 Km² soit 5,7 % du territoire national.

Ses limites administratives se présentent ainsi : Au Nord la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima ; A l'Ouest, la région Rabat-Salé-Kénitra ; Au Sud-Ouest, la région de Béni Mellal-Khénifra ; A l'Est la région de l'Oriental ; Au Sud la région de Drâa-Tafilalet.

La Région de Fès-Meknès regroupe sur le plan administratif deux préfectures : la Préfecture de Fès et la Préfecture de Meknès et les sept provinces de Boulemane, El Hajeb, Ifrane, Moulay Yaâcoub, Sefrou, Taounate et Taza, 194 communes dont 33 Municipalités et 161 Communes Rurales.

Le chef-lieu de la région est la préfecture de Fès.

2- Population

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014, la Région de Fès-Meknès compte 4.236.892 habitants, contre 3.873.207 en 2004, 60,52% sont urbains. La répartition de la population par province et préfecture montre la dominance du bipôle Fès-Meknès qui concentre 47% de la population de la région, suivi de la province de Taounate qui regroupe 15% de la population.



FES-MEKNES

CONTRIBUTION AU PIB



9,3% (2017)

Part dans la création de la richesse



2,3% (2010-2017)

Taux de croissance

INVESTISSEMENT PUBLIC



12,7% (2019)

Part dans l'investissement du BG



5% (2019)

Part dans l'investissement des EEP



5% (2017)

Part dans le foncier privé de l'Etat mobilisé pour l'investissement

SOCIAL



6,3% (2018)

Taux de chômage



5,1% (2014)

Taux de pauvreté



1^{ère} contribution à la valeur ajoutée agricole



2^{ème} destination, depuis 2004, de l'investissement en foncier en appui au Plan Maroc Vert et 3^{ème} en 2017



4^{ème} contribution à la richesse nationale



Source : DEPF



PIB PAR HABITANT

Région : 22.252
National : 30.510

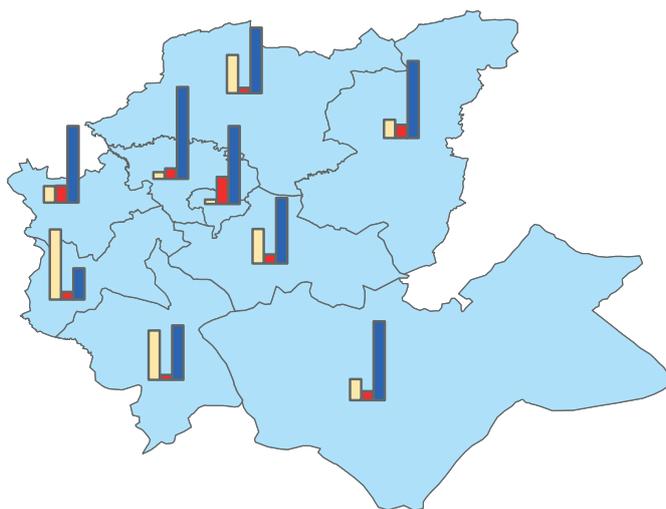


PIB par habitant (DH)

- 16 204 - 20 447
- 20 448 - 27 381
- 27 382 - 42 869



PIB PAR SECTEUR



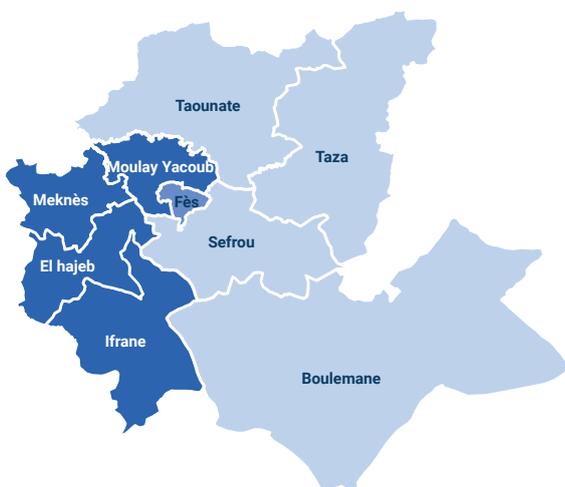
Structure de la valeur ajoutée sectorielle

	Région	National
Primaire	22,4%	13,6%
Secondaire	13,9%	29,4%
Tertiaire	63,7%	57%



CHÔMAGE

Région : 7,6%
National : 9,4%



Taux de chômage en 2016

- 1,6 - 4,9
- 5 - 9,4
- 9,5 - 14,6



PAUVRETÉ

Région : 5,1%
National : 4,8%

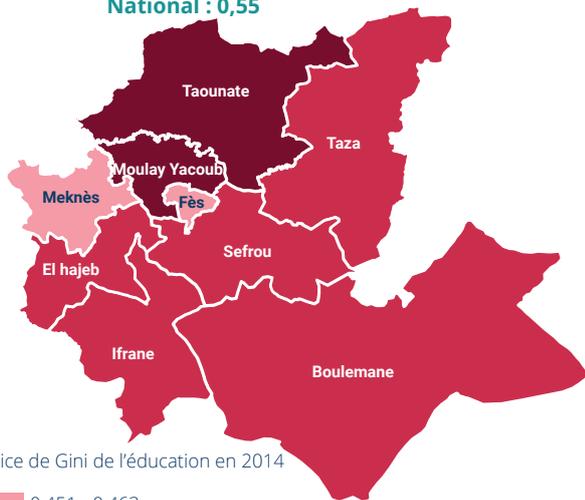


Taux de pauvreté en 2014

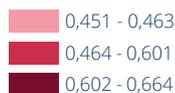
- 1,7 - 2,6
- 2,7 - 6,6
- 6,7 - 12,4

EDUCATION

Région : 0,451
National : 0,55



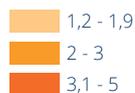
Indice de Gini de l'éducation en 2014



QUALITÉ DE VIE

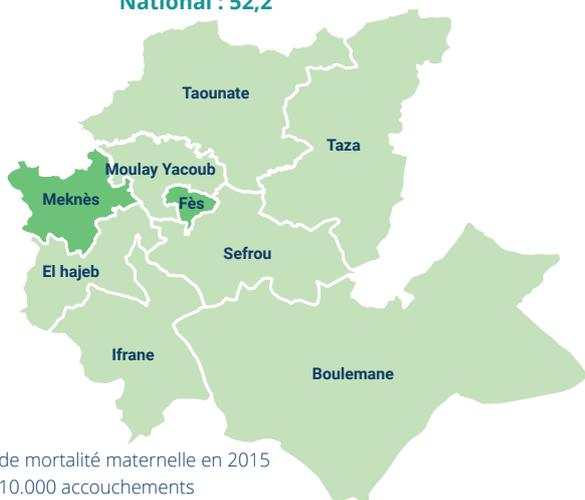


Qualité de la vie en 2014

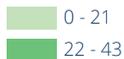


SANTÉ

Région : 19
National : 52,2

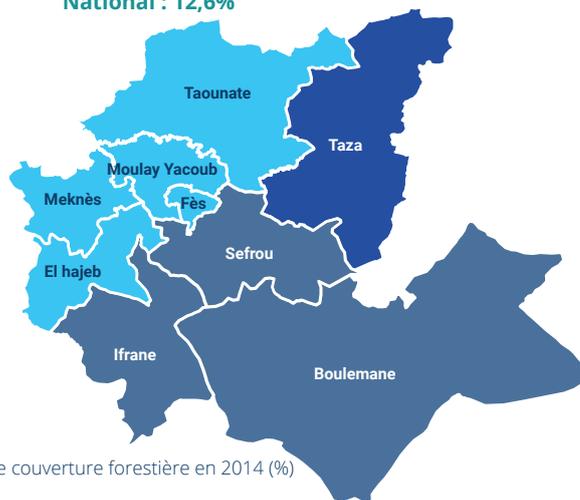


Taux de mortalité maternelle en 2015
Pour 10.000 accouchements

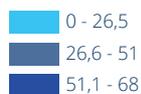


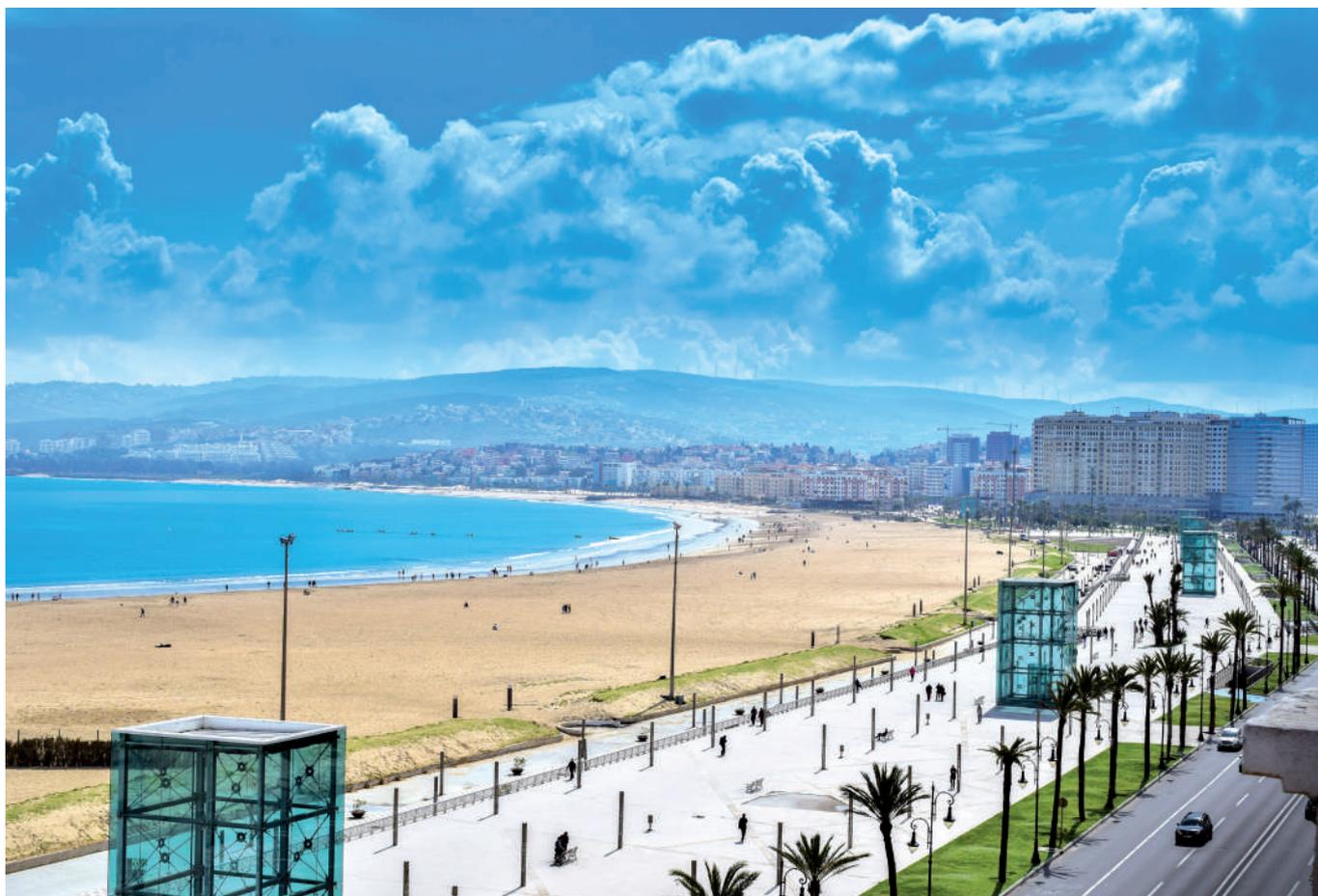
BIODIVERSITÉ

Région : 37,3%
National : 12,6%



Taux de couverture forestière en 2014 (%)





Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima

1- Cadre administratif

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima s'étend sur une superficie de 17.262 km². Située à l'extrême nord-ouest du Maroc, elle est limitée au Nord par le détroit de Gibraltar et la Méditerranée, à l'ouest par l'Océan Atlantique, au sud-ouest par la région Rabat-SaléKénitra, au sud-est par la région Fès-Meknès et à l'est par la région de l'Oriental.

La région compte deux préfectures Tanger-Assilah et M'Diq-Fnideq et six provinces : Al Hoceima, Chefchaouen, Fahs-Anjra, Larache, Ouezzane et Tétouan.

Le chef-lieu de la région est la préfecture de Tanger-Assilah.

2- Population

Selon le dernier recensement de la population de 2014, la région du Tanger-Tétouan-Al Hoceima est classée la cinquième des régions avec une population de 3 556 729 habitants, soit une part de 10,51% de la population totale du pays. Le taux d'accroissement annuel moyen de la région sur la période 2004-2014, 1,49% est légèrement supérieur à la moyenne nationale (1,3%). L'indice synthétique de fécondité en 2014 de la région est de 2,2 enfants par femme, équivalent à celui national (2,21).



TANGER TETOUAN AL-HOCEIMA

CONTRIBUTION AU PIB



8,6% (2017)

Part dans la création de la richesse



4,6% (2010-2017)

Taux de croissance

INVESTISSEMENT PUBLIC



17,9% (2019)

Part dans l'investissement du BG



7% (2019)

Part dans l'investissement des EEP



1% (2017)

Part dans le foncier privé de l'Etat mobilisé pour l'investissement

SOCIAL



7,8% (2018)

Taux de chômage



2,6% (2014)

Taux de pauvreté



2^{ème} contributrice à la création de la valeur ajoutée industrielle



3^{ème} région ayant le taux de pauvreté le plus faible



5^{ème} région créatrice de la richesse nationale



Source : DEPF



PIB PAR HABITANT

Région : 24.965
National : 30.510

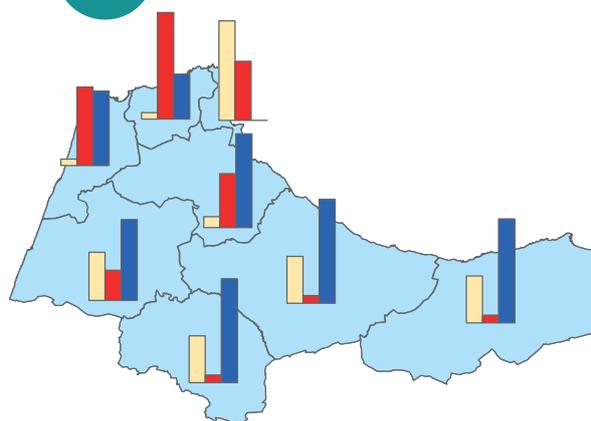


PIB par habitant (DH)

- 2 695 – 10 847
- 10 848 – 27 979
- 27 980 – 38 974



PIB PAR SECTEUR



Structure de la valeur ajoutée sectorielle

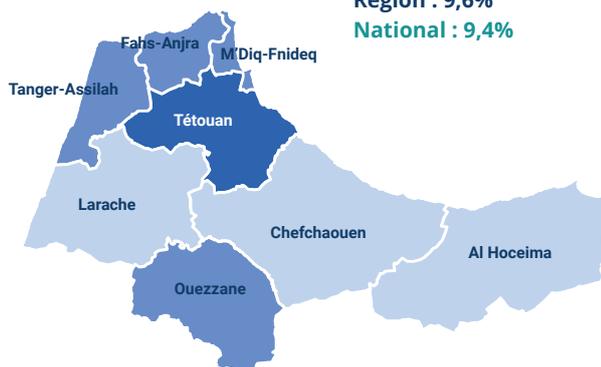
- Primaire
- Secondaire
- Tertiaire

Région	National
12,9%	13,6%
32%	29,4%
55,1%	57%



CHÔMAGE

Région : 9,6%
National : 9,4%



Taux de chômage en 2016

- 3,8 - 6,2
- 6,3 - 9,7
- 9,8 - 20,5



PAUVRETÉ

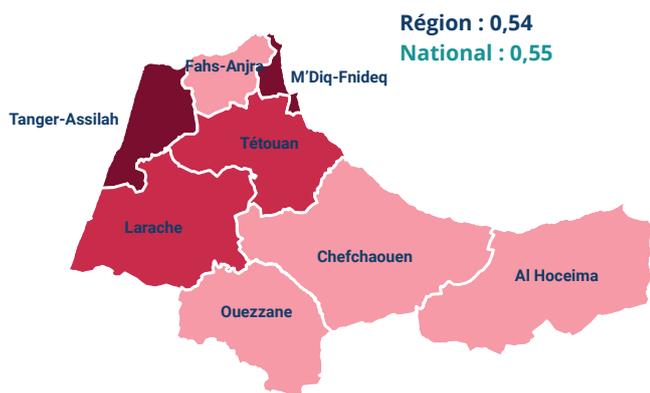
Région : 2,6%
National : 4,8%



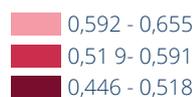
Taux de pauvreté en 2014

- 0,6 - 1,5
- 1,6 - 3,5
- 3,6 - 5,5

EDUCATION



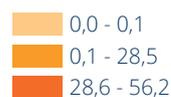
Indice de Gini de l'éducation en 2014



QUALITÉ DE VIE



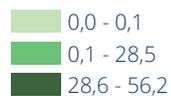
Qualité de la vie en 2014



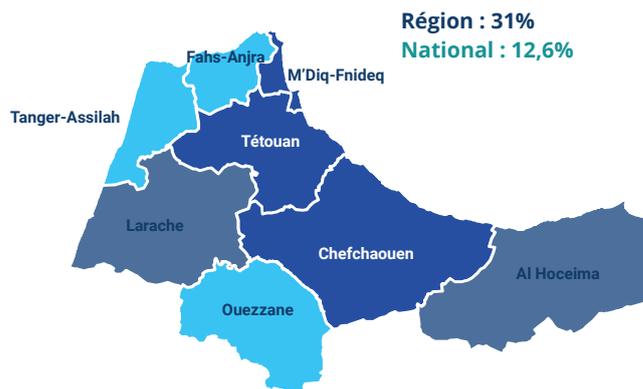
SANTÉ



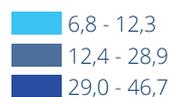
Taux de mortalité maternelle en 2015
Pour 10.000 accouchements



BIODIVERSITÉ



Taux de couverture forestière (%)





Région de Béni Mellal-Khénifra

1- Cadre administratif

La région de Béni Mellal-Khénifra s'étend sur une superficie de 28.374 Km² soit 3,99% du territoire national. Ses limites administratives sont au Nord la région de Rabat-Salé-Kénitra, au Nord-Est, la région Meknès-Tafilalet, au Sud et au Sud-Ouest, la région de Drâa-Tafilalet et à l'Est les régions de Casablanca-Settat et Marrakech-Safi.

La région de Béni Mellal-Khénifra regroupe sur le plan administratif cinq provinces : Azilal, Béni Mellal, Fquih Ben Salah, Khénifra et Khouribga, 135 communes dont 16 Municipalités et 119 Communes Rurales.

Le chef-lieu de la région est la province de Béni Mellal.

2- Population

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014, la région de Béni Mellal-Khénifra compte 2.520.776 habitants dont 49,14% sont urbains, taux inférieur au taux national (60,36%), la densité est de 88,8 habitants au km², elle est élevée par rapport à la moyenne nationale (47,6hab/km²), occupant ainsi la 6ème position en matière de densité.



BENI MELLAL KHENIFRA

CONTRIBUTION AU PIB



6,8% (2017)

Part dans la création de la richesse



2,7% (2010-2017)

Taux de croissance

INVESTISSEMENT PUBLIC



5,4% (2019)

Part dans l'investissement du BG



6% (2019)

Part dans l'investissement des EEP



5% (2017)

Part dans le foncier privé de l'Etat mobilisé pour l'investissement

SOCIAL



5,9% (2018)

Taux de chômage



9,1% (2014)

Taux de pauvreté



2^{ème} région ayant le taux de chômage le plus bas



Taux de couverture forestière parmi les plus élevé (33%)

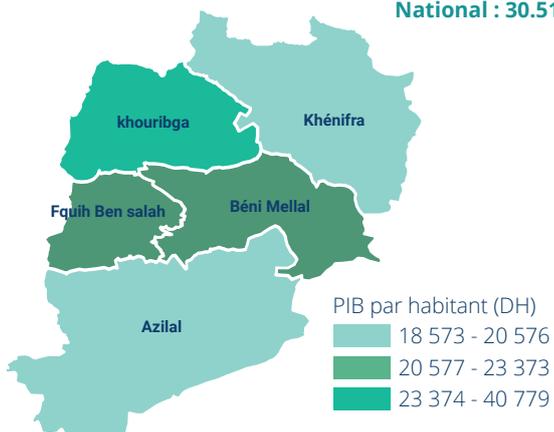


7^{ème} région créatrice de la richesse nationale

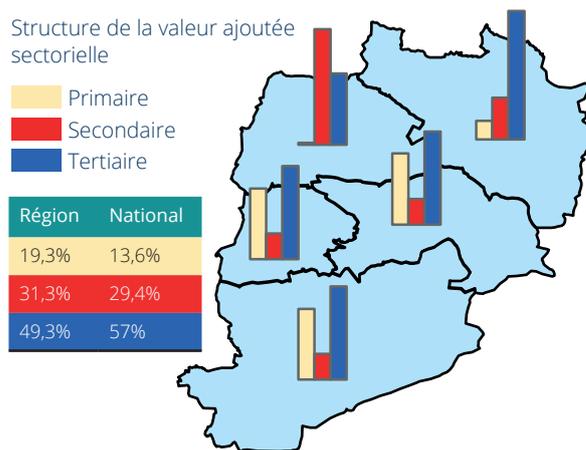


Source : DEPF

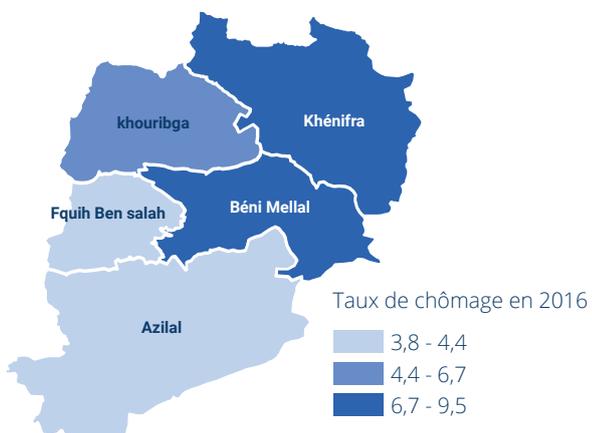
PIB PAR HABITANT
Région : 28.021
National : 30.510



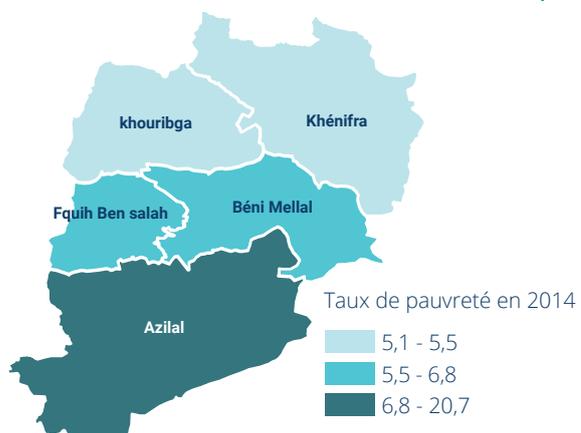
PIB PAR SECTEUR



CHÔMAGE
Région : 7,1%
National : 9,4%



PAUVRETÉ
Région : 9,1%
National : 4,8%

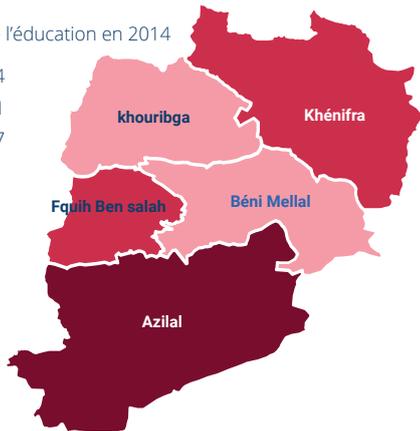


 **EDUCATION**

Région : 0,57
National : 0,55

Indice de Gini de l'éducation en 2014

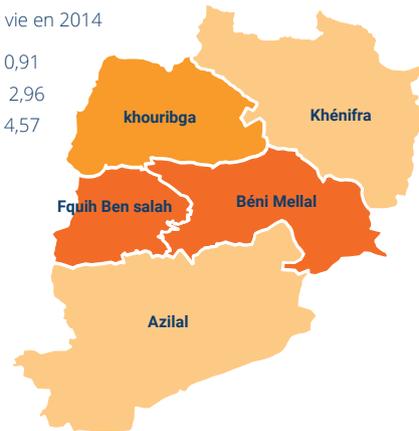
-  0,49 - 0,54
-  0,54 - 0,61
-  0,61 - 0,67



 **QUALITÉ DE VIE**

Qualité de la vie en 2014

-  0,84 - 0,91
-  0,91 - 2,96
-  2,96 - 4,57





Région de Souss-Massa

1- Cadre administratif

La région de Souss-Massa s'étend sur une superficie de 53 789 km².

Elle est limitée au Nord par la région de Marrakech-Safi, à l'Est par la région de Beni Mellal-Khénifra, au Sud-Est par la région de Drâa-Tafilalet, au Sud par les régions de Guelmim-Oued Noun et Lâayoune-Sakia el Hamra et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

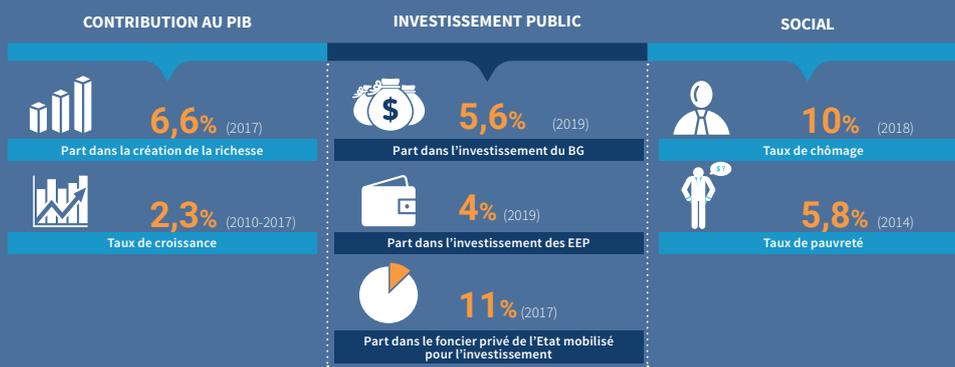
La région compte quatre provinces et deux préfectures : Préfecture d'Agadir-Ida -Ou-Tanane, Préfecture d'Inezgane- Ait Melloul, Province de Chtouka- Ait Baha, Province de Taroudannt, Province de Tata et Province de Tiznit. Le nombre de communes est de 175 dont 21 urbaines et 154 rurales soit à peu près 12 % de l'ensemble des communes à l'échelon national.

Le chef-lieu de la région est la préfecture d'Agadir-Ida -Ou-Tanane.

2- Population

La population de la région de Souss-Massa se chiffre à 4 2.676.847 habitants, avec un taux de croissance annuel de 13,18% entre 2004 et 2014. La part de la population de la région représente 8% de la population nationale. Le poids démographique de la région, positionne celle-ci au sixième rang en termes d'effectifs et la fécondité y est relativement faible (2,0). Le taux d'accroissement annuel moyen de la région sur la période 2004-2014 est équivalent à la moyenne nationale (1,42%).

SOUSS-MASSA



3^{ème} taux d'activité le plus élevé



7^{ème} contributrice à la création de richesse nationale



6^{ème} taux d'analphabétisme



Source : DEPF

PIB PAR HABITANT

Région : 26.328
National : 30.510

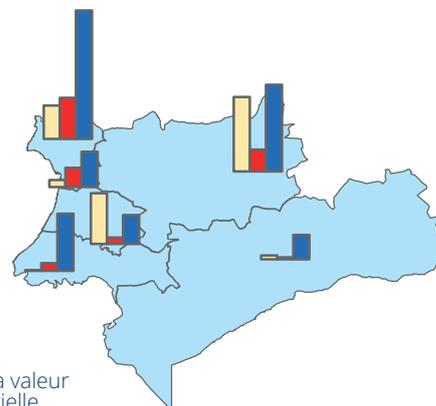


PIB par habitant (DH)

- 13 064
- 13 065 - 32 044
- 32 045 - 38 427

PIB PAR SECTEUR

Région	National
27,1%	13,6%
15,6%	29,4%
57,2%	57%

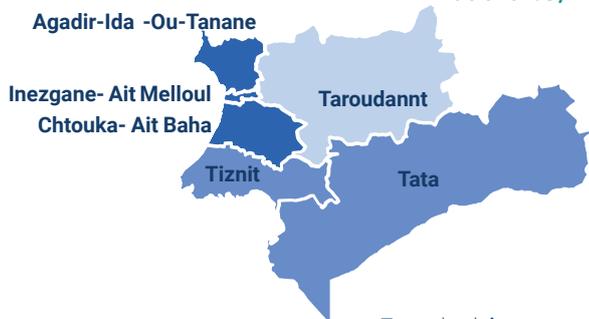


Structure de la valeur ajoutée sectorielle

- Primaire
- Secondaire
- Tertiaire

CHÔMAGE

Région : 9%
National : 9,4%



Taux de chômage en 2016

- 5,9%
- 6% - 9%
- 9,1% - 12%

PAUVRETÉ

Région : 5,8%
National : 4,8%



Taux de pauvreté en 2014

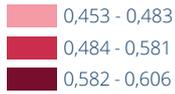
- 2,2% - 4,1%
- 4,2% - 9,6%
- 9,7% - 17%



EDUCATION

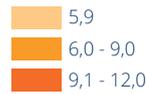
Région : 0,55
National : 0,55

Indice de Gini de l'éducation en 2014



QUALITÉ DE VIE

Qualité de la vie en 2014

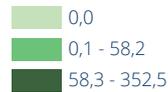


SANTÉ

Région : 106,7
National : 52,2



Taux de mortalité maternelle en 2015
Pour 10.000 accouchements

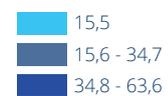


BIODIVERSITÉ

Région : 26,2%
National : 12,6%



Taux de couverture forestière
en 2014 (%)





Région de l'Oriental

1- Cadre administratif

Bordée par la Méditerranée au Nord et le Pré saharien au Sud, limitée par le Rif Central à l'Ouest et par la frontière avec l'Algérie à l'Est, la Région de l'Oriental prend la forme d'un énorme polygone, allongé sur plus de 400 km dans la direction méridienne. Elle s'étend sur 88.681 km², ce qui représente 12,9% environ du territoire national et équivaut à la superficie de l'Autriche ou la Corée du Sud.

La Région de l'Oriental regroupe sur le plan administratif la préfecture d'Oujda-Angad et les provinces de Berkane, Taourirt, Jerada, Figuig, Driouch, Guercif et Nador. Le chef-lieu de la région est la préfecture d'Oujda-Angad.

2- Population

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014, la Région de l'Oriental compte 2.314.346 habitants, contre 1.918.094 en 2004, 65,41% sont urbains. La région de l'Oriental, qui couvre 11,65% de la superficie du Royaume, n'abrite que 6,8% de la population nationale en 2014. Ce qui se traduit par le bas niveau de la densité régionale qui est d'environ 26,1 habitants au Km², contre environ 47,6 au niveau national.



L'ORIENTAL

CONTRIBUTION AU PIB



6,5% (2017)

Part dans la création de la richesse



4,4% (2010-2017)

Taux de croissance

INVESTISSEMENT PUBLIC



8,3% (2019)

Part dans l'investissement du BG



8% (2019)

Part dans l'investissement des EEP



6% (2017)

Part dans le foncier privé de l'Etat mobilisé pour l'investissement

SOCIAL



16,3% (2018)

Taux de chômage



5,2% (2014)

Taux de pauvreté



4^{ème} taux d'activité le plus élevé



5^{ème} taux de pauvreté le plus faible



8^{ème} contributrice à la création de richesse nationale

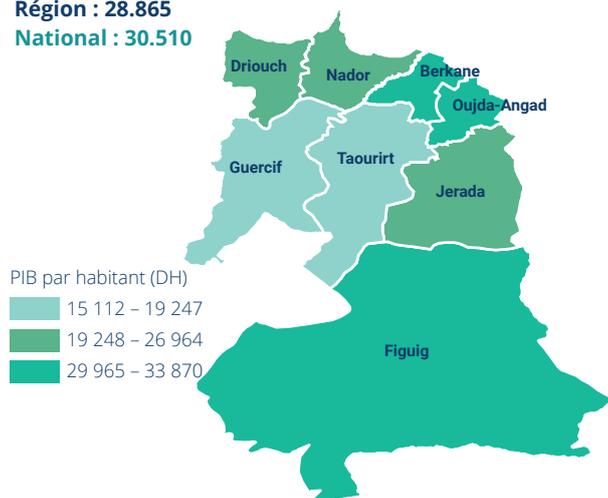


Source : DEPF



PIB PAR HABITANT

Région : 28.865
National : 30.510

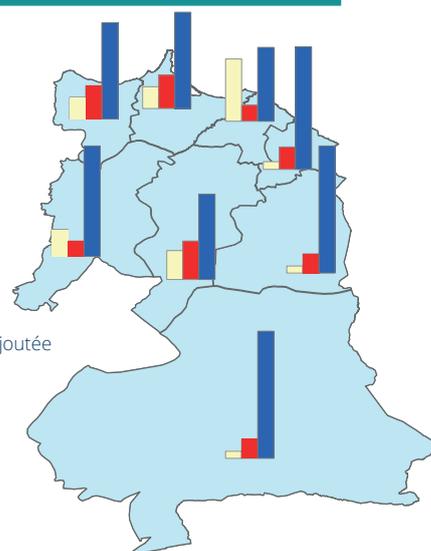


PIB PAR SECTEUR

Région	National
14,8%	13,6%
16,7%	29,4%
68,6%	57%

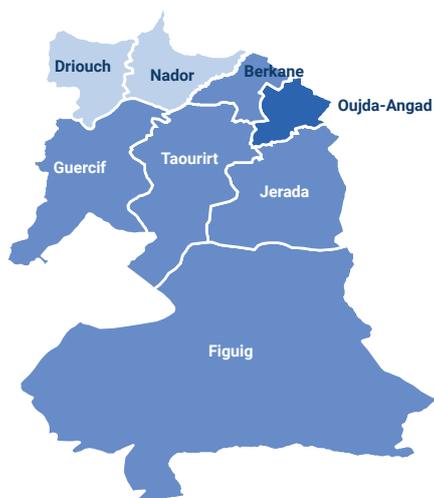
Structure de la valeur ajoutée sectorielle

- Primaire
- Secondaire
- Tertiaire



CHÔMAGE

Région : 15,7%
National : 9,4%



Taux de chômage en 2016

- 15
- 15,1 - 15,7
- 15,8 - 20,5



PAUVRETÉ

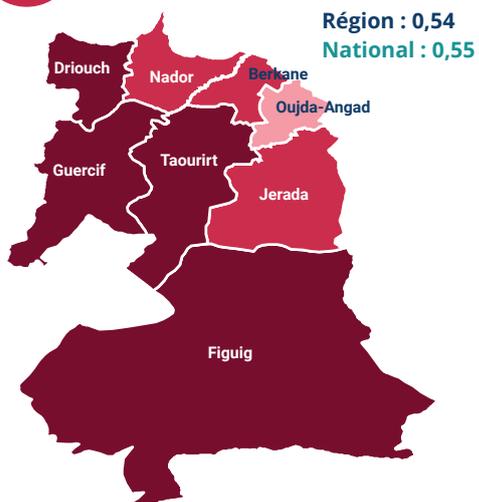
Région : 5,2%
National : 4,8%



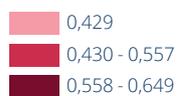
Taux de pauvreté en 2014 (%)

- 2,1 - 3,7
- 3,8 - 11,3
- 11,4 - 14,6

EDUCATION



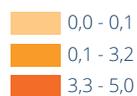
Indice de Gini de l'éducation en 2014



QUALITÉ DE VIE



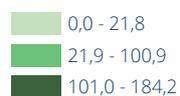
Qualité de la vie en 2014



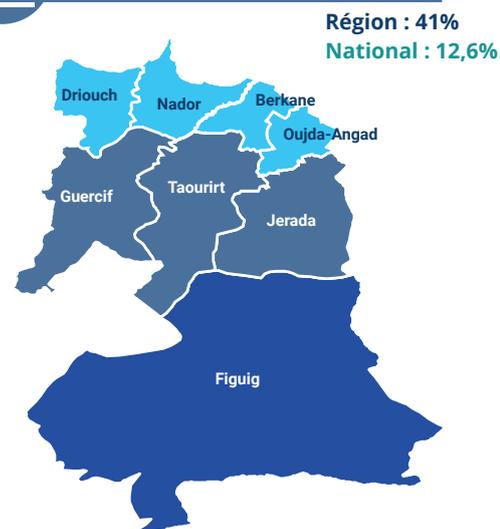
SANTÉ



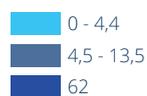
Taux de mortalité maternelle en 2015
Pour 10.000 accouchements



BIODIVERSITÉ



Taux de couverture forestière en 2014 (%)





Région de Drâa-Tafilalet

1- Cadre administratif

La région de Drâa-Tafilalet s'étend sur une superficie de 88.836 Km², soit 12,5% du territoire national et 46% de la superficie des zones oasiennes marocaines (les communes oasiennes de la région occupent 78.290 km²). Elle est limitée au Nord par la région de Fès-Meknès et la région de Béni Mellal-Khénifra, à l'Est par la région de l'Oriental et l'Algérie, à l'Ouest par la région de Marrakech-Safi et la région de Souss-Massa et au Sud par l'Algérie.

La région regroupe sur le plan administratif cinq provinces : Errachidia, Midelt, Tinghir, Ouarzazate et Zagora, 125 communes dont 16 en milieu urbain et 109 en milieu rural. Elle comprend les provinces du Drâa de l'ancienne région Souss-Massa-Draâ ainsi que les provinces du Tafilalet de l'ancienne région de Meknès-Tafilalet.

Le chef-lieu de la région est la province d'Errachidia

2- Population

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014, la région de Drâa-Tafilalet compte 1.635.008 habitants, contre 1.491.580 en 2004 ; 34% sont urbains. La répartition de la population par province montre une particularité de cette région, en effet, la population y est répartie d'une manière presque équilibrée avec une légère augmentation au niveau de la province d'Errachidia qui concentre 25% de la population de la région, alors que les autres provinces enregistrent des pourcentages de 18% à 20%.



DRAA-TAFILALET

CONTRIBUTION AU PIB



4,1% (2017)

Part dans la création de la richesse



4,3% (2010-2017)

Taux de croissance

INVESTISSEMENT PUBLIC



7,8% (2019)

Part dans l'investissement du BG



2% (2019)

Part dans l'investissement des EEP



0,2% (2017)

Part dans le foncier privé de l'Etat mobilisé pour l'investissement

SOCIAL



5,4% (2018)

Taux de chômage



14,6% (2014)

Taux de pauvreté



Taux de chômage le plus bas en 2018



3^{ème} meilleur taux d'accès à l'eau potable en 2014 et le meilleur taux en milieu rural



5^{ème} meilleur taux d'accès à l'électricité et le meilleur taux en milieu rural



Source : DEPF



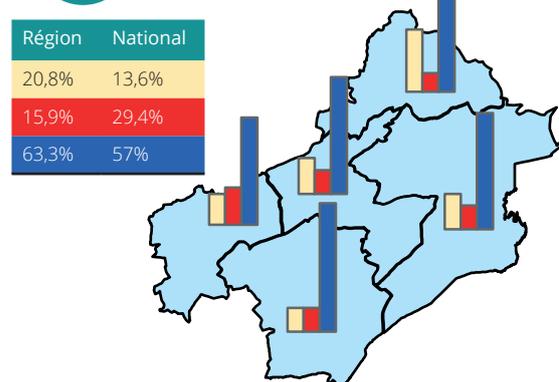
PIB PAR HABITANT



PIB par habitant (DH)

- 16 559 - 20 559
- 20 560 - 24 600
- 24 601 - 48 111

PIB PAR SECTEUR



Structure de la valeur ajoutée sectorielle

- Primaire
- Secondaire
- Tertiaire

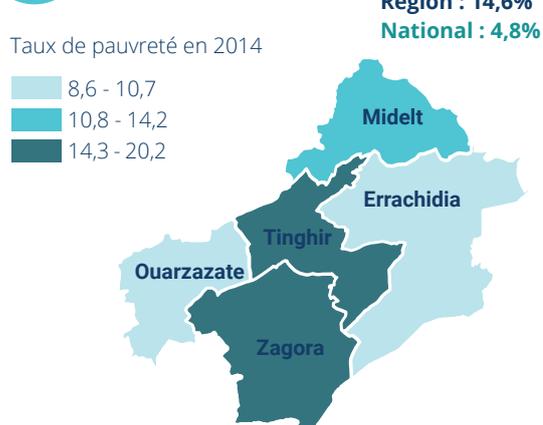
VULNÉRABILITÉ



Taux de vulnérabilité en 2014

- 16
- 16,1 - 22
- 22,1 - 25,4

PAUVRETÉ



Taux de pauvreté en 2014

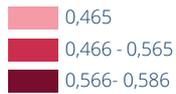
- 8,6 - 10,7
- 10,8 - 14,2
- 14,3 - 20,2

EDUCATION

Région : 0,54
National : 0,55



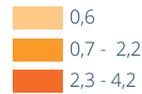
Indice de Gini de l'éducation en 2014



QUALITÉ DE VIE



Qualité de la vie en 2014

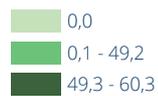


SANTÉ

Région : 42
National : 52,2



Taux de mortalité maternelle en 2015
Pour 10.000 accouchements





Région de Laâyoune-Sakia el Hamra

1- Cadre administratif

La région de Laâyoune-Sakia el Hamra s'étend sur une superficie de 140.018 Km², soit 19,7% du territoire national. Elle est limitée au Nord par la région de Guelmim-Oued Noun, au Sud la région de Dakhla-Oued ed Dahab et à l'Est par la République Islamique de la Mauritanie et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

La région regroupe sur le plan administratif quatre provinces : Boujdour, Es-Smara, Laâyoune et Tarfaya, 20 communes dont 5 urbaines, et 15 rurales.

Le chef-lieu de la région est la province de Laâyoune.

2- Population

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014, la région de Laâyoune-Sakia el Hamra compte 367.758 habitants, contre 316.578 en 2004, dont 93,4% sont urbains, taux largement supérieur au taux national (60,36%), avec une densité de 2,6 habitants au km². La répartition de la population par province montre la dominance de la province de Laâyoune qui concentre 65% de la population de la région, alors que la province d'Es Smara ne regroupe 18% de la population, Boujdour 14% et Tarfaya 3%.



LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA

CONTRIBUTION AU PIB



3,3% (2017)

Part dans la création de la richesse



12,5% (2010-2017)

Taux de croissance

INVESTISSEMENT PUBLIC



3,9% (2019)

Part dans l'investissement du BG



3% (2019)

Part dans l'investissement des EEP



38% (2017)

Part dans le foncier privé de l'Etat mobilisé pour l'investissement

SOCIAL



13,5% (2018)

Taux de chômage



1,7% (2014)

Taux de pauvreté



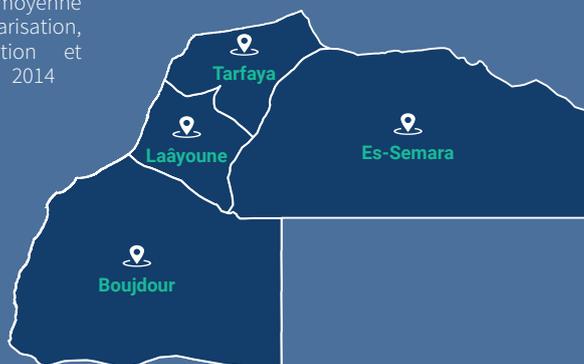
1^{er} rang en termes de la moyenne d'années de scolarisation, l'égalité de l'éducation et l'alphabétisation en 2014



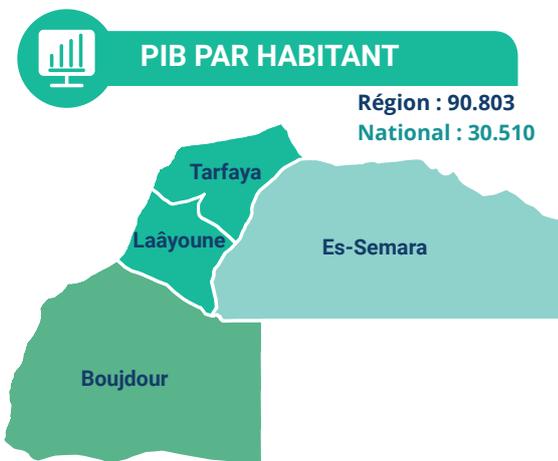
1^{ère} région la plus urbanisée en 2014



2^{ème} plus bas taux de pauvreté en 2014

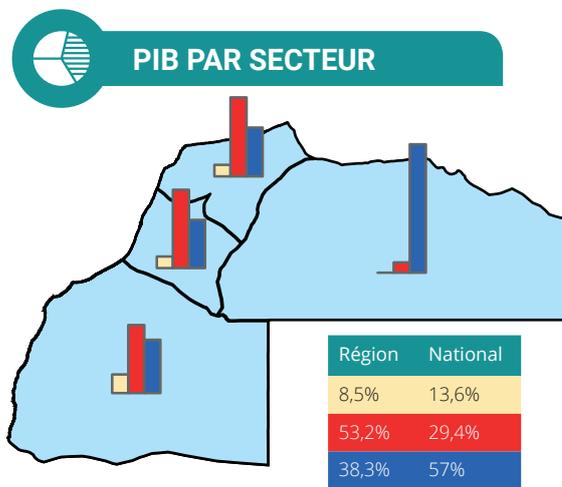


Source : DEPF



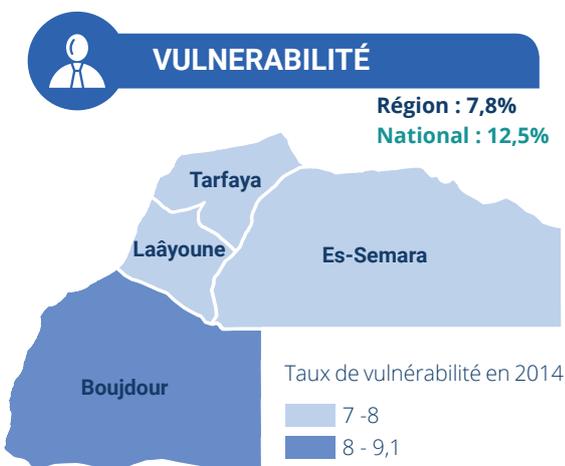
PIB par habitant (DH)

- 15 000 - 45 000
- 45 000 - 75 000
- 75 000 - 120 000



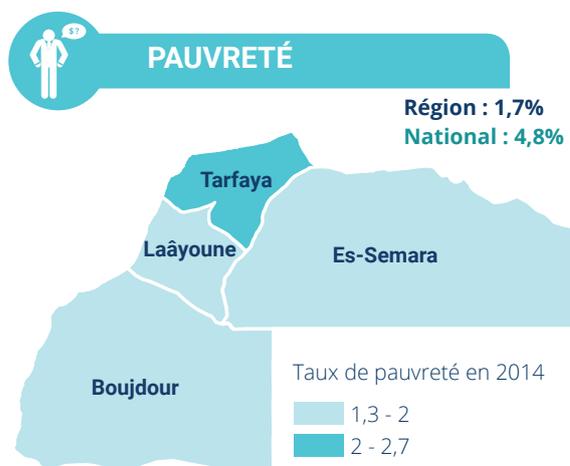
Structure de la valeur ajoutée sectorielle

- Primaire
- Secondaire
- Tertiaire



Taux de vulnérabilité en 2014

- 7 - 8
- 8 - 9,1



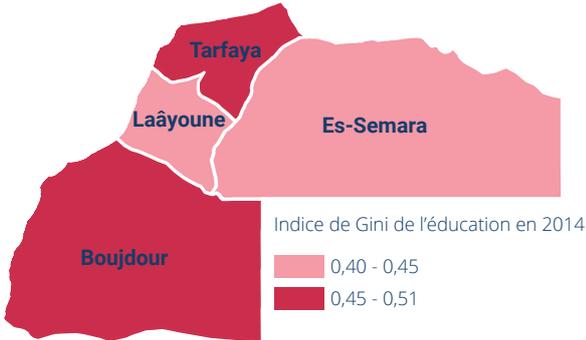
Taux de pauvreté en 2014

- 1,3 - 2
- 2 - 2,7

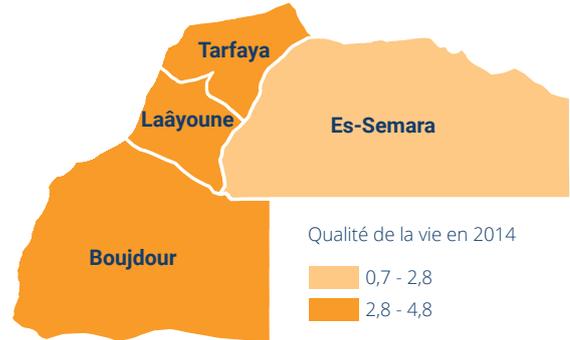


EDUCATION

Région : 0,42
National : 0,55

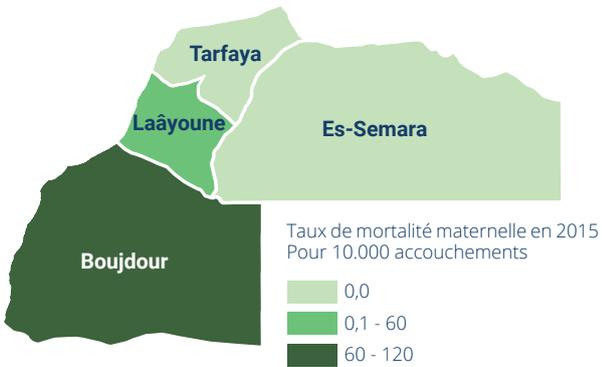


QUALITÉ DE VIE



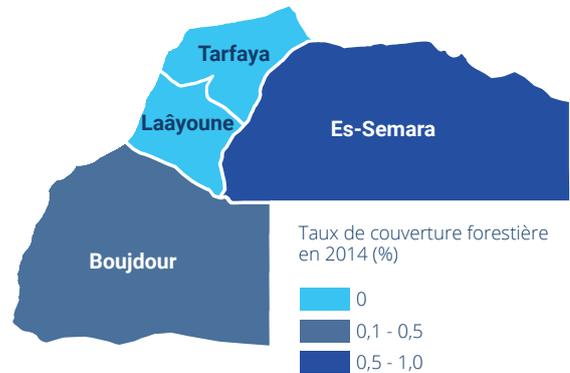
SANTÉ

Région : 55
National : 52,2



BIODIVERSITÉ

Région : 0,6%
National : 12,6%





Région de Guelmim-Oued Noun

1- Cadre administratif

La Région de Guelmim-Oued Noun s'étend sur une superficie de 46 108 Km², soit 6,49% du territoire national. Elle est limitée au Nord par la Région de Souss-Massa, au Sud la Région de Laâyoune-Sakia el Hamra, à l'Est par l'Algérie et la République Islamique de la Mauritanie et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

La Région regroupe sur le plan administratif quatre provinces : Guelmim, Sidi Ifni, Tan-Tan et Assa Zag, 53 communes dont 8 urbaines, et 45 rurales.

Le chef-lieu de la région est la province de Guelmim.

2- Population

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014, la Région de Guelmim-Oued Noun compte 433.757 habitants dont 64,57% sont urbains. La répartition de la population par province montre la dominance de la province de Guelmim qui concentre 43% de la population de la région, alors que la province de Sidi Ifni ne regroupe que 27% de la population.



GUELMIM-OUED NOUN

CONTRIBUTION AU PIB



1,1% (2017)

Part dans la création de la richesse



4,3% (2010-2017)

Taux de croissance

INVESTISSEMENT PUBLIC



3,6% (2019)

Part dans l'investissement du BG



1% (2019)

Part dans l'investissement des EEP



8% (2017)

Part dans le foncier privé de l'Etat mobilisé pour l'investissement

SOCIAL



18,9%

(l'ensemble des régions du Sud en 2018)

Taux de chômage



5,7% (2014)

Taux de pauvreté



5^{ème} en termes de PIB par habitant



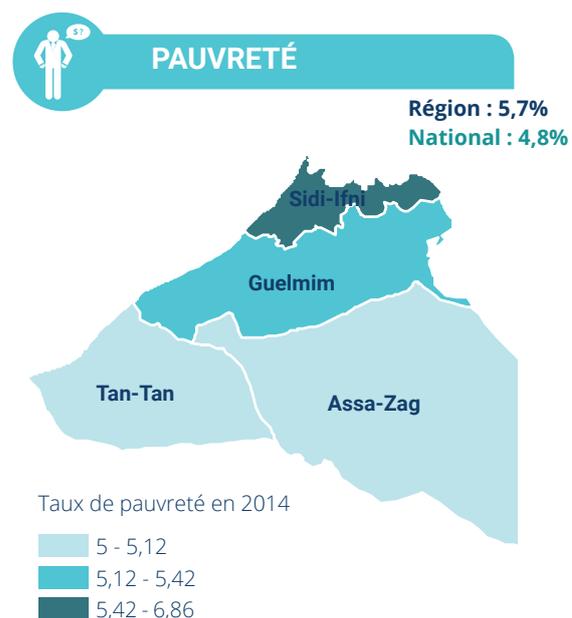
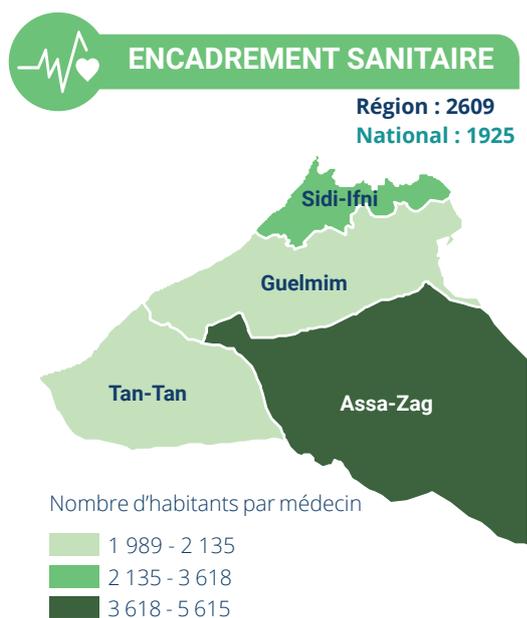
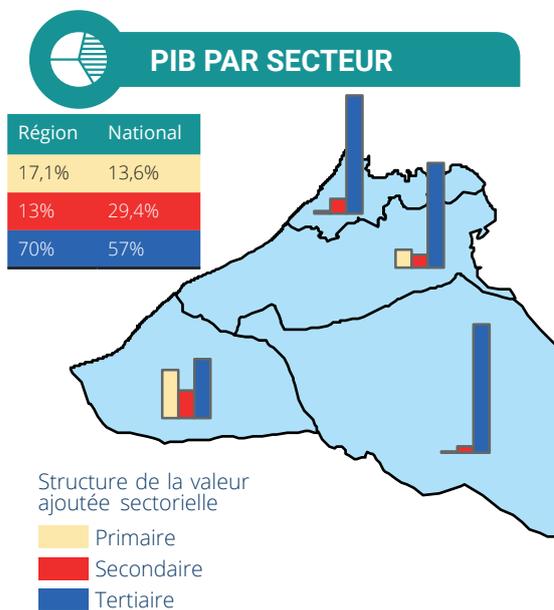
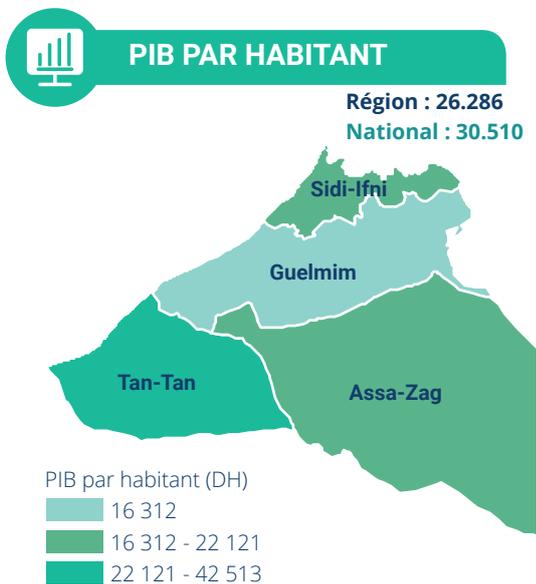
5^{ème} destination de l'investissement en foncier en 2017



5^{ème} performance en termes de moyenne d'années de scolarisation

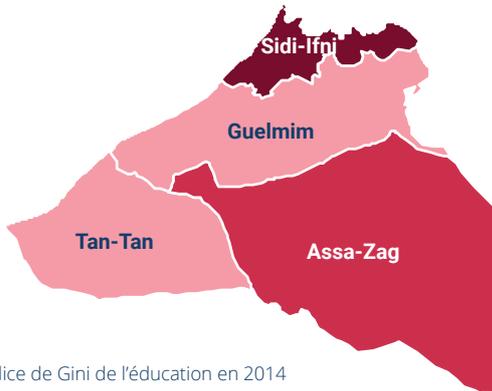


Source : DEPF

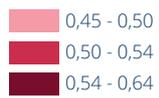


 **EDUCATION**

Région : 0,54
National : 0,55



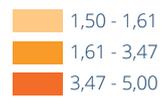
Indice de Gini de l'éducation en 2014



 **QUALITÉ DE VIE**



Qualité de la vie en 2014





Région de Dakhla-Oued ed Dahab

1- Cadre administratif

La Région de Dakhla-Oued ed Dahab s'étend sur une superficie de 130.898 Km², soit 18,4 % du territoire national. Elle est limitée au Nord par la province de Boujdour (Région de Laâyoune-Sakia El Hamra), au Sud et à l'Est par la République Islamique de la Mauritanie et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

La région est située à l'extrême sud du Maroc, une position stratégique au sud du pays. En effet, sa localisation géographique lui confère le seul pont existant sur le territoire marocain entre la Mauritanie et le reste du royaume tant au niveau terrestre qu'au niveau maritime, ce qui la prédispose à un ancrage continental important à plusieurs dimensions : atlantique, africaine et européenne

La Région regroupe sur le plan administratif deux provinces : la province de Oued Eddahab et la province d'Aousserd, 13 communes dont 2 urbaines, et 4 cercles administratifs.

Le chef-lieu de la région est la province de Oued ed Dahab

2- Population

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014, la Région de Dakhla-Oued ed Dahab compte 142.955 habitants, contre 99.367 en 2004 ; 74% sont urbains. La répartition de la population par province montre la dominance de la province de Oued ed Dahab qui concentre 89% de la population de la région, alors que la province d'Aousserd ne regroupe que 11% de la population.



DAKHLA OUED ED-DAHAB

CONTRIBUTION AU PIB



0,8% (2017)

Part dans la création de la richesse



12,9% (2010-2017)

Taux de croissance

INVESTISSEMENT PUBLIC



3,8% (2019)

Part dans l'investissement du BG



1% (2019)

Part dans l'investissement des EEP



11% (2017)

Part dans le foncier privé de l'Etat mobilisé pour l'investissement

SOCIAL



7,3% (2018)

Taux de chômage



0,4% (2014)

Taux de pauvreté



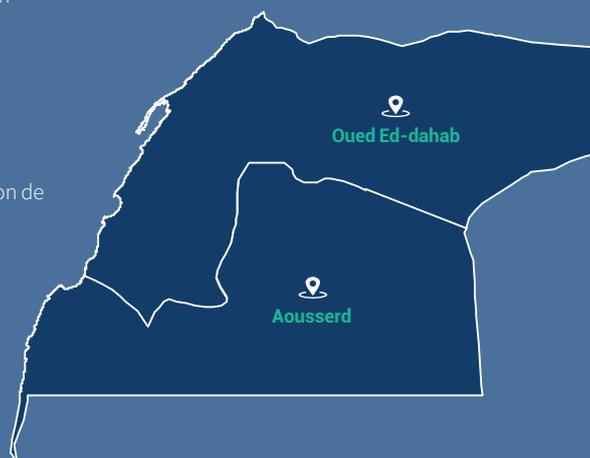
1^{ère} en termes d'éradication de la pauvreté



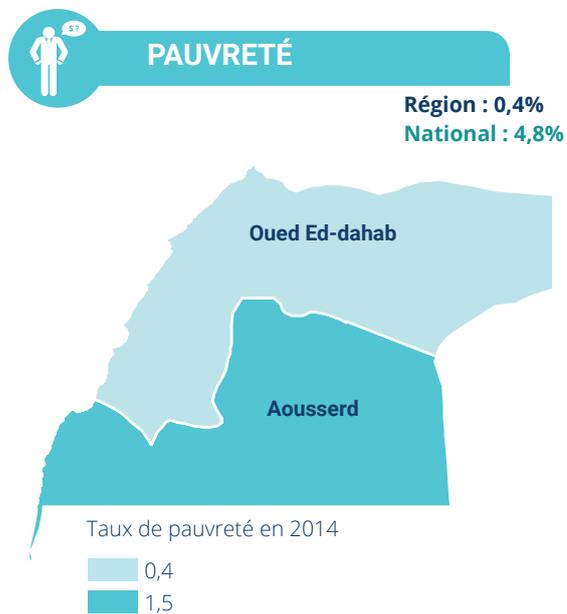
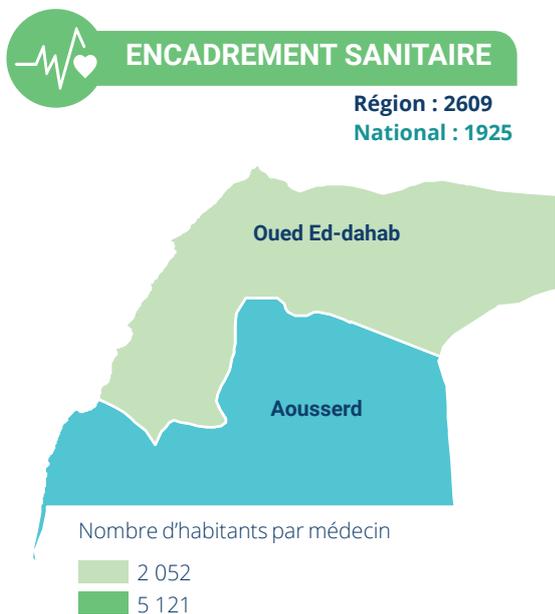
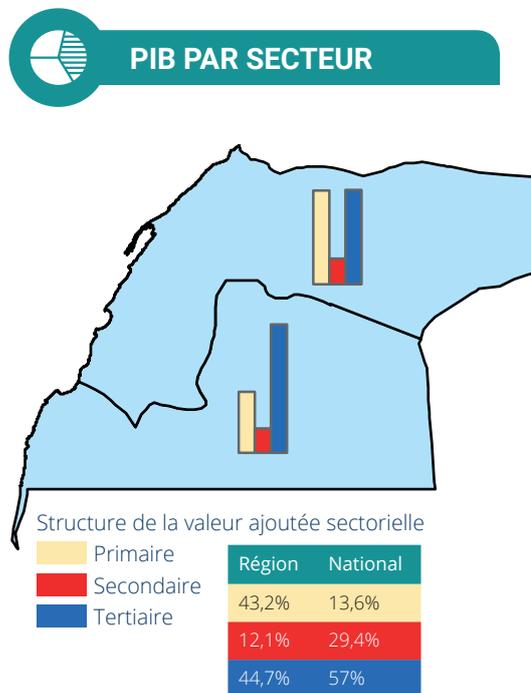
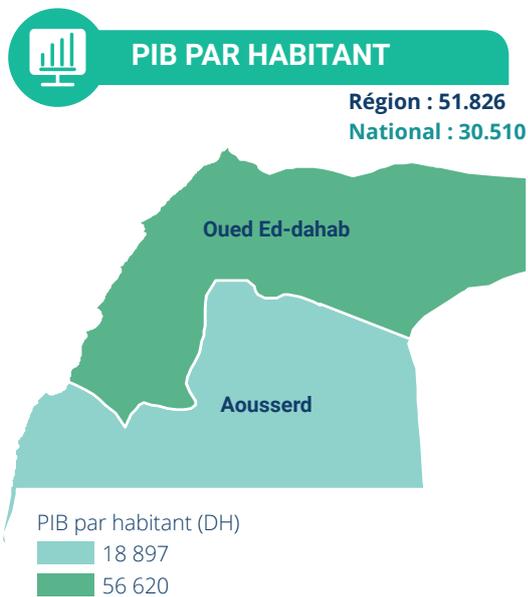
2^{ème} en termes d'éradication de l'analphabétisme



3^{ème} destination de l'investissement en foncier en 2017

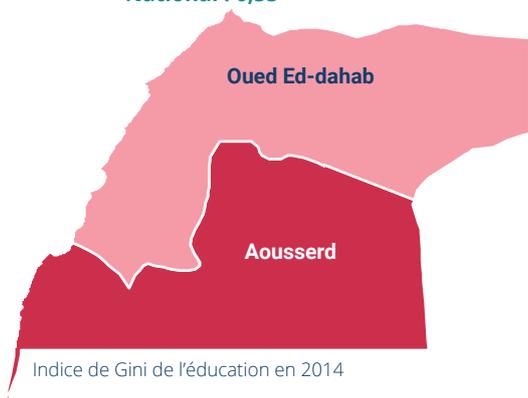


Source : DEPF



 **EDUCATION**

Région : 0,45
National : 0,55

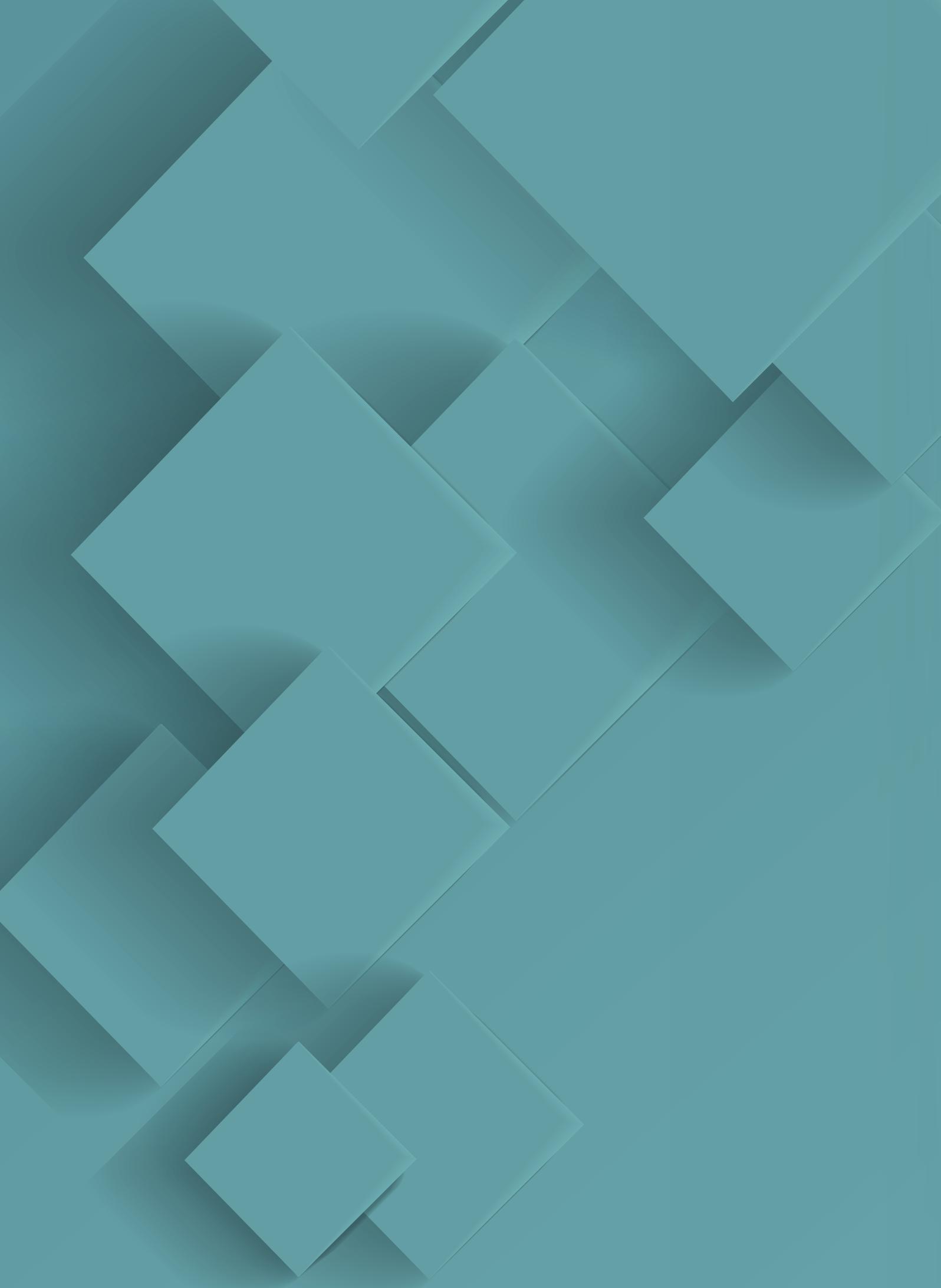


0,45
0,516

 **QUALITÉ DE VIE**



1,7
3,3



**GROUPE LE MATIN
ENGAGÉ POUR CRÉER
DES ESPACES DE
DÉBATS AUTOUR DE LA
RÉGIONALISATION**



La communication et l'information pour mieux comprendre le chantier structurant de la régionalisation

Groupe Le Matin, qui n'a cessé de confirmer sa vocation de média créateur de valeur ajoutée pour les grands projets stratégiques du Maroc, a initié le débat sur la régionalisation avancée. En Effet, dans le cadre de son Forum international, Morocco Today Forum, Groupe Le Matin avait braqué les projecteurs sur ce projet considéré comme l'un des chantiers majeurs ouverts par le Royaume après l'adoption de la Constitution de 2011.

Placée sous le Haut Patronage de S.M. le Roi Mohammed VI, la troisième édition du MTF, organisée en juillet 2018 sur le thème «Disparités régionales, Écosystème pour la concrétisation d'un développement harmonieux», a réuni plus de 800 participants : des invités de marque, des ministres, hauts responsables, diplomates, présidents de conseils régionaux, universitaires... Ils étaient tous animés par une volonté d'échanger et de débattre d'un sujet de la première importance pour notre pays. Enrichi par des débats

d'éminents intervenants, le MTF 2018 aura ainsi été plus qu'une plateforme d'échange, mais surtout une pépinière d'idées et de réflexions.

Autre moment fort dans l'histoire du groupe, l'accompagnement médiatique du premier Colloque national de la Régionalisation avancée organisé en décembre 2019 à Agadir. Cet événement d'envergure a permis d'approfondir la réflexion collective pour la mise en place d'une gouvernance régionale au service d'un développement équitable et durable.

Éditeur de contenus de qualité, le

groupe a édité deux ouvrages de références consacrés à ces deux grands événements. Objectif : synthétiser les débats et échanges entre les parties prenantes, compiler les recommandations émanant de ces discussions, partager ces contenus avec les lecteurs et enrichir la littérature sur ces sujets. Média d'information au quotidien, le groupe, à travers ses publications Le Matin et Assahra Al Maghribia, et via ses plateformes digitales, suit de très près toute l'actualité autour de la régionalisation et des 12 régions du Royaume. ●



Mohammed Haitami, PDG du Groupe Le Matin – Directeur des publications

«C'est la Vision Royale pour le co-développement qui inspire les thématiques abordées chaque année au MTF»

Page 8

Khalid Safir, wali, directeur général des Collectivités locales
«La Régionalisation avancée a installé de nouvelles relations entre l'État et les régions, basées sur le partenariat et la contractualisation»



Pages 18 & 19

Mbaye Papa Dialo dit Zator, ministre conseiller à la Présidence au Sénégal

«Nous ne sommes pas aujourd'hui dans une phase de régionalisation au Sénégal, mais plutôt dans une phase de départementalisation»



Page 26

Nizar Baraka, président du Conseil économique, social et environnemental

«Le Choix Royal de la régionalisation avancée comme outil de concrétisation d'un développement harmonieux est un chantier déterminant pour l'avenir de notre pays»



Page 22

Mustapha Bakkoury, président de la région Casablanca-Settat
«Ce qui est attendu de la régionalisation avancée, c'est qu'elle produise un effet sur l'organisation institutionnelle du pays»



Pages 24 & 25

Fazila Jeewa-Daureawoo, vice-Premier ministre, ministre des Collectivités locales et des îles Éparses de Maurice

«Le fonctionnement de nos collectivités locales a démontré qu'il est plus efficace d'exécuter des services localement que de les gérer à partir du gouvernement central»



Page 20

Onasis Tharcisse Adétumi Guedegbe du Think tank OCP Policy Center donnant lecture à la Déclaration des jeunes

«La jeunesse est une ressource intarissable et précieuse, qui se doit de participer activement à la vie publique de son environnement et devrait être accompagnée et écoutée dans ses efforts et ses demandes»



Page 9

«Strategic African Conclave»
Des constats et des recommandations pour atteindre les objectifs de la régionalisation



Joseph Nakarimimana, Sec adjoint du CNDD-FDD du Burundi restituant les travaux du Conclave.

Page 7

«Young Thinkers»
Les jeunes s'expriment sur la régionalisation avancée



Page 9

Entrepreneuriat
Le Hackathon Morocco Social Tech met le cap sur la Smart région



Page 10

Panels

Régionalisation et dévolution des pouvoirs, entre compréhension du concept et mobilisation des acteurs



Page 12

Régionalisation et stratégie ascendante : quel apport pour le citoyen ?



Page 12

Compétitivité, complémentarité des territoires et partage de la croissance : Comment y arriver ?



Page 13

La régionalisation en culture



Page 17



M. Mohammed Haitams, président directeur général du Groupe Le Matin.



De Gauche à droite : M. Nizar Baraka, président du Conseil économique, social et environnemental, M. Mustapha Bakkoury, président de la région Casablanca-Settat, M. Mohammed Haitami, président directeur général du Groupe Le Matin et M. Mohamed Samir El Khamilichi, gouverneur de la préfecture d'arrondissement de Casablanca-Anfa.



De Gauche à droite : M. Mohammed Haitams, président directeur général du Groupe Le Matin, M. Mohamed Laensour, Président du Conseil de la région Fès-Meknès, Mme Saloua Karkri-Belkeziz, présidente de l'APEBI et PDG de GFI Maroc.



De Gauche à droite : M. Mohamed Berrada, ex PDG de Sapreps, M. Faouzi Skali, écrivain et docteur en ethnologie, M. Driac Guerracoi, Secrétaire général du Conseil économique, social et environnemental du Maroc (CESE) et M. Karim El Aynou, directeur de l'IDCP Policy Center.



PLACÉE SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI, LA TROISIÈME ÉDITION DU MTF, ORGANISÉE EN JUILLET 2018 SUR LE THÈME «DISPARITÉS RÉGIONALES, ÉCOSYSTÈME POUR LA CONCRÉTISATION D'UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX», A RÉUNI PLUS DE 800 PARTICIPANTS : DES INVITÉS DE MARQUE, DES MINISTRES, DE HAUTS RESPONSABLES, DES DIPLOMATES, DES PRÉSIDENTS DE CONSEILS RÉGIONAUX, DES UNIVERSITAIRES...



Photos Archives



De gauche à droite : M. Ali Alaoui Sossey, directeur administratif et financier du Groupe Le Matin, M. Joseph Ntakirutimana, secrétaire général Adjoint du parti CNDD-FDD au Burundi, M. Younes Abouyoub, director of the Governance and State-Building Division for the MENA Region United Nations, Mme. Bouchra Rahmouni Benhida, professeur-chercheur en Géopolitique, M. Freddy Mbonimpa, maire de la ville de Bujumbura au Burundi, Mme. Nchimunya Hamukoma, researcher at The Brenthurst Foundation en Afrique du Sud et M. Kamal El Alami, directeur général adjoint du Groupe Le Matin.



De gauche à droite : M. Ricardo Diez-Hochleitner Rodriguez, ambassadeur d'Espagne au Maroc, avec M. Jean-François Girault, Ambassadeur de France au Maroc.



De gauche à droite : M. Ricardo Diez-Hochleitner Rodriguez, ambassadeur d'Espagne au Maroc, M. Karim El Aynaoui, directeur de l'OCP Policy Center et M. Mohand Laenser, Président du Conseil de la région Fès-Meknès.



De gauche à droite : M^{me}. Salma El Hajj, journaliste «AlMayadin», M. Younes Abouyoub, director of the Governance and State-Building Division for the MENA Region United Nations et M. Laoye Jayeola, President du Nigerian Economic Summit Group (NESSG).



De gauche à droite : Mustapha Bakkoury, président de la région Casablanca-Settat et Philippe-Edern Klein, président de la Chambre française de commerce et d'industrie au Maroc.



De gauche à droite : M. Khalid Safir, wali, directeur général des collectivités locales et M. Hadi Chaibainou, directeur général du Groupement professionnel des banques du Maroc.



**CET ÉVÉNEMENT
D'ENVERGURE A PERMIS
D'APPROFONDIR LA
RÉFLEXION COLLECTIVE
POUR LA MISE EN PLACE
D'UNE GOUVERNANCE
RÉGIONALE AU SERVICE
D'UN DÉVELOPPEMENT
ÉQUITABLE ET
DURABLE.**

Photos Archives



Fairmont
TAGHAZOUT BAY



9 JUILLET 2021

*Le jour où je découvre mon nouvel
havre de paix au Fairmont Taghazout Bay*

Téléphone : +212 (0) 528 28 28 28 - www.fairmont.com/taghazout - www.all.access.com
KM17, route d'Essaouira Station touristique Taghazout Bay 10750 Taghazout, Maroc



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous



VOUS FINANCER & VOUS SOUTENIR

En **2021**, le groupe Attijariwafa bank poursuit son engagement envers les TPME, Commerçants et Artisans en leur réservant **60 000** nouveaux financements pour une enveloppe de **35 milliards de DH**.